LA

FAIBLESSE HUMAINE[1]

QUATRIÈME PARTIE (2)

XVI

Gabrielle, ce jour-là, sentait plus amèrement l'absence de ses enfans. Elle avait dû se séparer d'eux dans leur intérêt, confier Michel, turbulent et dispersé, aux deux frères Verneuil, les sages éducateurs de la maison des Roches, installée près de la Bouille, dans la verte campagne normande. La maison des Roches, s'inspirant des institutions anglaises, devait à ses conditions hygiéniques, son confort et les vertus d'une éducation de premier ordre, fondées sur la confiance, sur l'estime des rapports entre élèves et maîtres, des succès étonnans.

Surveillés sans qu'ils s'en doutassent, invités à exercer leur conscience et leur initiative, développés par des sports gradués, les élèves, peu nombreux et privilégiés, de cette maison d'élite montraient un air de santé, de loyauté qu'on rencontre rarement dans nos tristes internats. Deux mois d'adaptation avaient rendu à Michel ses yeux clairs, sa face ouverte, le goût du travail. Gabrielle en gardait aux frères Verneuil une gratitude profonde; mais avec le regret de n'avoir pu continuer elle-même cette

(1) *Copyright by* Plon-Nourrit.
(2) Voyez la *Revue* des 15 février, 1er mars et 15 mars.

tâche de protection salubre, dont elle s'était fait autrefois une loi.

Charlette habitait Eastbourne, au *Lyceum* tenu par Mlle Salamine, une Française de valeur, agréée par l'aristocratie de Londres qui lui confiait ses filles. Là aussi, une éducation morale et hygiénique opérait sur l'enfant, d'abord désespérée de son exil, malade de nervosité, peu à peu assagie, modelée au rythme d'une existence à la fois fortifiante et apaisante. Quant à Lou, qui dépérissait à Paris, il avait fallu la renvoyer dans les Landes, confiée, sous la surveillance de Fraülein Busch, aux bons soins des grands-parens Dopsent. Ils écrivaient que quelques semaines avaient suffi à la résurrection de l'enfant. Racinée à nouveau dans le sol natal, la petite plante s'épanouissait, fraîche et tiède. Lou faisait de grandes promenades sur son vieil ami, Poiluchon; et pour les collies Dick et Pussie, pour la famille de chats, Masque, Mme Reine et Patafiole, elle avait des tendresses incroyables. Son âme rêveuse reprenait contact avec la vie familière, les êtres et les choses. Ses grands-parens raffolaient d'elle.

Tout était pour le mieux, sauf pour Gabrielle privée du but essentiel de sa vie, d'une de ses meilleures forces de résistance. Elle se résignait mal à ce grand vide; oui, la santé, le développement des enfans avant tout! Mais elle demeurait désemparée, souffrante à la vue de leurs chambres muettes. De quel cœur elle appelait les vacances qui les réuniraient!

Elle traversait une crise redoutable. La trahison de Maurice qu'elle soupçonnait, — mais le doute était presque aussi douloureux que la certitude; — la défection de celui en qui elle avait mis son âme la plus haute; l'effroi qu'elle ressentait à le voir devenir si différent de lui-même, comme aliéné par un envoûtement mystérieux, changé dans ses goûts, ses façons de voir, jusqu'en des nuances presque insaisissables de la parole et du geste; la pensée qu'il devenait un étranger pour elle et qu'il la regardait avec ces regards froids et lointains qui accusent l'indifférence et l'oubli; ces évidences, et l'affreuse sensation de la solitude, l'angoissaient jusqu'au martyre.

Avoir vécu d'un être, en lui, par lui, et, vivant, le sentir qui part, meurt en vous; constater avec désespoir, révolte et impuissance, que l'amour qu'on donne s'alimente surtout de celui qu'on reçoit, et s'alarmer de voir tarir en soi la tendresse

dédaignée que le cher compagnon, de son souffle, de sa présence, de ses yeux tendres faisait, jadis, fleurir; être pleine d'énergies avides de se réaliser, d'aspirations légitimes, de cette foi romanesque et de cette raison positive qui font la beauté des unions durables, et se dire : « Cela n'est plus; » avoir le cœur amputé, l'âme glacée; éprouver le frisson désolé du veuvage: ah! oui, la sombre crise pour un être encore jeune, en pleine maturité de sève, si pondéré, si courageux soit-il!

Comme si l'axe de sa direction était faussé, comme si le ressort de ses pensées et de ses actes se brisait, Gabrielle éprouvait un immense, un affreux désenchantement.

D'abord la fièvre, cette mauvaise griserie de vie parisienne à laquelle elle s'était laissé prendre, lui avaient fait illusion. Plus qu'elle n'aurait voulu, — et elle se le reprochait plus qu'il n'était raisonnable, — elle avait, entraînée dans un milieu dont elle ne soupçonnait pas la frivolité, le luxe corrupteur, l'amoralité, partagé sans plaisir, en y résistant même, mais pour plaire à son mari, une vide existence de parade, de coquetterie et de vanité. Les plus forts résistent mal à une certaine atmosphère. Mais elle s'était ressaisie : le discret parrainage d'« uncle Francis » lui avait fait du bien; elle avait par lui connu d'autres êtres que ceux qui gravitaient autour de l'appât du pouvoir: parlementaires aux dents longues et aux mains crochues; bateleurs de l'art, du barreau, de la médecine; elle s'était liée surtout, depuis la soirée d'Isadora Duncan, avec des hommes supérieurs d'une droiture incontestée, des femmes de dévouement et de magnifique charité; elle y avait trouvé un réconfort momentané.

Mais presque aussitôt, au contraste, sa vie manquait plus cruellement sous elle; elle avait eu la douleur de juger son mari et son entourage, son mari sur qui, elle ne pouvait se le dissimuler, ceux qu'elle estimait, Wats, Duadic, André Varaise portaient un blâme silencieux et sévère. Elle commençait à discerner en elle, avec une secrète terreur, des langueurs inconnues, des désirs vagues et cuisans, et cette nostalgie morbide, ce « vague à l'âme » qui contient tant de sourds élans vers l'inconnu, l'aventure, l'au-delà du terre à terre quotidien. Elle s'étonnait de faire comme une maladie morale; de même qu'elle ne reconnaissait plus Maurice, elle ne se retrouvait plus. Des pensées qu'elle n'avait jamais eues l'assaillaient. Un désenchante-

ment morne mêlait à ses sensations un goût de cendre. Elle croyait vieillir et se détournait de son miroir. Si allante, des lassitudes la prenaient, la maintenaient étendue, un inutile travail de broderie à la main ou un livre dont elle oubliait de tourner les pages. A ces heures de dépression succédait une envie de sortir. Mais les visites, les corvées officielles, les magasins de luxe redoublaient son éloignement de tous et de tout. Restait l'activité utile, donnée aux œuvres de charité : dame patronnesse ici, dame commissaire là. Elle s'y dévouait par devoir. Mais l'impuissance de ces tâches, la vanité qui s'y mêlait parfois l'irritaient, tandis que l'infinité des maux qu'elle s'efforçait de soulager l'accablait. C'était effrayant de voir tant de misères. Et quand elle rentrait dans son bel appartement de l'avenue Henri-Martin que Dopsent avait préféré garder, plutôt que de s'installer avec des accessoires du garde-meuble dans un froid local officiel, elle éprouvait une tristesse plus grande et comme une honte d'être riche, belle, enviée.

Mais était-elle belle encore? Le serait-elle longtemps? Le souci creuse, use, fane. Déjà elle ne retenait plus Maurice; que serait-ce, si elle perdait son charme? Jamais elle n'avait songé à cela, dans sa confiance sereine en lui, en elle, en eux. Et maintenant, elle tenait à cette beauté qu'il dédaignait, pour la lui réserver un jour. Mais y reprendrait-il goût? D'autres pourtant l'eussent appréciée.

Oui, d'autres. L'expression discrète ou brutale de certains regards le lui manifestait. Hélyotte lui faisait une cour assez éloquente : plus d'une fois, dans le regard du jeune Max Odel, elle avait saisi, sous la vitre de son monocle, un éclair aussitôt dissimulé. Pierre Duadic l'avait pieusement aimée, l'aimait de loin. Et André Varaise...

La vie mal faite!... Pourquoi l'aimait-il, le pauvre garçon?... Songer qu'à force de volonté, il s'imposait le supplice de ne plus lui parler de son culte fervent, qu'il se privait de la voir, qu'il restait à l'écart, timide, dans l'ombre. Cette attitude si noble l'émouvait parfois aux larmes; elle ne pouvait s'empêcher de comparer cette constance, cette loyauté du souvenir, aux faiblesses de Maurice. Dire qu'elle lui avait si sévèrement reproché ce flirt passager : la femme en sarrau penchée sur le fermier agonisant, l'infirmière aux bandeaux roux!

Qu'était-ce à côté de ce qu'il éprouvait pour Alice Comeau-

Pierres? Cette femme la soulevait de répulsion. Tout en elle était faux. Avec son air de figure de vitrail, que dissimulait-elle de bas et de honteux?

Elle songeait à Varaise. Aucune ambition égoïste, aucune tare de vanité ne le diminuaient. Comme absent de ce pour quoi les autres luttent, se collettent, courent à l'or et à la puissance, il était hautain et désintéressé. Elle revoyait malgré elle, obsédante, la fière silhouette: le haut front, les yeux où tant de rêve se concentrait dans une flamme noire, la face maigre et ambrée d'un portrait de Clouet.

Justement, aujourd'hui, elle devait le retrouver à Auteuil: une faveur insigne qu'elle lui accordait là, et presque une récompense de la fidélité qu'il gardait à sa promesse. Puisqu'il était si sage... oui, étrangement sage... quand elle se rappelait le choc de leur rencontre fortuite, dans la petite salle des Maîtres hollandais, au Louvre, ses déclarations passionnées... Bon! allait-elle lui reprocher sa délicatesse? et ne devinait-elle pas ce qu'il lui en coûtait?

Elle consulta la pendule: il lui fallait s'habiller: il la conduirait au touchant petit refuge, où une amie de sa mère, Mme Dubois du May abritait quelques pauvres filles perdues, arrachées, avant ou après Saint-Lazare, à leur affreux métier. Elles trouvaient là le refuge, la bonne nourriture, les douces paroles, une petite oasis de bonté dans l'aride enfer.

Elle était dans son cabinet de toilette; quand Ginette Hélyotte, bien qu'elle eût dit ne recevoir personne, força sa porte.

Elle éclatait de vie, lumineuse à l'excès, et sur ses cheveux blonds, le plus absurde, le plus fou des chapeaux à plumes, se campait avec une insolence heureuse.

— Il y a des siècles qu'on ne s'est vues, Gabri. Vous devenez bien sauvage?

Mécontente d'être ainsi surprise, Gabrielle passait vivement un saut de lit en linon et congédiait sa camériste.

— Mais que je ne vous dérange pas, dit Ginette.

Elle rit par habitude de montrer ses dents éblouissantes, et gaiement :

— Je passais devant votre porte; vous savez, les brocanteuses de la rue de Provence : il y a une occasion de dentelles étonnantes, ma chère! Voulez-vous les acheter de moitié, de quoi faire à chacune une grande écharpe?

Elle s'ingéniait parfois à ces trafics; mais le plus souvent allait, pour abréger, aux magasins les plus chers.

— Vous regardez mon « tailleur? » N'est-ce pas qu'il me va bien? Voulez-vous parier qu'Alice le copiera?

Un court silence. Elle reprit brusquement :

— Tenez, Gabri, vous ne me rendez pas justice... Je ne suis pas Alice, moi; on est honnête à sa manière. Si jamais vous avez pu douter de moi, n'en doutez plus.

— Pourquoi aurais-je douté de vous? demanda Mme Dopsent avec quelque hauteur.

— Parce que nos maris... tous se valent, fit-elle avec un peu d'amertume.

« Parlez pour le vôtre! » faillit répondre Gabrielle que cette conversation à bâtons rompus, frivole en apparence, étreignait d'une angoisse divinatrice. Pourquoi Ginette lui parlait-elle d'Alice?

— Ah! ma chère, il n'en faut pas beaucoup à une femme pour s'emparer de l'homme le plus bourgeoisement fidèle. Quelques minauderies, quelques agaceries, et le voilà pris.

— Pas tous, dit Gabrielle pâlissant.

— Mais si, tous, affirma Ginette. C'est pourquoi je vous le dis, Gabri, une femme comme vous, qui en vaut bien dix comme Alice et moi, au moral, — précisa-t-elle par une coquetterie qui, sur le reste, gardait des distances bien féminines; — une femme comme vous a le droit de se faire sa vie, le devoir même. Œil pour œil, dent pour dent, c'est ma devise!

— Que voulez-vous dire? Parlez donc. Pourquoi ces insinuations?

— Je n'insinue rien, dit Ginette, piquée au vif. Quand vous ouvrirez les yeux, vous verrez clair. Oh! Alice a joué serré.

Elle ajouta, vindicative :

— Reste à savoir si elle l'emportera longtemps... Pauvre Gabrielle, vous souffrez?... Une autre vous l'aurait toujours dit, qui ne serait pas votre amie comme moi. Vous étiez donc aveugle?...

— Laissez-moi, voulez-vous, et Gabrielle, se sentant défaillir, repoussa l'aide que Ginette interdite et peut-être honteuse voulait lui porter...

— Sonnez votre femme de chambre, alors, vous êtes à faire peur. Je m'en vais, oui...

Et sur le pas de la porte :

— Soyez donc une femme! Intelligente et désirable, vous n'avez que l'embarras du choix pour être aimée et vous venger!

— Gardez vos conseils pour celles qui pensent comme vous, dit Gabrielle agitant la main, pour la congédier.

Seule, elle éclata en affreux sanglots. En être là, qu'une âme aussi misérable que celle de Ginette Hélyotte vînt lui apprendre son malheur et lui apporter l'aumône, l'injure de sa pitié dérisoire, ses conseils outrageans... Maurice! oh! Maurice!... S'être tant aimés, avoir mis en commun une si belle vie pour arriver à cet écroulement! Une révolte la secoua. Elle lava ses yeux, sécha son visage et, avec une sorte de hâte fébrile acheva de s'habiller. Ah! certes, bien des honnêtes femmes étaient lâches de se sacrifier ainsi, de subir la loi injuste du maître. Elle aurait pu être aimée, qui sait, être heureuse, si tant est qu'un triste bonheur fleurisse dans la honte? Elle était aimée : il était à cette heure un être qui l'attendait, prêt, sur un mot d'elle, à lui dévouer sa vie. Non, elle ne voulait pas! Non, le crime de Maurice, — car après ce qu'elle avait pardonné, cette fois, c'était un véritable crime, — ne la libérait pas. Mais était-il juste qu'elle souffrît en silence? N'avait-elle pas le droit d'élever la voix à son tour?

Le divorce? Elle n'y songeait pas. Jamais un mariage comme le leur ne serait rompu; on ne peut briser certaines unions, exiler les enfans, jeter au vent les cendres du foyer. Une séparation? Peut-être sa dignité l'y contraindrait-elle? Le lien relâché pourrait se retendre un jour et les river à nouveau. Non, elle n'aurait même pas cet affreux courage. Elle devait lutter, pied à pied, sur place, défendre ses droits, son titre d'épouse et de mère, s'efforcer de ressaisir son mari, puisqu'elle l'aimait.

Mais l'aimait-elle encore? Si près du coup qui venait de la frapper, elle n'éprouvait qu'indignation et mépris, en rejetait une part sur Ginette. Si cette effrontée avait menti? Si Maurice n'éprouvait pour Alice Comeau-Pierres qu'un attrait sentimental?... Crédulité inepte! Allons donc! tout lui criait qu'il la possédait déjà!

Et malgré elle, dans le remous de sentimens exhalés du plus profond d'elle-même, elle se disait, avec une sorte d'exaltation fiévreuse :

« Mais moi aussi, je suis aimée. André m'aime; je me suis

sacrifiée à cet époux ingrat, que le pardon même n'a pas relevé. Vais-je me sacrifier encore et toujours?... »

L'heure de la tentation solennelle qui vient à l'âge décisif de la femme, soufflée à cette minute par les mauvaises voix de l'orgueil et du ressentiment, sonnait pour elle. Qu'elle dît un mot, qu'elle ébauchât un geste, et, selon le conseil vil de Ginette, elle rendait plaie pour plaie, apprenait l'horrible joie de se venger, et se perdait en d'autres ivresses mystérieuses, celles que les romans dépeignent, dans l'enivrement de la passion et l'oubli du monde entier, celles qui, comme de troubles cauchemars, hantent parfois l'insomnie des femmes les plus pures.

Varaise l'attendait. Elle lui avait promis de venir. Oui, mais pas ainsi, pas dans le désarroi du naufrage, pas dans la tourmente de son âme soulevée. Elle devait lui apparaître calme et souriante, celle que rien de mauvais n'effleure, qu'aucun triste désir n'avilit. En cette minute d'affolement, elle n'était pas digne de lui. Elle ne voulait pas qu'André sût son trouble et en ressentît le contre-coup. Pour elle, pour lui, pour Maurice, pour ses enfans, elle voulait rester celle qu'on respecte, l'épouse sacrée, la mère.

Elle ne sortirait pas.

Elle retira les épingles de son chapeau, sa voilette, sa longue jaquette de tussor blanc, elle rentra dans son salon. Maurice, son chapeau sur la tête, son pardessus sur le bras, y pénétrait en même temps qu'elle par une autre porte.

Elle n'eut pas le loisir de s'étonner de cette présence inattendue; un élan monté du fond de son être la dressa en face de lui, impérieuse, implorante, belle de désespoir.

— Maurice, je sais tout. Alice... ne nie pas! C'est vrai?...

Cette fois, il ne chercha pas d'évasion. Il eut un geste las et la regardant avec une détresse infinie :

— Oui.

Et dans l'affreux silence, l'irréparable se prolongea.

XVII

C'était à la soirée du Ministère de la Justice, donnée par Fernacques et M[me] Fernacques. Dopsent, — sa femme n'était pas venue, — se tenait dans un salon écarté avec Givreuil, Ligones, Hélyotte, Méjannes et Sigismond Pec. De temps à autre,

quelque sénateur ou quelque député à mine de conspirateur, éclairée ou soucieuse, venait renforcer le groupe, s'en détachait comme une abeille qui va butiner et revenait chargé de sa provision de nouvelles.

— Il est évident, disait le journaliste en dirigeant sur Ligones son regard noir et venimeux, que vous serez par terre demain, si Hélyotte vous interpelle à fond.

Celui-ci, déçu de ne pas faire partie du ministère, enragé de ce qu'il considérait comme une trahison après les promesses faites, comptait exploiter la grève des terrassiers de Dosmont, la déplorable échauffourée qui s'était produite la veille près du barrage : deux dragons noyés, leurs camarades ripostant à coups de carabine, cinq grévistes tués ou blessés : un de ces drames sanglans de la mêlée sociale dont la grande presse d'information, comme *la Voix Publique* et *l'Impartial*, multipliait l'horreur par ses titres sensationnels, ses phrases de mélo, ses photographies hideuses.

Ligones, son poil rêche hérissé, ses yeux intelligens et sournois avivés d'une mauvaise lueur, dit :

— La responsabilité incombe toute au ministre de l'Intérieur.

— Peu importe, dit Hélyotte. Le Cabinet est solidaire.

Méjannes, qui briguait un portefeuille jeta, avec sa grosse faconde :

— On le cassera, mais les bons morceaux pourront resservir.

Et se tournant vers Ligones :

— Vous, mon cher, et vous aussi, fit-il s'adressant à Dopsent.

— Caldry en sera-t-il ? demanda celui-ci.

De son ministre, il blâmait le sectarisme étroit, l'idéologie tranchante ; mais il s'estimait lui devoir de la gratitude, car Caldry entre tous avait insisté pour que le sous-secrétariat de son ministère lui fût offert.

— Certainement non, répondit Ligones en baissant la voix, il a été un des plus maladroits dans la conduite des événemens.

— Nous publierons demain un document sur sa vie privée qui le coulera, dit Sigismond Pec avec une impudence blasée.

Dopsent, révolté, regarda le journaliste, la tête hargneuse de Ligones, la face vulgaire de Méjannes, Hélyotte et sa jolie figure fripée et ridée de faux jeune homme. Il allait répondre,

quand un bras se glissa sous le sien, celui de Comeau-Pierres qui, avec son paisible sourire, lui glissa, confidentiel :

— Je crois que ma femme a quelque chose à vous dire.

Dopsent se laissa entraîner. Angoissé par le drame de la veille, sentant peser sur tous et sur lui la responsabilité d'un pareil malheur, il se demandait si l'orgueil du pouvoir vaut de semblables tourmens. Et puis, pour conserver ou reconquérir ce pouvoir, quels bas moyens! Il méprisait ces intrigues louches, ces trahisons méditées: Ligones acceptant qu'on démolît ses collègues, pourvu qu'il leur succédât; Hélyotte interpellant, moins pour le bien du pays que pour son intérêt; Méjannes pêchant en eau trouble. Ce qu'on lui proposait avait une odeur de marché. Et l'insultante familiarité de Sigismond Pec, avec la force vénale, la pesée frauduleuse sur l'opinion du journal de Le Vigreux! Où était-il donc, celui-là, qu'il ne se mêlait pas d'avance à la curée?

Au seuil d'un des salons fleuris de lumières, de fleurs, de femmes décolletées, dans la presse des habits noirs, Comeau-Pierres lâcha Maurice.

— Alice est là-bas, au fond, dit-il tranquillement.

Dopsent venait de l'apercevoir, toute neigeuse dans sa robe de linon brodée, une grâce liliale sur son énigmatique visage, plus pure, plus séraphique que jamais. Il songeait à la complicité qui les liait, à l'aide généreuse qu'il l'avait contrainte d'accepter, plus de soixante mille francs en quelques jours. Et comme dans un rêve il croyait assister, témoin dédoublé, à la scène d'avant-hier, après que Gabrielle l'eut brusquement interrogé ; leur cruelle, si cruelle explication.

Scène affreuse, à laquelle il ne pouvait penser sans honte! Comment lui, qui se croyait bon, juste, qui naguère adorait sa femme, avait-il pu la torturer ainsi? Quel affreux besoin de sincérité avait arraché de sa gorge l'aveu, comme s'il vomissait un crapaud? D'où lui venait cette horrible sécheresse qui devant elle avait paralysé son repentir, glacé sa pitié? Quoi! ces vaines paroles, ces gestes gauches,... alors qu'il aurait dû la secourir, la consoler, l'envelopper de douleur compatissante... Rien d'humain ; la stupeur devant le gouffre...

Mais celle qui lui faisait tout oublier, la Circé aux yeux pâles, se dressait devant lui. Alice l'accueillit avec un sourire détaché, lui fit place auprès d'elle. Une nouvelle bague, un

saphir de toute beauté étincelait à son petit doigt ; c'était le dernier présent de Maurice, succédant à un collier de perles magnifiques qu'elle portait aussi avec une sérénité parfaite.

A voix basse, et sous l'éventail :

— Vous ferez partie de la nouvelle combinaison, dit-elle ; vous remplacerez Caldry.

— Savoir, dit Maurice.

— Et vous prendrez mon mari comme sous-secrétaire d'État.

— Je ne serai pas seul à décider cela ; vous savez à quels pourparlers, à quelles cotes mal taillées entre les partis, cela tient, dit Maurice, choqué à l'idée des rapports étroits qui l'uniraient à Comeau-Pierres, surpris qu'elle lui demandât cela, le lui annonçât presque comme une chose naturelle.

Elle le regarda comme elle savait le regarder, tendrement, et dans ce regard il lut une expression nouvelle de souvenirs et de promesses...

— Évidemment, mais admettez que cela surtout dépende de vous. Vous ne pouvez me le refuser.

Il songea qu'il devait en effet bien cette compensation à Comeau-Pierres, l'étrange était que ce fût elle qui le lui suggérât ; jamais la conscience de la veulerie, de la nullité morale de ce gros homme ne l'avait autant écœuré ; pourtant, il était encore loin de se laisser aller à croire que le sénateur fût un mari complaisant. Son malaise, pour être irraisonné, n'en fut pas moins profond. Il sentit, il devina qu'il jouait gros jeu à tenir tête à sa maîtresse, car il soupçonnait en elle une force souterraine, tenace et impérieuse sous ses airs de femme suave ; mais sa conscience l'emporta. Il avait refusé autrefois d'attaquer un ministère où il comptait des sympathies. Il ne marcherait pas cette fois-ci contre les collègues qui l'avaient élevé avec eux. Ces coups de Jarnac en politique, il le savait, se donnent tous les jours. Il préférait renoncer à ses chances, voilà tout, que de s'y prêter.

Évincer Caldry, instruit, travailleur acharné, d'une expérience supérieure à la sienne, ce serait, jugea-t-il, une mauvaise action. Et comment regarderait-il ensuite en face Fernacques, dont justement il apercevait tout près d'eux la noble tête blanchie de vieux lion ? Quels que fussent les erreurs, les torts de ces hommes, il avait été des leurs, ils l'avaient bien accueilli,

il leur devait son titre : il ne lutterait pas dans l'ombre pour prendre leur place au grand jour, il tomberait en même temps qu'eux.

— Eh bien? dit Alice étonnée de son silence.

Il répondit :

— Si le ministère meurt, je ne serai pas un des héritiers. J'ai le malheur de mettre le sentiment, en certains cas, au-dessus de mes intérêts.

Il attendait un éclair d'irritation fugitive dans le regard de la jeune femme, ou cette froideur qui est pire; mais Alice Comeau-Pierres lui dit, avec un regard ineffable :

— Comme je vous comprends, mon ami!

Elle eut un léger soupir :

— Je n'avais, croyez-le bien, souci que de votre carrière. Si je suis ambitieuse, c'est pour vous, non pour moi.

Il fut ému : rien de plus délicieux que d'être ainsi rassuré, quand on a cru s'attirer le désaveu d'un être qui pour vous représente l'ivresse vivante.

— Je partage vos scrupules, j'approuve que vous ne preniez part à aucune menée contre vos amis. Cette loyauté vous honore. Mais pourquoi vous refuser à faire partie d'une combinaison nouvelle? Et si c'était Caldry lui-même qui vous demandât de le remplacer?

— En ce cas,... fit Maurice ébranlé.

Il songea que son honneur, en effet, ne serait pas engagé. A côté des transactions, des capitulations de conscience qu'il voyait tous les jours se produire autour de lui, qu'était-ce qu'un compromis semblable?

— Eh bien, non! fit-il tout à coup. Et puis, excusez ma franchise, l'idée d'avoir votre mari comme collaborateur, l'unité de vues, de rapports quotidiens qui en résulterait serait pour moi une souffrance de tous les instans.

Il n'osa dire combien il lui en coûtait de serrer presque chaque jour la main molle et grasse de Comeau-Pierres; ce rôle odieux à jouer, l'ami du mari, l'exaspérait.

Alice répondit avec calme :

— Si je vous l'ai demandé, mon ami, c'est dans la seule pensée que vous auriez souci de moi et de mon renom. Henri est jaloux, il a des soupçons; il s'étonnera évidemment que vous ne le traitiez pas en ami, que vous lui préfériez un indiffé-

rent. Une fois sur la piste... mais n'importe, du moment que cela vous déplaît...

Il supposa qu'elle s'efforçait de ne pas laisser voir à quel point elle était blessée ; la cruelle alternative où on le plaçait : dissiper les doutes de Comeau-Pierres en lui assurant une place qui flattait sa vanité, et subir auprès de cet homme qu'il trompait un quotidien contact, des plus humilians, ou éveiller son mécontentement et sa méfiance en compromettant et en exposant Alice !

— Laissez-moi réfléchir. S'il s'agit de vous, c'est différent.

Et il ne put s'empêcher de songer à l'engrenage où il se trouvait pris ; Alice n'était pas vénale ni intéressée, oh non ! et cependant il lui avait offert, insistant pour qu'elle acceptât, — et elle avait accepté, pauvre amie ! — la forte somme. Elle était droite et délicate ; et voilà qu'elle lui demandait d'atteler son mari à son char victorieux, de l'associer à son destin. Les rançons du bonheur sont terribles ; et s'il est vrai que tout se paie, comme il payait déjà cher son amour pour elle ! Gabrielle savait ! Entre eux, plus de confiance et de joie : son foyer détruit. Quelle amère rançon ! Et cependant, il aimait tellement Alice, il la désirait tellement encore, qu'il s'avouait lâche.

— Je vous promets, dit-il, de faire de mon mieux.

Ginette venait à eux, provocante.

— Vous cherchiez le baron de Woinville? lui demanda Alice avec un sourire affectueux.

Elle savait l'intérêt que son amie portait à cette nouvelle relation.

— Non, dit Ginette, il est retenu à Dosmont par la grève.

— On m'a dit qu'il avait été blessé ? insista Alice avec une douceur cruelle.

— Presque rien ; une brique que son épaulette a amortie : il a, d'un coup de stick plombé, assommé son agresseur. Conduisez-moi donc au buffet, dit-elle en se retournant vers Maurice.

Il s'inclina. Elle retourna la tête vers son amie, avec un sourire délicieux :

— Mais je vous le ramènerai.

Maurice ne put, dans la foule qui le pressait contre l'épaule de Ginette, s'empêcher de lui dire :

— Vous vous intéressez beaucoup à lui ?

Elle le devina jaloux, car les hommes sont complexes, et répliqua de l'air le plus innocent :

— A qui donc ?

— A ce M. de Woinville ?

— Mais oui.

— Quelle fanfaronne du vice vous faite, Ginette !

— Êtes-vous donc si vertueux, Maurice ?

— Moi, oh ! non, je ne suis qu'un homme, un pauvre homme.

— Plaignez-vous donc : on vous aime !

— Et vous aussi, je suppose ?

Il la regardait avec une curiosité inquiète, un peu grondeuse. Il retrouvait près d'elle les sensations confuses d'un autre soir chez Givreuil.

Elle lui planta dans les yeux un regard expressif, caressant, provocant aussi, qui le défiait :

— Oh ! moi, on m'aime toujours. Je suis nette et claire. Pas d'erreur sur la personne.

Il détourna les yeux, contraint. « De quoi est donc fait, se demandait-il, le misérable cœur de l'homme, irrassasié, avide, si tourmenté ? »

Quand il eut présenté à Ginette une coupe de champagne et une assiette de sandwiches, il se sentit effroyablement malheureux.

Elle lui dit en souriant :

— Homme de peu de foi, inconstant Maurice ! Je vous aurais aimé, moi, si vous aviez eu plus de persévérance.

Elle vit le trouble de son regard, et ajouta, en plantant ses dents blanches dans le sandwich :

— Trop tard, bel ami.

Et levant sa coupe de champagne, à mi-voix, rieuse :

— A votre santé, monsieur le Ministre !

Il ne protesta pas, acceptant d'avance les événemens, l'adieu-vat de la chance.

XVIII

Comme tout le faisait prévoir, le ministère, après l'interpellation d'Hélyotte, mis en minorité sur l'ordre du jour, tombait. Méjannes appelé à l'Élysée acceptait de constituer un ministère. Le lendemain, des listes coururent : Ligones y figurait pour les

Finances, Hélyotte pour le Commerce, et Caldry, qui avait montré les dents et qu'on redoutait, pour les Colonies ou l'Instruction publique. Cet homme de fer, estimant sans doute comme Saint-Just qu'on ne peut gouverner vertueusement, avait racheté à Sigismond Pec les documens menaçans, fermé d'un gâteau de miel la gueule de Cerbère.

Que Caldry consentît, lui, si intransigeant pour les autres, à de semblables transactions, Dopsent en fut seul surpris. Il avait encore, grâce à sa puissance d'imagination, des illusions. On lui proposait le ministère du Travail, et comme s'il avait été habilement préparé dans la coulisse, le choix de Comeau-Pierres pour le sous-secrétariat d'État parut s'imposer.

Ce furent pour Gabrielle d'atroces heures. Depuis l'explication avec Maurice, un froid de mort était tombé entre eux. Ils s'évitaient, ils vivaient dans une atmosphère de catastrophe, sentant venir des douleurs pires, et impuissans à les conjurer.

Elle se disait seulement :

« Est-il possible que Maurice, que j'ai connu droit, plein de délicatesse, étale la honte publique de sa promiscuité avec ce Comeau-Pierres et sa misérable femme? Ce n'est plus un secret qu'elle est sa maîtresse; tout se sait à Paris; la curiosité qui se porte sur les gens en vue, la malignité du monde et les indiscrétions de la presse laisseront transpirer le scandale. Quelle abjection ! Et Maurice se croyait pur, désintéressé, uniquement soucieux de son pays. Qu'a-t-il fait comme député, comme sous-secrétaire d'État? Des besognes dont un autre, dont tout autre, consciencieux, se serait aussi bien acquitté. Ses grands projets, où sont-ils? Ses belles réformes ont-elles avancé d'un pas? Est-il une proposition de loi, une seule qu'il ait pu amener au jour de la discussion; et quelle chance aurait-elle eu d'aboutir? Ces Comeau-Pierres !... De telles capitulations de conscience ! Qu'il soit ministre, si c'est le terme de son ambition, soit ! Mais devait-il y arriver ainsi, et avec ces alliés boueux? »

Elle faisait ces mornes réflexions dans son boudoir, quand la femme de chambre frappa et dit :

— C'est M. Max Odel qui voudrait parler à Madame de la part de Monsieur.

Gabrielle inclina la tête : qu'on le fît entrer. Que pouvait-il avoir à lui dire ?

Odel la salua très bas ; il avait pris encore plus d'assurance, et la mèche de son front était plus arrogante. Il arrivait au but de ses désirs. Dopsent, qui l'avait pris la première fois comme sous-chef, allait le prendre, cette fois, comme chef de son cabinet. On le décorerait en juillet. Il tenait une lettre à la main :

— Madame, M. Dopsent m'a chargé de vous remettre ceci, sur le quai de la gare de Lyon.

C'est vrai, Maurice allait à Dijon, présider un banquet suivi d'une grande réunion publique où il prononcerait un discours sur les réformes républicaines. S'étant promis à échéance fixe, il tenait parole, par scrupule, quoique sa présence fût plus justifiée à Paris.

Elle étendit la main, et dit :

— Merci, monsieur Odel.

Elle le tenait à distance, parce qu'elle n'aimait pas son air d'arriviste, sec et précis. Lui, soit qu'il subît le charme « de la patronne, » soit qu'il s'imposât cette attitude, lui témoignait la plus respectueuse déférence.

— Dites-moi, fit-elle comme il s'inclinait pour se retirer, savez-vous où en est le ministère ?

— On me téléphonait à l'instant de l'Intérieur, madame, qu'il sera constitué ce soir ; mais il y a du tirage et j'oserai dire : du grabuge. M. Hélyotte n'en ferait plus partie, et M. Comeau-Pierres prendrait le Commerce, à sa place.

Il ajouta, supposant que la chose offrait à Mme Dopsent un intérêt capital :

— Nous avons le Travail, cela va de soi.

— Et pourquoi M. Hélyotte ne serait-il pas ministre ? demanda Mme Dopsent, malgré elle curieuse.

Max Odel pinça les lèvres, ce qui donna à son sourire un pli sarcastique :

— Une perfidie de M. Ligones, qui a bien voulu que M. Hélyotte tirât les marrons du feu, et qui ne veut pas qu'il les croque. Aussi a-t-il imposé à M. Méjannes M. Caldry, que M. Hélyotte ne peut souffrir. La politique a de ces beautés.

Gabrielle, d'un signe de tête, qui remerciait de l'explication, le congédia. Elle vit alors dans ses mains la lettre de Maurice : un large cachet de cire grenat, où il avait imprimé le camée de sa bague, une tête de Mercure coiffée du pétase, la scellait. Elle la contempla un long moment, comme si elle n'en saisissait pas

la raison d'être, et tout à coup ses doigts se mirent à trembler. Elle regarda la lettre, la suscription et le cachet avec une angoisse inexprimable. Pourquoi lui écrivait-il? Chose curieuse, elle ne se hâtait pas d'ouvrir. Les dernières phrases de Max Odel, la déception furieuse, certainement, d'Hélyotte et de Ginette, la désignation de Comeau-Pierres pour un ministère, tout cela dansait dans sa tête. Le mot gouailleur d'Odel y tintait: « La politique a de ces beautés! »

Ah! oui!...

« Ma chère Gabrielle,

« Tout à l'heure je vais parler à trois mille personnes; je leur affirmerai ma foi dans les robustes destinées de mon pays, je leur crierai de quoi la France souffre, et quels remèdes la guériraient. De toute ma sincérité, je leur rappelerai ce qu'ils doivent à cette République si calomniée, dont ses adversaires prétendent, pour l'affaiblir, qu'elle se heurte à la désaffection de ceux qui lui doivent tant. Je leur montrerai l'œuvre accomplie depuis trente et quelques années : la réfection militaire, la transformation de l'enseignement, les lois de justice, d'Assistance et de Prévoyance sociales; les lois ouvrières, l'amélioration du sort des fonctionnaires, et enfin cette immense œuvre coloniale qui nous classe immédiatement après l'Angleterre. Ce discours résumera, une fois de plus, les convictions qui m'ont poussé à la vie politique, à ses embûches, à ses succès, à ses revers, et à son triomphe peut-être demain.

« Triomphe, dont mon orgueil ne jouit que modérément, je t'assure et dusses-tu en douter. Je sais maintenant quelle part de circonstances s'ajoute aux événemens, et que le mérite n'est qu'un des facteurs, et pas toujours le plus certain, de la réussite. Dans cette ascension rapide, dont je pourrais, dont nous pourrions peut-être nous enorgueillir, ma volonté n'a pas été le seul levier, ni la seule force motrice. Ce n'est pas ainsi que tu aurais voulu me voir, hier obscur médecin de campagne, devenir notoire, jouer un rôle officiel, présider, si peu que ce soit, aux destinées nationales.

« Et c'est parce que j'ai profondément conscience de tout ce qui tare d'un alliage trouble mon destin, que je sens le besoin de t'écrire, puisque, Gabrielle, en ce moment, une conversation de cette nature serait difficile, ou presque impossible entre nous,

La plume permet sur l'intimité muette du papier ce qui, avec la parole et ses réactions électriques sur les nerfs, ne pourrait être supporté. Dire que j'avais rêvé que tu pourrais être fière de moi!

« Tout pesé, ma vie parlementaire n'a qu'à demi menti à son but. Mon succès personnel masque, je le reconnais, l'avortement de mes grandes ambitions, et ne me console pas d'avoir si peu fait pour mon pays. Car, bien que ma vanité d'homme se réjouisse de prédominer, elle ne remplit pas tout mon cœur. Mon ambition était plus haute. J'ai échoué. D'autres auraient-ils mieux réussi? Je ne sais. J'ai tâché de ne faire, comme mandataire du peuple, que le minimum des concessions indispensables. Je n'ai presque toujours promis que ce que je pouvais tenir, ce que j'ai tenu. Mais si j'arrive à m'absoudre presque, pour la faillite de mon idéal civique, comme homme, je sens toute ma faiblesse vis-à-vis de toi et des autres; et j'en éprouve un véritable désespoir, la plus profonde humiliation.

« N'être qu'un homme, mais valoir le plus que peut un homme, voilà ce que je m'étais proposé. Et ce qu'à quelques défaillances près, dans la mesure de mes moyens, j'avais atteint là-bas, dans nos Landes, en cette vie stable et forte, où chaque jour, comme un ouvrier probe, ajoutait sa poignée de ciment pour construire la maison de notre bonheur. Hélas! que je me sens petit, avili et diminué! L'idée que tu ne verras plus en moi l'homme que tu estimais, que tu aimais, m'est amère comme la mort.

« Songer qu'aux yeux des autres, je suis, je vais être un ministre, remplir cette fonction disputée, périlleuse, alourdie de responsabilités redoutables devant l'inconnu de demain, mais enviée et brillante, et que pour toi je serai, sous ce vêtement d'apparat, l'homme que seule tu connais dans son imperfection et sa misère, toi qui, depuis des années, vis à côté de mon cœur et coudoies ma conscience.

« Je souffre horriblement, Gabrielle; et c'est à toi seule que je puis le dire, en écartant pour un moment ta douleur, tes reproches, ton amour trahi et ton orgueil blessé; tout ce dont tu saignes par moi, par moi qui malgré tout t'aime et me désole de t'avoir porté ces coups affreux.

« Quel abîme que nous-mêmes, et je me croyais bon, et si l'on m'avait dit que ces choses arriveraient, j'aurais cru insensé ce prophète de mauvais augure. Gabrielle, ma femme malgré tout, mon amie, ma compagne des bons et des mauvais jours, toi

l'élue, toi la bonne, toi la tendre, toi l'intelligente, toi que j'ai perdue, que tu me croies ou que tu ne me croies pas, il n'importe! Je souffre, et toi seule peux m'entendre, même si tu te refuses à me plaindre et à me consoler.

« Quelle déchéance et quelle détresse! Il me semble que je vide jusqu'à la lie je ne sais quel philtre empoisonneur qui m'enivre et m'écœure. J'appartiens à une autre que toi; mais, n'est-ce pas profaner ces mots de les employer ici, tant les sentimens qu'ils expriment peuvent être différens et attestent la pauvreté de la langue humaine? Oui, un autre être est dans ma vie, et je ne me reconnais plus: suis-je encore moi-même? Il me semble avoir deux personnalités qui s'entre-déchirent; un nouvel homme, le mauvais, surgi au cours de cette vie insolite et parmi les tentations de toute nature, m'entraîne; et l'ancien, le Maurice que tu as connu, et qui n'est pas entièrement mort, râle, agonise sous cette poigne violente, résiste et se retourne désespérément vers le passé. S'il était temps encore, pour toi, pour moi, je te crierais: « Sauve-moi, Gabrielle! »

« Puis ma raison vacille, je me demande quel vertige a passé sur moi, et j'obéis à la fatalité qui me mène; j'y obéis avec rage et avec ivresse, et en bénissant et en maudissant mon asservissement. Tout me le crie, ma pauvre amie : je ne suis plus digne de toi. Nous autres hommes, qui sommes rudes et grossiers, nous n'attachons pas au caprice d'un instant l'importance que la délicatesse de votre cœur jaloux y met. Mais il est une faute inexpiable, celle qui trahit peu à peu, outrage par l'abandon, la désertion de l'esprit et du cœur, la noble compagne de nos pensées et de nos rêves. Celle-là, je la commets envers toi. Un fossé nous sépare, infranchissable. Derrière, tu m'apparais lointaine, telle que je t'ai aimée, vénérée, de quel respect, de quel culte pieux! Je sens que celle que tu fus ne peut plus pardonner à celui que je suis devenu. C'est comme si une mauvaise fée nous avait rendus l'un à l'autre étrangers. Je te vois, je te reconnais, mais je ne puis aller à toi, pas plus que tu ne peux me reconquérir.

« Cette fatalité terrible, qui s'est abattue sur nous, brise notre vie. Nous sommes désormais, quoi qu'il arrive, perdus l'un pour l'autre. Si tu pouvais m'oublier, si tu pouvais refaire ta destinée, je te dirais : « Oublie-moi, recommence à vivre. Je remets ton sort entre tes mains. » J'ai perdu le droit de t'imposer

ma volonté, j'abdique. Je te rends ta liberté morale. Décide! Je ne suis plus qu'un vaincu.

« J'ai pensé à la séparation, au divorce même; je ne puis plus, — et de quel droit? — enchaîner ton sort au mien. Il va de soi que je prendrais tous les torts; je les ai seuls, et cette rupture pourrait se faire discrètement. Le pouvoir a du moins cela de bon. Si tu vois une arrière-pensée dans ce que je te propose, je te répondrai : Oui, j'en ai une très nette. Me refaire une autre vie qui ne sera, hélas! que la parodie déformée de la nôtre. J'accomplirai un devoir de réparation; si tu acceptes cette solution, Alice divorcerait et je l'épouserais. Quelque honte que j'aie à t'écrire ces mots cruels, je me mépriserais davantage de te déguiser la vérité. Si tu préfères une séparation, je m'inclinerai devant ta volonté; tu sais que, trois ans après, le divorce interviendrait avec toutes ses conséquences.

« Ma pauvre Gabrielle, en te montrant à quel point je m'oublie peu dans ces tristes combinaisons, je te proteste que je pense aussi, surtout presque à toi. La liberté peut te tenter; tu es jeune, tu es belle encore. Ah! pourquoi faut-il que je t'avoue que l'idée que tu serais à un autre homme me serait intolérable? Et nos enfans, avec un autre père; non, il y a là quelque chose de monstrueux! Ces contradictions, je ne puis les expliquer, je les sens, elles me torturent, elles me bouleversent. Et il me faut les subir!

« Ma chère femme, par tout ce qui nous a unis dans la vie grave et tendre, dans la confiance, dans la foi au même idéal de droiture et de vérité, pardonne-moi le mal que je te fais. Si à plaindre que tu sois, je suis, étant coupable et ayant horreur de moi, plus misérable encore. Tout ce que j'ai perdu, gâché, flétri à jamais, à jamais!...

« Adieu, il faut que je rassemble mes forces; il faut que je fasse mon métier d'esclave et de ministre, puisque je l'ai voulu... On m'attend.

« MAURICE. »

Quand Gabrielle eut achevé sa lecture, elle était méconnaissable, le visage pâle, creusé, les paupières flétries; une expression de douleur crucifiante la transfigurait! Quoi! il en était là!... Le malheureux!... On frappa à la porte. Le valet de chambre gourmé vint lui dire :

— M. André Varaise demande si Madame peut le recevoir.

Elle eut un instant d'hésitation, et se dirigeant vers son appartement pour redonner à sa figure un aspect présentable :

— Faites entrer et priez d'attendre.

XIX

André Varaise était mis avec une simplicité choisie, une élégance sûre. Son visage maigri brûlait toujours du même feu intérieur : il avait cette beauté grave qui vient de l'âme, dans les crises profondes. Il resta debout, regardant devant lui, les yeux fixés sur la porte où il supposait qu'elle allait apparaître. Il semblait pénétré d'un sentiment unique; et une seule idée, en effet, l'absorbait, toute de respect, de fidélité et de tristesse. Dans ce décor luxueux où elle vivait, il se demandait si la M[me] Dopsent qu'il avait connue autrefois, pouvait se plaire? Il éprouvait, une fois de plus, le grand dépaysement qui lui rendait si douloureuses ses venues discrètes chez elle.

Elle entrait sans bruit, et il vit tout de suite combien elle avait le visage altéré.

Il lui serra la main avec une pitié délicate et dit comme s'il s'excusait :

— Je tombe mal, madame, et vous maudissez l'importun.

— Non, mon ami, puisque je vous reçois.

Elle lui désignait un fauteuil. Et lui, de se sentir là, en visite, son chapeau à la main, souffrit : il aurait tant voulu pouvoir bannir tout formalisme, franchir les convenances et lui parler cœur à cœur, en vérité.

— Dois-je vous féliciter? demanda-t-il. On m'assure que Maurice...

— Ne me félicitez pas.

Il dit :

— Oui, l'encens du pouvoir est trop grossier pour vous.

— Je n'en sais rien. Comme une autre, j'aurais pu en être grisée...

— Non; vous haïssez, j'en suis sûr, la parade, le mensonge, la vanité, tout ce qui se mêle à cet orgueil-là, et en est la plate rançon.

Elle fut touchée de sa sincérité et soupira :

— Me connaissez-vous? Se connaît-on soi-même?

Elle pensait à la poignante lettre de Maurice.

Il répliqua :

— Il y a des êtres qui changent; il en est d'autres dont la trempe de pur métal ne peut plier ni se rouiller. Vous êtes exactement celle que j'ai connue jadis; mais alors, vous étiez plus heureuse, ou du moins, les peines que vous pouviez avoir n'entamaient que l'épiderme du cœur. A présent, pauvre amie, je sens que vous êtes atteinte dans le vif de l'âme, et c'est mon désespoir que mon impuissance. Cette impuissance que vous m'imposez, et qui fait de moi, dans votre vie, un figurant inutile et non résigné, un intrus sympathique et rien de plus.

— Ne dites pas cela, fit-elle avec vivacité; d'abord, vous ne devez pas parler ainsi; vous me l'avez promis, et ensuite ce n'est pas vrai, — et vous le savez, — que vous me soyez indifférent.

Il s'anima; son beau regard sombre, son sourire lassé eurent une expression passionnée :

— Ne rien pouvoir pour vous, n'être même pas l'ami qui conseille, le parent qui dirige; ne pouvoir, n'oser vous parler sans crainte de vous blesser, de vous irriter...

— André, pourquoi revenir sur ce qui est irrémédiable? Ne perdez pas le mérite de votre sagesse et de votre courage.

— Ah! madame, vous ne soupçonnez pas, je le vois, ce que peut souffrir un homme lorsque, pendant des années et des années, il n'a formé qu'un rêve; lorsqu'une femme admirable, une âme exquise a incarné ce rêve; lorsqu'il sait qu'elle est pour lui l'élue l'unique, et que, hors d'elle, il ne trouvera jamais le bonheur...

Elle le regarda avec une douceur attendrie, un regret apitoyé, avec la gratitude qu'elle se sentait devoir à ce culte pieux, à cette ferveur obstinée qui la plaçait si haut, sur ce piédestal dont toute femme est fière :

— Si, mon cher ami, je sais ce que vous souffrez, par ce que je souffre moi-même.

— Gabrielle !...

— Je sais l'homme que vous êtes, je l'estime à son prix; si la vie avait été autre, si je vous eusse rencontré plus tôt, je puis vous le dire sans avoir à rougir : libre, je vous eusse aimé. Mais je ne suis pas libre.

— Affranchissez-vous! Je vous le jure sur mon honneur, je

vous le jure sur le souvenir pieux de ma mère, vous le pouvez sans déchoir, sans mentir en rien à la délicatesse, à la fierté de votre conscience. Vous me rendrez cette justice que je n'ai jamais, depuis le jour où vous me l'avez interdit, osé toucher aux plaies secrètes de votre âme. Jamais vous ne m'avez entendu porter contre votre mari une insinuation, si légère fût-elle. Mais à présent, j'ai le droit de vous le dire : en vous délivrant ou en lui permettant de se détacher d'une chaîne dont il ne sent plus la beauté, qui sait si vous ne remplirez pas son vœu secret?

Elle pâlit ! Quoi ! cette douleur lui était réservée que Varaise sût, lui aussi, dans quel abîme de souffrances elle palpitait!

Elle répondit :

— J'ai pensé à cela aussi. C'est impossible.

Il la regarda avec douleur et colère, comme s'il ne comprenait pas tout de suite :

— Mais si vous perdez Maurice, que vous restera-t-il?

— Mes enfans.

Il appuya son front sur sa main, et le coude replié contre le bras du fauteuil, il dit d'une voix lente :

— Je me mépriserais de vous conseiller une mauvaise action; mais vos enfans deviendraient les miens...

— Non, André, tant qu'ils auraient leur père, même absent, même indigne ! On n'a pas deux pères !...

Et en disant cela, une vive rougeur exhalée de sa plus noble pudeur colora ses traits :

— Comprenez-moi, André. Mes enfans, Maurice, moi, c'est une trinité que rien ne peut rompre.

Il eut un cri de révolte :

— Mais vos enfans grandiront, s'en iront, feront leur vie, eux aussi. Vous serez seule, trahie, désespérée. Qui vous consolera? Le souvenir du bonheur passé? Quelle amertume! Le devoir que vous aurez cru remplir? Quelle désillusion !

— Je ne demande pas à être consolée.

— Ah! vous ne m'aimez pas, fit-il avec désespoir, vous ne m'aimez pas !...

— Je me dois avant tout à Maurice.

Farouchement il demanda :

— Mais qu'espérez-vous donc !

Elle eut un geste désespéré :

— Le sais-je?...

— Que Maurice vous revienne un jour, votre foyer n'en sera pas moins attristé par le regret, la crainte, les Parques du doute, la mort des sentimens irréparables.

Elle eut le même geste de lassitude résolue :

— Cela se peut.

— Et vous vous détournez de la vie, d'une vie nouvelle, ardente, heureuse ? D'une vie où je voudrais payer de mon sang chacun de vos sourires, où tous vos désirs seront des ordres, où je n'aurais qu'une idée : vous plaire et vous servir.

Elle se leva et, d'un geste franc, mit ses mains aux épaules du jeune homme :

— Oui, André, je sais que vous m'apporteriez tout cela, et je le refuse... Je le refuse avec reconnaissance ; je ne puis pas, je ne veux pas enchaîner votre vie à la mienne. Tant que Maurice vivra, j'aurai la certitude morale, une certitude qu'aucun raisonnement n'ébranlerait, qu'aucune passion ne fausserait, — et cependant la vôtre me touche, — la certitude décisive et douloureuse que l'emprise que Maurice a mise sur moi, que les liens de notre mariage ne peuvent être déliés par mon consentement. Je ne suis pas l'épouse sans fierté qui se cramponne à une situation dont je ne compte accepter ni les avantages ni les honneurs ; je ne suis pas la rivale qui ne veut pas qu'une autre entre dans la maison dont elle a été jusqu'à présent la gardienne fidèle... je suis la femme de Maurice et la mère de ses enfans.

Il se leva et dit :

— C'est une résolution arrêtée?

— Arrêtée.

— Alors, je n'ai plus rien à dire. Que ferais-je désormais ici ? Que puis-je pour vous et pour moi ? Vous ne m'entendrez plus me plaindre. Adieu, madame.

— Oui, adieu, André. Notre amitié ne pouvait, je le comprends, vous suffire. — Elle eut un admirable et noble sourire : — Et pourtant !... D'ailleurs, les circonstances mêmes m'eussent forcée de la prier d'être plus réservée encore.

— Oh ! soyez tranquille, fit-il avec une amertume indicible, nul n'a plus souci que moi de votre honneur. Je disparaîtrai de votre vie sans bruit comme il y a neuf ans. Mais alors, je m'immolais avec la joie cruelle du sacrifice. Je respectais les droits de Maurice, les chances de l'avenir, votre jeunesse à tous deux, si pleine de promesses. A présent...

Il se mordit les lèvres au sang pour dominer son émotion :

— C'est affreux.

Elle dit simplement :

— Oui.

Il y eut un lent, long, déchirant silence après lequel ils se quittèrent; il s'inclina lentement devant elle, elle ne lui tendit pas la main comme autrefois, il n'y eut pas cette parodie trompeuse des sentimens qui ne s'exprimeront plus; il y eut le silence, le vide, l'absence et comme la mort.

Elle resta seule, debout et frémissante au milieu du salon :

On lui apporta un télégramme qu'elle décacheta.

Hossegor

Charles atteint congestion pulmonaire, prévenez Maurice. Tendresses.

MARIE DOPSENT.

Son beau-père, sa belle-mère... Sa pensée bouleversée reflua vers les vieux parens si bons, si stoïques, si résignés. Le péril s'annonçait grave, l'ombre de la mort passa dans la pièce.

Elle n'hésita pas une seconde, sonna :

— Ma malle, ma valise, l'auto; vite!

Elle consulta l'horaire; il y avait un train dans une heure

La femme de chambre s'affairait, elle revint en s'excusant :

— Madame, c'est Mme Comeau-Pierres qui insiste pour entrer.

Intrépide, souriante, un immense chapeau garni de roses safran sur ses cheveux noirs, Alice parut;

— C'est fait, Maurice et mon mari sont ministres! Que je sois la première à vous embrasser!

Elle ouvrit les bras :

— C'est inutile, dit Gabrielle.

L'autre pâlit :

— Pourquoi?

— Vous le demanderez à mon mari.

Alice devint verte, essaya de sourire, rajusta sa voilette et, pirouettant avec grâce, insinua :

— Peut-être M. Varaise qui sort d'ici, et que j'ai le temps de rattraper dans l'escalier, m'expliquera-t-il votre attitude et la

sienne? Car il a oublié, lui aussi, de me saluer... Il me semble épouser vos griefs avec une sympathie...

Gabrielle sourit d'un beau mépris :

— Vous ne croyez pas m'atteindre, n'est-ce pas? Mais je vous trouve hardie d'oser me regarder en face. Quelle âme de boue avez-vous donc? Si c'est Maurice que vous venez chercher, il n'est pas ici; si c'est pour moi que vous venez, inutile. A l'avenir, je ne vous recevrai pas.

— Vous me chassez!

— Je vous prie de vous retirer, ne me forcez pas à appeler.

— Vous n'aurez pas la joie d'un scandale! Mais j'aurai ma revanche, je l'ai déjà!...

Elle attendit une seconde, jeta un regard de défi dans la glace et sortit.

Gabrielle s'assit à son bureau et écrivit :

« Maurice.

« Ce télégramme t'expliquera mon départ. Parons au plus pressé! Je vais à Hossegor soigner ton père; j'ai lu ta lettre et je viens de mettre à la porte ta maîtresse. Je te plains de toute mon âme. Je ne consens pas à une séparation. Je quitte cette maison pour n'y pas rentrer. A Hossegor, *chez nous*, je t'attendrai, si tu dois venir. C'est de là, qui fut notre vie et notre amour, que tu me répudieras si tu as ce triste courage. Adieu. »

Elle cacheta et dit à Justine :

— Vous remettrez cette lettre à Monsieur dès son retour.

Une heure après le départ de sa femme, Dopsent rentrait. Sa nomination était officielle.

— Monsieur le Ministre, que je sois le premier! s'écria Odel avec effusion.

— Merci, mon ami; merci!

La femme de chambre lui remettait le télégramme et la lettre que Madame avait bien recommandé de...

Dopsent les parcourut et son visage s'assombrit. Un moment, il resta frappé de stupeur, puis passa la main sur son front, l'air vague de l'homme qui ne sait s'il rêve ou s'il veille.

— Monsieur le Ministre, dit un secrétaire accourant:

— Quoi! qu'y a-t-il? répondit Dopsent brusque.

— Des électeurs qui ont appris... ils veulent vous féliciter!...

— Tout à l'heure !

Mais déjà les coups de téléphone vibraient, les petits bleus pleuvaient, que le valet de chambre courbé en deux lui apportait de minute en minute sur un plateau. Des amis, des quémandeurs, des députés, des sénateurs, la foule arrivait. Le timbre de l'antichambre ne cessait de retentir.

Et Maurice fiévreux serrait des mains : la maladie de son père, le départ de sa femme se heurtaient dans sa tête où sonnait ce mot de fanfare et d'orgueil, malgré tout plus haut que sa douleur, plus fort que sa détresse, mot effarant, lourd d'avenir, gros d'imprévu, mystérieux dans sa précision fétichiste :

« Ministre, je suis ministre ! »

Oui, c'était la réalité du mirage, le vœu accompli, le succès inespéré, rapide, foudroyant presque. Il était parvenu au but de ses désirs, à travers quels égaremens, combien de faiblesses, d'erreurs, sur quel écroulement de ruines ! Il triomphait pourtant. Mais Gabrielle, mais son vieux père, mais ses enfans... L'affreuse solitude des heureux, des riches et des puissans dans le désert de ces âmes, de ces voix, de ces gestes, de ces importuns bruyans qui se pressaient, se bousculaient autour de lui, l'envahit.

Il se répéta :

« Je suis ministre ! »

Et c'était de l'orgueil, et c'était de l'ivresse.

C'était une âcre souffrance, aussi.

XX

Le lendemain, il partait pour Hossegor, laissant l'intérim de son ministère à Caldry. L'entrevue avec sa femme fut singulièrement triste, dans la petite maison claire, où parmi des armes, des bronzes, des masques de l'Extrême-Orient, le colonel, les yeux brillans et les joues tachées de rouge, très maigre sous la couverture, haletait sans se plaindre ; tandis que sa compagne fidèle, à présent esseulée, désemparée, malade d'inquiétude, rôdait à pas silencieux d'ombre autour de son lit.

Entre Gabrielle et Maurice, point d'explication nouvelle, et à quoi bon ? Que se fussent-ils dit ? Une seule idée les rapprochait dans cette grande rupture morale : sauver le vieillard.

Le médecin traitant venu de Bayonne, une célébrité, ne cachait pas son inquiétude. M. Dopsent était usé, l'huile baissait dans la lampe; cependant, la venue de Maurice le ranimait; sa main brûlante pressait parfois affectueusement celle de sa bru. Maurice avec douleur contemplait la face durcie, qui à force d'avoir vécu aux colonies, toute creusée à présent entre les pommettes saillantes, rappelait le visage d'un de ces jaunes qu'il avait combattus et essayé de civiliser.

— Approuves-tu les prescriptions de M. Le Taillet? demanda un soir Gabrielle à Maurice.

Elle ne lui adressait la parole que pour les nécessités du service; le reste du temps, impassible, muette, repliée sur elle-même, sans hostilité, sans tendresse, d'une inexorable froideur qui l'émouvait plus que les reproches les plus sanglans. D'Alice, ils n'avaient jamais reparlé: elle se tenait pourtant entre eux, invisible et présente.

Maurice leva les épaules:

— Je..., oui, je crois qu'il soigne bien mon père.

— Pourtant, tu es médecin?

Il eut un geste découragé:

— Je ne sais plus... Voilà des mois que je n'exerce plus. Il me semble que j'ai tout oublié.

Gabrielle retint mal son saisissement. Quoi! ce qui avait été sa carrière, son beau métier d'audace, de ruse, de vigueur contre la maladie et la mort, ce qui lui avait permis de ressusciter des mourans, de rendre des enfans à leur mère affolée, ce prestigieux pouvoir du médecin, guérisseur, confident, bienfaiteur attendu, guetté du seuil des portes, son passé le plus noble allait-il sombrer aussi dans ce désastre?

Elle dit très émue:

— Mais c'est ton père!

Il répondit:

— Justement.

Se tromper? Il ne se pardonnerait pas une erreur de diagnostic ni une faute de traitement, envers celui qu'il aimait et vénérait davantage depuis qu'il songeait à tout ce qu'il pouvait perdre en le perdant. L'exemple de son père, comme éducateur, comme ami, le pénétrait de respect, d'admiration. Son père!... Pour la première fois, il s'avisa du vide que son départ pour Paris avait dû laisser dans ce vieux cœur...

Non, il ne voyait pas clair, il contrôlait mal les prescriptions de Le Taillet; il éprouvait l'humiliation d'une déchéance inattendue. L'exercice de la médecine exige le coup d'œil exercé, les facultés de l'esprit tendues, un entraînement quotidien. Il se sentait rouillé, il ne retrouvait plus son sang-froid des cas graves. Médecin, il ne l'avait plus été, ou si peu, depuis son élection: ordonnant à Ginette Hélyotte une pommade à la cantharide pour les cheveux, et à Alice des cachets d'aspirine pour la migraine: médecin pour dames, médecin pour rire. Et quand il s'agissait de sauver son père, il restait là, les bras ballans, indécis, impuissant.

Deux jours après, heureusement, un mieux s'annonça, et il put repartir pour Paris où coups de téléphone et dépêches le rappelaient: la grève de Dosmont, calmée, croyait-on, reprenait avec une force nouvelle, sous l'impulsion de la Confédération générale du Travail. Et un scandale financier, le krach de Crapennes, sa fuite avec mandat d'arrestation et limiers à sa poursuite, venait, lancé par *l'Impartial*, d'éclater comme une bombe chargée de boue qui salissait déjà ses protecteurs et ses alliés, les plus hautes notabilités parisiennes.

— Je reviendrai dès que je pourrai m'échapper, dit Maurice à Gabrielle; en attendant, merci pour mon pauvre père et pour maman.

Elle eut un geste vague: elle n'accomplissait que son devoir; d'ailleurs, elle n'était là qu'une garde-malade attitrée, puisque le médecin de La Fondation et une infirmière se relayaient auprès d'elle. Maurice dit, sans la regarder :

— J'ai chargé Fraülein d'aller chercher Charlette à Eastbourne et les vacances vont te ramener Michel; tu seras moins seule.

Elle ne répondit pas, elle avait entendu cependant.

Il hésita à lui dire autre chose, en prenant congé d'elle; à cause des domestiques, ils échangèrent des adieux de convenance. Il se pencha sur la petite Lou, qui le regardait de son joli air préoccupé. Il l'éleva en l'air, l'embrassa, la reprit et l'embrassa encore. Puis précipitamment il partit, sans oser regarder sa femme en face :

— Au revoir.

Gabrielle ne se mit pas à la fenêtre pour le voir partir, mais quand l'auto ronflante eut décru dans la lointain et qu'on n'entendit plus rien, elle s'accouda pour contempler le paysage. Les

roses remontantes du jardin fleurissaient en masses roses, thé, neige et feu sombre. Les vitres des serres scintillaient comme de grandes plaques d'or. Sur les pelouses, un jet d'arrosage éparpillait sa pluie d'eau en arc-en-ciel. Un coup de sonnette tinta: le facteur. Elle se rappela ce jour où il apportait, avec d'autres lettres, le faire-part de Varaise. C'était loin... Elle ne savait déjà plus rien de lui; il ne saurait plus rien d'elle. Que deviendrait-il? Ferait-il ce voyage au Canada dont il avait souvent parlé? Affronterait-il avec le lieutenant Jackson les glaces du pôle Sud? Qu'importait?... Il était hors de la vie future, à présent. Perdu à jamais. Et seule la soutiendrait l'austère conscience du devoir accompli.

Mais une petite main la tirait par sa robe. Lou, tenant dans ses bras une poupée à figure enveloppée de linge, sa poupée malade, sa plus laide, sa plus vieille, sa préférée, lui demandait, d'une voix singulièrement douce:

— Dites, maman. Est-ce que vous croyez que bon-papa va mourir?

Gabrielle frissonna, et serrant l'enfant dans ses bras, lui dit :

— Il ne faut pas dire ces choses, Lou. Comment as-tu cette idée-là ?

— Parce que bonne-maman pleure toute seule dans sa chambre.

— Non, Lou, ton grand-père guérira. Viens retrouver Augustine, elle te ramènera à la maison.

— Maman, est-ce qu'il nous faudra nous aussi vieillir pour mourir un jour? Augustine a dit qu'Hamburu allait mourir. Il est aussi très vieux?

Mme Dopsent ne répondit pas. Quelle étrange enfant, en communion constante avec la nature, les bêtes, les gens du peuple, perdue en sa rêverie, inquiétante parfois! Charlette, de sa gaîté, Michel, de ses jeux de garçon, la secoueraient, heureusement. Elle soupira, revit le vieil Hamburu dans le jardin, le tonneau d'arrosage traîné par Poiluchon comique, sous son chapeau de paille. Elle soupira. Où était le temps où Pierre Duadic expliquait aux enfans la vie des abeilles?... Un ami dévoué et fervent, celui-là, laissé aussi derrière eux sur le chemin sans retour. Il apprenait maintenant le latin à des écoliers, dans une froide petite ville du Nord, ayant refusé par scrupule la place

avantageuse, — un passe-droit, — que Dopsent avait obtenue pour lui à Rambouillet. Elle songea une minute à la vie simple, médiocre, mais riche d'âme et de pensée qu'il aurait; à moins que la province, une vie plate, une femme trop ménagère... Nul ne vit pleinement le sort qu'il ambitionne; au bout de tout idéal, croule une faillite. Elle secoua son amertume et entra dans la chambre de Mme Dopsent.

A sa vue, la vieille femme essuya vivement ses yeux.

— Mère, vous n'êtes pas raisonnable. M. Le Taillet se montrait presque content ce matin.

— Oui, ma fille; tu as raison, ma chère Gabri; mais j'ai une gêne à te l'avouer, ce n'est pas seulement sur mon pauvre Charles que je pleure.

— Mais sur quoi donc, mère?

— Ma pauvre enfant... tu souffres sans te plaindre. Entre Maurice et toi, il y a quelque chose, n'est-ce pas? Un cœur de vieille maman ne s'y trompe pas!

— Il n'y a rien, mère. Maurice a du chagrin, il adore son père; puis sa carrière l'absorbe. Ne vous inquiétez pas en vain.

Mme Dopsent leva sur elle ses yeux décolorés; entre ses boucles blanches, son visage prit une expression d'une pathétique douceur :

— Ma chérie, c'est des jeunes, c'est de vous deux que je peux m'inquiéter; car pour mon pauvre Charles...

Elle se tut et reprit, les yeux fixés sur le mur :

— Nous avons trop vécu ensemble, nous tenons par un lien trop fort pour que rien nous sépare. Je sens que s'il mourait, je ne lui survivrais pas.

Gabrielle lui saisit les mains, remonta aux épaules rentrées, saisit la tête frêle et embrassant les joues parcheminées :

— Mère, ne dites pas ces folies!

Mais elle se rappelait les phrases songeuses de Lou, et devant ce pressentiment de l'enfant ignorante et de la vieille épouse qui avait tant vécu, elle eut peur.

Pourtant, le lendemain, le mieux continua. Sur l'insistance de M. Le Taillet, elle put même sortir une heure, afin de respirer l'air pur. Machinalement, ses pas la portèrent vers la Pierre Bleue. La maison d'un gris bleuâtre montrait, à travers le parc, ses balcons de bois fleuris de géraniums; elle aperçut un jardinier bêchant une plate-bande. Et tout à coup, sans qu'elle sût

d'où ils étaient venus, elle sentit Dick et Pussie qui lui léchaient les mains, de leurs langues chaudes. Ils n'aboyaient pas et fixaient sur elle leur museau de loup et leurs yeux d'or jaune.

Elle les caressa, muette, et fit le tour du domaine, mais devant la grille elle passa sans entrer et les collies de surprise la regardèrent. Elle apercevait la terrasse d'où elle guettait Maurice et se rappela la fine piqûre d'épingle au cœur, le jour où il avait détourné d'elle son regard et lancé son cheval vers le fond courbe de l'étang. Comme alors, le sable étincelait à la lumière, mais aujourd'hui avec des lueurs moirées et des flaques, la marée s'en allant. Les bois d'un vert intense chatoyaient dans le bleu du ciel ; et c'était le silence et la solitude. Mais une angoisse palpitait pour elle aujourd'hui dans le soleil et l'air chargé de résine. Elle se retourna vers sa maison où elle n'osait pénétrer, où elle n'avait ni le cœur ni l'envie de rentrer. Elle resta là un moment comme une étrangère, devant le bonheur enfui ; puis, se penchant vers Dick et Pussie, elle leur dit à voix basse en leur montrant la barrière qu'ils avaient franchie jadis pour rejoindre Maurice :

— Rentrez !

Ils obéirent d'un bond ; et tandis que de l'autre côté ils la regardaient, immobiles, elle s'éloigna seule à pas lents vers la petite maison où l'on disputait une vieille vie à la mort.

Paul Margueritte.

(La dernière partie au prochain numéro.)

LA RUSSIE NOUVELLE

ET LA

LIBERTÉ RELIGIEUSE

I

LES CATHOLIQUES. — LES ISRAÉLITES

Il y a de longues années déjà, nous écrivions ici même que, au lieu de précéder les libertés politiques, la liberté religieuse, en Russie, ne ferait sans doute que les accompagner et s'introduire sous leur couvert. Si nous osions exprimer cette opinion d'apparence paradoxale, c'est que nous avions devant les yeux l'exemple de la plupart des États de l'Europe et de l'Amérique. Au rebours de ce qui semble l'ordre naturel, l'ordre logique, la liberté de penser d'où découle la liberté des cultes, loin d'être la mère de toutes les autres, ne vient d'ordinaire au monde qu'après la liberté politique et ne naît ou ne grandit qu'à son ombre. Ainsi en a-t-il été de l'Angleterre, des États-Unis, de la Hollande, de la Suisse, de l'Espagne, de l'Italie, de notre France elle-même. Ainsi encore de l'asiatique Japon. Le fait est si général que nous avons cru permis de l'ériger en loi de l'histoire (1). A cette loi, nous ne connaissons guère, dans l'Europe moderne, qu'une exception, la Prusse. La tolérance, grâce au génie de Frédéric II, est entrée dans les fondations de la monarchie prussienne, et la Prusse n'a pas eu lieu de s'en repentir.

(1) Voyez *les Catholiques libéraux, l'Église et le Libéralisme*, p. 36-37.

Les autocrates de Russie n'ont pas eu la même prévoyance ou la même hardiesse que leurs voisins et amis, les Hohenzollern. La liberté religieuse était la seule qu'un tsar eût pu accorder à ses sujets sans entamer son pouvoir absolu. Aucun ne l'a osé, parce que, en Russie, l'entière liberté religieuse avait contre elle la longue solidarité de l'Église et de l'État, l'intérêt de la bureaucratie, la tradition nationale, les préjugés du pays ou du pouvoir. Catherine II, la grande Catherine, l'émule de Frédéric, qui, ainsi que Frédéric, donnait asile en ses États aux Jésuites, Catherine, l'amie de nos philosophes, faisait bien, elle aussi, profession de tolérance. Elle élevait en sa capitale des églises de tous les cultes; elle couvrait les partages de la Pologne du prétexte d'y rétablir la liberté des dissidens; mais ces mêmes partages, le désir de rattacher plus intimement les provinces nouvelles à la vieille Russie, l'ambition de se montrer à ses peuples en souveraine orthodoxe, patronne de la foi nationale, amenaient Catherine elle-même à mettre les forces de l'État et l'administration impériale au service de l'Église et de l'orthodoxie officielle. Depuis Catherine et depuis Alexandre Ier, l'esprit de tolérance, chez les maîtres de l'Empire, la liberté religieuse, dans les lois ou dans les mœurs, étaient plutôt en recul; la Russie, à la fin du XIXe siècle, semblait plus arriérée que la Russie de la fin du XVIIIe. Presque seule en Europe, elle restait, à cet égard, un pays d'ancien régime.

Sous Nicolas Ier et ses successeurs, sous Alexandre III surtout, a prévalu, grâce à M. Pobédonostsef, le célèbre haut-procureur du Saint-Synode, un esprit d'obstinée et inflexible propagande orthodoxe. C'était le temps où le gouvernement, l'administration, les tribunaux, s'inspiraient de la décevante maxime, si longtemps la devise de toutes les autorités, et encore aujourd'hui le mot d'ordre des partis d'extrême droite : « Autocratie, Nationalité, Orthodoxie. » Contrairement à la nature et aux intérêts même d'un Empire qui embrasse en son sein tant de races, de religions, de peuples divers, la Russie du XIXe siècle poursuivait une politique étroitement confessionnelle, s'entêtant à chercher l'unité de l'État dans l'unité de la religion, ne se résignant pas à ce que le quart ou le tiers des sujets du Tsar demeurassent, en public ou en secret, hors du giron de l'Église officielle. C'était là une politique soi-disant nationale à laquelle aucun souverain n'osait renoncer. Pour que le gouvernement

impérial fît mine de s'en dégager, il n'a fallu rien moins que les mécomptes de la guerre russo-japonaise, que l'ébranlement apporté par la défaite à toutes les traditions et à toutes les institutions de l'Empire. Il a fallu l'inauguration d'un régime nouveau, la convocation d'un parlement, l'entrée du gouvernement impérial en des voies décidément modernes. Encore, les traditions et les préventions anciennes restaient-elles si fortes que, après avoir proclamé la liberté religieuse, le gouvernement russe n'a osé aller jusqu'au bout du principe nouveau, de telle façon que, à ceux de ses sujets qui devaient en bénéficier, la liberté concédée apparaît comme incomplète ou précaire.

Il convient ici de rendre hommage à l'empereur Nicolas II. Pour accorder à ses sujets plus de liberté religieuse, Nicolas II n'a pas attendu les sommations des représentans de ses peuples. Avant la réunion, avant la convocation même de la première Douma d'Empire, en avril 1905, un oukase impérial dotait la Russie nouvelle de la liberté religieuse. S'en assurant la gloire avec l'initiative, le Tsar proclamait lui-même l'émancipation des consciences. Pour cette grande mesure, il semblait qu'un trait de plume dût suffire. C'était peut-être la seule réforme qui pût s'accomplir par ordre, l'unique liberté qui pût se décréter. Eût-elle été pleinement et sincèrement appliquée qu'elle aurait presque suffi à faire de la vieille Russie une terre nouvelle.

Pour que l'édit de tolérance d'avril 1905 eût toute sa vertu, toute son efficacité, il eût eu besoin d'être accompagné de l'abrogation des lois restrictives anciennes, des lois qui, en refusant tels ou tels droits aux adhérens de tel ou tel culte, faisaient toujours obstacle à l'entière liberté de conscience. Il n'y a pleine liberté religieuse que dans la pleine égalité devant la loi, que là où les droits civils ou politiques ne sont pas à la merci des distinctions de religion. Aussi l'oukase libérateur de l'empereur Nicolas II demeurait-il incomplet ; il avait besoin d'être achevé et sanctionné par des lois nouvelles. C'est à quoi s'est efforcée de pourvoir, au moins pour certaines catégories de dissidens, la troisième Douma. Elle a voté, à son tour, une loi d'affranchissement des consciences, si contraire aux traditions bureaucratiques que son acceptation par le Conseil de l'Empire et par la Couronne reste toujours douteuse.

Alors même, ces deux mesures, bien qu'encore incomplètes,

l'oukase impérial et le vote de la Douma, demeurent peut-être les deux actes les plus significatifs de la Russie nouvelle, parce qu'ils sont tous deux inspirés de ce qu'il y a de plus élevé dans l'esprit moderne. Souhaitons pour le bien de la Russie, comme pour l'honneur de son gouvernement, qu'elle ne recule pas trop longtemps devant l'achèvement de cette œuvre d'émancipation et de pacification. La liberté religieuse est chose si précieuse et si féconde qu'elle ne profite guère moins à ceux qui l'accordent qu'à ceux qui la reçoivent. Loin que tout le bienfait en doive être pour les dissidens, l'Église nationale y trouverait ce dont elle a un besoin impérieux, un principe de rénovation et de relèvement.

I

Les premiers à bénéficier de l'édit de tolérance d'avril 1905 ont été les catholiques, surtout les catholiques de rite grec qui, de tous les sujets du Tsar, étaient ceux qui avaient le plus durement souffert du régime de russification par la religion. Leur culte avait été biffé de la liste des cultes admis dans l'Empire; leur dernier diocèse avait, sous Alexandre II, été supprimé par oukase ; leurs églises avaient été livrées à un clergé qu'ils regardaient comme schismatique ; leurs personnes et leurs familles restaient, malgré leurs larmes et leurs protestations, inscrites sur les registres de l'Église d'État; et l'administration, la police veillaient à ce qu'ils ne pussent recevoir aucun sacrement, aucun secours religieux, des prêtres catholiques.

Les catholiques du rite latin, pour la plupart Polonais ou Lithuaniens, avaient d'habitude conservé la liberté religieuse personnelle. Il n'y avait guère d'exception que pour ceux d'entre eux auxquels l'administration ou le clergé orthodoxe découvraient quelque ancêtre grec-uni. Ces malheureux étaient, de par la loi, arrachés à l'Église qui les avait baptisés pour être officiellement rattachés à l'Église d'État qu'aucun sujet russe, une fois inscrit sur les registres des popes, n'avait le droit d'abandonner. Plus heureux que ces infortunés, les catholiques qui ne comptaient pas d'uniates parmi leurs aïeux pouvaient demeurer librement catholiques, suivre en paix le rite latin. Ils se plaignaient, il est vrai, et souvent à bon droit, tantôt d'être dépos-

sédés de leurs églises (1), tantôt de ne pouvoir obtenir l'autorisation d'en construire de nouvelles ou de réparer les anciennes. Ils accusaient l'administration impériale d'entraver leur clergé dans le libre exercice de ses hautes fonctions ou dans ses relations avec le Saint-Siège. Le culte catholique avait beau être reconnu et subventionné par l'État, le gouvernement central et, plus encore, les autorités locales ne lui en témoignaient pas moins de persistantes défiances, souvent même une malveillance qu'ils ne prenaient pas la peine de dissimuler.

Les motifs de cette antipathie contre Rome et contre le clergé catholique romain étaient, il est vrai, d'ordre national et politique plutôt que d'ordre religieux. Par cela même, pour les faire disparaître, il ne pouvait suffire de proclamer la liberté de conscience. Les défiances et les préventions du gouvernement impérial contre l'Église catholique s'expliquent par l'histoire, par des siècles de luttes, par le long duel de la Russie orthodoxe et de la Pologne catholique. Comme la Pologne avait été le champion de Rome, la Russie s'était faite celui de l'orthodoxie orientale; pour affirmer et achever sa victoire, elle s'était efforcée, depuis Catherine II et les trois partages, de ruiner, en ses nouvelles provinces, les influences catholiques, catholicisme restant pour elle synonyme de polonisme. Si elle avait fait une guerre acharnée aux uniates, aux chrétiens de rite oriental qui, sous la domination lithuano-polonaise, avaient reconnu la suprématie romaine, c'est qu'elle voulait détruire, avec l'Union, cette sorte de pont, jeté par les Jésuites, entre l'Orient de rite grec et la vieille Rome. En coupant, sous Alexandre II, la dernière arche de ce pont séculaire, le gouvernement du Tsar s'était flatté de fermer au polonisme, en même temps qu'à Rome, les masses populaires de la Petite-Russie comme de la Russie Blanche. La campagne de vexations menée contre le clergé et les influences catholiques restait essentiellement une œuvre politique; mais elle avait beau s'inspirer moins de l'intolérance sectaire que des passions nationales, la liberté religieuse, la liberté des âmes chrétiennes en demeurait toujours l'innocente victime.

Si anciennes, si invétérées que fussent les préventions du

(1) Récemment encore, à la fin de janvier 1910, la Douma d'Empire a dû s'occuper d'une affaire de ce genre. Il s'agissait de l'église d'un village de Pologne, Opolé, que le clergé orthodoxe avait enlevée de force aux catholiques.

gouvernement impérial contre Rome et la hiérarchie catholique, il ne s'est point, comme d'autres gouvernemens, laissé aveugler par ses passions ou ses préjugés antiromains. Son aversion pour Rome et pour le « latinisme » ayant une origine politique plutôt que des antipathies confessionnelles, aucun fanatisme religieux ou irréligieux ne lui a interdit d'entrer en relation avec le Vatican, lorsque la politique et les intérêts de l'Empire lui conseillaient de négocier avec le Saint-Siège. Pour sortir de ses difficultés avec ses sujets catholiques et avec la hiérarchie romaine, Pétersbourg n'a eu garde d'ignorer Rome et la constitution de l'Église latine. Les tsars orthodoxes, protecteurs nés de l'orthodoxie orientale, ne se font pas scrupule d'entretenir, officiellement, aux bords du Tibre, une légation impériale auprès du Souverain Pontife, dépouillé de sa couronne temporelle. Supprimée, durant quelques années, sous le pontificat de Pie IX, cette légation de Russie auprès du Vatican a été rétablie par le plus national des tsars russes, l'empereur Alexandre III. Et, depuis lors, le gouvernement impérial a eu soin d'y appeler des diplomates de haut mérite, tels que M. Izvolski, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères, M. Goubastof, naguère adjoint du ministre, M. Sazonof, appelé récemment au même poste. Entre les envoyés du tsar orthodoxe et les ministres du pape romain, représentant deux puissances en antagonisme séculaire, les difficultés sont grandes et tout accord malaisé. En dépit de leur mutuelle bonne volonté, les négociations sont loin de toujours aboutir à une entente. Chaque nomination d'évêque est une affaire épineuse dont la solution exige beaucoup de tact et de patience. Les évêques une fois nommés et installés, il arrive souvent que le gouvernement russe les éloigne de leur siège épiscopal, pour des motifs politiques, sans que le Vatican consente à les déposer ou à les remplacer. Ainsi, en ces dernières années, du baron de Rops, évêque de Vilna et député de son diocèse à la première Douma. Mais alors même que les négociations ne réussissent pas à son gré, le gouvernement russe se garde de rompre les relations avec le Saint-Siège; l'expérience lui a enseigné que, en ces délicates et irritantes querelles ecclésiastiques, les gouvernemens les moins inféodés à Rome ont tout avantage à demeurer en contact avec le chef suprême de l'Église.

II

Entre la Russie et le Vatican se dressait cependant, comme un mur infranchissable, une question particulièrement douloureuse, celle des Uniates. Sur ce point, Rome n'avait pu rien obtenir; la diplomatie russe déclinait toute négociation, toute conversation. A ses yeux, les anciens uniates étant tous passés à l'orthodoxie officielle, il n'y avait plus en Russie de catholiques de rite grec; partant, Rome n'avait pas à intervenir en leur faveur. A la suppression de ces malheureux uniates de Pologne on avait employé toutes les forces du pouvoir autocratique. Contre les récalcitrans, l'administration et la police avaient usé de tous les procédés imaginés chez nous par Louvois contre les protestans, y compris les garnisaires cosaques; et cela au déclin du XIXe siècle, sous des princes justement réputés pour leur humanité, comme Alexandre II et Alexandre III. Amendes, fustigations, incarcérations, séparations violentes des familles, confiscations, déportations, tout, sauf l'échafaud, avait été mis en œuvre, sous l'œil sec de M. Pobédonostsef (1). C'était, au nom de l'autorité tsarienne, et, cette fois, contre Rome, comme une autre révocation de l'Édit de Nantes, avec cette différence que, attachés à leurs champs et à leurs villages, les victimes ne pouvaient ou n'osaient chercher un refuge dans l'exil. Plutôt que de recevoir les sacremens de la main de popes, à leurs yeux schismatiques, un grand nombre de ces pieux paysans renonçait à tous secours religieux. Au mariage orthodoxe, beaucoup préféraient le concubinage; d'autres traversaient de nuit les forêts de la frontière pour se faire marier en secret par un prêtre de Galicie. Leurs enfans restaient bâtards devant la loi russe. Naguère encore, il suffisait que la police découvrît un ancien uniate priant dans une église de rite latin, ou en conversation avec un prêtre catholique, pour que l'église fût fermée, le prêtre déporté. La persécution contre les catholiques de rite grec retombait ainsi sur les catholiques de rite romain.

On comprend l'émotion de ces anciens uniates, lorsque parvint à leurs villages le bruit que chacun allait être maître de professer sa foi librement. Aux premiers jours, la plupart

(1) Voyez *l'Empire des Tsars et les Russes*, tome III, p. 605-608.

n'osaient y croire. Popes et fonctionnaires ne leur avaient-ils pas, jusque-là, répété que, étant d'origine petite-russienne, ils étaient tenus d'avoir le même culte que le tsar russe? Aussi lorsque, au printemps de 1905, ils apprirent que, tout comme les *pans* (les seigneurs) polonais, ils pouvaient impunément se dire catholiques, fréquenter l'église du rite latin, beaucoup imaginèrent que le tsar Nicolas avait quitté l'Église orthodoxe et embrassé la foi catholique. Pour les détromper, il fallut que les popes envoyassent à Pétersbourg une mission, afin de constater que, tout en accordant la liberté à ses sujets, l'Empereur était demeuré lui-même orthodoxe. Malgré cela, un grand nombre de ces anciens uniates abandonnèrent l'Église officielle pour passer à l'Église catholique romaine. S'il leur avait été permis de revenir à l'Union, presque tous sans doute l'eussent fait avec joie; car, pour ces esprits simples, comme pour la plupart des Orientaux, la foi se confond avec les rites. Mais la liberté accordée par l'oukase de tolérance n'allait pas jusqu'à autoriser le rétablissement du culte grec-uni. Leurs anciennes églises restant aux mains des popes schismatiques, les uniates, qui voulaient sortir du schisme et rentrer sous la suprématie romaine, ne pouvaient le faire qu'en délaissant les rites de leurs ancêtres et la liturgie gréco-slave, pour passer, de la *tserkiev* russe, au *kosciol* polonais, à l'église latine. Si douloureux que leur fût ce sacrifice, des dizaines de milliers de paysans, des villages presque entiers l'accomplirent

L'abrogation forcée du dernier diocèse uniate, suscitée par la haine du polonisme, menaçait ainsi de tourner au profit des Polonais et de la « foi polonaise. » En adoptant le rite latin, ces paysans ruthènes risquaient de se poloniser. Pour écarter ce péril, l'administration, venant au secours des popes orthodoxes, s'efforce d'arrêter le mouvement de retour à Rome, en intimidant les paysans, en s'appliquant à les ramener, de nouveau, à l'Église officielle. Ces malheureuses victimes d'une longue persécution risquent d'être frustrées des bénéfices de l'oukase de tolérance de 1905. Afin de pouvoir, plus facilement, les enchaîner au schisme ou les y rattacher, l'administration impériale vient de reprendre un projet, plusieurs fois mis en avant par les plus acharnés ennemis des Polonais, et, jusqu'ici, repoussé par la prudence des ministres. Elle se propose d'enlever au royaume de Pologne les districts des gouvernemens de Lublin et de Siedlce,

habités par les anciens uniates. De cette façon, on espère soustraire toute cette contrée aux influences polonaises et catholiques (1).

Le passage en masse d'un grand nombre de ces paysans d'origine ruthène au catholicisme et à l'Église polonaise va finir ainsi par tourner contre les Polonais et contre le catholicisme. Détachés du « Royaume, » annexés aux provinces du Sud-Ouest de l'Empire, ces districts, réunis en un nouveau gouvernement, celui de Kholm (Chelm), se verraient assujettis à un régime plus dur encore pour les Polonais et pour les catholiques que celui de la Pologne.

Ce projet contre le Royaume du Congrès de 1815 n'a eu jusqu'ici qu'un résultat, prévu par le gouverneur général Skallon, comme par ses prédécesseurs; il n'a fait qu'exaspérer les Polonais. L'indignation parmi eux est universelle. A leurs yeux, cette mutilation du petit royaume du Congrès, héritier de l'ancien Grand-Duché de Varsovie, n'est rien moins qu'un autre démembrement de leur infortunée patrie, comme une amputation nouvelle de leur chair polonaise toujours saignante.

Ce que la bureaucratie pétersbourgeoise présente comme une simple modification de limites administratives est, pour les trois tronçons de la Pologne, une violation manifeste des traités de Vienne, aussi bien que des solennels engagemens pris par la Russie vis-à-vis des Polonais, lorsque fut relevé, au profit du tsar Alexandre Ier, le titre de roi de Pologne. A Varsovie comme à Cracovie, on craint, peut-être à bon droit, que cette atteinte à l'intégrité du « Royaume » ne serve un jour de précédent à d'autres démembremens, au profit de l'Allemagne; car les pangermanistes n'ont pas oublié que, avant Iéna et Tilsitt, la Prusse régnait à Varsovie. Les Polonais font remarquer que, parmi les sept ou huit cent mille âmes du nouveau gouvernement de Chelm ou Kholm, les orthodoxes resteront encore en minorité; ils disent que, si l'on veut faire du « Royaume » une Pologne strictement ethnographique, il faut au moins lui resti-

(1) Un congrès russe orthodoxe, tenu en janvier 1910 dans la ville de Chelm ou Kholm, sous l'influence des popes et des instituteurs russes, a montré ce qu'on attend de cette mutilation du royaume de Pologne. Le Congrès a exprimé la confiance que, une fois enlevés au Royaume, les anciens uniates seraient facilement ramenés de nouveau à l'Église orthodoxe officielle. Pour assurer aux orthodoxes la majorité dans les institutions représentatives à créer dans le nouveau gouvernement de Kholm, il a demandé que 60 p. 100 des sièges à pourvoir fussent réservés par la loi aux orthodoxes, là même où ces derniers seraient en minorité. Voyez le compte rendu du *Novoié Vrémia* 5/18 janvier 1910.

tuer les districts incontestablement polonais, tels que Biélostock, donné par Napoléon à Alexandre Ier après Tilsitt.

Des Russes ont soutenu qu'on ne pouvait concéder d'institutions autonomes à la Pologne qu'en enlevant à la suprématie polonaise les trois ou quatre cent mille Ruthènes des provinces de Lublin et de Siedlce. Il serait aisé à l'administration impériale de garantir les droits de ces paysans ruthènes, mais toute l'attitude du gouvernement russe vis-à-vis des Polonais de la Vistule montre assez qu'il est loin de songer à leur accorder aucune autonomie, même étroitement restreinte.

Il nous est pénible de le constater, le gouvernement impérial n'a pas su mettre à profit, pour se les attacher, les sentimens de loyalisme manifestés par la plupart des Polonais, durant la guerre de Mandchourie et la période d'agitation révolutionnaire. Après quelques mois d'apparente hésitation et de tolérance relative, il a repoussé, délibérément, toutes les tentatives de conciliation. Il en est revenu aux pratiques anciennes, à la dure et stérile politique de dénationalisation, condamnée par les plus clairvoyans de ses agens, tels que le prince Imérétinski. Il est en train de fermer les écoles polonaises qu'il avait laissées s'ouvrir durant la crise, de dissoudre toutes les sociétés polonaises, temporairement autorisées par son administration. Et cela, alors qu'il laisse, à côté, naître et grandir de nombreuses sociétés allemandes aux tendances pangermaniques; car, les yeux toujours ouverts sur les prétendus périls du polonisme, il semble les clore volontairement sur ceux du germanisme. Moins équitable que l'Autriche envers ses sujets polonais, il prétend conserver à l'Université de Varsovie un caractère exclusivement russe, pour en faire, en pleine Pologne, comme la garnison intellectuelle du maître étranger. Il n'a servi de rien aux Polonais de se montrer, aux deux premières Doumas, parmi les plus sages et les plus respectueux sujets du Tsar; le gouvernement, irrité d'avoir à compter avec eux, leur a enlevé brusquement les deux tiers de leurs représentans à la Douma d'Empire. Aujourd'hui même, tout en refusant de leur accorder aucun germe d'autonomie administrative, il persiste à leur refuser la plupart des institutions libérales concédées aux provinces russes de l'intérieur, ou s'il parle d'en introduire enfin quelques-unes dans le « Royaume, » c'est avec des altérations, des restrictions qui, aux yeux des Polonais, en réduiraient singulièrement la valeur.

Comment, après cela, s'étonner si, en Pologne, le mécontentement est général, la désaffection, presque universelle? En détruisant toutes les espérances polonaises, les déceptions de ces deux ou trois dernières années ont complètement retourné l'esprit public (1). Les partis modérés se sentent impuissans; leurs chefs sont découragés; l'attitude du gouvernement impérial les a pour longtemps discrédités. L'opinion se répand dans toutes les classes que, pour les Polonais et pour les catholiques, il n'y a rien à espérer du gouvernement russe. Qui peut se réjouir d'un tel revirement? Ce ne sont, à coup sûr, ni les patriotes russes éclairés, ni les amis de la Russie. La politique de compression vis-à-vis des Polonais ne peut bénéficier qu'aux ennemis du gouvernement et aux adversaires de la puissance russe, aux révolutionnaires à l'intérieur, aux ambitions allemandes ou autrichiennes au dehors. Les révolutionnaires ne se font pas faute de répéter aux Polonais : « Nous vous l'avions bien dit! » et quant à la politique allemande, on sait qu'en Russie même, nombre de nos amis attribuent l'intransigeance du gouvernement impérial vis-à-vis des Polonais à la pression ou au moins à l'ascendant de Berlin sur Pétersbourg.

On se demande comment, au lendemain des manifestations de fraternité slave de Pétersbourg, de Prague, de Varsovie, comment, à l'heure où la Russie cherche à reprendre sa légitime influence sur les Slaves d'Orient, elle s'aliène si légèrement le cœur de ses sujets slaves de la Vistule. Les retentissantes démonstrations du « néo-slavisme » auxquelles se sont associés tant de Russes des divers partis n'ont fait qu'accentuer, aux yeux des peuples, le désaccord de la politique intérieure avec la politique étrangère du grand Empire (2). C'est que, alors même

(1) Sur cette situation et sur le revirement de l'opinion en Pologne dans ces derniers temps, voyez, outre l'article de MM. Marius et Ary Leblond : *la Question polonaise dans l'Empire russe* (*Revue* du 1er déc. 1909), le récent ouvrage de M. Dmowski : *la Question polonaise*, traduit par M. V. Gasztowt (librairie Colin), et aussi *la Politique russe en Pologne* de M. Ermann Piltz, brochure en russe et en polonais, d'autant plus instructive qu'elle est due au groupe des Ougodowtsy et à un des écrivains polonais les plus désireux d'une réconciliation.

(2) Nous devons faire remarquer que l'irritation des Polonais contre la politique russe menace de compromettre ce mouvement néo-slave et, avec lui, l'entente des Slaves d'Autriche. Malgré les efforts méritoires de M. Kramarj aux conférences de Pétersbourg, les Polonais, déçus dans leurs espérances et se regardant comme toujours sacrifiés, semblent décidés à se tenir désormais à l'écart du mouvement et résolus à ne pas prendre part au Congrès slave de Sophia, en juillet prochain.

qu'ils prétendent ne servir que leurs intérêts, les gouvernemens et les peuples sont souvent menés, à leur insu, par leurs passions ou par leurs préjugés. Après les humiliations de la guerre et les inquiétudes de la révolution, le sentiment national russe s'est heureusement réveillé. La Russie éprouve de nouveau le besoin de se sentir grande et forte. Comme Français et comme Européens, nous ne saurions que nous en réjouir, tout en regrettant que ce patriotisme russe ne reprenne, trop souvent, la forme d'un nationalisme moscovite orthodoxe, étroit et oppressif. L'Empire des Tsars est trop vaste, il comprend trop de peuples divers, trop de religions différentes, pour que puisse impunément y triompher la spécieuse devise : la Russie aux Russes, ce qui, pour le parti soi-disant national, n'a qu'un sens. la Russie aux Russes orthodoxes. Comme me le disait un ancien ministre du Tsar, au-dessus de la Russie, il y a l'Empire russe : or, une telle devise n'a rien d'impérial.

Appliquée à toutes les « Okraïnes » des frontières, à tous les peuples et à toutes les religions de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie, pareille politique, au lieu de fortifier l'Empire, en en cimentant l'unité, risquerait de l'affaiblir par la désaffection et d'en préparer la désagrégation. Il n'est pas permis d'oublier que, de la Finlande à la Pologne et au Caucase, la vieille Russie orthodoxe est entourée d'une large ceinture multicolore de populations d'origine étrangère et de religions diverses, qu'elle ne peut s'attacher que par l'esprit de justice et par l'esprit de tolérance. Vis-à-vis de la Finlande, comme vis-à-vis de la Pologne, la Russie a la force ; elle peut tout décréter et peut-être tout exécuter ; mais, trop d'exemples le montrent, la force ne suffit pas à tout ; la force peut élever des États, elle est tôt ou tard impuissante à leur garantir la vie et la durée. Aux crampons de fer, aux liens matériels, il faut que viennent s'ajouter les liens moraux ; et, vérité qui, pour être devenue banale, n'en demeure pas moins toujours vraie, à la conquête des armes il faut que succède la conquête des âmes ; celle-ci ne se fait ni par l'état de siège, ni par la compression légale. Plus vaste et plus complexe est un Empire, plus il renferme de races et de peuples divers, et plus l'affection de ses peuples est, pour lui, l'unique moyen de mettre son unité à l'abri des révolutions intérieures ou des guerres étrangères. M. Stolypine a dit un jour une belle parole : « En Russie, la force ne doit point primer le droit. »

C'est en s'inspirant de cette haute maxime, en respectant les droits de chacun et, avant tout, les droits de la conscience, que le gouvernement impérial consolidera l'immense Empire et en assurera le mieux les destinées, contre tous les périls du dedans et toutes les menaces du dehors.

III

Les Polonais catholiques ne sont pas les seuls sujets du Tsar chez lesquels l'oukase de tolérance d'avril 1905 ait éveillé des espérances, déjà en partie déçues. Cela est encore plus vrai des Juifs. S'il est un domaine où la législation russe ait fait bien peu de progrès, c'est assurément les lois touchant les Israélites. La Russie, ou plus exactement l'Empire russe, possède près de la moitié des Juifs du globe. On évalue, au commencement de ce xxe siècle, le nombre total des Israélites, dispersés dans les cinq parties du monde, entre dix et onze millions d'âmes. Plus de cinq millions habitent les États du Tsar; et parmi leurs coreligionnaires d'Europe, d'Asie, d'Amérique, beaucoup sont originaires de l'Empire russe. Depuis un quart de siècle, des milliers et des milliers de familles israélites s'évadent, chaque année, des frontières de la Russie pour aller demander à d'autres États, aux deux Amériques notamment, ce que les débris d'Israël n'ont pas encore obtenu sur le sol russe, la liberté et l'égalité. Depuis une quinzaine d'années surtout, près de 100 000 Juifs quittent, chaque été, la Pologne, la Lithuanie, la Petite-Russie, la plupart pour s'embarquer, dans les ports allemands, sur les vaisseaux de la *Hamburg-America* ou du *Norddeutscher Lloyd*, qui les transportent, à prix réduits, sur les quais de New-York. C'est ainsi que cette dernière ville, devenue le grand centre moderne du judaïsme, compte aujourd'hui près d'un million de Juifs, si bien que, au lieu de New-York, certains Américains s'amusent à dire *Jew-York*.

Cet exode ininterrompu des Juifs russes aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, en Palestine, jusqu'au Transvaal, ne semble pas diminuer la population israélite de l'Empire; il n'absorbe guère que les excédens annuels des naissances sur les décès. Si développée que soit l'émigration des Juifs, on ne saurait donc en attendre la solution de la question juive. Cette question, héritage de l'ancienne Pologne, ne peut être résolue qu'en Russie

et par les lois russes. Théoriquement, la solution est aisée : il n'y en a qu'une, et elle est des plus simples. Elle consisterait, tout bonnement, à supprimer les lois spéciales sur les Juifs, lois multiples, compliquées de règlemens et d'exceptions de toute sorte, qui forment aujourd'hui un code volumineux, ou mieux un dédale confus dans lequel les juristes les plus experts ont souvent peine à ne pas s'égarer. La Russie, devenue définitivement un pays moderne, n'aurait qu'à imiter les autres États européens, à copier l'exemple que la Révolution française a la première donné à l'Europe et au monde, en abrogeant toutes les lois et les règlemens spéciaux aux sectateurs de la loi mosaïque. Un oukase impérial, une loi en un seul article y suffirait. C'est la solution la plus radicale ; c'est aussi la plus logique, comme la plus équitable. Par malheur, si elle compte en Russie de nombreux partisans, surtout parmi les groupes de gauche, elle rencontre encore plus d'adversaires.

Quelque opinion qu'on ait sur la question, force est de reconnaître que la Russie de l'empereur Nicolas II, la Russie constitutionnelle de la troisième Douma, n'est pas prête à la trancher ainsi, d'un coup, dans le sens moderne, c'est-à-dire dans le sens de la pleine liberté, de la pleine égalité. Parmi les libéraux mêmes, ou ceux qui se flattent de l'être, plus d'un Russe fait valoir que la Russie n'est pas préparée à une mesure aussi brusque et aussi radicale. Certains affirment même que l'esprit du pays y est encore si opposé, qu'une entière et soudaine émancipation des cinq millions d'Israélites risquerait de tourner contre eux et contre la paix publique, en soulevant les haines et les fureurs des masses populaires. Proclamer l'égalité des Juifs et des chrétiens, ce serait, à les entendre, inviter la Russie à un immense *pogrom*, c'est-à-dire au pillage et au massacre de toute la population juive. C'est ainsi, au nom même de la sécurité des Israélites, que beaucoup de Russes refusent aux Israélites l'égalité des droits civils.

Alors même qu'elles seraient toujours sincères, ces craintes sont-elles bien fondées ? Nous ne nous arrêterons pas à le discuter. Aux Russes qui affirment le danger d'une complète et soudaine émancipation des Juifs, on peut concéder qu'une pareille mesure, opérée subitement, d'un seul coup, ne serait pas sans inconvéniens, peut-être même sans périls. Pour écarter toute appréhension, il ne suffit pas de citer l'exemple des pays voisins

où les lois sur les Juifs et contre les Juifs ont pu être abrogées impunément. Le nombre même des Israélites rend la question en Russie plus grave que partout ailleurs; puis, c'est être injuste envers les Russes que de les comparer à leurs voisins d'Occident. Quelques progrès, en tous sens, qu'ait accomplis le vieil Empire slave, la masse de ses habitans est loin d'avoir atteint, au point de vue intellectuel ou économique, le même degré de culture que les peuples du centre ou de l'Ouest de l'Europe. Chose plus attristante, que personne encore n'a peut-être signalée, la Russie, quant à l'égalité civile et religieuse, se trouve aujourd'hui en arrière de la Turquie. L'égalité des droits civils et politiques que la majorité des Russes orthodoxes persiste à refuser aux Israélites, les Turcs musulmans l'ont accordée sans résistance aux Juifs de Turquie, aussi bien qu'aux chrétiens. Il est vrai que, dans l'Empire ottoman, la liberté religieuse, sans être encore complète, du moins pour les musulmans, était, de longue date, autrement large que dans l'Empire des Tsars. Il est vrai aussi que, en Turquie, la tolérance légale n'arrêtait pas les explosions du fanatisme populaire, — quand ce n'était pas, ainsi que, hier encore, sous le sultan déchu, les autorités, gardiennes des lois, qui déchaînaient les bandes de massacreurs.

Si la Russie contemporaine se montre ainsi moins libérale que la Turquie nouvelle, est-ce par fanatisme, par pur esprit d'intolérance? Non, assurément. Attribuer uniquement à l'intolérance orthodoxe les lois de la Russie sur les Juifs, ou, d'une façon plus générale, la législation religieuse de l'Empire sur les cultes dissidens, c'est ne voir, en ces délicates questions, qu'un côté des choses, le plus apparent comme le plus choquant, mais non le seul. Pas plus que les oukases sur les uniates, sur l'abolition dans l'Empire du rite grec-uni, les lois et règlemens sur les Juifs n'ont été dictés, uniquement, par des considérations religieuses, par un zèle outré pour la foi orthodoxe.

Est-ce à dire, comme ne craignent pas de l'affirmer certains écrivains russes, que la religion et l'intolérance y sont absolument étrangères? Nous n'oserions aller jusque-là; les *pogroms*, les pillages et massacres de Juifs qui, en ces dernières années, ont ensanglanté, impunément, tant de villes russes ne nous le permettent point. Ces *pogroms*, fomentés souvent par des superstitions ou par des légendes homicides, comme la croyance au meurtre rituel, se reproduisent d'habitude aux fêtes de Pâques;

s'ils ne sont pas provoqués par le seul fanatisme, les antipathies religieuses y ont une part trop manifeste. Mais dans la Russie contemporaine, tout comme dans l'Espagne ancienne ou dans l'Europe du moyen âge, si l'intolérance, si les préjugés religieux ne restent pas étrangers aux mouvemens populaires contre les Juifs, ils n'en sont pas la seule cause.

A plus forte raison, en est-il ainsi de la législation russe sur les Juifs. Loin d'être uniquement inspirées du zèle de la foi chrétienne, ces lois vexatoires, assurément peu conformes à l'esprit évangélique, sont surtout dictées par des considérations nationales ou des rivalités économiques. Et ce qui est vrai de la Russie contemporaine ne l'était pas moins de l'Espagne ou de la France d'autrefois. Comme ces dernières, si la Russie a longtemps poursuivi l'unité religieuse, c'est dans un intérêt politique, parce qu'elle y voyait le seul moyen d'atteindre l'unité morale. Or, nous savons, par expérience, comment la recherche de l'unité morale conduit, rapidement, à l'intolérance les partis même et les gouvernemens qui se vantent d'être dégagés de tous préjugés religieux. L'erreur séculaire du gouvernement russe, erreur qui a été longtemps celle de tous les souverains et de tous les peuples, de l'Espagne de Philippe II et de la France de Louis XIV à l'Angleterre des Tudors, a été de chercher l'unité dans la conformité religieuse. Cette erreur archaïque, la Russie du xx[e] siècle n'a pas encore su s'en affranchir; tant qu'elle n'y aura pas réussi, elle aura peine à établir chez elle la pleine liberté religieuse.

Aux considérations nationales se joignent, pour maintenir la législation restrictive des droits des Juifs, les appréhensions économiques. Ces craintes, non plus, ne sont pas particulières à la Russie. Les Russes, comme les Roumains, ne se croient pas en état d'affronter en toutes choses la concurrence des Juifs. En interdisant certains domaines ou certaines provinces aux Israélites, ils prétendent se réserver, ainsi qu'une chasse gardée, un champ d'action à l'abri de tout empiétement, de la part d'une race dont ils redoutent l'habileté, l'énergie, l'esprit d'entreprise. A cet égard, les lois impériales qui enferment les Juifs en certaines provinces et en certaines professions sont, de la part des Russes, comme un acte d'humilité, en même temps qu'un aveu d'infériorité. En fermant l'intérieur de l'Empire aux Israélites, en les parquant dans la Pologne et les régions de l'Ouest, en leur

défendant le séjour dans les campagnes et l'achat de terres rurales, le gouvernement de Saint-Pétersbourg proclame, officiellement, qu'il regarde le marchand russe, le paysan russe comme des mineurs, encore incapables de supporter la libre concurrence, hors d'état d'entrer en compétition avec les fils d'une race mieux douée, ou mieux dressée aux luttes économiques. C'est là, au fond, le sens véritable des lois russes, comme des lois roumaines sur les Juifs; et c'est ce qui en rend l'abrogation si malaisée. Peut-être le gouvernement impérial a-t-il une trop mince opinion des capacités économiques du Grand-Russe; peut-être tient-il en trop petite estime les talens et les facultés des marchands moscovites que Pierre le Grand portait si haut. Nous serions tentés de le croire, quant à nous; mais tant que le gouvernement et les classes dirigeantes n'auront pas une plus haute opinion des facultés du Slave russe, tant qu'ils ne le jugeront pas assez formé, assez développé, pour soutenir sans péril la concurrence du « Sémite, » ils se garderont d'abroger des lois qui, à leurs yeux, ne sont que des mesures de protection, de défense nationale en faveur de la majorité russe.

On ne saurait donc s'attendre à la prochaine et entière suppression des lois spéciales aux Juifs. A tort ou à raison, le plus grand nombre des Russes n'ont pas assez de confiance en leurs forces économiques, en leur éducation commerciale pour se jeter, bravement, dans ce qui leur paraît la plus redoutable des aventures. La confiance en soi qu'avaient les Français de la Révolution, quand ils supprimaient toutes lois d'exception et tous privilèges, celle que, à notre exemple, ont montrée en nous imitant les Anglais, les Allemands, les Hongrois, les Italiens, le Russe ne l'a point, et il sera peut-être longtemps à l'acquérir. Plus la concurrence devient vive, plus se fait acharnée, entre les individus et entre les groupes sociaux, la lutte pour la vie, et plus menace d'être entendue la voix de ceux qui prétendent augmenter leurs chances de succès, en écartant, par la loi, toute une catégorie de concurrens. Entre le Slave russe et le Juif moderne, les contrastes sont trop marqués pour que le premier ne soit pas longtemps enclin à se couvrir, contre le second, du commode bouclier de la loi. Peut-être, il est vrai, ce qui paraît un avantage à l'indolence du moins bien doué, ou du moins entreprenant, est-il un inconvénient pour l'État, qui, sous prétexte de protéger une partie de ses sujets contre l'autre, risque d'entraver

lui-même le développement général du pays. Mais c'est là un ordre de considérations auquel, en Russie comme ailleurs, peu d'esprits osent s'élever, et qui, partout, laisse les masses indifférentes.

Qu'on le souhaite, ou qu'on l'appréhende, il faut renoncer, pour longtemps sans doute, à voir édicter en Russie une sorte de décret Crémieux, accordant, d'un seul coup, aux Juifs de l'Empire, tous les droits reconnus aux Russes orthodoxes. Une pareille mesure n'eût été possible qu'à une époque de révolution, à ces heures d'ardent enthousiasme où les partis et les peuples, comme soulevés au-dessus d'eux-mêmes, se haussent d'un bond à des résolutions soudaines que, le calme une fois rétabli et l'enthousiasme des premiers jours tombé, ils se prennent parfois eux-mêmes à regretter. Si la première Douma eût vécu, si elle avait réussi, selon le rêve de quelques-uns des « Cadets, » à s'ériger en Constituante, peut-être eût-elle eu, elle aussi, à l'instar de nos grandes assemblées, l'audace de décréter l'égalité devant la loi, sans distinction d'origine ou de religion. C'eût été conforme à la logique des idées qui, au Palais de Tauride, entraînaient alors la majorité politique, aussi bien qu'aux exemples de notre Révolution sur lesquels tant de jeunes tribuns du Nord semblaient enclins à prendre modèle. Malgré cela, beaucoup de Russes, beaucoup de Juifs surtout en doutaient. Durant la guerre de Mandchourie et durant les deux premières années du nouveau régime constitutionnel, j'ai parcouru, trois printemps de suite, d'Odessa et de Kichinef, à Kief, à Varsovie, à Vilna, à Pétersbourg, les provinces de l'Empire où restent entassées par la loi les masses israélites. Aux Juifs de Russie, comme à leurs amis d'Europe et d'Amérique, je représentais que les lois restrictives dont ils se plaignaient allaient sans doute prendre fin avec le régime autocratique. La plupart n'ajoutaient pas foi à ces espérances ; les plus sages, les plus modérés osaient à peine compter sur quelques lentes réformes de détail ; les plus ardens, les plus impatiens maintenaient que, pour les Juifs, il n'y avait rien à attendre que d'une révolution. C'est la raison pour laquelle tant d'entre eux ont paru faire cause commune avec les partis extrêmes. Du gouvernement impérial, des « octobristes, » des constitutionnalistes modérés, ils désespéraient de rien obtenir. Ce pessimisme, je l'avoue, me semblait alors outré, injuste ; l'événement a montré qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Ces défiances israélites restent-elles absolument justifiées? Le nouveau régime prétend faire de la Russie un État moderne; il est malaisé qu'il laisse toujours debout les lois d'inspiration médiévale qui emprisonnent cinq millions de sujets du Tsar dans les provinces de l'Ouest, comme derrière les murailles d'un énorme ghetto. Ces murailles, il est vrai, les fils d'Israël ne peuvent s'attendre à les voir s'écrouler d'un coup, à la voix de quelques tribuns de la Douma, comme autrefois les murs de Jéricho, au son des trompettes de Josué. On ne saurait, aujourd'hui, songer à une loi à la française, abrogeant, d'un trait de plume, toute cette confuse législation exceptionnelle, qui varie selon les personnes et les provinces, étant différente dans le royaume de Pologne et dans l'Empire. Mais, de ce qu'il nous est interdit de réclamer ou d'obtenir une entière et brusque suppression de ce fatras de lois bizarres, suit-il qu'on n'en puisse espérer la modification partielle, l'allégement progressif? A tout peser, peut-être serait-ce même là, pour les Juifs comme pour les chrétiens, la meilleure méthode, la méthode politique, celle qui, en ménageant les transitions, apporterait le moins de trouble dans les relations économiques, comme dans la vie nationale.

IV

Parmi les Russes éclairés, rares sont ceux qui ne sentent pas l'importance de cette question juive, rares ceux mêmes qui n'admettent pas que le gouvernement ait le devoir d'en préparer la solution. Les hommes au pouvoir sont souvent les premiers à le reconnaître, au moins en principe, alors même qu'ils n'osent ou qu'ils ne peuvent mettre eux-mêmes la main à l'œuvre. La chose est d'autant plus nécessaire, on pourrait dire d'autant plus urgente que, au lieu de s'être améliorée au cours de ces trente dernières années, la situation légale des Juifs de Russie a singulièrement empiré. Elle est, aujourd'hui, au début du XX[e] siècle, incomparablement plus mauvaise qu'au milieu du XIX[e] siècle, sous le règne de l'empereur Alexandre II, avant qu'Ignatief, inspiré de Katkof, n'eût découvert que, pour vaincre la révolution, il n'y avait qu'à mater les Juifs. Le recul est si marqué que, pour apporter un allégement sensible aux tracasseries, aux vexations dont souffrent le plus les Juifs russes, il n'y aurait qu'à laisser tomber les lois ou les règlemens

édictés par le ministre Ignatief, durant les premières années du règne d'Alexandre III. Remonter d'un tiers de siècle en arrière, ramener la législation et l'administration russes aux pratiques du règne d'Alexandre II constituerait un progrès notable. Ce progrès par le retour au passé, le retour à une époque plus tolérante, où, sans avoir été supprimées, les plus vexatoires des lois contre les Juifs n'étaient pas toujours rigidement appliquées, on ne semble pas l'oser effectuer. En un pays où il y a, d'habitude, tant d'accommodemens avec la loi et avec l'administration, les lois contre les Juifs sont presque les seules dont on se croit tenu d'exiger le respect. C'est ainsi que, en ces dernières semaines, à Riga, à Kief, à Yalta, jusqu'au Turkestan, des administrateurs zélés viennent de prendre des arrêts d'expulsion contre des centaines de familles.

De temps en temps, il est vrai, on annonce qu'il va être procédé à la refonte ou au moins à la réforme de cette législation. On y fait espérer quelques adoucissemens; jusqu'à présent, rien de sérieux n'a été fait, rien même n'a été proposé à la Douma. On ne saurait regarder comme une mesure de quelque importance le léger relèvement de la proportion des Israélites qu'il est permis d'admettre dans les établissemens d'enseignement moyen. Certes, une mesure générale en ce sens ne serait pas sans valeur; mais il faudrait, pour lui reconnaître quelque prix, qu'elle eût assez d'ampleur pour avoir quelque efficacité. Or, tel n'est pas le caractère du nouveau règlement; s'il est une réforme, elle est si mince que les intéressés ne sauront trop s'ils doivent s'en réjouir ou s'en attrister, car ils semblaient en droit d'attendre mieux. Puis, s'il relève légèrement le nombre des Juifs admis en certaines écoles, le nouveau règlement a le grave défaut de confirmer le principe de la limitation du nombre des Juifs dans les écoles publiques, les gymnases, les universités. Or, cette limitation, qui ferme à tant de leurs enfans l'accès du haut enseignement, est une des choses dont se plaignent le plus amèrement les Juifs de toute profession et de toute opinion. Ces barrières dressées par la loi, contre les fils et les filles d'Israël, à l'entrée des écoles publiques, sont une invention d'origine relativement récente. Les renverser serait une de ces mesures libérales, pacificatrices, qui enlèveraient aux Israélites un de leurs griefs les plus crians, sans apporter aucun trouble, ni dans la vie économique, ni dans la vie politique de l'Empire

Pour en comprendre l'opportunité, il suffit de savoir que les règlemens édictés ou renforcés sous l'empereur Alexandre III, bornent à 3 ou à 5 pour 100, au maximum, la proportion des Israélites que peuvent recevoir les hauts établissemens d'instruction ou les universités, dans les deux capitales. Le chiffre des admissibles varie selon les localités et selon la population juive; mais, dans les villes mêmes comme les grandes villes de l'Ouest où les Juifs forment la moitié ou le tiers de la population, où ils paient la plus grande partie des impôts, le nombre des Juifs reçus dans les collèges ou les universités ne doit point dépasser 10 ou 15 pour 100 du total des élèves.

Une telle réglementation est si manifestement arbitraire que, dans la pratique, elle n'est pas toujours respectée. L'étranger est enclin à déplorer la corruption administrative, la négligence, le laisser aller des autorités, le désaccord entre les lois et les mœurs qu'il remarque souvent en Russie. La loi y restant fréquemment encore un instrument d'oppression ou de tracasserie, il y a bien des cas où il conviendrait plutôt de féliciter les sujets du Tsar de savoir employer les complaisances administratives à tourner des lois ou des règlemens qu'ils n'ont pu réussir à faire abroger. Ainsi en était-il de l'entrée des Juifs dans les hautes écoles, durant ces cinq ou six dernières années. La proportion légale des Juifs admissibles était fréquemment dépassée; l'administration locale, par intérêt ou par libéralisme, fermait les yeux. Les ennemis des Juifs dénonçaient bruyamment ces « abus ; » c'est sans doute pour y mettre fin, sans se montrer trop réactionnaire en jetant les élèves juifs sur le pavé, que le gouvernement a, pour certaines écoles, relevé un peu la proportion des admissibles israélites.

Il se fût honoré grandement, s'il eût osé aller plus loin, s'il eût préparé hardiment l'abrogation de tous ces règlemens surannés, pour accorder aux sujets russes l'égal accès aux écoles, en attendant l'égalité devant la loi. Il faut dire, à la décharge des hommes au pouvoir, que la question juive est une de celles où ils ne se sentent pas les maîtres. Puis, pour prendre une telle initiative, il leur eût fallu un véritable courage, car cette limitation du nombre des élèves juifs est une des choses auxquelles tiennent le plus les ennemis d'Israël, les « Hommes Russes. » Pour eux, elle n'est pas seulement un moyen d'écarter des professions libérales les concurrens israélites; elle a un non moindre

avantage, celui de restreindre le nombre des Juifs qui peuvent pénétrer dans l'intérieur de la Russie et y établir leur domicile. Une des choses qui font l'importance de cette question scolaire, c'est que les diplômes universitaires autorisent leurs possesseurs à résider dans toutes les provinces de l'Empire. Aux yeux des libéraux, c'est une raison de plus pour abolir toute cette législation d'Ignatief; aux yeux des « Vrais Russes, » c'est un motif pour la maintenir. Les premiers jugent qu'il n'y aurait qu'avantage pour l'État à entr'ouvrir, à l'élite des enfans d'Israël, les provinces qui leur sont aujourd'hui interdites; les seconds, au contraire, voudraient arriver à les leur fermer entièrement (1).

Il ne suffit pas aux partis réactionnaires, aux « Hommes Russes, » aux « Cent Noirs, » à la presse de Droite, d'arrêter tout projet d'extension des droits reconnus aux cinq millions d'Israélites de l'Empire. Ils ne se lassent pas de faire campagne pour obtenir que le peu de droits laissés aux sujets juifs du Tsar soient encore légalement restreints. Ils viennent ainsi de remporter une nouvelle victoire. Jusqu'ici, les Juifs (auxquels tous les grades militaires demeurent interdits) pouvaient être médecins ou vétérinaires de l'armée. Leurs adversaires ont réussi à les exclure encore de cette carrière en leur faisant fermer l'entrée de l'Académie de médecine militaire.

Une chose particulièrement choque le nationalisme étroit des fanatiques champions de l' « idée russe » et de la suprématie orthodoxe, une chose qu'ils n'ont pas pardonnée au plus moderne des ministres qu'ait encore eus la Russie, le comte Witte. Grâce à cet homme d'État et au courant de libéralisme qui, au lendemain de l'irritante guerre de Mandchourie, a fait entrer la Russie au nombre des États constitutionnels, les manifestes impériaux et la première loi électorale qui ont appelé les sujets du Tsar autocrate à élire une Douma d'Empire ont bien divisé les habitans de toutes les Russies en curies, en groupes électoraux divers, dont les droits étaient inégaux; mais, contrairement à l'ancienne législation russe, ils n'ont pas fait de distinction entre les sujets du Tsar, selon leur foi religieuse. Les

(1) Des milliers de soldats juifs qui ont servi contre les Japonais en Mandchourie et dont beaucoup ont versé leur sang sous les drapeaux russes, les seuls auxquels ont ait accordé le droit de libre domicile sont ceux qui, par leur bravoure, ont obtenu des distinctions spéciales. Aux autres, notamment aux volontaires qui ont pris part à l'héroïque défense de Port-Arthur, cette faveur a été refusée.

lois électorales ne prirent pas la religion en considération, si bien que les catholiques, les Arméniens, les musulmans, même les parias de la législation russe, les Israélites, se sont trouvés électeurs et éligibles, tout comme les orthodoxes. Ainsi s'explique comment les deux premières Doumas ont compté chacune plusieurs députés juifs. Le coup d'État impérial qui a profondément altéré, avant les élections de la troisième Douma, le régime électoral employé pour les deux premières (1), a bien indirectement restauré un privilège pour les Russes orthodoxes, en diminuant le nombre des députés dans les provinces où les dissidens sont en majorité, en créant, dans ces mêmes régions, des curies spéciales privilégiées pour la minorité russe orthodoxe; mais le décret qui a enlevé à la Pologne et au Caucase les deux tiers de leurs représentans indigènes n'a pas osé établir, officiellement, entre les sujets russes, des distinctions ou des incapacités fondées sur la seule différence de religion. Les Juifs sont ainsi restés électeurs et même éligibles, quand ils appartiennent par ailleurs aux groupes auxquels le nouveau régime électoral reconnaît des droits électoraux.

Ces droits, il est vrai, tels qu'ils ont été réduits par le coup d'État de 1907, les Israélites, ne formant partout qu'une minorité, ne peuvent guère en tirer parti. Si, depuis la mort de M. Pergament, député d'Odessa, il y a, dans la troisième Douma, un ou deux députés d'origine juive, je ne sais s'il en reste un seul demeuré juif (2). Cela n'est pas assez pour les « Hommes Russes, » ni pour l'intransigeance des plus ardens nationalistes. Ces remuans agitateurs, dont les violences intimident trop souvent les ministres, jugent scandaleux que, dans la Sainte Russie, des Juifs puissent avoir des droits politiques. Ils font valoir que la concession du droit de vote à des Israélites est contraire à toutes les traditions russes, en même temps que contraire à toute saine logique. Quelque répulsion que soulève l'intolérant exclusivisme de ces soi-disant patriotes de la « Ligue des Hommes Russes, » sur lesquels pèse l'assassinat du député Herzenstein, force nous est de reconnaître qu'en contestant aux Juifs

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 septembre 1907 notre étude intitulée : *la Russie devant la troisième Douma*, et le livre récent de M. Pierre Chasles : *le Parlement russe*, Rousseau, Paris, 1910.

(2) Il faut faire exception pour M. Brodski, élu récemment à Odessa, mais dont le gouverneur de cette ville poursuit l'invalidation devant le Sénat.

les droits politiques, ils n'invoquent pas inutilement la logique. Au rebours des Juifs roumains, traités officiellement en étrangers, les Juifs russes, en effet, se trouvent aujourd'hui en cette situation, peut-être sans précédens, qu'ils jouissent de l'égalité des droits politiques, sans posséder l'égalité des droits civils. Ils prennent part aux élections politiques, alors que les lois leur refusent toute participation aux élections municipales ou provinciales. Il y a là une contradiction manifeste qui ne saurait durer indéfiniment. Si les cinq millions de Juifs russes n'obtiennent pas l'extension de leurs droits civils, ils risquent fort de se voir un jour dépouillés de leurs droits politiques, droits que les anciennes lois russes ne leur ont pas enlevés, parce que, aux époques où furent rédigés les lois et règlemens sur les Juifs, nul ne prévoyait que de pareils droits pussent être concédés à des sujets du Tsar.

Pour contester aux Israélites l'égalité politique, comme pour leur refuser l'égalité civile, les « Hommes Russes » et, avec eux, nombre de Russes de tendances moins outrées, s'appuient sur le prétendu axiome qui fait partout le principal argument des antisémites. Ils professent que, par leur race, comme par leurs traditions et par leurs mœurs, les Juifs sont demeurés en Russie des étrangers; que reconnaître à ces millions d'étrangers des droits égaux à ceux des nationaux, ce serait méconnaître les droits et les intérêts de ces derniers; partant mettre en péril l'État. Aux Juifs, maintenus artificiellement par la loi, comme par une digue infranchissable, dans les provinces occidentales, en grande partie d'origine et de langues étrangères, on reproche de ne s'être pas encore russifiés par la langue, par le costume, par les habitudes. Ici, il faut bien le dire, la logique russe semble plutôt en défaut; car ces hommes qu'on accuse d'être restés étrangers, les lois russes font tout pour les tenir isolés des autres habitans, spécialement des masses russes. On ne se contente pas de leur fermer l'intérieur de l'Empire, on persiste à leur fermer les écoles nationales, que, en des cas analogues, tous les autres États, l'Amérique par exemple, considèrent, à bon escient, comme le plus efficace instrument de nationalisation.

De même, un grand nombre de Juifs russes ayant conservé entre eux l'usage du jargon, du « yiddisch, » on les accuse d'être, qu'ils le veuillent ou non, les agens de l'influence germanique, les pionniers de l'invasion allemande. Et en même

temps, ces Juifs, soupçonnés, souvent bien à tort, de sympathies allemandes, les lois russes ont soin de les entasser sur les frontières de l'Allemagne et de l'Autriche, là où ils sont le plus exposés à subir l'ascendant germanique, là où ils seraient, en cas de conflit, le plus dangereux pour la sécurité de l'Empire. Que la Russie prenne des précautions contre l'infiltration allemande et contre les convoitises des pangermanistes, les Français ne sauraient ni s'en étonner, ni s'en scandaliser. Mais pour peu qu'on ait voyagé en Pologne ou dans les provinces occidentales de l'Empire, on a peine à croire que ce soient là les véritables raisons de l'hostilité manifestée aux Israélites par les lois ou par l'administration. Les défiances, la suspicion qu'ils témoignent aux Juifs, dont la plupart n'ont aucun lien avec l'Allemagne, le gouvernement et l'administration russes sont loin de les montrer aux vrais Allemands, aux Allemands de race ou de nationalité qui viennent s'établir en Pologne et dans tout l'Ouest Russe. Pour ces envahisseurs, pour ces colons germaniques, le gouvernement impérial n'a le plus souvent que tolérance, que faveurs même, réservant toutes ses sévérités et ses rigueurs pour ses sujets israélites, — ou même pour ses sujets slaves, ses sujets polonais, qu'aucun Russe ne saurait suspecter de sympathies allemandes, mais qui ont le tort d'être catholiques et le défaut de prétendre garder leur foi religieuse et leur nationalité.

Le patriotisme des Russes a certes le droit de surveiller les frontières occidentales de l'Empire, et si nous jugions leur vigilance outrée, nous mériterions d'être taxés de peu de clairvoyance. Mais leurs regards et leurs soupçons ne doivent pas s'arrêter seulement sur le Juif et sur le Polonais. Par malheur, en irritant la majorité de la population, la politique suivie aujourd'hui en Pologne et dans les provinces occidentales semble plus faite pour affaiblir l'Empire que pour le fortifier; par suite, elle est moins propre à rassurer les amis de la Russie qu'à les inquiéter (1).

De tous les argumens opposés à l'émancipation des Juifs, le plus puissant, aujourd'hui, est sans doute la participation de nombre d'entre eux au mouvement révolutionnaire. Pour beaucoup de Russes, comme pour beaucoup d'étrangers, les Juifs ont

(1) Voyez, par exemple, *la Question polonaise*, par M. Dmowski, ancien président du *Kolo* polonais à la Douma d'Empire, volume plein de faits et d'idées, traduit par M. Gasztowt, librairie Colin, Paris, 1910.

été les principaux inspirateurs et entrepreneurs, sinon toujours les agens le plus en vue, de ce que Pétersbourg et Moscou se plaisaient improprement à nommer « la révolution russe. » Au lieu d'une révolution russe, il n'y aurait eu qu'une révolution juive; c'est pourquoi, n'étant pas nationale, elle n'a pu triompher. Sans les intellectuels juifs et sans l'argent juif, l'immense Empire fût demeuré éternellement endormi sous le sceptre paternel du Tsar autocrate; ni la lointaine canonnade de Moukden, ni la mitraille de Tsoushima n'eussent réussi à le réveiller.

C'est là, y faut-il insister? une vue d'un optimisme enfantin. La vaste Russie fût demeurée tout entière, comme ses provinces intérieures, à l'abri de la contagion de « l'esprit juif, » que les abus de son administration et le contact avec l'Europe eussent suffi à faire lever, chez elle, avec des idées nouvelles, des aspirations libérales. Certes là, comme en plus d'un autre pays, les Juifs méprisés et opprimés ont, par le fait même de leur oppression, souvent agi comme un ferment révolutionnaire, comme le bacille de la révolution; mais il en eût été de même de toute population soumise aux lois vexatoires auxquelles étaient et demeurent encore astreints les millions d'Israélites de l'Empire. S'il est vrai que dans les rangs des partis d'extrême gauche, parmi les révolutionnaires qui ont compromis la révolution, il s'est rencontré trop d'Israélites, la faute en est moins à l'esprit juif qu'aux lois russes, à ces lois qui, en leur refusant l'égalité et la liberté civiles, poussaient des hommes dépouillés de tous droits vers la révolution, vers les sociétés secrètes, vers les conspirations. Le plus sûr moyen d'enlever les masses israélites à la propagande révolutionnaire eût été, tout simplement, de leur accorder les mêmes droits qu'à leurs concitoyens, ou mieux à leurs co-sujets chrétiens.

Il n'est pas juste du reste que tous les Juifs de l'Empire fassent cause commune avec les socialistes, et moins encore avec les conspirateurs et les terroristes. Si nombre de Juifs russes sont infectés de tendances anarchiques, loin de les avoir apportées en Russie, ils les ont eux-mêmes empruntées à l'atmosphère russe, à « l'intelligence » russe, à ce qu'on appelait naguère le nihilisme. En fait, d'ailleurs, les Juifs les plus détestés ou les plus redoutés des « Hommes Russes » et des absolutistes, ce ne sont ni les révolutionnaires ou les socialistes du *Bund*, ni les Sionistes qui rêvent d'une République juive; ce sont les

libéraux, les amis des « Cadets, » ceux qui s'efforcent de répandre en Russie les principes du libéralisme occidental. Ils partagent les vivaces antipathies contre le groupe politique dirigé par M. Milioukof.

En Russie, de même encore qu'en beaucoup d'autres pays, de même qu'en Allemagne ou en Autriche-Hongrie, un des griefs les plus fréquens contre les Juifs est qu'ils tiennent une trop grande place dans la presse. Pour émanciper cette dernière de la domination « sémite, » un des plus brillans journalistes de Pétersbourg, M. Menchikof, a proposé, dans le journal le plus répandu de l'Empire, le seul, assure-t-on, que lise le Tsar, le *Novoié Vrémia,* une mesure qu'un Russe seul pouvait imaginer. M. Menchikof réclamait une loi interdisant aux Juifs d'écrire en d'autres feuilles que des feuilles juives, sans doute en hébreu ou en jargon. Il est vrai que le publiciste nationaliste entendait appliquer un traitement analogue aux Polonais, aux Arméniens, à tous les « allogènes, » à toutes les nationalités soumises à la Russie. La presse russe, selon ce patriote, devrait être le monopole des « Vrais Russes, » c'est-à-dire des Russes orthodoxes; — et pour que ce nouveau privilège ne leur fût pas sournoisement dérobé, l'écrivain du *Novoié Vrémia* demandait que la loi prohibât en même temps tout pseudonyme et tout article anonyme.

Un tel exemple montre jusqu'où vont, en des milieux influens, les excès du nationalisme grand-russien, l'intolérance des hommes qui prétendent parler au nom du peuple russe. Pour en triompher, il faudra aux libéraux de toute origine des années d'énergiques et persistans efforts. En attendant, tout en ayant garde d'obéir à toutes les sommations de ces soi-disant défenseurs du trône et de la patrie, le gouvernement impérial semble céder trop souvent à leurs suggestions passionnées, croyant trouver en eux le plus sûr appui contre les entreprises révolutionnaires ou contre les impatiences des libéraux.

L'histoire parlementaire nous avait déjà montré l'erreur des politiques novices qui se persuadent que le régime constitutionnel, que l'inauguration de Chambres électives tournent, partout, immédiatement, au profit des libertés publiques, au profit des minorités religieuses ou nationales. L'exemple de la Russie nous fait voir, une fois de plus, que les adversaires du régime constitutionnel et de la tolérance religieuse peuvent se servir de la tribune et des prérogatives du Parlement pour combattre

les libertés nouvelles, pour s'opposer à l'extension des droits civils ou politiques de ceux qu'ils regardent comme des adversaires. Les Finlandais, les Polonais, les Israélites, tous ceux que les Russes réunissent sous le nom d'*inorodtsy* ou d'allogènes, risquent d'en faire l'amère expérience. Il vient de se former, à la troisième Douma, entre l'extrême Droite et les Octobristes, un groupe « national » dont le programme inquiète tous les sujets russes étrangers à la foi orthodoxe. Si la liberté religieuse n'intéressait que les catholiques, les protestans, les juifs, les musulmans, l'édit de tolérance d'avril 1905 pourrait courir le péril de n'être bientôt plus que lettre morte. Par bonheur pour l'avenir prochain de la Russie, il n'en est rien. Les Russes les plus nationalistes ne peuvent ignorer que, parmi leurs compatriotes de sang russe, il en est des millions qui repoussent l'autorité de l'Église officielle, réclamant le droit d'adorer Dieu et de servir le Christ librement, selon les usages de leurs ancêtres et les exigences de leur conscience. A ces dissidens de sang russe, les Russes, nous le verrons, n'osent plus guère disputer la liberté religieuse. Et comme la liberté est contagieuse, comme il est malaisé de la parquer dans un enclos, il est permis d'espérer qu'elle finira par s'étendre à tous les habitans de l'immense Empire, et qu'elle saura contribuer, pour le bénéfice de tous, au rapprochement des hommes et des races dans la commune patrie.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

FONTENELLE

Dans la très bonne collection qui s'appelle *Pages choisies des Grands écrivains*, M. Henri Potez publie un *Fontenelle* qui est très judicieusement extrait (1). Je lui reprocherai amicalement d'avoir laissé échapper des fautes énormes dans le texte, ce qui ajoute une raison à toutes celles que j'ai de souhaiter une seconde édition ; mais le choix des morceaux est excellent et l'introduction est digne de Fontenelle, c'est-à-dire qu'elle est sensée, claire, vivement menée et spirituelle. On ne saurait mieux présenter au public « l'introducteur discret des idées hardies. »

Avez-vous remarqué deux choses que, pour mon compte, je trouve très remarquables : d'une part, le haut degré où Sainte-Beuve place Fontenelle lorsqu'il associe son nom à celui de Gœthe, disant de celui-ci qu'il est un Fontenelle supérieur; et d'autre part, le très haut rang où Fontenelle encore est placé par Nietzsche? Nietzsche dit sans ambages et à peine avec une légère hésitation : « *Croissance après la mort*. Ces petites paroles intrépides sur les choses morales, que Fontenelle a jetées dans ses immortels *Dialogues des Morts* étaient regardées jadis comme des paradoxes et des jeux d'un esprit aventureux; même les juges suprêmes du goût et de l'esprit n'y voyaient pas davantage, et peut-être Fontenelle lui non plus. Maintenant, il se passe quelque chose d'incroyable : les pensées deviennent des vérités! La science les démontre ! Le jeu devient sérieux. Et nous lisons ces *Dialogues* avec un autre sentiment que ne le firent Voltaire et Helvétius, et involontairement nous élevons leur auteur dans

(1) *Pages choisies de Fontenelle*, avec une introduction, par M. Henri Potez, vol. in-18 ; Armand Colin.

une autre classe de l'esprit, une classe beaucoup plus haute que celle où le placèrent ceux-ci, avec raison ou à tort? »

Ces petites paroles intrépides sur la morale, qui touchaient si vivement Nietzsche, avaient pour lui le mérite, en même temps que le désagrément, d'être en général ce qu'il pensait lui-même et d'avoir été dites avant lui. Par exemple, Nietzsche se plaît à répéter souvent que l'homme est né pour l'action et que l'un des dangers de l'intellectualisme, outre que par lui-même il détourne de l'action, est de persuader à l'homme la vanité et l'inanité de l'acte. Or, Fontenelle avait dit cela, en faisant remarquer de plus que c'*était pour cela*, — ingénieux dessein de la nature, — que la pensée *rend triste*. Vous allez voir; c'est très adroit: « *Théocrite :* Je ne puis concevoir pourquoi les réflexions seraient si chagrines? — *Parménisque :* Apparemment l'intention de la nature n'a pas été qu'on pensât avec beaucoup de raffinement. Car elle vend ces sortes de pensées-là fort cher. Vous voulez faire des réflexions, nous dit-elle, prenez-y garde; je m'en vengerai par la tristesse qu'elles vous causeront. — *Théocrite*: Mais vous ne me dites point pourquoi la nature ne veut pas qu'on pousse les réflexions jusqu'où elles peuvent aller? — *Parménisque:* Elle a mis les hommes au monde pour y vivre; et vivre, c'est ne savoir pas ce qu'on fait, la plupart du temps. *Quand nous découvrons le peu d'importance de ce qui nous occupe, nous arrachons à la nature son secret :* on devient trop sage, et on ne veut plus agir, et voilà ce que la nature ne trouve pas bon. — *Théocrite :* Mais la raison qui vous fait penser mieux que les autres ne laisse pas de vous condamner à agir comme eux. — *Parménisque:* Oui; il y a une raison qui nous met au-dessus de tout par les pensées; il doit y en avoir une autre qui nous ramène à tout par les actions: *mais à ce compte-là même, ne vaut-il pas presque autant n'avoir pas pensé?* »

Il n'y a pas à dire, cela c'est de l'essence même de nietzschéisme.

De même le petit chapitre, dans *Straton et Raphaël*, que l'on pourrait intituler pédantesquement: *De l'utilité des préjugés.* Je le résume. La raison donne des idées nettes. En très petit nombre. Les préjugés, les erreurs communes font le reste. Mais qu'est-il besoin de ce reste? Sur le reste demeurons en suspens, doutons. Oui, mais le doute est un état à la fois « violent » et stérile. « Il est sans action et il faut de l'action parmi

les hommes. » Les préjugés sont « le supplément de la raison. » Là où elle s'arrête ils continuent de marcher et de faire marcher. Les hommes sentent qu'ils ont besoin de cela. Ils se servent de leur raison pour penser; et, pour agir, de petites raisons supplémentaires qui ne sont pas très raisonnables » — Mais, voyez-vous Nietzsche lisant cela! Il jette en marge : « Contre Socrate! Contre Platon! Contre tout l'intellectualisme! » et il est en état très dionysiaque.

De même encore le petit chapitre sur la vanité de la science, sur l'inutilité de la science pour le bonheur *(Érasistrate et Hervey)*. Je résume. On a découvert la circulation du sang et autres mystères semblables. Il n'en meurt pas moins de gens. La science est donc inutile? Oui, *à partir d'un certain moment.* Il y a une certaine mesure de connaissances utiles que les hommes ont eue de bonne heure et qui leur suffit. Reste chez eux l'habitude de chercher. Ils cherchent encore et ils trouvent; et ils appellent cela le progrès, mais ce progrès ne leur sert de rien du tout. Faut-il cesser de chercher? Eh non! puisque la recherche même est agréable et aussi les petites connaissances qu'elle donne. Le progrès a été utile; *puis* il est devenu platonique. — Je doute peu que Nietzsche n'ait goûté très fort ce petit article qui, par parenthèse, contient toute la pensée de Rousseau.

Sur le même sujet, à peu près, mais avec des conclusions moins négatives, il a dû au moins apprécier ces considérations de Raymond Lulle (*Artémise et Raymond Lulle*) : « Toutes les sciences ont leur chimère après laquelle elles courent, sans la pouvoir attraper; mais elles attrapent en chemin d'autres connaissances fort utiles. Si la Chimie a sa pierre philosophale, la Géométrie a sa quadrature du cercle, l'Astronomie ses longitudes, les mécaniques leur mouvement perpétuel; et il est impossible de trouver tout cela; mais fort utile de le chercher... *La morale a aussi sa chimère; c'est le désintéressement. On n'y parviendra jamais; mais il est bon qu'on prétende y parvenir*... Il faut en toutes choses que les hommes se proposent un point de perfection au delà même de leur portée. Ils ne se mettraient jamais en chemin s'ils croyaient n'arriver qu'où ils arriveront effectivement; il faut qu'ils aient devant les yeux un terme imaginaire qui les anime. » — « Parfaitement, dit Nietzsche, l'homme est un être *qui est fait pour se surpasser*. Fontenelle l'avait dit avant moi; mais je l'avais pensé avant de le lire. »

Nietzsche a pensé aussi et avec un transport de joie, que la vie est un instrument de la connaissance et qu'elle ne vaut qu'en tant qu'elle est cela. Il a dû lire avec un froncement de sourcils le dialogue entre l'épicurien et le savant (*Apicius et Galilée*). Nous sommes très bien faits pour jouir et très mal faits pour connaître. Les hommes ont de très bons yeux pour se conduire, pour admirer les belles formes, pour jouir des beautés de la nature; ils en ont de très mauvais pour voir les taches du soleil et compter les étoiles de la voie lactée. « Si vous ne voulez que jouir des choses, rien ne vous manque pour en jouir; mais tout vous manque pour les connaître. Les hommes n'ont besoin de rien [d'aucun secours] et les philosophes ont besoin de tout... » — « Il est vrai, répondit Nietzsche, se mêlant au dialogue; mais c'est précisément pour cela que la haute vie est la vie intellectuelle. Le « philosophe, » le savant, l'homme qui cherche la connaissance est sans cesse forcé *de se dépasser lui-même*. Il ne se suffit pas. Il faut qu'il se crée des instrumens, soit des instrumens proprement dits, matériels, soit des *méthodes*, qui sont comme des facultés qu'il ajoute à ses facultés. De sorte que l'homme qui veut savoir est d'abord forcé de s'agrandir et s'agrandit en effet. Or cette volonté de plus grande puissance et les succès de cette volonté de plus grande puissance sont ce qu'il peut y avoir pour l'homme de plus savoureux et de plus exquis, de telle manière qu'en dernière analyse, c'est le savant qui est l'épicurien. Je doute peu, du reste, que Fontenelle, épicurien et savant, n'en fût persuadé. »

Je crois que Nietzsche a dû encore goûter le jeu de colin-maillard. Le jeu de colin-maillard, c'est la recherche de la connaissance. Au jeu de colin-maillard, celui qui a les yeux bandés doit, d'abord saisir quelqu'un des joueurs, ce qui déjà est difficile; mais « cela ne compte pas, » s'il ne dit, de plus, qui est celui qu'il a pris. De même les soldats de la connaissance trouvent, de temps en temps, quelque vérité, peut-être même assez considérable, mais le malheur est qu'il ne savent pas s'ils l'ont trouvée et qu'ils ne peuvent pas le savoir. « Il n'est pas, quoique nous ayons les yeux bandés, que nous n'attrapions pas quelquefois la vérité; mais nous ne pouvons lui soutenir que c'est elle que nous avons attrapée; et dès ce moment-là elle nous échappe. » — « Même prise elle fuit; même découverte elle se cache, se dit Nietzsche : c'est vrai; c'est du reste ce qui fait son

charme. L'éternelle Galatée fuit vers les saules; mais elle a souhaité un instant d'être entrevue; en quoi elle se montre encore très aimable; et elle nous laisse la pomme qu'elle nous a jetée et qui sent très bon. Le fruit de la science, tout compte fait, c'est la pomme de Galatée. »

Telles sont peut-être les raisons pourquoi Nietzsche a mis Fontenelle si haut. Il lui a été reconnaissant et surtout il l'a respecté d'avoir eu beaucoup d'idées que Nietzsche entretenait déjà et qu'il devait pousser assez loin dans le monde. Et puis, voulez-vous que je dise? Nietzsche ne pouvait pas laisser d'être assez complaisant pour ceux qui ne se défendent point de donner dans les opinions un peu paradoxales ou d'habiller les lieux communs en paradoxes.

Reconnaissons-le, du reste, et ne nous y trompons point. Fontenelle est un véritable philosophe qui, vous connaissez assez son caractère, n'a pas été « grand philosophe, » seulement parce qu'il ne l'a pas voulu et parce que c'était trop d'affaires.

Du reste, moraliste charmant; et plus on le relit, plus on voit comme foisonner les réflexions fines, ingénieuses, toujours vraies sur l'esprit humain et le cœur humain : « Je ne suis pas si convaincu de notre ignorance par les choses qui sont et dont la raison nous échappe, que par celles *qui ne sont pas et dont nous trouvons la raison.* » — « Quelque ridicule que soit une pensée, il ne faut que trouver le moyen de la maintenir pendant quelque temps: dès qu'elle est ancienne elle est suffisamment prouvée. » — Sur les femmes instruites : « Elles ne sont pas moins obligées à cacher les lumières acquises de leur esprit que les sentimens naturels de leur cœur et leur plus grande science doit toujours être d'observer jusqu'au scrupule *les bienséances extérieures de l'ignorance.* » Ceci est la réponse au fameux passage de La Bruyère : « Qui empêche les femmes d'être instruites? Quelle loi, quelle ordonnance?... » Mais, s'il vous plaît, jusqu'au XIXe siècle, la pudeur du savoir, que les hommes ont persuadé aux femmes d'observer scrupuleusement. Du moment que les hommes ont fait une vertu féminine de l'ignorance ou de la dissimulation du savoir, pourquoi les femmes se seraient-elles donné tant de peine pour acquérir une instruction qu'il faut qu'elles cachent? Le court chemin est de ne rien apprendre et elles s'y tiennent.

Et les épigrammes! « Étant marié, il continua sa vie simple

et retirée, d'autant plus que, par un bonheur assez singulier, le mariage lui rendit sa maison plus agréable. » — « Il (Newton) ne parlait jamais de lui... Il est vrai qu'on lui épargnait assez le soin de se faire valoir; mais combien d'autres n'auraient pas laissé de prendre encore ce soin, dont on se charge si volontiers et dont il est si difficile de se reposer sur personne ! »

Qu'il ait un peu abusé de l'esprit, il est possible; qu'il l'ait un peu cherché, il est probable ; mais il n'a pas couru après : l'esprit était toujours trop voisin de Fontenelle et se plaisait trop à sa compagnie pour se laisser poursuivre et ne pas venir de lui-même.

A ce propos, M. Potez a cité quelque chose, mais infiniment peu, de l'ouvrage le plus décrié de Fontenelle, qu'il a décrié lui-même et dont il avait un peu honte (préface de l'édition de 1742): les *Lettres galantes du chevalier d'Her...* M. Potez aurait pu, dû peut-être, en citer davantage pour les venger, dans la juste mesure, d'un dédain qui, d'aller jusqu'au mépris, est le plus injuste du monde. Je sais bien qu'il suffit d'un Voiture. Je ne suis pas sûr pourtant que ce soit un abus qu'il paraisse deux Voiture par siècle, surtout quand le second vaut tout le premier et de plus, et par ailleurs, est tout autre chose. Et donc, que dites-vous de ce billet à une jeune Anglaise venue depuis peu en France : « ...Fussiez-vous Française, je vous estimerais beaucoup; cependant il me semble que votre petit jargon étranger contribue un peu au plaisir que j'ai de vous voir. Vous ne sauriez croire combien votre visage s'anime et combien il y naît de grâces au moment que vous cherchez un mot. Toute l'éloquence qui manque encore à votre bouche est dans vos yeux. Je ne sais plus comment on peut aimer des femmes qui parlent français sans difficulté... »

Quelquefois, dans ce même ouvrage, Fontenelle, sans y insister, trace un portrait de lui-même qui est assez précieux pour sa biographie et qu'on y devrait encadrer, pour bien faire. « Les plus insupportables de toutes les plaintes, ce sont celles qui partent d'un caractère jaloux... Pour moi, ou j'estime assez celles que j'aime pour ne pas croire qu'elles puissent partager leur cœur; ou je les estime assez peu pour ne m'inquiéter point qu'elles le partagent... Si vous croyez que l'amour doive être une frénésie et qu'il faille que deux personnes, sous prétexte de s'aimer, se tourmentent perpétuellement, je ne vous conteste plus rien; mais moi, j'ai des idées plus douces et je voudrais accorder l'amour avec un peu de repos... »

Ne nous dissimulons pas non plus que ces lettres si frivoles, que ces « chroniques » contiennent *plus d'une fois* l'esquisse de ce qui sera plus tard un roman du XVIIIe siècle, de ce qui sera plus tard *le* roman du XVIIIe siècle. Fontenelle ne s'est abstenu que de l'écrire; mais il l'a pensé tout entier et en trace la ligne générale avec toute la précision qu'on peut souhaiter. Imaginez-vous être au chapitre X ou XI : «... J'aimais, comme vous savez, Mme de L. M... et je ne l'aime plus. Elle m'en fait des reproches... Cela me met au désespoir; car, de bonne foi, est-ce ma faute si je ne l'aime plus?... J'ai encore pour elle les mêmes soins et les mêmes assiduités que j'avais auparavant. Mais, dit-elle, ce n'est plus le même air. Voilà le malheur. Je ne puis lui dire des nouvelles de cet air-là; je ne sais pas ce qu'il est devenu. Elle m'appelle ingrat, et fort mal à propos, ce me semble; car ce que je fais à présent pour elle me coûte beaucoup et elle devrait m'en tenir compte, au lieu qu'auparavant elle me tenait compte de ce qui ne me coûtait rien. On ne sait guère en ce monde le véritable prix des choses... Mon pauvre marquis, pourquoi faut-il qu'on aime, ou qu'on n'aime pas toujours, ou qu'on n'aime pas tous deux en même temps pour finir en même temps... »

Et maintenant, supposez-vous au chapitre XIV : « Enfin Mme de L. M... et moi, nous avons pris une forme de vie; nous sommes convenus de ne songer plus l'un à l'autre sur le pied d'amour et de vivre en bonne amitié. J'étais fort content de ce traité-là; cependant, je vous assure qu'il n'est pas si aisé à exécuter que je l'avais cru; non que j'aie des tentations de recommencer le personnage d'amant; mais c'est que le personnage d'un homme qui a été amant et qui ne veut plus être qu'ami est très difficile... Je ne serais point embarrassé à entretenir une autre sur le beau temps et sur la pluie et je le suis cruellement quand j'en veux entretenir Mme de L. M... La dame, de son côté, a toutes les peines du monde à prendre avec moi les manières qu'elle voudrait. Elle tâche à me traiter comme les autres gens qu'elle voit; mais sans s'apercevoir qu'elle me traite plus froidement et m'adresse plus rarement la parole... Ma plus grande frayeur est qu'on ne se lève et qu'on ne nous laisse seuls ensemble... Plût au ciel que Mme de L. M... pût s'engager dans quelque passion nouvelle qui l'occupât... Je serais bien aise qu'elle me donnât lieu de lui soutenir qu'elle avait l'âme disposée à d'autres passions et que je n'ai fait que prévenir son

changement; car je sens quelquefois ma conscience chargée... encore que vous sachiez combien je suis innocent... »

Chapitre, si vous voulez, XVII : « Mes souhaits sont accomplis; j'ai un successeur... Je vous assure que j'ai désiré avec un égal empressement la tendresse et l'indifférence de Mme de L. M... Enfin je les ai obtenues toutes deux l'une après l'autre; c'est tirer d'une personne tout ce qu'on en peut avoir. C'est la plus plaisante chose du monde que les dispositions où mon successeur est à mon égard. Tantôt il me hait de ce que je l'ai précédé; tantôt il me méprise de ce qu'il croit que je n'ai pu me conserver le bonheur dont je jouissais; tantôt il m'insulte comme s'il obtenait sur moi une préférence que je lui eusse disputée... De l'autre côté, la dame affecte de me faire voir que tout le monde ne l'abandonne pas quand je l'abandonne... Peut-être ma présence vaut-elle quelque chose à mon prétendu rival. Il est certain que la dame voudrait bien qu'il parût qu'elle fait un choix à mon désavantage entre cet homme et moi... Je suis assez honnête homme pour être fâché de ne pouvoir pas servir d'assaisonnement à la nouvelle tendresse de Mme de L. M... »

Vous voyez tout le roman de Crébillon fils. Il n'y manque que le délayage; le ragoût même y est déjà. Fontenelle n'a pas voulu le gâter en le développant. Quand il avait la main pleine de vérités il la fermait à moitié, comme on sait; il la fermait tout autant quand il l'avait pleine de fictions; il était toujours la discrétion même.

Aussi, mieux qu'au roman esquissé, il se plaît à la fantaisie d'une page et il me semble qu'il y réussit bien gentiment: A une dame très courtisée. Il me semble que c'est un petit chef-d'œuvre du genre: « Il y aurait longtemps, madame, que j'aurais pris la liberté de vous aimer, si vous aviez le loisir d'être aimée de moi; mais vous êtes trop occupée par je ne sais combien d'autres soupirans, et j'ai jugé plus à propos de vous garder mon amour. Il pourra arriver quelque temps plus favorable où je le placerai. Peut-être votre cour sera-t-elle moins grosse pendant quelque petit intervalle; peut-être serez-vous bien aise d'inspirer de la jalousie ou du dépit à quelqu'un en faisant paraître tout à coup un nouvel amant. Comptez que vous en avez un de réserve dont vous pouvez vous servir quand il vous plaira. Je tiendrai toujours mes soins et mes vœux tout prêts; vous n'aurez qu'à me faire signe que je commence. Ne dites point que vous n'ai

mez de l'amour que la foule des amans et qu'ainsi il est temps que je vienne parce que je ferai toujours nombre. Ayez plus d'économie et de ménage. Gardez quelque chose pour l'avenir; j'attendrai quinze ou vingt ans, si vous voulez. Je me passerai à un peu moins d'éclat que vous n'en avez aujourd'hui; je vous relâche cette extrême vivacité dont est votre teint; aussi bien il y a beaucoup de superflu dans votre beauté; je ne veux que le nécessaire, que vous aurez toujours. Quand vous me donnerez le temps que je vous demande, ce n'est qu'un temps que vous auriez donné aux réflexions. Encore puis-je me flatter que je vaux mieux qu'elles. Les plus petits sentimens valent mieux que les plus belles réflexions. Au lieu de rêver creux ou de ne rêver à rien, vous pourrez rêver à moi. Adieu, madame, jusqu'à nos amours. »

Il ne faut pas dire que Marivaux est uniquement le fils intellectuel de Racine, encore que cette filiation soit exacte. Il tient beaucoup de Fontenelle aussi. Le précieux spirituel a été inventé par Voiture, perfectionné par Fontenelle, affiné et mêlé d'une jolie sensibilité par Marivaux; mais son histoire tient bien dans ces trois règnes. Ce que Fontenelle a particulièrement pour lui, c'est que, maître en précieux, il savait y échapper et n'était pas de ces seigneurs qui sont dominés par leur domaine. *Le chevalier d'Her...* était de temps en temps, nonchalamment, un haut philosophe. Du moins Nietzsche en est persuadé. Quant à Sainte-Beuve, je ne sais pas au juste s'il a mis Fontenelle à côté de Gœthe pour élever celui-là, ou pour déprécier celui-ci.

ÉMILE FAGUET.

LES
MÉNAGERIES DE VERSAILLES
ET DE TRIANON

LEUR HISTOIRE. — LEUR RESTAURATION

Il y a deux ans, une vaste enquête scientifique sur l'organisation et la direction des jardins zoologiques étrangers nous avait permis d'étudier sur place, tant en Europe qu'en Amérique, quatre-vingt-sept ménageries, parcs et aquariums, et nous étions revenu avec la conviction que ces sortes d'établissemens ne répondaient plus à tous les besoins de la science actuelle. Formés à l'exemple des anciennes ménageries royales, les jardins zoologiques du siècle dernier ont sans doute largement contribué à créer l'anatomie comparée et, plus encore que les descriptions ou les envois des voyageurs, ils ont fait connaître aux savans les faunes des pays étrangers; mais on y a suivi, dans la manière de loger et de nourrir les bêtes, les erremens de la routine et si, dans les plus célèbres de ces jardins, les maisons d'animaux apparaissent parfois comme de véritables palais, on ne tarde pas à s'apercevoir que tout est fait plus pour l'exhibition pure et simple que pour le véritable intérêt de l'animal captif, c'est-à-dire pour la zoologie. Ce n'est qu'exceptionnellement que nous avons vu les jardins zoologiques faire de l'élevage d'animaux sauvages, et aucun ne nous a montré une

organisation telle que des savans puissent y faire des études suivies sur les mœurs et sur l'intelligence des animaux, sur leur acclimatation et leur naturalisation, ni sur les conditions diverses de leur vie.

Le temps est venu pourtant, aujourd'hui que les âpres discussions sur le Lamarckisme et le Darwinisme sont terminées, de passer de la théorie à la pratique et de constater, par de vastes expériences poursuivies dans une longue suite de temps, si la nature peut vraiment se modifier et si l'homme pourra un jour découvrir et utiliser ses lois encore inconnues.

La ménagerie de notre Jardin des Plantes nous avait paru d'abord devoir être le champ tout indiqué pour un pareil essai de réorganisation d'un jardin zoologique. Il y a cent quinze ans, en effet, le Muséum d'histoire naturelle donnait un exemple au monde savant en joignant à ses collections de musée une grande réunion d'animaux vivans, et nous pensions qu'il lui appartenait encore de s'engager dans ces voies nouvelles de l'observation et de l'expérimentation continue de l'animal vivant. Mais comme l'espace dont dispose le Muséum est trop restreint pour qu'on puisse y entreprendre de vastes expériences d'acclimatation; comme, d'autre part, l'État a déjà dépensé beaucoup pour ses universités et ses grandes écoles d'enseignement supérieur, et comme il a encore beaucoup à faire pour maintenir ces établissemens, la ménagerie du Muséum, en particulier, à la hauteur des exigences de la science actuelle, il nous a paru qu'il était bien difficile de lui demander ici de nouveaux sacrifices. Nous rappelant alors ce que nous avons vu à l'étranger en fait d'initiative privée, nous avons pensé que cette initiative était la seule voie à la fois pratique et féconde dans laquelle on devait s'engager.

Avant tout, il nous fallait chercher le terrain propice sur lequel pouvait être installé un établissement qui fût en même temps un Jardin de zoologie expérimentale et un Parc d'acclimatation; il fallait trouver un espace vaste, pouvant être facilement agrandi dans l'avenir, isolé de toute agglomération nombreuse et pourtant situé à proximité de Paris : pour tout cela, nous avons pensé qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de restaurer d'abord l'ancienne ménagerie royale de Versailles.

Nous sommes allé sur place pour nous rendre compte de ce qui restait de cette ménagerie; nous avons lu le peu qui

avait été écrit sur elle; nous avons surtout fouillé les vieilles archives et peut-être le résultat de nos études, en même temps qu'il apportera ici une contribution à l'histoire des mœurs, des sciences et des arts dans notre pays, aidera-t-il à la poursuite et à la réalisation d'une grande œuvre nouvelle.

I. — CRÉATION DE LA MÉNAGERIE PAR LOUIS XIV. — PREMIÈRE PÉRIODE, DE 1662 A 1698

Louis XIV avait vingt-quatre ans quand, en 1662, il résolut d'agrandir et d'embellir le domaine de Versailles qui avait été créé par son père trente-huit ans auparavant. Le jeune roi ne s'occupa d'abord que du parc et un de ses premiers soins fut d'y faire construire une nouvelle ménagerie. Il choisit, avec son premier architecte Le Vau, un emplacement situé sur le chemin de Saint-Cyr, à 1 600 mètres du château, tout près d'une ferme où se trouvaient déjà sans doute un chenil, une « volerie » et un élevage d'animaux destinés à sa table, ce qu'on appelait alors ménage ou ménagerie. Le plan de Le Vau était ingénieux et original. Jusqu'à ce moment, dans toutes les cours princières, aussi bien de l'étranger que de France, les logemens des animaux sauvages gardés en captivité avaient toujours été disséminés en différens points du domaine : ici, se trouvait la « maison des bêtes féroces, » ou la « volerie » des rapaces; là, le parc aux cerfs et aux rennes, les écuries et les étables pour les éléphans, les buffles et les girafes; autre part encore, les volières, les bassins ou les viviers; quelquefois même un seul de ces groupes d'animaux était représenté. A Versailles, Louis XIV en voulant que tout fût réuni en un même lieu créa la première ménagerie au sens actuel du mot. L'espace choisi, — il n'était alors que de trois à quatre hectares, — fut disposé pour recevoir le plus grand nombre d'animaux possible; tout fut construit avec luxe et arrangé de façon à être vu, pour ainsi dire d'un seul regard. Le Vau traça sur le terrain, au nord de la ferme, une surface ayant la forme d'un éventail ouvert; à la base de cet espace, au niveau de la « tête » de l'éventail, il plaça un petit château de plaisance pour le repos du Roi et de ses invités et, en avant du château, faisant saillie dans une cour centrale, un pavillon octogonal avec un balcon d'où l'on pouvait voir sept cours d'animaux rayonnant tout autour de la cour centrale. Réservant la

description de ce petit château royal pour un autre ouvrage plus complet qui traitera de l'histoire des ménageries depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, nous nous bornerons à décrire ici la ménagerie proprement dite.

La première cour, à droite en entrant, renferma des cigognes avec des moutons. Mais bientôt on détruisit les bergeries du fond pour transformer l'enclos en une cour gazonnée avec allées rayonnant autour d'un bassin central; ce fut pendant longtemps le *quartier des cigognes*.

La seconde cour s'appela d'abord le *quartier des demoiselles*, du nom des belles grues de Numidie qu'on y plaça. On y construisit ensuite un élégant petit bâtiment pour les oiseaux des îles, et dès lors on l'appela la *cour de la volière* ou les *voliers*. Cette volière, qui occupait tout le fond de la cour, se composait d'un pavillon central et de deux galeries latérales terminées elles-mêmes par un autre pavillon; le tout était percé de grandes baies grillagées avec du fil de laiton doré. A l'intérieur, un canal d'eau vive traversait la volière dans toute sa longueur, et du bassin central de ce canal s'élevait, à quatre ou cinq pieds de haut, trois bouillonnemens d'eau d'un pouce et demi de diamètre chacun. Les combles avaient été sculptés par Jouvenet, le sol recouvert de sable fin et les parois garnies de grandes cages munies de rideaux de « bazin. » Dès 1665, on pouvait voir dans cette volière plus de quarante espèces d'oiseaux exotiques parmi lesquels des oiseaux-mouches, des colibris, des paradisiers, des manucodes, des tangaras et nombre de perroquets, d'aras et de perruches. On y trouvait également des passereaux de France, mais ceux-ci se trouvaient plutôt disséminés dans d'autres volières également munies de bassins qu'on trouvait en différens points de la ménagerie.

La troisième cour resta d'abord inhabitée; mais, comme elle était très vaste, on y plaça bientôt les grands oiseaux d'Asie et d'Afrique, puis des espèces aquatiques telles que pélicans, flamans, outardes et canards étrangers. Cette cour, qui fut appelée d'abord *quartier des oiseaux d'Afrique*, prit bientôt et garda le nom de *cour des pélicans*.

Le quatrième enclos tirait son nom, *Rond d'eau*, d'un grand bassin circulaire qui se trouvait au centre et dans lequel on nourrissait des poissons. Cette cour servit aussi pendant longtemps de passage au public; elle était traversée dans toute sa

longueur par une allée bordée de grandes grilles derrière lesquelles étaient des hérons, des cigognes et autres oiseaux de grande espèce.

Des bandes d'autruches vivaient dans la cinquième cour largement exposée au Midi et qui, couverte d'un sable aride et de cailloux, avait la prétention de rappeler les déserts de l'Afrique. On y trouvait, en plus des autruches qui donnaient son nom à l'enclos : des hérons d'Égypte, de grandes aigrettes, des pintades. On construisit, dans le fond, des volières avec bassins pour des aigles, et de petites cabanes pour des porcs-épics, des rats de Pharaon et quelques autres petits mammifères.

En continuant cette promenade autour de la cour centrale, on trouvait, au delà du quartier des autruches, un petit espace qui resta inoccupé pendant toute cette période et servit plus tard à loger un lion. Puis on arrivait au sixième enclos, ou *cour des oiseaux*, qui se composait en réalité de trois préaux entourés de loges pour poules sultanes, griffons, aigrettes, pigeons exotiques, corbeaux, civettes, blaireaux et renards. On plaça aussi un moment, dans cette partie de la ménagerie, des casoars, des spatules, et même un éléphant et des chameaux; mais ces derniers furent bientôt reportés dans la *cour de la Ferme* qui s'étendait derrière les deux dernières cours jusqu'au chemin de Saint-Cyr et qui renferma encore à cette époque des cerfs, des daims et des gazelles.

La septième et dernière cour, la *Basse-cour*, était peut-être la plus vaste de toutes. Elle contenait, en son milieu, un abreuvoir et un colombier qui logea jusqu'à trois mille pigeons. Tout autour se trouvaient des écuries, des étables, une bergerie, un poulailler, enfin la maison du concierge et des logemens pour le personnel des gardiens de la ménagerie. On élevait là, pour la table du Roi, une grande quantité de volailles, de paons, de moutons de Barbarie à grosse queue, de sangliers, de vaches hollandaises et flamandes dont on nourrissait les veaux avec un mélange de lait et de jaunes d'œufs. Entre la Basse-cour et le chemin de Saint-Cyr, existaient encore trois enclos plus petits qui ne portaient pas alors de noms spéciaux.

Louis XIV peupla d'abord sa ménagerie avec les animaux que lui offraient en cadeau des princes étrangers, — tels qu'un éléphant envoyé en 1668 par le roi de Portugal, Pierre II, et trois crocodiles qui lui furent apportés en 1687 de la part du roi de

Siam, — puis avec les envois de ses gouverneurs de provinces ou de colonies, comme M. de Choupes qui, en 1663, reçut l'ordre d'envoyer à Versailles des oiseaux de Belle-Isle; comme le gouverneur de Madagascar qui envoya, en 1671, un casoar acheté à des marchands venant des Indes; comme le chevalier d'Hailly, capitaine de vaisseau, qui expédia à Versailles, la même année : un chevreuil, deux civettes, deux perdrix de Barbarie, un aigle, un hocco, des pintades et un crocodile, etc. D'un autre côté, les navires des deux Compagnies des Indes apportaient régulièrement les oiseaux les plus beaux ou les plus rares d'Amérique, d'Asie ou d'Afrique. Enfin Colbert envoyait directement chaque année dans le Levant, en Égypte et en Tunisie, un pourvoyeur d'animaux du nom de Mosnier Gassion avec mission d'acheter des moutons, des chèvres, des cerfs, des autruches, des poules sultanes, des demoiselles de Numidie, des canards d'Égypte, etc.

Gassion partait à peu près régulièrement de Marseille ou de Toulon à la fin de l'année, de manière à pouvoir rentrer en avril ou en mai et à faire voyager son convoi aux premiers beaux jours de France. Muni d'acomptes délivrés par les intendans de la marine : M. de Vauvré à Toulon, M. Arnoul à Marseille, il s'embarquait avec un domestique, sur le premier bateau en partance pour l'Orient. Il débarquait à Tunis, à Alexandrie, au Caire ou allait dans les Échelles du Levant faire sa récolte. Les navires français naviguant dans ces parages avaient l'ordre de recevoir les animaux recueillis par lui; si les capitaines faisaient quelque résistance, il se plaignait et une lettre de Louis XIV, communiquée par les consuls, ne tardait guère à venir remettre les récalcitrans à ses ordres. Revenu enfin à Toulon ou à Marseille, il devait entrer en quarantaine avec ses bêtes. Pendant ce temps, il écrivait à Colbert pour lui faire part de son retour, puis, après avoir donné encore, au portier et au concierge de la quarantaine, force pourboire, le « parfum » comme on disait alors, il se mettait en route pour Versailles, faisant voiturer ses animaux par un nommé La Roche. Cette dernière partie du voyage se faisait partie par terre, partie par eau, dans des conditions peu favorables ; aussi quand, deux mois après son départ de Provence, Gassion arrivait à Versailles, il avait moins d'animaux qu'il n'en avait acheté. Parfois il repartait immédiatement de sorte qu'en l'espace de vingt-

trois ans, de 1671 à 1694, nous avons compté quarante et un de ces voyages, pour lesquels Louis XIV dépensa près de 200 000 livres, soit environ 1 200 000 francs de notre monnaie.

En même temps que Gassion, chargé de mission pour l'étranger, Louis XIV avait, pour la France, un autre pourvoyeur d'animaux, un nommé Couplet, qui devait fournir des bêtes indigènes à la ménagerie, et aussi à ceux des membres de l'Académie des sciences qui se livraient à des travaux d'anatomie.

A Versailles, les animaux étaient généralement reçus par Alexandre Bontemps, premier valet de chambre du Roi, qui avait été nommé, en 1665, intendant des château, parc, domaine et dépendances de Versailles. Parfois c'était le médecin Perrault que Colbert chargeait du soin de les faire placer à la ménagerie. La direction générale dépendait de la surintendance des Bâtimens du Roi, c'est-à-dire de Colbert, qui en faisait inspecter régulièrement les locaux par un « contrôleur, » le sieur Lefebvre.

La ménagerie était avant tout un établissement d'apparat qui servait non seulement à amuser Louis XIV et sa Cour, mais encore à distraire les grands personnages étrangers de passage à Versailles. Le Roi avait réglé lui-même l'ordre dans lequel il fallait faire visiter le parc, et voici ce qu'il disait pour cette partie de son domaine : « Quand on voudra visiter, le même jour, la Mesnagerie et Trianon, après avoir fait la pause auprès d'Apollon on s'yra embarquer pour aller à la Mesnagerie. » On trouvait, en effet, à la tête du grand canal, toute une flottille composée d'une frégate, de deux gondoles de Venise et de six chaloupes biscaïennes peintes chacune d'une couleur différente : rouge, verte, blanche, jaune, bleue et aurore. La frégate était un véritable petit vaisseau portant 32 canons sculptés dont un tirait à poudre ; ses cordages étaient en soie cramoisie et aurore, ses mâts ornés de banderoles de damas rouge et blanc, ses sièges couverts de soie frangés d'or. Le costume des matelots avait lui-même un air de fête ; les hommes d'équipage « portaient le justaucorps, l'habit bleu et rouge à bouton d'or, des bas et des jarretières de soie cramoisie, des cravates de mousseline et les cheveux noués d'un ruban ; les gondoliers avaient la veste de damas de Gênes cramoisi brodé d'or ou d'argent, le bonnet de velours noir, avec les bas de soie et les escarpins. »

On s'embarquait donc sur la frégate ou dans les gondoles.

Des musiciens, des trompettes et des timbaliers suivaient dans les chaloupes, et la flottille, commandée par un capitaine, se mettait en route vers la ménagerie. On débarquait au bas des degrés qui conduisaient à l'entrée Nord et, arrivés sur l'amphithéâtre qui dominait ces degrés, les visiteurs, conformément aux instructions de Louis XIV, devaient se retourner et s'arrêter quelques instans « pour considérer le canal et ce qui le termine du côté de Trianon. » Ensuite on allait dans le Salon du milieu, où souvent une collation était servie; on entrait dans toutes les cours des animaux, et finalement on se rembarquait pour se rendre à Trianon.

D'illustres compagnies visitèrent ainsi la ménagerie de Versailles. Pendant les célèbres fêtes de mai 1664, dont Mlle de La Vallière était la reine cachée, Louis XIV y vint une première fois en grande pompe avec toute sa cour. Au mois de juillet suivant, il en faisait faire les honneurs au nonce du pape le cardinal Chigi, pour lequel on fit exécuter dans le salon « d'excellente musique italienne. » En 1674, lors des dernières grandes fêtes qui furent données à Versailles, le Roi offrit aux dames une collation à la ménagerie. Au mois de mai 1685, ce fut le doge de Gênes qui vient y boire « toutes sortes d'eaux glacées. » Enfin la dernière visite officielle dont parle le *Mercure galant* ou la *Gazette de France* pour cette première période est celle de la jeune Adélaïde de Savoie destinée à devenir bientôt la reine de la ménagerie.

Les bourgeois et même le simple peuple eurent aussi la liberté de venir admirer les animaux du Roi. On ne put d'abord pénétrer dans le parc que lorsque Louis XIV n'était pas à Versailles et encore après s'être muni de billets. Deux de ces visites nous sont connues : celle de Mlle de Scudéry et celle de La Fontaine. Mlle de Scudéry vint vers 1668. Après avoir visité le salon du petit château qu'elle appelle « un grand cabinet à huit faces, » elle « admira, écrit-elle, ces belles poules d'Égypte que ceux qui les montrent appellent des demoiselles, à cause de leur bonne grâce et de leur beauté. » La fidèle description qu'elle nous donne de ces oiseaux : grands, droits, au plumage gris d'argent avec des « plumaches blancs, la poitrine et les yeux orangés, » nous indique que c'étaient des grues de Numidie. Elle remarqua encore les pélicans, les oies d'Inde, les canes maritimes, l'éléphant, les gazelles, les marmottes, les civettes, et, ajoute-t-elle, « un cer-

tain animal appelé chapas, plus beau et mieux marqueté qu'un tigre, doux et flatteur comme un chien. » Elle nous apprend enfin qu'on pouvait apporter son repas, qu'on avait la permission de prendre en ce lieu, et qu'il y avait dans le parc, tout près de la ménagerie, une petite machine peinte et dorée qu'on nommait roulette et dans laquelle, assis à son aise, l'on glissait et l'on roulait avec une extrême rapidité du haut en bas d'une pente fort droite.

Ce fut en compagnie de Boileau, Molière et Racine que La Fontaine visita la ménagerie à la même époque. Notre grand fabuliste venait d'écrire son joli roman de *Psyché* et, comme les « quatre amis » avaient alors l'habitude de se lire réciproquement leurs œuvres avant de les livrer à l'impression, ils avaient résolu de venir entendre le récit des aventures de Psyché dans le parc de Versailles. Ils y arrivèrent un matin d'automne, munis, nous dit La Fontaine lui-même, d'un « billet qui venait de bonne part. » Ce fut par la ménagerie qu'ils commencèrent leur promenade ; ils y admirèrent, à leur tour, les demoiselles de Numidie; mais ils remarquèrent surtout les pélicans que La Fontaine appelle une « espèce de cormoran » et qu'il décrit ainsi : « certains oiseaux pêcheurs qui ont un bec extrêmement long, avec une peau au-dessous qui leur sert de poche. Leur plumage est blanc, mais d'un blanc plus clair que celui des cygnes; même de près, il paraît carné, et tire sur la couleur de rose vers la racine. On ne peut rien voir de plus beau. » Au reste, les quatre amis trouvèrent l'occasion de faire un peu de philosophie à la ménagerie. Ils « admirèrent en combien d'espèces une seule espèce d'oiseaux se multipliait et louèrent l'artifice et les diverses imaginations de la nature, qui se joue dans les animaux comme elle fait dans les fleurs. »

Bien que La Fontaine n'en parle pas, c'était l'éléphant donné par le roi de Portugal, qui retenait le plus longuement les visiteurs. On n'avait pas vu en France de pareil animal depuis le temps d'Henri IV : aussi les visiteurs se pressaient-ils pour observer toutes ses manières, pour dessiner ses formes, mesurer ses dimensions, et « chercher des preuves de cette intelligence que les auteurs s'étaient plu à célébrer. » Cet animal prenait, dans la main même des enfans, tout ce qu'on lui présentait. A l'aide du doigt qui termine la trompe, il se débarrassait avec facilité de la double courroie de cuir avec laquelle on attachait ses jambes,

et détachait la boucle qui l'arrêtait. Une fois même, qu'on avait entortillé cette boucle avec une petite corde dont on avait multiplié les nœuds, il les dénoua tous, sans en rompre aucun. Une certaine nuit, après s'être ainsi débarrassé de sa courroie, il brisa la porte de sa loge si adroitement, que son conducteur, qui dormait auprès, n'en fut point éveillé; il passa dans plusieurs cours de la ménagerie, brisant ou renversant ce qui s'opposait à son passage, et alla visiter les autres animaux qui, effrayés de son énorme figure, inconnue pour eux, se sauvèrent dans les endroits les plus reculés du parc de Versailles. Pourtant, c'était un animal craintif, qui avait en particulier grande peur des pourceaux; un jour, le cri d'un petit cochon le fit fuir fort loin. Bien qu'il ne fût pas méchant, il était vindicatif, et on cite de lui un certain nombre de traits de malice ou même de violence. Il mourut en 1681 après avoir vécu treize années à la ménagerie. La dissection de son corps, faite sous la direction de Perrault, montra que ce n'était pas un mâle comme on l'avait cru jusqu'alors, mais bien une femelle.

Pendant ces trente-cinq premières années de son existence, la ménagerie de Versailles servit donc à l'amusement du peuple en même temps qu'à la magnificence du grand Roi; elle fit plus, elle servit encore au progrès des sciences zoologiques. A cette époque, pourtant, la philosophie était médiocrement favorable aux études d'histoire naturelle. Jansénius condamnait « la recherche des secrets de la nature comme une curiosité inutile, indiscrète, une concupiscence de l'esprit. » Et Malebranche écrivait : « Les hommes ne sont pas faits pour considérer des moucherons et l'on n'approuve point la peine que quelques personnes se sont donnée pour nous apprendre comment sont faits certains insectes et la transformation des vers. Il est permis de s'amuser à cela quand on n'a rien à faire et pour se divertir. »

En dépit de ces préventions, la jeune Académie des sciences ne craignait pas de mettre en tête de son programme d'études, à côté des mathématiques, les sciences par excellence, la physique, c'est-à-dire la science de la nature. Deux académiciens soumettaient à Colbert leurs idées sur ce sujet : Claude Perrault lui envoyait un mémoire qui fut imprimé en tête de l'Histoire de l'Académie des sciences. Et Huygens lui écrivait ces lignes qui devraient être méditées encore aujourd'hui par les zoologistes : « La principale occupation de cette assemblée [la section

de physique] et la plus utile doit être à mon avis de travailler à l'histoire naturelle à peu près suivant le dessein de Vérulam. Cette histoire consiste en expériences et en remarques, et c'est l'unique moyen pour parvenir à la connaissance des causes de la nature... La chimie et la dissection des animaux sont assurément nécessaires à ce dessein; mais il faudrait que les opérations de l'une et de l'autre tendissent toujours à augmenter cette histoire de quelque article important et qui regardast la découverte de quelque chose qu'on se propose, sans perdre du temps à plusieurs menues remarques de quelques circonstances dont la connaissance ne peut avoir de la suite, pour ne pas encourir le reproche que faisait Sénèque aux philosophes anciens : *Invenissent forsitan necessaria nisi et superflua quæsivissent.* »

On sait avec quelle ardeur l'Académie des sciences se mit au travail. La ménagerie de Versailles lui offrait la plus belle collection d'animaux vivans qui eût jamais été réunie dans un même lieu depuis les anciens. On y voyait des représentans de 55 espèces de mammifères : singes, panthères, guépards, servals, genettes, lynx, morses, otaries, porcs-épics, castors, éléphans, rhinocéros, antilopes, buffles, cerfs, daims, rennes, gazelles, etc.; de 16 espèces de rapaces : aigles, faucons, vautours, chouettes, grands-ducs, etc.; de 17 espèces de gallinacés et de colombins : hoccos, lagopèdes, lophophores, tetras, etc.; de 20 espèces de perroquets : aras, cacatoès, perroquets, perruches; de 51 espèces de passereaux indigènes et oiseaux des îles : pics, coucous, hirondelles, roitelets, calaos, colibris, oiseaux-mouches, manucodes royals, paradisiers, etc., etc.; de 29 espèces de palmipèdes : bernaches, harles, fous, grèbes, mouettes, pélicans, phaétons, pingouins, sternes, etc.; de 39 espèces d'échassiers et coureurs : autruches, casoars, aigrettes, cigognes, grues, flamans, foulques, hérons, ibis, outardes, porphyrions, spatules, etc.; de 5 espèces de reptiles : crocodiles, tortues, geckos, serpens, — et la liste n'est pas complète. Cette collection d'animaux, qui renfermait, on le voit, des espèces particulièrement précieuses qu'on ne rencontre encore aujourd'hui que rarement dans le plus grand nombre des jardins zoologiques, servit tout d'abord à faire connaître, aux naturalistes, de nouveaux types d'animaux des faunes de l'Afrique septentrionale, de l'Amérique et des pays limitrophes de l'océan Indien. Non seulement, en effet, la ménagerie de Versailles était ouverte au public, mais Louis XIV avait

soin, quand un nouvel animal arrivait, de le faire représenter en peinture par Nicasius ou par Boël, en miniature sur vélin par Nicolas Robert et par Jean Joubert. Elle servit ensuite à faire quelques essais d'acclimatation avec les animaux qui arrivaient en plus grand nombre. Les cerfs du Gange, en particulier, ne tardèrent pas à s'y reproduire; les cygnes de Hollande s'y multiplièrent tellement qu'ils couvrirent de leurs bandes, non seulement le grand canal et les bassins du parc, mais encore les rives de la Seine; des oies d'Égypte, des demoiselles de Numidie et des autruches furent lâchées également en liberté dans le parc où elles poursuivaient les promeneurs en quêtant quelque morceau de pain; des autruches pondirent, et leurs œufs servirent à Perrault à faire, sans succès du reste, quelques expériences d'incubation artificielle; enfin les perdrix de Barbarie étaient apportées de leur pays en si grand nombre que Colbert put recommander, à leur arrivée sur les côtes de Provence, d'en lâcher quelques bandes dans l'île de Porquerolles.

Quant aux animaux qui mouraient à la ménagerie, leurs cadavres furent anatomisés d'abord par Perrault qui dirigeait les dissections faites par Gayant (de 1669 à 1672), par Dionis (de 1672 à 1674) et par Du Verney (à partir de 1674). La peau des bêtes était soigneusement enlevée, puis bourrée de foin et suspendue par la tête pour sécher. Leurs organes, une fois disséqués, étaient dessinés et gravés sur cuivre par Louis Châtillon, Bosse, De la Pointe et Sébastien Leclerc; les squelettes étaient préparés par un nommé Colson, « menuisier en ébeyne. » C'est ainsi que Perrault put écrire et illustrer quarante monographies d'animaux sauvages qui furent publiées successivement à partir de 1681, sous le titre d'*Histoire des animaux*. Cet ouvrage, qui était complété dans l'ordre des sciences naturelles par une *Histoire des plantes*, était écrit en latin et imprimé sous la direction de J.-B. Duhamel, secrétaire de l'Académie des Sciences.

Perrault mourut en 1688 des suites d'une piqûre anatomique qu'il se fit en disséquant un chameau. Du Verney continua son œuvre avec l'aide du chirurgien Méry; mais la publication de l'*Histoire des animaux* cessa complètement en 1696, époque à laquelle Louis XIV va commencer à se désintéresser de sa ménagerie.

II. — LA DUCHESSE DE BOURGOGNE (1698-1713)

En 1696, Louis XIV, qui avait cinquante-huit ans, était arrivé à cet âge un peu mélancolique « où la maturité va bientôt se changer en vieillesse, » où, la vie commençant à se détacher de vous, il faut « savoir se détacher de la vie. » Le grand roi avait du reste vieilli avant le temps et il sentait alors que les belles années de son règne étaient finies. Pourtant l'arrivée à Versailles, le 5 novembre 1696, de la jeune princesse Adélaïde de Savoie, qui venait épouser le Duc de Bourgogne, rendit un peu de gaîté à cette Cour déjà si froide par elle-même, dans son étiquette sévère. La princesse fit tout de suite la conquête du vieillard qui, de son côté, voulut gagner le cœur de l'enfant. Il y avait dix jours à peine qu'elle était arrivée, qu'il la conduisait avec toutes ses dames dîner au château de Meudon où demeurait son futur mari. Après le repas, la compagnie alla se promener dans les jardins du château où l'on nourrissait également des animaux sauvages. Dans la conversation, le Roi lui dit que toutes les princesses avaient des ménageries aux entours de Versailles et qu'il voulait lui en donner une bien plus belle que toutes les autres; c'était de la sienne même qu'il entendait parler. La conversation n'eut pas alors de suite; on était pendant l'hiver; la princesse n'avait pas encore vu cette belle ménagerie dont on lui parlait. Ce fut seulement au mois d'avril de l'année suivante qu'elle vint y faire sa première collation; au mois de juin de la même année 1697, elle y soupait en compagnie de Mme de Maintenon, et au mois de décembre suivant, elle épousait le Duc de Bourgogne.

La petite duchesse n'avait pas oublié la promesse du Roi. Elle la lui rappela au printemps de 1698, mais Louis XIV, ne se souvenant sans doute plus de ce qu'il avait dit, lui indiqua plusieurs autres maisons dans le parc en lui disant de choisir. La duchesse ne trouva naturellement rien qui pût lui convenir et finalement elle amena son grand-père à lui donner la ménagerie de Versailles. Le Roi fit venir aussitôt Mansart pour s'entendre avec lui et avec la princesse au sujet des modifications et des embellissemens à faire exécuter au petit château et aux cours. La duchesse fut ravie; on voit dans ses lettres la joie enfantine que lui causa cette attention du Roi, et l'importance

qu'elle prend à ses propres yeux depuis qu'elle donne des instructions pour l'aménagement intérieur du pavillon. « Ma mère vous dira sans doute, écrit-elle à Madame Royale, ce qui m'occupe présentement et vous prendrez part à ma joie, mais on a bien des affaires quand on veut bâtir et meubler une maison. Adieu, ma chère grand'maman. Préparés-vous à entendre parler plus d'une fois de cette maison-là. » Et dans une autre lettre : « On travaille à ma Ménagerie. Le Roi a ordonné à Mansart de ne rien épargner. Jugés, ma chère grand'maman, ce que ce sera, mais je ne le verrai qu'à mon retour de Fontainebleau. Il est vrai que les bontés du Roi pour moy sont admirables, mais je l'aime bien aussi. »

On pensa d'abord à compléter ou à renouveler l'ameublement et la décoration des appartemens du petit château. Pour cela, Mansart soumit au Roi un projet de peintures comportant des sujets mythologiques que celui-ci trouva trop sévères; il écrivit de sa main, en marge de la note de Mansart que l'on conserve précieusement au château de Versailles, ces mots dont l'encre est à peine pâlie par le temps et dont nous respectons l'orthographe. « Il me paraît qu'il y a quelque chose à changer ; que les sujets sont trop sérieux et qu'il faut qu'il y ait de la jeunesse meslée dans ce que l'on fera. Vous m'aporterés des dessins quand vous viendrés ou du moins des pensées, il faut de l'enfance respandue partout. »

Les ouvriers furent mis immédiatement au travail et déjà, le 25 septembre de la même année, Dangeau pouvait écrire en parlant de la ménagerie : « La dépense qu'on a faite montera à plus de 500 000 livres. » Cette somme fut fort dépassée. Tout fut fait grandement, comme tout à cette époque, mais nous renonçons encore à parler ici des modifications qui furent apportées à l'édifice et de l'ornementation dont architectes, peintres et sculpteurs l'enrichirent à l'envi, pour n'envisager toujours que la partie des animaux de la ménagerie proprement dite.

La ménagerie de Versailles subit alors quelques transformations qui l'agrandirent et lui donnèrent ses dimensions à peu près définitives. A la fin de cette période, elle couvrait une surface de 5 hectares 66 ares, c'est-à dire qu'elle représentait la grandeur de la ménagerie actuelle du Jardin des plantes du Muséum.

La première cour des animaux fut entièrement débarrassée

de ses constructions et transformée en un petit jardin dessiné à la française dont une aquarelle est conservée aux Archives nationales. Ce fut le *Jardin de la Duchesse de Bourgogne*. On y fit des treillages d'échalas; dans le fond, aux deux angles des murs, Mansart éleva deux coquets pavillons en pierre de taille; enfin, entre ces deux pavillons une porte fit communiquer le jardin avec une petite laiterie d'agrément, la *Laiterie de la Duchesse* qui fut construite de l'autre côté du mur et qui donnait elle-même dans le Parc.

Nous ne savons rien de plus sur cette laiterie qui devait être dans le goût de la laiterie d'agrément que le prince de Condé avait fait construire, dix ans auparavant, dans la ménagerie de Chantilly.

Au contraire, nous pouvons nous représenter facilement ce qu'étaient les deux pavillons du jardin, d'abord parce que nous avons retrouvé aux Archives les plans et élévations de l'architecte qui ont servi à sa construction, et ensuite parce que ces pavillons existent encore aujourd'hui.

Ces pavillons, les Cabinets, comme on les appelait alors, étaient semblables ; ils avaient une forme carrée de $5^m,25$ de côté et étaient surmontés d'une élégante coupole terminée elle-même par un vase en pierre sculptée. Les deux faces de ces pavillons donnant librement sur le jardin étaient entièrement occupées par deux grandes baies vitrées larges de $1^m,76$; le côté nord, qui donnait sur le parc, était percé d'une petite porte au-dessus de laquelle était extérieurement un fronton circulaire reposant sur deux consoles; le quatrième côté était percé d'une porte semblable qui s'ouvrait dans le pavillon ouest sur la cour de la volière.

La façade principale des pavillons qui regardait l'intérieur du jardin, présentait, à droite et à gauche de la grande baie cintrée, deux colonnes ioniques sur lesquelles reposait un fronton orné de coquilles et de cornes d'abondance; à chaque extrémité de ce fronton, dans le prolongement des colonnes, se trouvaient deux vases sculptés semblables à celui qui ornait le sommet de la coupole.

On entrait dans ces pavillons en montant une marche de pierre et l'on se trouvait dans une pièce octogonale de $4^m,70$ de côté dont la voûte unie en forme de coupole reposait sur une corniche ornée de rosaces et de denticules. Aux quatre pans

coupés avaient été ménagées, pour des statues, de grandes niches hautes de $2^{m},35$ et décorées de coquilles à la partie supérieure. Enfin, sur les deux côtés qui n'étaient pas percés par les grandes baies, c'est-à-dire sur les parois Nord et Est de chaque pavillon, avaient été sculptés des frontons triangulaires ornés de larges coquilles reposant sur des consoles et surmontés chacun d'un groupe de deux Amours. C'étaient de petits génies ailés qui, assis au milieu de feuillages, sur les frontons, jouaient du tambourin, de la flûte de Pan et d'autres instrumens de musique.

Les modèles de ces motifs de sculpture, dont deux sont encore intacts et les deux autres odieusement mutilés comme nous le dirons plus loin, furent faits par Zéphirin Adam qui toucha pour cela 60 livres ; les sculptures furent exécutées, pour l'un des deux pavillons, par Jean Dedieu, pour l'autre, par Van Clève. Ces pavillons furent terminés à la fin de 1699 ; le jardin avait été fini dès l'année précédente et confié à un nouveau jardinier du nom de Louis Hardouin, qui reçut, pour l'entretien de ce jardin et le « quinconge » que l'on créa tout à côté, un salaire de 140 livres par mois.

Les autres cours de la ménagerie furent moins modifiées. On refit un peu partout quelques ouvrages de maçonnerie et de couverture ; on sema de nouveaux gazons ; on répara et on nettoya les aqueducs et les conduites d'eau. Enfin, à une date que nous ne pouvons préciser, Louis XIV fit agrandir la ménagerie, d'abord pour y placer les animaux féroces de sa ménagerie de Vincennes qu'il supprima, ensuite pour y loger une plus grande quantités de cervidés. Du côté de Saint-Cyr, au delà de la cour des Pélicans et du Rond d'eau, complètement fermés dès lors aux fournisseurs, on forma trois enclos nouveaux : deux qui furent appelés *Cours des Cerfs du Gange* et un troisième, planté d'arbres, qui fut appelé *Cour des Cerfs*. Plus loin encore, derrière l'une des premières de ces cours nouvelles, on créa un nouveau jardin qui fut appelé le *Jardin d'en bas* par opposition à celui qui se trouvait à côté de l'entrée principale.

Pour les bêtes féroces, une petite *Cour du lion* fut d'abord aménagée entre le quartier des Autruches et la cour des Oiseaux Cette dernière fut complètement remaniée : la partie qui touchait au chemin de Saint-Cyr devint la *Cour des nouvelles loges* pour des tigres, léopards, lynx, panthères, etc. ; les deux autres parties, réunies en un seul enclos, devinrent la *Cour du puits* à

cause du puits qu'on y avait creusé et qui s'y trouve encore. Enfin les parties inutilisées jusqu'alors, celles qui se trouvaient entre la Basse-Cour et le chemin de Saint-Cyr, furent transformées en une *Cour des Belles-Poules* pour y placer diverses espèces de gallinacés exotiques.

La Cour des Lions et la Cour des Loges, qui avaient été aménagées sans doute avec des matériaux venant de la ménagerie de Vincennes, nous sont en partie connues. La première renfermait cinq loges munies toutes d'auges en pierre, et communiquant en arrière avec un couloir de service; elles étaient séparées les unes des autres par des portes à coulisse en bois munies de roulettes de cuivre; en avant se trouvaient des grilles en fer. La Cour des Loges était entourée, sur trois de ses côtés, de loges qui étaient toutes disposées de la même façon; le côté gauche de la cour, par exemple, présentait cinq loges munies de grilles de fer et de portes à coulisse en bois d'une hauteur de six pieds, ce qui nous donne une idée approximative de la grandeur de ces loges.

La ménagerie ainsi agrandie reçut naturellement un plus grand nombre d'animaux et des animaux d'espèces plus variées. En 1705, par exemple, Mosnier Gassion ramenait d'Orient dans un seul convoi : 11 chèvres de la Thébaïde, 2 gazelles, 2 rats de Pharaon, 10 autruches, 38 canards et canes d'Égypte, 3 demoiselles de Numidie et 1 pintade.

La Duchesse de Bourgogne n'avait pas attendu que les travaux de Mansart fussent terminés pour prendre possession de sa ménagerie et en faire elle-même les honneurs. Dès le 23 juin de l'année 1698, elle y amena Mme de Maintenon avec toutes les dames de Saint-Cyr et les garda à souper. Le 12 août suivant, elle y fit venir Mansart pour s'entendre avec lui de « beaucoup de choses, » notamment d'une « petite ménagerie qu'elle faisait établir dans le bois. Enfin, le 21 décembre 1700, elle y reçut le Roi et lui fit visiter les appartemens qu'on avait achevé de peindre et de dorer. Louis XIV les trouva très bien et indiqua les meubles nouveaux qu'il voulait y faire mettre. Il y revint le 12 mars 1703 avec les Ducs de Bourgogne et du Maine et le lendemain encore avec le Dauphin, les Ducs de Bourgogne et de Berry et ordonna de faire quelques changemens. On l'y retrouve le 24 février 1704 et, le 25 mai suivant, il va entendre le salut dans la petite chapelle de la ménagerie. On l'y voit le 21 décembre 1705 s'y promener par la neige et par la pluie et,

le 17 août 1707, il y fait sa dernière visite en y restant à souper en compagnie de la reine Marie-Béatrice et de son fils, exilés d'Angleterre, du Duc de Berry et de la Duchesse de Bourgogne.

Il n'y avait guère qu'un an que tout était terminé dans la nouvelle ménagerie et déjà la Duchesse de Bourgogne, qui avait atteint sa vingt-deuxième année, y passait une bonne partie de son temps. Elle y arrivait en compagnie de ses dames, parmi lesquelles était la jolie marquise de Dangeau, souvent aussi avec son beau-frère, le Duc de Berry, plus rarement avec son mari. Le Duc de Bourgogne n'aimait guère la ménagerie. Élevé par Fénelon de la manière que l'on connaît, il tournait de plus en plus au mysticisme et demeurait plus volontiers à Versailles. La Duchesse prit donc l'habitude d'aller seule à son petit château et d'y rester à coucher. Et alors, nous assure le comte d'Haussonville, des jeux moins innocens occupèrent bientôt ses loisirs. Par les belles journées d'été, à la nuit tombante, on la voyait gagner un des petits pavillons de son jardin où on venait la retrouver, puis, en amoureuse compagnie, elle allait faire des promenades nocturnes en gondole sur le grand canal ou bien errer jusqu'au petit matin parmi les bosquets de Versailles.

Louis XIV avait délaissé la ménagerie pour Trianon, où demeurait la marquise de Maintenon, et pour Marly où il faisait nourrir un grand nombre d'oiseaux de proie, d'oiseaux d'eau et de volière ainsi que des carpes et jusqu'à un esturgeon. Il continuait cependant à faire approvisionner d'animaux la ménagerie de Versailles et il veilla à ce qu'elle fût parfaitement entretenue jusqu'à la mort de la Duchesse de Bourgogne, en 1713. Deux ans après, il s'éteignait lui-même, laissant la ménagerie toujours garnie des « bêtes les plus rares, de toutes espèces et toutes de riens exquis. »

III. — LOUIS XV (1715-1770)

Après la mort de Louis XIV, le nouveau roi, âgé de cinq ans, quitta Versailles et vint habiter successivement les châteaux des Tuileries et de Saint-Germain. Près de ce dernier château, au parc de la Muette, il trouvait, pour s'amuser, une toute petite ménagerie composée d'une laiterie avec une vache minuscule que lui avait donnée une certaine demoiselle de la Chausseraie et

d'une meute de petits chiens que lui avait envoyés son grand-père, le roi de Sardaigne. La Cour revint, en 1722, avec le jeune Louis XV, habiter Versailles. L'année suivante, la majorité du Roi fut déclarée et on parla de son prochain mariage avec la fille du roi de Pologne, Marie Leczinska. Apprenant alors que ce roi détrôné avait une grande et belle ménagerie dans son château de Lunéville, la Direction des bâtimens se rappela que le roi de France en avait une aussi à Versailles et elle y fit faire quelques réparations.

La reine Marie vint en effet se promener de temps en temps à la ménagerie, mais Louis XV paraît s'en être désintéressé à peu près complètement. Pendant tout le règne, aucune fête n'y est donnée; aucune visite royale n'y est connue et c'est au château de Versailles même, dans le vaste salon de Mercure, que Louis XV se fait montrer quelques-uns des animaux qui, par force d'habitude acquise et de règlemens toujours en vigueur, continuent à être envoyés à la ménagerie. Malheureusement cette indifférence du Roi s'étendait à la Surintendance des Bâtimens elle-même, qui était dirigée alors par M. de Marigny. Si, en 1750, le duc de Luynes peut encore écrire que les appartemens du petit château de la ménagerie sont en très bon état « et que les dorures, les peintures, les sculptures et les plafonds qui sont charmans s'y sont bien conservés, » en revanche, nous avons trouvé, aux Archives nationales, des lettres du concierge La Roche, de l'inspecteur du parc et des jardins de Versailles Lécuyer, de l'architecte royal Gabriel, qui tous signalent, dans la ménagerie proprement dite, l'état de délabrement des bâtimens. A ces plaintes réitérées la Surintendance répondait toujours que l'état des finances de la Cour ne permettait pas de faire toutes les réparations proposées et demandait de réduire le nombre des bâtimens de la ménagerie au strict nécessaire.

Pendant ce temps les arbres mouraient sans être remplacés, et d'autres étaient abattus pour être vendus, mais on continuait à garnir de fleurs les jardins de ce que l'on n'appelait plus alors que « l'ancienne ménagerie. » Le jardinier de la Duchesse de Bourgogne, Haudouin, était mort. Il avait été remplacé par un nommé Gardon que l'on avait chargé, en plus, du nettoyage des cours de la ménagerie; pourtant son traitement avait été réduit à 600 livres par an, et encore, sur cette somme, devait-il payer

un garçon jardinier toute l'année, prendre de temps en temps un homme de journée et enfin se fournir d'outils. Aussi voyons-nous le pauvre Gardon adresser en 1737 à M. Orry, ministre d'État, une demande d'augmentation de 200 livres de traitement. Le ministre répondit à la supplique en écrivant, en la marge du placet, ces mots significatifs : « Attendre que la Reine ou Mesdames fassent usage de la ménagerie. On ne peut rien changer quant à présent. »

Les cours n'étaient guère en meilleur état que les bâtimens. La cour des Buffles, par exemple, qui était sans doute une des trois cours des Cerfs dont nous avons parlé plus haut, n'avait plus d'écoulement d'eau; les animaux y vivaient « dans la fange jusqu'aux jarrets, » ce qui détermina Lécuyer à écrire à M. de Marigny, en 1757, pour lui demander l'autorisation d'y faire faire une pierrée. Du reste, les employés de la ménagerie, n'ayant plus de surveillance directe, s'emparaient peu à peu de ces cours pour en faire de petits jardins potagers; la cour du Rond d'eau fut demandée par une dame Morin pour augmenter les élevages d'oies et de dindons dont une partie, il est vrai, était réservée pour la table du Roi; le bassin de la cour des Pélicans fut comblé et transformé en jardin; l'autre partie de cette cour servit aux jeux des enfans et des promeneurs; partout enfin les gazons, au lieu d'être régulièrement tondus comme autrefois, fournissaient maintenant du foin dont le jardinier tirait profit. Nous connaissons, pour cette période, le nombre et le nom de toutes les personnes qui furent attachées officiellement au service de la ménagerie. Il y avait, outre le concierge, le suisse de la porte, le jardinier et un « inspecteur, » huit gardiens d'animaux : Saint-Arnout, Vaillant, Parent, Sené, Charmont, Lefebvre, Duperrier et Disli; chacun avait son logement et son coin de jardin potager à la ménagerie. On y trouvait encore un garde-chasse, et même un habitant de Versailles, le poète Ducis, eut l'autorisation d'y loger avec sa sœur, nous ne savons à quel titre; c'est là qu'il écrivit, en 1767, sa tragédie de *Hamlet*.

Le « concierge » Laroche était naturellement le plus parasite de tous ces parasites. C'était le fils du concierge de l'ancienne ménagerie de la Duchesse de Bourgogne. Il avait probablement fait les débuts de sa carrière dans les armes, car il était chevalier de Saint-Louis; on l'appelait généralement « capitaine, » mais son titre était devenu « gouverneur de la ména-

gerie. » Il y faisait élever et nourrir pour lui des volailles et surtout des dindons ; or, comme il y en avait déjà un fort troupeau de ces derniers pour la table du Roi, on n'y vit bientôt plus, en fait d'oiseaux, que ces grotesques animaux. On prit même l'habitude de les conduire paître aux alentours de la ménagerie, dans le parc lui-même; c'est ce qui les perdit. Un jour, en effet, c'était peu de temps avant sa mort, le Roi se promenait accompagné, ainsi qu'il était d'usage chaque fois qu'il sortait même à pied, de son capitaine des gardes de quartier, et suivi de douze gardes du corps et douze cent-suisses; il passa devant la ménagerie et trouva ces bêtes. Il en témoigna son mécontentement au gouverneur qui n'en tint aucun compte; le Roi, en repassant, les revit encore. « — Monsieur, dit-il alors à Laroche, que cette troupe disparaisse, ou, je vous en donne ma parole royale, je vous ferai casser à la tête de votre régiment. »

La vérité pourtant est qu'il y avait à la ménagerie d'autres animaux que des dindons; ses cours devaient même être bien remplies si l'on en juge par la quantité de fourrage, de grains et de paille que les animaux mangeaient chaque année. Ces alimens étaient fournis, comme ils l'avaient toujours été, par la ferme voisine de la ménagerie, dont les bâtimens se trouvaient placés entre la cour des Autruches et le chemin de Saint-Cyr. Cette ferme, qui appartenait au Roi depuis Louis XIII, occupait alors une surface de 548 arpens (200 hectares environ) en terres labourables, prés et pâture; elle était louée 5 500 francs, à charge par l'adjudicataire de « livrer, à un prix fixe et très bas, les fourrages nécessaires à la nourriture des animaux de la ménagerie. » Or en 1742, par exemple, ce fermier avait dû livrer au capitaine Laroche « la quantité de 1 500 bottes de foin et 3 000 bottes de paille de bled, 300 bottes de paille d'avoine, 50 septiers d'orge, 75 septiers d'avoine et 10 septiers de vesce, les quatre au cent fournies pour les foins, les pailles et les graines, mesure de Paris, à raison des prix qui suivent, savoir : l'orge, 8 livres le septier, l'avoine et la vesce 10 livres le septier, le foin 20 livres le 100, la paille de bled 10 livres, la paille d'avoine 18 livres, le tout de bonne nature et qualité et provenant de ses récoltes. » En 1749, le fermier était tenu de fournir en plus, « à qui et dans les temps qui lui seront indiqués : deux poules d'Inde, deux douzaines de chapons, deux douzaines de poulets et une douzaine de canards. »

Il semble donc bien que la ménagerie continua encore pendant longtemps, après la mort de Louis XIV, à être peuplée d'un assez grand nombre d'animaux. Comme au temps du Grand Roi, on y faisait peindre ou dessiner les bêtes les plus curieuses. C'est ainsi que J.-B. Oudry figura : en 1739, un « Bouquetin de Barbarie, » un « Tigre dans sa loge » avec des dogues agaçant l'animal à travers la grille; en 1740, un « Léopard; » en 1745, un « Cazuel ou Cazuer, » l' « Oiseau royal, » le « Gonasale » et une « Demoiselle; » en 1746, un « Loup-cervier » assailli par deux bouledogues; en 1747, un « Léopard; » en 1748, un « Butor; » en 1753, un « Lion. » A ces œuvres datées, il faut ajouter, du même auteur, les gravures d'un loup, d'un mouflon, d'un chamois, d'une gazelle, d'un blaireau et d'un sanglier, ainsi que les peintures d'un cerf axis, d'un serpentaire, de chèvres, de perdrix, de vautour et de flamant, ces dernières ornant aujourd'hui le cabinet du Directeur du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

En 1770, la ménagerie de Versailles reçut un rhinocéros que M. Bertin, ministre d'État, avait fait venir du Cap. C'était, paraît-il, le premier rhinocéros mâle qu'on eût jamais vu en Europe; il était fort jeune, n'ayant que cinq pieds et demi de haut et ses cornes du nez ne faisaient que pousser. Bernardin de Saint-Pierre, qui le vit à son passage à l'Ile de France, remarqua qu'il haïssait les cochons; il écrasait avec sa tête, contre le bord du vaisseau, tous ceux qui venaient à sa portée; mais il avait pris une chèvre en affection: il la laissait manger son foin entre ses jambes. Ce rhinocéros fut visité par le duc de Croÿ, par Buffon et par Camper, le célèbre zoologiste hollandais. « Il avait la peau si sensible, dit ce dernier, qui le vit en juillet 1777, que, pour éviter la piqûre des mouches, qu'il ne pouvait écarter à cause de la petitesse de sa queue, il se cachait entièrement, au nez et aux oreilles près, dans un abreuvoir qu'on avait pratiqué pour lui. » C'était un rhinocéros de l'espèce bicorne, « au regard vif et doux, » sur la tête duquel poussèrent, derrière les cornes, deux excroissances osseuses dont il se débarrassa par frottement quand elles devinrent trop grandes.

IV. — LA MÉNAGERIE DE VERSAILLES AU TEMPS DE LOUIS XVI (1774-1792)

La ménagerie de Versailles arrivait au règne de Louis XVI, en 1774, dans les plus mauvaises conditions. Vieux d'un siècle,

ses bâtimens avaient d'autant plus besoin de réparations qu'ils avaient été plus mal entretenus sous le règne précédent; mais la pénurie d'argent et aussi une indifférence complète de la Cour aggravèrent encore la situation. Cependant un ministre consciencieux et énergique, le comte d'Angivillier, qui avait, à la mort de Louis XV, la surintendance des Bâtimens du Roi, essaya de la sauver de la ruine; mais ses efforts ne produisirent que des résultats incomplets et insuffisans. La ménagerie était réellement sur son déclin. Elle servait toujours de lieu de promenade au public; des personnages illustres, l'empereur Joseph II, le Grand-Duc, depuis Paul Ier, et sa femme, vinrent la visiter; mais la mode n'y était plus. La baronne d'Oberkirck, qui accompagnait les visiteurs russes, raconte dans ses *Mémoires* que la Grande-Duchesse s'étonna de ne trouver dans la ménagerie qu'un petit nombre d'animaux rares. M. de Mackau lui répondit: « Que voulez-vous qu'on en fasse ici? N'y a-t-il pas assez de courtisans? »

Lorsque Louis XVI abandonna Versailles le 6 octobre 1789, les dépenses de la ménagerie furent rattachées à la liste civile du Roi et l'on fit exécuter encore, pendant quelque temps, dans les cours de la ménagerie, des travaux extraordinaires de nettoyage et de réparation.

Le personnel de la ménagerie se composait alors, comme membres dirigeans, du gouverneur Laroche et d'un inspecteur nommé Laimant. Il y avait en sous-ordres : deux gardiens d'animaux payés chacun 900 livres, un garçon surnuméraire payé 300 livres, le suisse de la porte, le jardinier Crosnier et un « frotteur balayeur. » Le capitaine-gouverneur Laroche, dont nous connaissons déjà le goût pour les dindons, avait fait monter sa famille de la plus vulgaire roture jusqu'auprès des marches du trône; il s'était apparenté au duc de Villequier par la deuxième femme du duc, Mlle de Mazade, et, comme il était chevalier de Saint-Louis, il avait le droit d'assister au coucher du Roi, ce à quoi il ne manquait jamais. Il arrivait, nous dit un des pages de Louis XVI, « bien galonné et aussi chargé de bagues et de diamans qu'un financier; » mais la fréquentation continuelle des animaux avait trop fortement agi sur lui; « c'était l'être le plus sale qu'on pût rencontrer et jamais sanglier dans sa bauge ne laissa échapper d'odeurs aussi fétides. » Aussi les jeunes

pages de la Cour ne se gênaient-ils pas pour s'en faire une risée. Dès qu'il entrait dans la chambre royale, « il s'établissait, entre les pages de service et le capitaine, une lutte très plaisante qui aboutissait à l'enlèvement de sa perruque que l'on jetait sur le ciel-de-lit; mais le capitaine, en guerrier prudent, avait toujours dans ses poches de quoi réparer ses pertes. C'était à qui inventerait des niches pour faire enrager ce pauvre diable, qui s'en consolait aisément avec de bonnes places et de bonnes pensions. Enfin, le Roi étant devenu plus triste, et le capitaine plus musqué que jamais, on finit par lui interdire l'entrée de la chambre du Roi, à son grand regret et à son grand scandale. »

La dépense du Roi pour le traitement du personnel de la ménagerie (inspecteur et employés subalternes seulement) fut, en 1789, de 6800 livres; l'entretien de la ménagerie proprement dite coûta la même année 36 000 livres. La nourriture des carnivores se composait de viande de bœuf qu'on payait dix sous la livre; le chien, que nous verrons tout à l'heure tenir compagnie à un lion, recevait 6 livres de pain par semaine et les autres animaux mangeaient en 1778 : 12 000 bottes de foin, 3 000 bottes de paille de blé ; 300 bottes d'avoine, 75 septiers d'avoine, 50 septiers d'orge, 10 septiers de vesce.

Ces quantités d'alimens, relativement très grandes, n'impliquent pas, au temps de Louis XVI plus qu'à celui de Louis XV, la présence à la ménagerie d'un très grand nombre d'animaux, mais il y avait, cette fois encore, de gros mangeurs. Le rhinocéros venu du Cap en 1770 vivait toujours, et la ménagerie avait reçu le 19 août 1773, neuf mois avant la mort de Louis XV, un nouvel éléphant qui avait été envoyé de Chandernagor. On plaça d'abord ce dernier dans la cour des Pélicans, puis dans celle du Rond d'eau, et c'est peut-être de cette époque que date le grand bassin qu'on y voit encore aujourd'hui. L'éléphant était une femelle âgée de deux ans quatre mois. On le nourrit à peu près comme celui de 1681, mais on ajouta à sa ration un « ragoût composé de recoupe, d'oignons, de beurre, de sel et de poivre. » On lui donnait aussi du vin, dont son gardien lui faisait déboucher les bouteilles, en public, avec sa trompe ; de l'eau-de-vie et même les visiteurs prenaient plaisir à lui offrir le contenu de leur boîte à tabac, ce qu'il paraissait aimer beaucoup. « On était obligé de le graisser tous les trois ou quatre jours, avec de l'huile de poisson, pour remédier au gercement de sa peau;

il aimait cette toilette extrêmement, car pendant qu'on la lui faisait, il pompait avec sa trompe, pour s'en régaler ensuite, tout ce qu'il pouvait aspirer de cette huile. » L'éléphant mourut d'accident à l'âge de douze ans. Il avait rompu ses chaînes dans la nuit du 24 au 25 septembre 1782, puis, brisant les portes de sa loge, il était sorti pour se promener ; dans sa course nocturne, il tomba dans une pièce d'eau, remplie d'une vase infecte, dont l'odeur le suffoqua ; il resta là jusqu'au lendemain et on ne put le retirer, blessé, qu'avec beaucoup de peine; il mourut quelques jours après. Son cadavre fut envoyé à Paris, au Jardin du Roi, où il fut disséqué par Daubenton le jeune, alors garde du Cabinet, et par Mertrud, démonstrateur d'anatomie ; le poids total du corps fut évalué à près de 5 000 livres; sa peau seule en pesa plus de 700.

Ce qui, avec les éléphans et les rhinocéros, attirait le plus les visiteurs, c'étaient les loges des animaux féroces où l'on voyait des lions et des tigres. Un beau lion surtout, amené des forêts du Sénégal avec un chien « compagnon de son enfance et consolateur de son exil, » retenait surtout les cœurs sensibles. L'histoire de ces deux animaux, relatée par un de ceux qui les virent, G. Toscan, est en effet assez curieuse.

Le lion avait été pris en 1787, à l'âge de 3 à 4 mois, et donné à Pelletan, directeur de la Compagnie d'Afrique au Sénégal. Pelletan était un grand ami de la nature et sa maison était remplie d'animaux de toute espèce qui y vivaient en liberté complète. Moutons, chevaux, chiens, chats, singes, autruches, oies, canards, dindons, poules, perruches, tous accueillirent familièrement le lionceau qui, de son côté, ne leur fit jamais aucun mal. Un jour, — le lion avait alors huit mois, — la chienne de Pelletan mit bas deux petits, tout à côté du lieu où il se couchait d'ordinaire. Le lion prit sur-le-champ un intérêt très marqué à cette nouvelle famille auprès de laquelle il restait constamment. Dans les courts intervalles où la chienne s'écartait, il prenait sa place. C'était une chose très intéressante à observer que l'attention qu'avait ce gros animal un peu lourd, et dont les mouvemens étaient très pesans, de ménager les petits chiens en les caressant, pour ne pas les blesser. La chienne n'était point inquiète de voir ses petits dans les larges pattes du lion; mais, quand elle revenait, elle le chassait sans façon, quelquefois en montrant les dents; et lui, qui reconnais-

sait sans doute les droits de la mère, cédait toujours la place sans obstination et sans humeur. Un des petits chiens mourut : l'attachement du lion redoubla pour celui qui restait; il en prit un soin plus particulier, ne le quittant jamais, se prêtant à tous ses caprices, se laissant mordre quelquefois jusqu'au sang et ne songeant jamais à se venger.

Quelle que fût sa douceur, le lion, en grandissant, pouvait devenir dangereux. Un jour qu'il s'amusait avec un enfant, il se jeta sur lui et tous deux roulèrent sur le sable. Ce n'était qu'un jeu, l'enfant n'avait eu aucun mal; mais Pelletan jugea qu'il serait imprudent de recommencer l'expérience, et il donna le lion, avec le chien, au directeur de la Compagnie des Indes, qui les envoya tous deux en France pour la ménagerie du Roi. Le lion débarqua avec son ami, au Havre, vers la fin de septembre 1788. Sa réputation de douceur était si bien acquise, qu'un homme se chargea de le mener à Versailles en le tenant en laisse avec une simple corde attachée à son collier. A la ménagerie, on lui donna six livres de viande de bœuf par jour jusqu'en 1793, puis, à partir de cette époque, « vu la rareté de la viande ordinaire, » on le nourrit avec huit livres de viande de cheval « très sain, tué et non mort de maladie, » que l'on ne payait que quatre sous la livre. A Versailles, il resta d'abord aussi doux qu'il avait été jusqu'alors; on ne craignait point de l'approcher et il rendait caresse pour caresse. Mais, aigri sans doute par la captivité étroite à laquelle il n'avait pas été habitué, ayant d'ailleurs beaucoup souffert de sa dentition et d'un abcès au pied occasionné par une griffe qui lui entrait dans les chairs, il devint peu à peu féroce et ne voulut plus voir que son chien et son gardien auquel il ne cessa point, du reste, de témoigner sa reconnaissance. Il vécut ainsi avec son ami, à Versailles, pendant cinq ans. En avril 1794, les deux animaux furent transportés à la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle à Paris, que l'on était en train de fonder.

V. — LA FIN DE LA MÉNAGERIE SOUS LA RÉVOLUTION (1792-1794)

Après le 10 août 1792, et surtout après le 21 septembre suivant, jour où fut proclamée la République, les domaines du Roi passèrent au pouvoir de la Nation. Dès lors, la pauvre ménagerie, déjà si malade, était condamnée.

Il y avait longtemps, à la vérité, que le peuple et même les nobles voyaient cet établissement d'un mauvais œil. L'histoire des dindons du capitaine Laroche était connue de tout le monde; on racontait que le suisse de la ménagerie avait demandé la survivance des six bouteilles de vin de Bourgogne que l'on donnait, d'après les uns, à un éléphant, d'après les autres, à un dromadaire; enfin, il n'y avait pas de patriote lettré à Versailles, qui ne connût ce passage de l'*Encyclopédie* : « Il faut détruire les Ménageries quand les peuples manquent de pain; car il est honteux de nourrir des bêtes à grands frais quand on a autour de soi des hommes qui meurent de faim. » Aussi, quelques jours après le 10 août, les Jacobins de Versailles, formant la « Société des Amis de la Convention, » pris d'un beau zèle, traversèrent le parc, tambour battant, drapeau en tête, et se dirigèrent vers la ménagerie où ils furent reçus par ce qu'ils appelèrent le « Directeur : » c'était sans doute Laimant. Le chef de la bande déclara que lui et les siens venaient, au nom du peuple et au nom de la nature, le sommer de rendre à la liberté des êtres sortis libres des mains du Créateur et indûment détenus par l'orgueil et le faste des tyrans. Le directeur se déclara prêt à déférer à une sommation qu'il n'avait, d'ailleurs, aucun moyen de repousser; il crut cependant devoir hasarder une simple observation, à savoir que, parmi ses pensionnaires, il en était un certain nombre tellement inaccessibles au sentiment de la reconnaissance, que le premier usage qu'ils feraient de leur liberté serait, vraisemblablement, de dévorer leurs libérateurs. En conséquence, il croyait devoir décliner ce rôle, en ce qui le concernait personnellement, et offrait à la Société les clés des cages où étaient renfermées les bêtes féroces. Cette proposition fit réfléchir. Un amendement fut aussitôt voté, aux termes duquel les animaux dangereux resteraient provisoirement dans leurs cages. Quant aux animaux inoffensifs : un dromadaire, cinq espèces de singes et encore beaucoup d'oiseaux, ils furent enlevés, la plupart pour être donnés, il est vrai, à l'écorcheur, d'autres pour être mis immédiatement en liberté. Il y avait notamment, parmi ces derniers, plusieurs couples de rats de Java rapportés par La Condamine qui, depuis, pullulèrent à Versailles au point de compromettre par leurs dégâts la solidité du château et d'autres grands édifices. Des cervidés et des oiseaux s'échappèrent et se répandirent dans les bois d'alentour; un grand nombre y

périrent, mais une quantité assez notable aussi s'y acclimata et s'y reproduisit. Vers 1840, Jourdain, inspecteur des forêts qui résidait au pavillon de la Lanterne, tout près de la ménagerie, avait pu former là une collection assez nombreuse et fort intéressante, composée exclusivement d'animaux exotiques tués ou pris dans les bois de Versailles.

Il n'était resté à la ménagerie que le rhinocéros, le lion et son chien que nous connaissons déjà, un bubale, une antilope corinne, un couagga, auxquels il faut ajouter un pigeon couronné des Indes, le goura des Moluques, sept à huit paons et deux douzaines de poules. C'est alors que le régisseur général du domaine de Versailles écrivit la lettre suivante à Bernardin de Saint-Pierre qui était encore intendant du Jardin du Roi à Paris :

« Versailles, 19 septembre 1792.

« La ménagerie va être détruite; si dans le peu d'animaux qu'elle renferme, il y en avoit quelqu'un qui pût vous convenir et figurer dans votre superbe cabinet d'histoire naturelle, veuillez me l'indiquer. Le ministre m'autorise à vous donner tout ce que vous jugerez convenable. Je crois qu'il seroit nécessaire que vous fissiez le voyage de Versailles. Si vous estimez que cela soit à propos, je vous prie de m'indiquer le jour, pour que je puisse m'y trouver.

« *Nota.* — Il y a un superbe rhinocéros.

« Le Régisseur général des domaines
de Versailles, Marly et Meudon.

« COUTURIER. »

Le célèbre auteur de *Paul et Virginie* ne répondit pas alors à cette offre, car il avait bien d'autres soucis en tête. Il y avait deux mois et demi que le Roi l'avait placé à la tête du Jardin des Plantes; la royauté se trouvait brusquement supprimée et, dans le tourbillon d'événemens politiques qui se succédaient, il se demandait anxieusement ce qu'il allait lui-même devenir. Couturier dut donc lui écrire une seconde lettre plus pressante que la première : « Citoyen, disait-il, vous savez qu'il reste à la ménagerie de Versailles un rhinocéros qui devient inutile dans ce pays. Je vous le conservais avec plaisir suivant l'ordre du

ministre. Je vous prie de me faire savoir ce qu'il deviendra parce que ce sera, d'après votre réponse, que j'en solliciterai, par un réquisitoire, la vente auprès du directoire du district de Versailles si vous ne le prenés pas pour le jardin national à Paris; on m'en a déjà offert de l'argent; mais j'aimerais que, dans les mains d'un philosophe comme vous, il devienne un objet d'instruction publique. » Couturier ajoutait en post-scriptum : « J'ai vu le ministre, qui m'a dit de me concerter avec vous pour les trois animaux qui me restent : le lion, le bubale et le rhinocéros. » Bernardin se décida alors à venir à Versailles en compagnie de Desfontaines, professeur, et de Thouin, jardinier en chef au Muséum; il raconta sa visite dans un Mémoire qu'à son retour il adressa à la Convention. Le chien, dans la loge du lion, fit sur lui une vive impression. « Dès qu'il nous aperçut, dit-il, il vint avec le lion à la grille, nous faisant fête de la tête et de la queue. Pour le lion, il se promenait gravement le long de ses barreaux contre lesquels il frottait sa tête énorme. L'air sérieux de ce terrible despote et l'air caressant de son ami m'inspirèrent pour tous deux le plus tendre intérêt. Jamais je n'avais vu tant de générosité dans un lion et tant d'amabilité dans un chien. Celui-ci sembla deviner que sa familiarité avec le roi des animaux était le principal objet de notre curiosité. Cherchant à nous complaire dans sa captivité, dès que nous lui eûmes adressé quelques paroles d'affection, il se jeta d'un air gai sur la crinière du lion et lui mordit, en jouant, les oreilles. Le lion se prêtant à ces jeux baissa la tête et fit entendre de sourds rugissemens... »

Bernardin de Saint-Pierre demanda dans son Mémoire que la République utilisât les derniers animaux du Roi pour en faire le noyau d'une ménagerie nationale. Mais le moment était vraiment peu favorable pour des dépenses nouvelles; aussi les animaux restèrent-ils encore cette année 1793 à Versailles; on dépensa alors pour leur nourriture et leur entretien 392 livres 12 sous, le salaire du garçon de cour surnuméraire étant compris dans cette somme. Cependant les professeurs du Muséum ne restaient pas inactifs. Ils demandaient instamment que la ménagerie de Versailles fût supprimée et que « les fonds cy-devant affectés à l'entretien de cette ménagerie fussent appliqués à la ménagerie du Muséum. » Ils arrivèrent à leurs fins en 1794, mais après combien de démarches au ministère et

combien de voyages à Versailles! Le 28 germinal de l'an II (17 avril 1794), Jussieu, directeur du Muséum, obtint enfin, du district de Versailles un ordre de réquisition pour avoir les chevaux et les voitures nécessaires au transport à Paris de l'ancienne ménagerie du Roi. Il fallut encore huit jours pour faire exécuter cet ordre et, le 26 avril, les derniers animaux qui restaient prirent le chemin du Jardin des Plantes.

La ménagerie royale de Versailles était morte. Elle avait vécu cent trente-deux ans, de 1662 à 1794. Pendant ce temps, elle avait exhibé des représentans d'environ 80 espèces différentes de mammifères, 160 espèces d'oiseaux et une dizaine d'espèces de reptiles. Elle avait servi ainsi à faire connaître aux naturalistes les fauves exotiques d'Asie, d'Afrique et d'Amérique; elle avait fait quelques essais d'acclimatation de cerfs axis, d'autruches, de grues de Numidie, de cygnes de Hollande, d'oies d'Égypte et de perdrix de Barbarie. Buffon, Camper et d'autres zoologistes y étaient venus étudier ces animaux, et les anatomistes Perrault, Duvernoy, Mery-Mertrud, etc., y avaient commencé une science nouvelle, celle de l'anatomie comparée. Elle avait servi à l'art encore plus peut-être qu'à la science. Outre qu'elle avait créé une architecture nouvelle et qu'elle avait servi de modèle à d'autres ménageries princières, celles de Schœnbrunn et du Belvédère, en Autriche, par exemple; outre qu'elle avait été la cause de la création d'un charmant petit château de plaisance dont la décoration fut une des gloires de Mansart, elle avait permis encore à Nicasius, à Desportes et à Oudry de créer en France l'art animalier. Enfin, à son exemple, les princes, les seigneurs et jusqu'aux riches financiers ornèrent leurs jardins et leurs parcs de loges, de volières, d'enclos pour animaux étrangers, et ainsi se prépara, en France, le grand mouvement d'acclimatation et d'utilisation d'animaux étrangers qui, à la fin du XVIII[e] et au début du XIX[e] siècle, illustra les noms de Daubenton et des Geoffroy Saint-Hilaire.

VI. — LA DESTINÉE DE L'ANCIENNE MÉNAGERIE. — ÉTAT ACTUEL

A la fin du XVIII[e] siècle, la ménagerie de Versailles dépeuplée n'était donc plus qu'une ruine dont on allait se disputer les morceaux. Le Muséum réclama le matériel des logemens d'animaux, réclamation toute naturelle et pour laquelle son

directeur Jussieu dut néanmoins multiplier démarches sur démarches. Ce fut seulement sur l'intervention du représentant du peuple Crassous que, le 12 avril 1795, juste un an après le départ des animaux, les délégués du Muséum purent venir prendre les objets qui se rapportaient aux logemens de ceux-ci; mais, comme il fallait s'y attendre, ils n'y trouvèrent plus à glaner que quelques portes à glissière, des panneaux grillagés, des ferrures et des auges en pierre. La plupart des bâtimens et des cours de la ménagerie avaient été loués le 28 fructidor de l'année précédente; seuls restaient non loués et inutilisés la cour de l'éléphant et les appartemens du petit château. Ces appartemens étaient encore en bon état « parquetés, boisés et dorés; » il est cependant probable que les meubles et objets précieux en avaient été vendus ou transportés à Paris. Pendant deux ans, l'inspecteur des bâtimens nationaux, Loiseleur, continua à s'occuper de la conservation et de l'entretien du petit bateau de la ménagerie. Au mois de janvier de l'année 1796, un devis estimatif des réparations urgentes de couverture d'ardoises à faire aux différens bâtimens s'éleva, pour les combles du petit château, à la somme de 36 000 livres. On refait la même année quelques travaux de maçonnerie. En 1801, ce château existait encore, car dans l'ordonnance de vente de la ménagerie, en date du 22 nivôse dont nous parlons plus loin, les glaces, cheminées, statues étaient exceptées de la vente générale pour être vendues séparément comme objets mobiliers. Mais c'est la dernière fois que nous entendons parler de ces appartemens qui avaient tant excité l'admiration des contemporains : tout fut rasé à une date et dans des circonstances qui nous sont inconnues. Il ne resta plus que le rez-de-chaussée du pavillon octogone, c'est-à-dire la grotte, qui n'a disparu définitivement que de nos jours, en 1902.

La location de la ménagerie proprement dite n'avait dû être faite que pour un temps très court, car le 15 ventôse de l'an IV (février 1796), les archives de Seine-et-Oise nous apprennent que les locaux et les jardins dépendant de l'ancienne ménagerie sont mis à la disposition du sieur Boursault, entrepreneur des équipages d'artillerie, pour y loger des chevaux de guerre. Deux ans après, un arrêté du Directoire exécutif, en date du 17 messidor an VI, affectait la Ménagerie ainsi que la ferme adjacente à l'établissement d'une École d'économie rurale qui n'eut également qu'une brève existence. Cet établissement, la première

école d'agriculture qui fut créée en France, était dirigé par Thiroux. On y plaça : 242 moutons mérinos, 27 taureaux et vaches de différentes races dont quelques-uns d'une race sans cornes, enfin 13 boucs et chèvres d'Angora. Mais cette école disparaissait en 1800. La ferme était donnée par le Premier Consul à son collègue Sieyès, à titre de récompense nationale, et la ménagerie était vendue aux enchères, le 22 nivôse de l'an IX (12 janvier 1801), par le préfet de Seine-et-Oise. Les bâtimens, serres, hangars, cours, jardins, abreuvoirs, etc., comprenant 5 hectares 66 ares, furent adjugés au citoyen Jacques Burnout.

En 1809, Napoléon, occupé à reconstituer le domaine de Versailles, racheta la ferme de la ménagerie à Sieyès et l'afferma à un nommé Fessart qui, sur les entrefaites, s'était rendu acquéreur de la ménagerie. C'est probablement pendant cette période que disparut le petit château, et, probablement aussi, c'est Fessart, — car quel architecte l'aurait permis? — qui fit mettre les pavillons de la Duchesse de Bourgogne dans l'état où on les voit encore aujourd'hui. L'élégante coupole de Mansart, tombée en ruine, fut remplacée par un toit pyramidal; les vases et les ornemens de la façade disparurent; on boucha, avec des briques, les grandes baies vitrées qui s'ouvraient sur la cour, ne laissant qu'une toute petite porte d'entrée; on obtura de la même façon les ouvertures du fond, et les pavillons qui avaient vu les ébats des plus gracieuses princesses de la cour du grand Roi devinrent et sont restés depuis des étables à vaches. Le vandalisme de cette époque ne s'arrêta pas là. Les grandes baies des pavillons étant bouchées, on s'aperçut qu'on ne voyait plus clair à l'intérieur. On eut alors l'idée de percer une petite fenêtre carrée au-dessus des anciennes portes du fond, et, bientôt, la folie de destruction ne connut plus de bornes. Il y avait là, nous le savons, de charmans groupes d'Amours sculptés par Van Clève et par Jean Dedieu. Si les besoins des vaches nécessitaient une ouverture, on aurait pu la faire au-dessus ou au-dessous de ces groupes, ou encore les enlever, les remiser dans un coin, ou même les vendre. Pas du tout : c'est au beau milieu de la pierre sculptée, entaillant les figures joufflues des Amours, coupant leurs petits bras et leurs cuisses potelées, que le ciseau du maçon fit son œuvre aussi inutile d'ailleurs que barbare. Les ouvertures faites, on s'aperçut, en effet, qu'elles ne donnaient pas encore assez de

lumière, et on fut obligé de laisser les portes d'entrée sans fermeture. Depuis ce temps, les deux pavillons, ainsi mutilés, sont restés ouverts à tous les vents.

En 1825 Charles X, continuant l'œuvre commencée par Napoléon Ier dans la reconstitution de Versailles, offrit 80 000 fr. à Fessart pour le rachat des 5 hectares de la ménagerie; mais comme Fessart en demandait 300 000, l'affaire n'eut pas alors de suite. Les négociations furent reprises en 1836, sous Louis-Philippe, cette fois, sur des propositions de Fessart : elles aboutirent, et la ménagerie redevint alors définitivement domaine national. Elle fut d'abord laissée sans aucune affectation; puis, en 1847, on projeta de la remettre dans son ancien état, sauf le petit château, et d'y établir un haras royal pour étalons arabes. Ce projet fut réalisé en grande partie comme le montre le plan géométrique dressé deux ans après. On rétablit les anciennes portes : celle qui donnait du côté de Versailles, avec l'avenue d'entrée, et celle qui donne du côté de Trianon. On restaura l'escalier monumental qui montait du canal et, sur deux des piédestaux vides de leurs anciennes statues, on plaça deux groupes de Nanteuil qui y sont encore aujourd'hui. La grande mare des pélicans, qui avait été comblée sous Louis XV, fut creusée et remplie à nouveau d'eau courante. Enfin la basse-cour devint la cour du Haras. La Révolution de 1848 ne permit pas de poursuivre l'œuvre commencée. Le haras, à peine installé, fut supprimé, et la ménagerie fut rattachée à la ferme voisine qui était louée par l'État à un particulier et dont elle forme aujourd'hui une dépendance.

Malgré l'abandon dans lequel les pouvoirs publics l'ont laissée depuis plus de cent ans, la ménagerie de Versailles existe toujours; du moins, ses restes sont reconnaissables, et celui qui connaît son histoire peut retrouver facilement toutes les parties qui la constituaient jadis. Le visiteur y arrivera, comme autrefois, par l'Allée de la Reine, mais il se heurtera d'abord à des murs fermés, derrière lesquels il verra s'élever d'immenses hangars en bois. Ces constructions, qui occupent l'emplacement de toute la partie orientale de la ménagerie jusqu'au petit château et à la basse-cour, sont les bâtimens de l'École d'aérostation du génie. Le visiteur tournera donc à sa droite, longera le grand mur gris de la ménagerie bordé d'une

rangée de sapins, passera devant les grands escaliers qui conduisaient jadis les nobles compagnies du canal à la ménagerie; puis, continuant à longer le mur, il découvrira tout à coup, à travers les sapins, les toits pointus des deux pavillons de la Duchesse de Bourgogne et, sur le second pavillon, les amorces de la petite laiterie qui lui était accolée. Poursuivant son chemin et laissant à sa gauche l'ancien logement du jardinier qui touche au mur de la « cour de la Volière, » il contournera l'extrémité d'étables en mauvais état, restes de l'École d'économie rurale de l'an VI; il côtoiera le mur de la « cour des Cerfs du Gange » et celui du « jardin d'en bas; » puis, arrivé à un chemin qui, à travers le parc, va à la ferme de Galie, il tournera à gauche et se trouvera dans l'enceinte même de la ménagerie.

Tout de suite le regard de ce visiteur sera attiré par une petite porte ménagée dans le mur de droite et au-dessus de laquelle il apercevra ce distique gravé en lettres bleues dans la pierre blanche :

Une retraite heureuse amène au fond des cœurs
L'oubli des vains désirs et l'oubli des malheurs.

C'est une inscription que Boissy d'Anglas avait fait placer à l'entrée de sa propriété de Bougival, dite le Val d'Anglas, et que M. Gordon Bennett, le locataire actuel du pavillon de la « Lanterne, » a fait mettre en cet endroit il y a cinq ou six ans.

Nous ne décrirons pas en détail les vestiges de la ménagerie; nous en avons indiqué le chemin, tout le monde peut aller les voir, et, dans leur délabrement actuel, tout le monde peut s'assurer que ces ruines ne sont pas encore tout à fait mortes. Clôtures extérieures et intérieures, bassins, puits, aqueduc et canalisations donnant toujours de l'eau, pavillons avec œuvres d'art datant du grand règne, cours d'animaux, avec leurs anciennes limites, étables, écuries et bâtimens d'habitation avec jardins pour le personnel, tout cela est encore là et peut être rendu à la vie. Y aurait-il intérêt à le faire? Nous avons réfléchi longuement à cette idée; nous en avons parlé dans divers milieux et, fortement encouragé par quelques personnes généreuses qui aiment Versailles, qui se plaisent aux grands souvenirs et croient pouvoir y trouver encore aujourd'hui des utilisations pratiques, nous l'avons lancée au mois d'août dernier, avec succès, devant l'Association française pour l'avancement des sciences réunie en

Congrès national à Lille. Les sections de médecine et de zoologie de ce Congrès ont voté, en effet, les considérans et le vœu suivant :

« Considérant que les besoins de la zoologie, de la physiologie et de l'économie domestique exigent de plus en plus l'emploi de stations terrestres et des parcs d'acclimatation permettant de faire des observations et expérimentations de longue durée sur l'animal vivant; en particulier, que les Facultés de Médecine auraient grand intérêt à pouvoir utiliser de pareilles stations pour l'étude expérimentale des grands problèmes de la biologie, tels que l'hérédité et pour celle des maladies parasitaires;

« Considérant que de semblables stations existent depuis plusieurs années déjà en Angleterre, en Autriche et aux États-Unis, où elles fonctionnent au plus grand profit des progrès des sciences dans ces pays;

« Considérant que l'ancienne ménagerie de Versailles et le parc du Petit-Trianon existent encore dans leurs organes essentiels; que ces établissemens, à peu près entièrement inutilisés, sont laissés dans un état peu favorable à leur conservation, alors que la part qu'ils ont prise au progrès de la zoologie et de l'acclimatation mérite qu'ils soient sauvés de la destruction complète;

« Émettent le vœu :

« Que l'ancienne ménagerie de Versailles et le parc du Petit-Trianon soient rétablis dans leur destination primitive, tout en les adaptant aux besoins de la science actuelle et que, sans rien changer à leur caractère historique, ils soient ouverts librement à toutes les grandes Écoles scientifiques et à tous les savans de France et de l'étranger. »

Il ne s'agit pas, bien entendu, dans ce vœu, de faire revivre purement et simplement l'ancienne ménagerie du Roi, d'y nourrir des lions, des tigres, des éléphans, des rhinocéros, d'y poursuivre, en un mot, la recherche d'un pâle reflet de magnificence passée, mais bien d'y réaliser ce que des savans de tous les pays n'ont cessé de réclamer depuis cinquante ans : une grande station de zoologie terrestre qui soit un vaste laboratoire pour l'étude, sur l'animal vivant, du transformisme et des grands problèmes de la biologie et de la médecine, — un parc zoologique pour l'étude des espèces exotiques utiles et pour la

sélection et la conservation des races d'animaux de sport dont la pureté ne peut être longuement maintenue que dans un établissement scientifique, — enfin un vaste champ d'expériences et d'études pour tout ce qui concerne les rapports de la zoologie avec l'agriculture, le commerce et l'industrie. Dans ce temps de machinisme à outrance, il ne faut pas oublier que l'animal lui aussi est une machine et que le rendement de cette machine, si peu coûteuse à construire, est de nature à être fortement augmenté par une meilleure entente de son alimentation, de son fonctionnement et de son utilisation.

Tout ce que nous voudrions voir créer à Versailles existe déjà, en effet, malheureusement pour notre bonne renommée, autre part qu'en notre pays. Aux États-Unis, M. Rockfeller a joint à son Institut de New-York une ferme expérimentate d'une contenance de cinquante hectares où sont élevés de nombreux animaux destinés à des études de bactériologie, de médecine et de physiologie. Et M. Carnegie a fondé, en 1904, une station (*station for experimental evolution*) pour l'étude expérimentale de l'hérédité et de la variation des organismes vivans et pour l'amélioration des races par l'hybridation et la sélection. Cette station est située dans un site charmant sur la côte Ouest de Long Island, à quelques milles de New-York; elle comprend des prairies avec étables pour élevage de ruminans, des enclos herbeux côtoyés par un ruisseau et des parquets d'élevage pour des gallinacés, des oies, des canards, etc.; des loges avec enclos à air libre pour élevage de chiens, de chats et autres petits carnivores; des volières, des bacs d'aquarium, des serres et de grands jardins. Au centre de la station s'élève un vaste bâtiment avec étages où se trouvent : des laboratoires, munis de l'outillage complet des laboratoires zoologiques, des chambres à haute et à basse température, des pièces vivement éclairées et d'autres obscures pour l'étude de l'influence de la chaleur et de la lumière, etc. Cette station proprement dite est complétée par une résidence pour le directeur, le professeur Davenport, et par un club pour le personnel auxiliaire comprenant deux entomologistes, un cytologiste, deux botanistes, un secrétaire, un surveillant général, un fermier et plusieurs garçons de ferme ou de laboratoire.

En Europe, c'est d'abord l'Institut de biologie expérimentale de Vienne (*Biologische Versuchanstalt*) qui a été fondé, en

1903, par le docteur Przibram, avec l'aide de généreux donateurs et de l'État. Cette station s'élève, au milieu de bosquets et de jardins, sur l'allée principale du Prater; elle comprend des loges d'élevage pour petits mammifères, des volières, terrariums, insectariums, aquariums, serres, souterrains et grottes obscures à diverses températures, enfin un certain nombre de laboratoires dont cinq sont entretenus aux frais de l'État. Elle est administrée par un conseil de directeurs. Dix chefs de laboratoire ou assistans y dirigent chaque année les travaux d'une quarantaine de travailleurs autrichiens ou étrangers.

C'est ensuite, en Angleterre, la station d'études de Tring (*The Museum*), qui a été fondée et est entretenue exclusivement par sir Lionel Walter Rothschild. Cette station, dirigée par son fondateur, aidé de deux assistans, comprend : un musée ouvert librement au public quatre fois par semaine et qui, bien qu'éloigné de toute grande ville, reçoit chaque année près de 30 000 visiteurs; des collections d'oiseaux en peau ou montés, représentés surtout par des paradisiers et par des oiseaux-mouches (en 1906, 80 000 exemplaires) et une collection de papillons rares. Une bibliothèque de 12 000 volumes au moins et des laboratoires sont ouverts à tout travailleur national ou étranger. A cette station, consacrée surtout à l'étude de la systématique, est annexé le petit parc de Dundale où ont été faites des expériences d'hybridation, et le parc du château de Tring dont la vaste plaine ondulée nourrissait, quand nous l'avons visitée, un couple de chevaux sauvages de Prejvalsky, des bandes de cerfs du Japon, de daims, de kangourous, des troupeaux d'autruches, d'émeus et de nandous.

Enfin, c'est le splendide parc de Woburn Abbey, où la duchesse de Bedford poursuit de nombreuses expériences d'acclimatation qui lui ont valu, en 1907, la grande médaille d'or de la Société nationale d'Acclimatation de France. Depuis 1892, époque à laquelle furent commencées les expériences, plus de quinze cents grands mammifères représentant quatre-vingt-sept espèces exotiques et un nombre correspondant d'oiseaux ont été importés, installés et nourris à Woburn. Beaucoup sont morts, mais beaucoup aussi se sont acclimatés et ont reproduit si abondamment que la duchesse de Bedford a pu, non seulement faire des envois d'animaux, provenant de ses élevages, dans les colonies et dans les jardins zoologiques anglais et même dans notre

ménagerie du Muséum, mais encore sauver de l'extinction complète certaines espèces de mammifères. Actuellement, son troupeau d'élans (*Oreas Canna*) comprend 56 individus, 114 animaux de cette espèce étant nés à Woburn depuis 1892; celui de bisons américains comprend 37 individus, celui de bisons d'Europe seulement 5. A ces espèces de mammifères les plus rares il faut ajouter : 107 cerfs de Dybowski (*Cervus hortulorum*), 195 cerfs axis, 52 cerfs des marais de l'Inde (*C. Duvaucelli*), 27 Eldi (*C. Eldi*), 26 Hangul (*C. cashmirianus*), etc. Les collections d'oiseaux ont la même importance.

L'initiative privée a donc créé à l'étranger des établissemens de zoologie expérimentale, et nous ne parlons que de ceux que nous avons visités, qui sont venus compléter de la façon la plus heureuse les laboratoires de zoologie marine et les stations lacustres. Ces laboratoires n'ont pas été créés et ne sont pas organisés pour faire, en grand, l'élevage de l'animal vivant, et pourtant, ce sont les seuls établissemens de ce genre que l'on trouve en France; même dans nos facultés et nos grandes écoles d'enseignement supérieur, là où existent des chaires de physiologie, de parasitologie, de médecine expérimentale, d'évolution des êtres organisés, toutes sciences qui réclament impérieusement l'étude suivie de l'animal vivant, partout, les savans qui sont à la tête de ces enseignemens n'ont guère, comme moyens d'études, que des cages à lapins parfois placées, faute d'espace, dans des caves obscures, ou de tout petits enclos à sol cimenté et sans soleil, où l'on ne peut même pas arriver à faire pondre régulièrement les poules.

Or, un groupe de personnes désintéressées pourrait créer à Versailles un établissement plus grandiose, plus pittoresque et plus utile encore que tout ce qui a été fait jusqu'ici à l'étranger.

Si, en effet, les 5 ou 6 hectares de l'ancienne ménagerie reconstituée formaient un espace trop restreint pour répondre à tous les besoins d'une pareille station, on pourrait y ajouter l'ancien quinconce qui s'étendait au Nord de la ménagerie jusqu'à l'allée des Paons, et il serait facile d'utiliser, comme parc d'acclimatation, la plus grande partie des parcs des Trianons. Mettre des animaux en ce dernier endroit, y entreprendre des études de zoologie économique, ce ne serait là encore que faire revivre ce qui existait autrefois. Deux ménageries, en effet,

avaient déjà existé à Trianon, l'une au temps de Mme de Maintenon, l'autre au temps de la marquise de Pompadour, quand, en 1784, Marie-Antoinette fit agrandir ce domaine par l'achat du terrain du parc actuel du Petit-Trianon. La Reine voulut se créer là, avant tout, un charmant lieu de retraite, mais certainement aussi elle sacrifiait au goût du jour en essayant de faire, de ce nouveau domaine royal, une sorte de ferme expérimentale. Au mois de juin 1785, en effet, elle y plaçait des taureaux, des vaches, des moutons et des chèvres venus de Suisse; des porcs et des lapins y entraient en compagnie de nombreuses poules du Mans, de Caux et d'autres races; des pigeons d'espèces rares y venaient habiter le colombier construit pour eux au bord du lac et, dans ce lac, on jetait 2349 carpes et 26 brochets. En même temps, la Reine installait dans le petit manoir qu'elle s'était réservé une bibliothèque où l'on voyait, entre autres livres, l'*Histoire naturelle* de Buffon, et elle logeait, dans les autres maisons du Hameau : une laitière, un gardien, un bouvier et des garçons de ferme. Ce ne serait donc pas profaner un lieu auquel se rattachent tant de souvenirs, que de le rendre à sa destination première. Nous croyons même que c'est le seul moyen de conserver longtemps encore les constructions et le parc du Petit-Trianon, car tout ce qui ne sert pas tend à disparaître. Pour sauver de la ruine totale cette partie, la plus gracieuse, de notre domaine national, il ne suffit pas d'y faire de temps en temps quelques menues réparations extérieures, ni d'y laisser toujours les fenêtres et les portes hermétiquement closes; il faut y remettre tout en état pour une fin utile. En tout cas, quel vaste champ d'observations pour le savant, quelle richesse de formes, d'attitudes et de couleurs pour l'artiste, quelle joie pour le peuple et quels spectacles, aussi instructifs que récréatifs pour l'enfant, que ces bandes de kangourous, de singes, d'autruches, de demoiselles de Numidie, de pélicans, de perroquets et de tant d'autres animaux étrangers non dangereux et que nous avons vus vivre en complète liberté non seulement dans les grands parcs d'acclimatation d'Europe et d'Amérique, mais dans les arbres, sur les pelouses et les étangs de plusieurs jardins zoologiques.

La ménagerie de Versailles, augmentée d'une partie des Trianons, peut donc rendre encore des services à la science, car c'est l'intérêt de la science qui nous préoccupe ici avant tout. Le Muséum d'histoire naturelle rend sans nul doute de grands ser-

vices, les plus grands de tous pour ce qui concerne l'étude de la Nature, et lui aussi a une histoire qui le recommande vivement à tous les Français. Il ne peut donc s'agir de porter atteinte ici à son organisation, mais seulement de mettre à sa disposition, et à celle de toutes nos grandes écoles et sociétés scientifiques un vaste laboratoire que ses propres dimensions, nécessairement restreintes, ne lui permettent pas d'avoir à Paris. Il s'agirait de faire revivre, en l'adaptant à des besoins nouveaux, quelque chose d'un passé qui n'a pas été sans honneur. A Versailles, au contraire, il y a de la place. Et si, en même temps que la science trouvait son avantage à cette restauration, la beauté de cette ancienne ville royale en profitait; si nous pouvions montrer là aux étrangers, qui y viendraient en grand nombre, un établissement modèle inspiré des siens, mais les dépassant et les complétant, il nous semble que tout le monde devrait seconder un effort aussi méritoire, ou du moins encourager ceux qui voudraient bien l'accomplir.

GUSTAVE LOISEL.

OUTRE-MANCHE

LENDEMAIN D'ÉLECTIONS

Le 21 février 1910, Édouard VII, dans son cortège traditionnel, quittait Buckingham Palace pour gagner Westminster. Chaque année, à pareille date, le bon peuple de Londres voit passer les mêmes berlines, rouge et or, le même carrosse, massif et lourd, encadré des mêmes hallebardiers, escorté des mêmes *life-guards*. Et d'ordinaire, seuls les chômeurs, les oisifs et les femmes trouvent le temps d'aller revoir cette « procession, » dont les officians sont choisis et les rites fixés d'après des règles séculaires. Mais, en 1910, une foule exceptionnellement nombreuse se presse dans les allées du Mall. De bonne heure, les chômeurs, les vagabonds et les pauvres, ces trois classes de la plèbe anglaise, aussi soigneusement hiérarchisée que l'aristocratie, reconnaissables à la propreté décroissante des casquettes et au rapiécement grandissant des vestons, se serrent en groupes silencieux, aux abords du palais royal. Ils contemplent, sans mot dire, les allées et venues, derrière les grilles de leur caserne, des *Guards* affairés. Ils examinent, sans desserrer les dents, les gestes minutieux avec lesquels, dans un ordre méthodique, des jardiniers dessinent, nettoient et sablent la route du cortège, — tels ces sacristains, qui, dans un village de France, préparent, avec une activité plus fébrile et un entrain plus bavard, la voie par où passera la procession sacrée. Un peu plus tard, quand sonne l'heure du lunch, les employés d'Oxford Street descendent en rangs pressés. Puis les démolisseurs, les manœuvres et les maçons, occupés aux

constructions nouvelles du quartier de Westminster, se groupent sur le *Horse-Guards Parade*. Autour de moi, ni « hauts de forme, » ni chapeaux à plumes. Le « melon » lui-même est rare dans cet océan de casquettes et de canotiers. Sur les terrasses et dans des tribunes se tassent tous ceux qui peuvent fuir la foule. Sur le *Mall*, le peuple de Londres règne en maître.

Pourquoi la foule est-elle plus nombreuse que de coutume? Cet empressement est-il une répercussion des luttes passionnées que viennent de déchaîner les élections générales? Cette masse démocratique a-t-elle conscience de la gravité des paroles qui tomberont des lèvres royales? A-t-elle vaguement le sentiment que l'heure, qui vient de sonner à la grande tour de Westminster, — l'heure fixée pour le départ du Roi, — est vraiment une heure historique? Ces employés, ces ouvriers, ces chômeurs veulent-ils prouver, dans quelques instans, par leurs cris, que le carillon joyeux de l'Abbaye, qui annonce la mise en marche du cortège, doit être interprété comme le *Te Deum* d'une victoire démocratique, remportée, au nom d'un budget socialiste, sur la Pairie héréditaire, désormais condamnée?

Le silence est toujours aussi profond. Le passage des dernières berlines diplomatiques n'excite qu'une vague curiosité. Des réflexions narquoises sont échangées tout bas. Pas un éclat de rire, pas un éclat de voix. Les maniemens d'armes résonnent avec une sonorité inattendue. Les pas des chevaux font crier le gravier sous les fers. Le cortège royal avance sans que la moindre clameur, le moindre brouhaha l'ait annoncé.

Peu à peu les têtes se découvrent. Pas un chapeau qui ne tombe. Et si un des spectateurs hésite trop à exposer son chef à la bise froide, un voisin, d'un geste, le rappelle aux convenances. On se croirait dans un temple. C'est la même attitude et le même silence, la même tension des visages, la même flamme dans les yeux. On oublie les arbres, d'ailleurs rabougris. On ne voit plus le soleil, si pâle sous un voile gris. Il semble que, dans le cadre de quelque colossale église, un religieux cortège se déroule devant des fidèles recueillis. Soldats et laquais, les traits immobiles, figés dans leurs uniformes archaïques, ont la démarche d'officians. Les chevaux, sous leurs vieux harnais, dans leur allure aristocratique, ont l'air d'animaux sacrés. Justau-

corps et hallebardes, berlines et carrosses transportent le spectateur dans un passé lointain, qui ignorait le veston, le parapluie et l'automobile. Et lorsque derrière les vitres, drapée d'écarlate, passe la silhouette royale, le Souverain apparaît à cette foule qui le salue d'une acclamation brève et nette, d'une litanie rapide de *hurrahs*, comme le symbole religieux de l'unité nationale.

Les employés retournent à leurs boutiques. Démolisseurs et maçons reviennent à leurs chantiers. Chômeurs et vagabonds reprennent leur flânerie. Le service est terminé.

Cet acte de piété monarchique est bien suggestif. Il est précieux au moment où les forces radicales vont tenter le premier assaut vraiment décisif contre la Chambre des Lords. Il éclaire d'une utile lumière les dessous de l'âme anglaise et les limites du mouvement démocratique. Il précise, d'une singulière façon, les résultats des élections dernières et la portée des batailles prochaines. Il montre qu'à l'ardente poussée de 1906 a succédé une légère accalmie, un temps d'arrêt.

Si l'on veut comprendre les traits qui caractérisent ce lendemain d'élections, il faut analyser d'abord les courans d'opinion : — ils s'équilibrent. — Il faut étudier ensuite la situation parlementaire : — les groupes se balancent. La vie politique du peuple anglais traverse une de ces courtes périodes d'incertitude et d'attente qui précèdent le retour certain de la marée prochaine.

I

Devons-nous, pour préciser les questions sur lesquelles le peuple anglais vient d'être appelé à se prononcer, dresser l'une en face de l'autre les silhouettes de H. Asquith et de M. A. J. Balfour? Après avoir dessiné le portrait du bourgeois du Yorkshire, juriste redouté, avocat lumineux, au profil régulier et à la stature solide, après avoir buriné le masque du gentilhomme lettré, philosophe reconnu et musicien apprécié, au regard de poète et aux gestes d'universitaire, on n'aurait plus qu'à résumer leurs discours de propagande et à citer leurs professions de foi. Cette méthode, à laquelle est habitué le public français, présente, en l'espèce, de graves dangers. Elle tendrait à faire croire au lecteur que l'opinion britannique a été invitée à choisir

sinon entre deux doctrines politiques, du moins entre deux programmes rigides.

On ne saurait, quel que soit notre besoin de clarté, laisser supposer un instant qu'une pareille vision synthétique aurait la moindre ressemblance avec la réalité. Il faut, quand on franchit la Manche pour regarder et observer, renoncer aux lentilles convergentes. Il n'y a pas de pays au monde où il soit plus dangereux de généraliser. Les partis n'ont ni unité dogmatique, ni traditions rigoureuses. Ils n'existent qu'en tant que cadres. Leurs tendances et leurs programmes varient avec les circonscriptions. Tel projet législatif ne joue pas le même rôle, n'est pas interprété de la même manière, dans un *Borough* et dans un *County*. La politique anglaise est dominée par des conflits d'intérêts et de sentimens variables et divers, qu'il est difficile de faire rentrer dans les mailles de la logique française.

Les élections de 1910 n'échappent pas à l'application de cette loi. Leurs résultats ont été déterminés par le choc de forces économiques, pratiques et morales : ces courans d'opinion n'ont jamais eu partout ni la même forme, ni la même intensité.

*
* *

Voici d'abord les traditions libre-échangistes. Elles ont joué, dans la bataille, un moindre rôle que dans la bataille de janvier 1906, où le problème des impôts sur les denrées alimentaires avait été nettement posé, devant les masses ouvrières, par l'établissement d'un droit de statistique sur les importations de blé.

Si le *Free Trade* a de nouveau été jeté dans la balance électorale, c'est à cause du budget. Les nouveaux impôts sur la plus-value des terres, le remaniement des droits de succession et des taxes sur le revenu, l'accroissement des charges sur le commerce des boissons alcooliques ont été présentés à l'électeur comme le seul moyen d'échapper aux tarifs douaniers qui limiteront l'entrée des denrées alimentaires. Un déficit a été creusé par les constructions navales et par les retraites ouvrières. Où prendre l'argent ? Sur la fortune des riches ou sur le budget des travailleurs ? Et pour éclairer la religion des masses populaires, on publie des tableaux comme celui-ci :

Catégorie sociale.	Budget. radical.	protectionniste.
1. Journalier agricole : 16 sh. par semaine (salaire).	paiera en plus 1 penny par semaine pour son tabac.	paiera en plus 10 pence par semaine (renchér[t] des denrées alimentaires).
2. Manœuvre : 20 sh. par semaine (salaire).	paiera en plus 1 penny par semaine pour son tabac.	paiera en plus 12 pence par semaine (renchér[t] des denrées alimentaires).
3. Propriétaire foncier : £ 5 000 de revenu net.	paiera en plus £ 39 par an.	touchera en plus £ 272 par an.
4. Commerçant ou rentier : £ 5 000 de revenu net.	paiera en plus £ 43 par an.	paiera en plus une somme minime (renchér[t] des denrées alimentaires).

« Jadis au XVIIe et au XVIIIe siècle, la *Gentry* prenait à sa charge l'entretien des routes, des écoles et de la police, le coût des services publics : elle payait pour gouverner. Que la ploutocratie subvienne aujourd'hui aux frais des constructions navales et des retraites ouvrières. » Tel est l'argument. Il a une force psychologique indéniable chez ce peuple de consommateurs, où la propriété constitue une rare exception, d'ailleurs peu enviée : l'Anglais dépense ce qu'il gagne. Et la perspective d'un prélèvement sur ses salaires, d'un renchérissement de la vie suffit, pour le jeter, sans longue hésitation dans la voie du socialisme.

C'est ainsi que de l'autre côté du détroit, — sur cette terre des contradictions et des paradoxes, — les traditions du libéralisme orthodoxe conduisent au collectivisme ! Mais, en l'espèce, les intérêts sont plus coupables que les idées.

Le courant libre-échangiste n'est pas seulement déterminé par des préoccupations fiscales : il subit les répercussions des oscillations industrielles.

Si, en janvier 1906, les candidats protectionnistes subirent un échec écrasant, c'est que le commerce du Royaume-Uni traversait, depuis peu, la période « des vaches grasses. » Cette prospérité dépassait les prévisions les plus optimistes. Les exportations de la Grande-Bretagne atteignirent, pour une période triennale (1905-1908), la moyenne annuelle de 368 millions de livres,

battant tous les records antérieurs. Le chiffre des ventes anglaises, calculées par tête d'habitant, qui avait reculé progressivement depuis 1870-1874 (£ 7 sh. 7), montait presque, sans transition, à un niveau inconnu : £ 8 sh. 7 (1905-1908). Les nations rivales étaient dépassées, éclipsées, battues. Si on évalue à 100, toujours pour les mêmes années 1905-1908, la moyenne annuelle des expéditions d'origine anglaise, les États-Unis restent à 98 et l'Allemagne à 85. Si l'on ne tient compte que des objets ouvrés, l'avance du Royaume-Uni (100) est plus grande encore : l'Empire d'Outre-Rhin n'arrive qu'à 51, la République d'Outre-Mer qu'à 25. Que sont les 61 tonnes de la flotte yankee, les 24 tonnes de la marine allemande, comparées aux 100 tonnes de vaisseaux marchands sur lesquels flotte le rouge étendard? Et rassuré, repris par sa terreur instinctive de tout changement, John Bull signifie un congé — provisoire — aux apôtres du protectionnisme.

Mais le courant libre-échangiste n'a plus la même intensité en janvier 1910. La période « des vaches maigres » est revenue plus tôt qu'on ne l'attendait. Les exportations, qui étaient montées de 330 millions de livres sterling en 1905 à 375 en 1906 et à 426 en 1907, retombent à 376 en 1908 et à 378 en 1909. La métallurgie est de nouveau atteinte. Les chantiers de constructions navales chôment. Les tissages du Lancashire travaillent à mi-temps. Si ces deux années mauvaises n'ont pas enrayé complètement la force libre-échangiste, c'est que la reprise des affaires s'est dessinée dès juin 1909. Les moins-values ont disparu dans les statistiques mensuelles des exportations. Le signe « plus » a réapparu dans leurs colonnes. Et on ne saurait dire de quel poids cette petite croix noire pèse dans la balance électorale. Il faut entrevoir, derrière ces deux traits, les milliards d'or et les millions d'hommes, dont ils résument l'activité et dont ils mesurent les souffrances.

Le courant libre-échangiste, qui, il y a quatre ans, balayait tout devant lui, n'a plus la même intensité en janvier 1910. Les droits sur les denrées alimentaires sont moins près. Les bénéfices des années prospères sont plus loin.

*
* *

Mais les inquiétudes protectionnistes auxquelles se heurtent ces traditions économiques, cette crainte du pain cher qui

joue dans les faubourgs anglais le même rôle que les souvenirs de l' « ancien régime » dans la campagne française, n'ont pas, elles non plus, la vitalité qu'elles ont eue lors des crises douloureuses et intenses de 1878-79, 1885-86, 1893-94.

Quelles sont les classes de cette société hiérarchisée de haut en bas, qui, à cette date précise de janvier 1910, dans des circonstances économiques bien déterminées, seront sensibles aux appels des *Tariff Reformers*.

Les propriétaires fonciers et les gros fermiers ne sont pas seuls à redouter les taxes agraires et à escompter les primes douanières. L'industrie du fer et de l'acier, cette doyenne des industries anglaises, campée dans les vallons du Midland, aujourd'hui déboisés par les villes et comblés par les scories, n'est plus la seule qui ne parvienne point à oublier les périls de la concurrence étrangère et les garanties d'une muraille protectionniste. A ces deux grandes catégories qui, aujourd'hui comme hier, forment les troupes les plus fidèles du parti conservateur, il faut ajouter des recrues individuelles appartenant aux mêmes classes sociales : tisseur du Lancashire, préoccupé du renchérissement des cotons américains; armateur de l'Est, qu'irrite le cabotage allemand; fabricant d'automobiles, lésé par la reprise des importations françaises.

Mais les inquiétudes protectionnistes, que réveillent la situation commerciale et les menaces budgétaires, ne sont point limitées à l'aristocratie terrienne et industrielle. Les classes moyennes ne font pas bloc en 1910, comme jadis, derrière l'étendard libre-échangiste. Les boutiques de luxe, — à Londres, par exemple, le commerce des objets d'art, — redoutent l'atteinte que porteront à la circulation de l'or les prélèvemens du fisc. Les débitans de boissons, quand ils ne sont pas touchés directement par l'accroissement des patentes, craignent la répercussion des droits sur la bière et des impôts sur les fabricans. Ces angoisses individuelles ne sont pas compensées par une satisfaction générale, qu'auraient pu éveiller les charges dont est grevé ce propriétaire urbain, invisible et à peine connu, représenté par un « agent » et un bureau, qui possède une rue, un square, un quartier et parfois une ville. Dans une circonscription de Londres entièrement bâtie, à South Paddington, le candidat radical, l'éloquent Frédéric D. Henlé, explique l'échec, qu'a subi, en sa personne, le budget, par la crainte qu'ont les

électeurs, boutiquiers et employés, de voir les impôts sur la plus-value des fonds urbains provoquer, ultérieurement, une hausse des loyers (1). Inquiétudes et souffrances élargissent peu à peu le cercle des intérêts économiques, sur lesquels mord la propagande en faveur de la *Tariff Reform*, panacée qui doit à la fois combler le déficit du Trésor, rendre à la terre sa fécondité disparue et imprimer à l'industrie un nouvel essor.

Ces espérances n'ont pas été sans gagner au parti conservateur des sympathies jusque dans la classe ouvrière. L'état du marché du travail, à la veille des élections générales, explique ces conversions inattendues. Le chômage a fourni des adeptes à la propagande protectionniste. La natalité débordante des familles pauvres, les progrès insuffisans de l'activité industrielle, la désertion constante des bourgs ruraux donnent à cette plaie sociale un caractère chronique. Elle a été avivée par la crise commerciale qui a sévi en 1908 et pendant les premiers mois de 1909. L'industrie du fer et de l'acier, les tissages de coton et de laine, les chantiers de constructions navales, ont fourni un certain contingent de *out-of-work*. Mais il ne convient pas d'en exagérer le nombre. Sauf dans le Midland, l'ouvrier spécialisé (*skilled*) n'a pas été atteint. Presque seuls, les manœuvres (*unskilled*) ont supporté les conséquences de cette inactivité temporaire. C'est surtout la crise du bâtiment qui a jeté le désarroi dans le marché du travail. La construction des *trams* et l'ouverture des *tubes* avaient provoqué dans les banlieues une fièvre de construction. Elle est arrêtée. Le nombre croissant d'immeubles vacans, dans le centre des villes, fait réfléchir les propriétaires. On ne bâtit plus. Et le malaise commercial n'a pas contribué à améliorer le sort d'une industrie déjà sujette, de par sa nature, à de douloureuses fluctuations. A la suite de ces causes diverses, le pourcentage moyen des ouvriers syndiqués sans travail est monté progressivement de 3,7 et 3,9 en 1905 et en 1907, à 7,8 et 7,7 en 1908 et 1909. Ces

(1) Et, d'autre part, dans la banlieue nord-est de Londres, le député radical, J.-A. Simon, explique sa victoire, par la popularité des taxes agraires : les maisons sont insuffisantes et les loyers chers, parce que les propriétaires fonciers refusent de vendre les terrains non bâtis : ils attendent la hausse. La taxe budgétaire sur l'*undevelopped land* les obligera à bâtir ou à céder. On voit par cet exemple, pris entre mille, combien il est difficile de généraliser, de concilier tous les faits particuliers, souvent contradictoires, dans une de ces vues d'ensemble, que demande le lecteur français

statistiques sont sans précédens depuis 1886 (9,5) et 1879 (10,7).

Parmi ces ouvriers du bâtiment et ces manœuvres de l'industrie, momentanément réduits au chômage, il s'en est trouvé, à Londres, dans le Midland, à Manchester, qui ont voté pour le candidat protectionniste. « Quoi qu'il advienne, je ne serai pas plus malheureux, et je risque de l'être moins, » disait l'un d'entre eux. Et sans grand enthousiasme, sans vraie confiance, le sans-travail, s'il n'appartient pas à l'aristocratie ouvrière embrigadée et éduquée, se résigne à tenter l'aventure.

Tantôt les traditions libre-échangistes, tantôt les inquiétudes protectionnistes l'emportent. En 1910, — ce ne fut pas le cas en 1906, — la force des deux courans s'équilibre presque. Leur conflit caractérise l'Angleterre d'aujourd'hui. Albert Sorel, pour définir la politique étrangère du Royaume-Uni, a dit que « les Anglais apportent au gouvernement de leurs intérêts mercantiles la même âpreté et le même orgueil qu'un Louis XIV au gouvernement de ses intérêts dynastiques. Leur économie politique est leur raison d'État. » La même formule peut être appliquée à la politique intérieure de l'Angleterre contemporaine. Les oscillations du pendule commercial règlent les variations de la balance électorale. Les nécessités économiques dominent la vie interne, comme l'activité diplomatique de l'île britannique.

II

Mais si l'idée est proscrite d'Outre-Manche, le sentiment ne l'est pas. Émotions et intérêts sont les deux facteurs psychologiques, qui, parfois concordans, souvent contradictoires, dictent les actes que raconte l'historien. On les retrouve en présence, dans cette question des Lords, qui a joué, dans la bataille électorale de 1910, un rôle presque aussi important que la vieille querelle entre *Free Trade* et *Tariff Reform*.



Depuis que, sous l'action persévérante du prince consort et de la reine Victoria, il a été élevé au-dessus des luttes parlementaires dans le domaine sacré de la neutralité constitutionnelle, le souverain n'exerce plus qu'un contrôle discret sur les affaires : leurs tendances échappent complètement à son influence.

Le trône est à l'abri des orages populaires. La couronne est un placement de père de famille. Mais cette transformation de l'activité royale a privé l'Angleterre d'un contrepoids d'autant plus nécessaire que l'évolution démocratique devient plus rapide. Du jour où le Souverain a renoncé à toute action sur le pouvoir législatif, le rôle des Lords, seule barrière contre les Communes toutes-puissantes, a grandi. Le pouvoir des Pairs est le dernier frein dont dispose l'Angleterre, pour ralentir la poussée des forces populaires. La seconde Chambre n'est pas une Cour d'appel parlementaire qui retouche les textes, précise les passages obscurs, atténue les articles imprudens. C'est un contrepoids social qui ne fonctionne que lorsqu'une poussée trop forte risque d'ébranler l'édifice.

Chaque fois qu'un Cabinet conservateur est au pouvoir, le frein n'agit pas : il est inutile. Lorsqu'un ministère radical prend en mains la direction des affaires, les roues sont bloquées ou presque. De 1874 à 1880, de 1886 à 1892, pendant le règne de lord Beaconsfield et de lord Salisbury, les Lords se bornent à rejeter la loi qui autorise le mariage d'un veuf avec sa belle-sœur. Lorsque Gladstone et lord Rosebery reviennent au pouvoir (1880-86, 1892-95), les *Bills* radicaux sont guillotinés avec une énergie implacable. Et cependant tel d'entre eux, — notamment sur les accidens du travail, — n'avait point un caractère révolutionnaire. De 1895 à 1905, pendant dix longues années, les roues de la machine législative tournent en pleine liberté. Pas une fois le frein n'est mis. Et cependant la loi scolaire conservatrice est aussi inique pour les églises protestantes, que la loi radicale de 1906 l'est au point de vue anglican ou romain. En 1906, les tories sont chassés de Westminster. Le contrepoids se remet à jouer.

Jamais son maniement n'a été plus délicat. Il faut être entré dans les Communes de 1900 et avoir assisté aux séances du Parlement de 1906 pour comprendre l'importance de cette transformation politique. Les couloirs, jadis déserts, sont envahis. Les « hauts de forme » et les redingotes disparaissent noyés sous les « melons » et les jaquettes. Les délégations ouvrières se succèdent dans les *lobbies;* et, pilotées par les *Labour members*, font le tour de l'abbaye historique, comme d'un domaine conquis. Sur les bancs de cuir vert se presse une majorité si nombreuse qu'elle déborde sur les sièges réservés aux Conservateurs. Elle

est jeune et vibrante. Les applaudissemens crépitent et les interruptions se croisent. Elle est active et hardie. Les commissions sont envahies, les séances prolongées. Les Communes siègent sans interruption. La machine législative roule avec une activité fébrile.

Lord Lansdowne serre le frein. S'il bloque trop vite ou trop complètement, une catastrophe est possible. Il sait l'éviter ou, du moins, l'ajourner. Plus diplomate que politique, fermé aux exigences doctrinales, ouvert aux concessions nécessaires, lord Lansdowne est guidé par un tact infaillible. Il ne laisse tomber le contrepoids, la guillotine du veto, qu'à coup sûr. Les lois qui garantissent aux syndicats l'insaisissabilité de leurs caisses et donnent aux vieillards des pensions sans contribution préalable, sont contresignées par les Pairs, bien qu'elles méconnaissent des principes posés et violent des décisions prises par la Chambre Haute ; mais lord Lansdowne redoute les colères ouvrières. Au contraire, il arrête la réforme sur la patente des tavernes, parce qu'il escompte la gratitude des débitans de boissons. Tous les *Bills* qui introduisent en Écosse le principe irlandais de la double propriété du landlord et du tenancier, ou organisent une timide enquête sur la plus-value des terres, sont rejetés sans scrupules. L'Écosse est inféodée au radicalisme : les Pairs peuvent donc, sans redouter de desservir le parti conservateur, en lui aliénant des électeurs déjà hostiles, prendre en main la défense des grands domaines. Mais si une loi beaucoup plus grave, réservée à la seule Angleterre, pose les deux règles de l'expropriation forcée et de la nationalisation agraire, et fournit aux corps élus ou, à leur défaut, à des fonctionnaires nommés, les armes nécessaires pour créer une nouvelle classe sociale, celle des fermiers de l'État, des paysans à vie, lord Lansdowne la laisse passer. Il ne faut pas laisser croire au journalier agricole que l'aristocratie terrienne est opposée, *a priori*, au morcellement du sol. Il importe de ramener dans le bercail conservateur ces brebis momentanément égarées. Et le *Small Holdings and Allotments Act* (1907) est approuvé par les Pairs.

Mais ces concessions ne pouvaient empêcher la Chambre Haute de recueillir, tôt ou tard, le lourd héritage d'impopularité des George dont ils continuent, à la place de leurs successeurs directs, le contrôle vigilant sur les revendications démocratiques. Jamais la poussée n'avait été plus forte. Jamais le frein

ne fonctionna avec plus d'énergie. Quatre *Acts* dus à l'initiative gouvernementale sont soigneusement tronqués et atténués, neuf *Bills* qui portent également l'empreinte ministérielle sont, ou bien rejetés, ou bien annihilés, de manière à amener leur retrait. Lord Lansdowne détient le record de la guillotine législative. Cette responsabilité est d'autant plus lourde à porter que l'organisation de la Chambre Haute est moins défendable.

Dans cette assemblée de 606 Pairs, un seul parti est représenté. Le Cabinet radical n'a que 90 partisans. Sans doute, depuis 1831, 215 Lords doivent leurs titres à des ministères libéraux ; mais il a suffi d'une ou deux générations pour que l'ardeur démocratique s'éteignît. Elle ne résiste pas longtemps au prestige des armoiries, à la déférence des hommages, à l'aisance des aristocratiques demeures. Les 90 Pairs radicaux sont insuffisamment nombreux pour faire face à des débats prolongés. Les discussions de la haute assemblée ont une impériale brièveté. Le *Licensing Bill* (1908), qui a occupé 30 séances des Communes, est examiné et rejeté, en trois jours, par les Lords. Non seulement ils vont vite, mais ils travaillent à vide. Sur 606 Pairs, 400 ne viennent presque jamais. On a calculé qu'au cours des quatorze dernières années, il n'y eut que quatorze scrutins, un par an, auxquels plus de 100 Lords aient pris part. Lorsque les Conservateurs sont au pouvoir, les bancs de cuir rouge sont déserts. Ils ne se garnissent, — et encore dans une mesure bien restreinte, — que pour servir de contrepoids à un Cabinet radical.

Non seulement, il n'y a qu'un parti, mais encore qu'une classe, — celle des propriétaires fonciers, — sur les bancs de la seconde Chambre. J'entends bien qu'elle compte dans ses rangs des soldats, lord Roberts, des fonctionnaires, lord Cromer, des savans, lord Lister, des littérateurs, lord Morley. Les financiers sont nombreux : lord Rothschild, lord Revelstoke, de la maison Baring, lord Wandsworth, de la banque Stern. Les industriels forment un petit groupe. Lord Joicey représente le fer et le charbon, lord Inverclyde, les transports maritimes, lord Holden, les tissages, lord Winterstoke, le tabac. Il n'est pas jusqu'au commerce des boissons qui n'ait un de ses hommes assis au pied du dais écarlate : lord Iveagh. 40 de ses aristocratiques collègues figurent dans les Conseils d'administration des chemins de fer. Un fait n'en reste pas moins indéniable : les 282 Pairs, qui ont

repoussé ou plutôt ajourné le budget possèdent 4 150 000 hectares, soit à peu près la cinquième partie de la surface du Royaume-Uni. Ce fait ne diminue ni leur capacité politique ni leur valeur sociale. Mais il facilite, autant que les discussions courtes et les salles vides, les accusations de partialité et les attaques des démagogues.

Jamais, depuis la campagne contre les droits sur les blés, un pareil déluge de paroles véhémentes, une pareille masse d'affiches violentes ne s'était abattue sur le Royaume-Uni. Les ministres ont donné l'exemple : « La terre d'Angleterre n'est pas faite pour les perdrix, mais pour les paysans ! » s'est écrié le Chancelier de l'Échiquier (Londres, 31 déc. 1909). M. D. Lloyd George a parlé de « ces ménageries de Pairs, qui ont visité presque tous les coins du royaume. Ils n'ont jamais tant travaillé de leur vie. Ils ne sont pas habitués à un pareil effort, a-t-il dit, et j'espère qu'ils pourront tenir bon... Mes Seigneurs, vous voulez une modification de notre système fiscal. Bien volontiers. Aujourd'hui les charges pèsent lourdement sur les commerçans et les ouvriers et ne touchent pas le propriétaire foncier. Vous voulez un changement dans notre organisation financière. Nous allons vous le donner. Ils vont avoir leur tour, et nous allons les mettre pour un temps au moulin de discipline. » (Londres, 4 janvier 1910.) M. Winston Churchill, cousin du duc de Marlborough, n'a pas voulu se laisser dépasser par le fils d'un paysan gallois : « La Chambre des Lords, a-t-il dit, n'a été tolérée, ces dernières années, que parce qu'on la croyait dans cet état comateux qui précède la désagrégation. Elle en est là aujourd'hui. Que cette assemblée, non représentative, non réformée, se mette en avant, réclame le droit de faire et de défaire les gouvernemens, allonge une patte gourmande sur les prérogatives du Souverain, et l'autre sur les privilèges anciens et primordiaux des Communes, voilà un spectacle que personne, il y a un an, n'aurait cru voir un jour. Il y a cinquante ans, pas un pair n'eût osé l'envisager. Et il y a deux cents ans, la question n'aurait pas été discutée, d'une manière courtoise, quoique passionnée, au cours d'une campagne électorale, elle aurait été réglée par des charges de cavalerie, par la marche irrésistible de piquiers bardés de fer. » (*People's Rights*, p. 27.)

Si tel a été le ton des ministres, on peut deviner quel a été celui des orateurs de moindre envergure. Quand les épithètes

de « voleurs » et d' « usurpateurs » n'étaient pas proférées, elles se lisaient sur les murs. Ici, sur un tas de charbon, un pair, d'hermine vêtu, au profil sémite, jongle avec les sacs d'or, que lui rapportent les *mining royalties*, la propriété de la surface, tandis qu'au loin les usines fument, soufflent et peinent. Là, un Lord, couronne en tête, brandit le roc du protectionnisme, au-dessus d'une chaumière paisible, d'où sortent, affolés, vieillards, femmes et enfans. Plus loin, un vieux pair, édenté et ridé, aux doigts crochus, cache sous son manteau de gala des tas d'or : « C'est le travail dont nous ne voulons pas. » Et dans un coin, un chômeur pâle et maigre crie : « C'est du travail qu'il nous faut ! »



Ces gravures publiées par des journaux modérés, ces paroles prononcées par des ministres importans n'ont pas produit tout l'effet escompté. Certes, partout où, faute d'un contact direct, le Lord apparaît comme le membre mystérieux de je ne sais quel « Conseil des six, » — dans les villes industrielles du Nord-Est et du Nord-Ouest, — cette campagne a déterminé un courant d'hostilité. Encore est-il que, faute d'un mot d'ordre, d'une formule de ralliement, cette irritation s'est manifestée de manières différentes. Les ouvriers, plus pressés, demandent la suppression pure et simple. Les Écossais, fidèles aux traditions du libéralisme, réclament l'abolition de la pairie héréditaire et la réorganisation de la Chambre Haute. Les cadres anglais de l'armée radicale reprennent le programme de sir H. Campbell Bannerman : dépouillés de leur veto, les Lords ne seront plus qu'une relique du passé féodal, comme le justaucorps de *Black Rod* ou la perruque du *Speaker*.

Ces trois solutions ont laissé parfaitement indifférente une masse électorale dont les radicaux avaient le droit d'escompter la gratitude. Depuis le jour où, en 1884, ils lui ont donné le bulletin de vote, le journalier agricole, dans les comtés du Centre et du Sud, est resté fidèle au libéralisme démocratique. Il craint le pain cher qui bouleversera son modeste budget. Il aspire au lopin de terre qui rendra sa vie moins précaire et plus libre. Il fréquente, avec le boutiquier du village, la petite chapelle méthodiste, pauvre et laide. Il y prie et il y prêche. Depuis quatre ans, sa dette, vis-à-vis des radicaux, s'est accrue. La loi

sur les retraites met le journalier agricole à l'abri de la charité privée, parfois indiscrète, et de la charité publique, toujours déshonorante. Un gentilhomme, lord Carrington, s'est attelé au morcellement du sol avec l'ardeur d'un socialiste. Chargé, en vertu du *Crown Lands Act* (1906), de la gestion des domaines de la couronne, il a porté de 390 hectares à 2 400 l'étendue des petites exploitations. Muni de pleins pouvoirs, grâce au *Small Holdings and Allotments Act* (1907), il a pu, en quelques mois, amener les conseils généraux à acquérir, soit de gré, soit de force, 41 816 hectares qui seront ultérieurement divisés en petites fermes et en jardins ouvriers.

Mais les bulletins de vote escomptés en échange de cette œuvre agraire ne tombent pas dans l'urne radicale. Les paroles véhémentes, les affiches injurieuses contre les Lords ont surpris, blessé, irrité. La campagne anglaise n'est pas mûre pour une Jacquerie, même morale. Pour s'en étonner, il ne faut rien connaître de la vie rurale d'Outre-Manche. Pas un de ces villages du Centre ou du Sud, où l'on n'entrevoie derrière un rideau d'arbres séculaires, par delà des pelouses sereines, une aristocratique demeure. Elle n'a rien d'un château fort rébarbatif : ni tours hautaines, ni fossés inhospitaliers, ni mâchicoulis menaçans. Les murailles sont percées de bow-windows et tapissées de lierre. Les portes s'ouvrent sur de larges perrons et des allées accueillantes. Au dedans, des toiles précieuses et des souvenirs historiques. Au dehors, des fleurs, des prés et des bois. Les grilles du parc ne sont jamais closes. Elles tournent avec une égale aisance devant l'étranger de passage et devant le paysan de l'endroit. Les sentiers ne sont point interdits au villageois qui veut couper droit et gagner son champ. Les bosquets et les pelouses leur sont ouverts, le dimanche, pour promener la marmaille ou pour organiser un *match*. Le château n'est pas une forteresse. Ce châtelain n'est point un émigré. Les enfans de la maison jouent au *cricket* avec les fermiers. Les femmes organisent la charité et surveillent l'enseignement. Le Lord préside les associations sportives et commande les troupes territoriales. La vieille noblesse anglaise, — et c'est ce qui la distingue des financiers sémites et des millionnaires américains qui achètent un *seat*, armoiries comprises, pour jouer au grand seigneur, — est aussi accueillante que les pelouses de ses parcs et aussi hospitalière que les portes de ses demeures.

Le *parson* tory et le fermier protectionniste, le boutiquier puritain et le journalier radical entourent d'un égal respect le Lord du village. La pensée que le Château fermera ses fenêtres et clora ses portes, ne laisserait aucun d'entre eux indifférent. Caricatures outrageuses, épithètes blessantes ont irrité autant le paysan au collier de barbe grise, au pantalon de velours serré par une ficelle de cuir, que le fermier, correctement rasé, et guêtré de *leggins*. Un souffle de colère balaie les candidatures radicales dans les circonscriptions rurales du Centre et du Sud. Le tocsin de la guerre civile n'est pas à la veille de sonner dans la campagne anglaise. Il retentira d'abord, — si la Grande-Bretagne doit revoir les jours sombres de 1819 et de 1848, — dans les villes industrielles.

III

Ces sentimens ne sont pas les seuls qui aient joué un rôle dans la bataille électorale. Passions puritaines et passions patriotiques se sont heurtées, tout comme les courans démocratique et conservateur, libre-échangiste et protectionniste. Mais des forces morales, plus encore que des forces politiques ou économiques, il est vrai de dire que, faute d'une intensité particulière, elles se sont mutuellement équilibrées.

*
* *

The puritan wave, la poussée puritaine a laissé sur l'Angleterre d'aujourd'hui une empreinte visible. L'alcoolisme recule. A Londres, la prostituée disparaît du trottoir. Le *Music Hall* est épuré. Le Nu est proscrit. Les Églises dissidentes retrouvent de l'argent et des fidèles. Les pasteurs conformistes, docteur Clifford, docteur Campbell, Silvator Horne, jouissent d'une indéniable autorité.

L'idéalisme démocratique et le protestantisme puritain sont, Outre-Manche, deux termes inséparables. Ces églises laïques, dont le culte ne consiste qu'en réflexions morales, coupées de prières improvisées, de lectures bibliques et d'hymnes religieux, ces chapelles, pauvres et laides, où fréquentent seules la petite bourgeoisie et l'aristocratie ouvrière, constituent les centres vivans du parti radical. Il leur doit ses caractères les plus nobles et ses orateurs les plus éloquens. Et si la campagne

contre les Lords a parfois revêtu une allure révolutionnaire, elle a toujours conservé un caractère religieux.

Le chant de guerre des meetings radicaux est un hymne sacré :

Sonnez du clairon, en l'honneur de la liberté, gars, et qu'il retentisse au loin. — Marchons ensemble à la victoire, car Dieu est avec nous. — La voix de la nature tonne par-dessus la marée qui monte : — Dieu a créé la terre pour le peuple, — La terre! la terre! C'est Dieu qui l'a donnée, — La terre! la terre! Le sol sur lequel nous nous tenons debout! — Pourquoi serions-nous des mendians, avec le bulletin de vote dans la main ? — Dieu a donné la terre au peuple.

Les voix des puritains les plus illustres se sont fait entendre dans les meetings radicaux. Dans la grande réunion organisée à Trafalgar Square, le 4 décembre, le docteur Clifford fut un des orateurs les plus applaudis : « L'armée de Pharaon, s'est-il écrié, a été engloutie dans la Mer-Rouge : j'espère que la Chambre des Lords va disparaître dans la mer rouge qui monte. » Le 16 décembre, le *Christian World* publie d'innombrables missives de pasteurs non conformistes, engageant leurs ouailles à combattre le bon combat. M. D. Lloyd George, un ancien prédicateur laïque, défend son budget, dans une réunion à laquelle sont conviés les fidèles des Églises dissidentes. Le *Conseil national des Églises évangéliques libres* lance un manifeste. La *Liberation Society*, dans une lettre aux électeurs, rappelle que les Lords « ont rejeté dix lois qui mettaient fin aux incapacités dont étaient frappés les catholiques; repoussé sept *Bills* qui admettaient les Juifs à siéger dans le Parlement; déchiré quatre lois qui ouvraient les Universités nationales à tous sans distinction de croyances; rejeté des *Bills* qui autorisaient les non-conformistes à être mariés dans leurs Églises et enterrés avec les prières de leurs pasteurs, dans les cimetières de leurs chapelles. » Des affiches répandues à profusion ont démontré que le budget est conforme aux préceptes évangéliques, et que « le Christ aurait voté pour les réformes financières. »

Et *Punch*, irrité de cette intervention céleste, de demander gravement que la Constitution soit remaniée de manière à assimiler la Divinité au Souverain et à leur imposer une égale neutralité. Cette propagande religieuse a été moins efficace qu'en 1906. Les protestans ne sont plus condamnés à la prison pour refus

de payer les taxes scolaires. Le rejet des lois, qui développent l'enseignement laïque et combattent le mouvement alcoolique date de plusieurs mois. Le flux puritain est stationnaire. Les statistiques trahissent un léger fléchissement. Et la bataille engagée, au son des hymnes bibliques, ne fut pas décisive.

*
* *

Une autre, engagée au chant des refrains patriotiques, ne l'a pas été davantage. Et, cependant, les passions chauvines constituent le grand levier électoral du parti conservateur. Il a hérité de l'art merveilleux avec lequel les Whigs d'autrefois savaient, à l'heure psychologique, brandir le spectre de l'invasion. Une des plus écrasantes défaites qu'ait subies, au cours du XIXe siècle, le parti radical, celle de 1900, lui fut infligée au son des fifres et des tambours. Si Croydon, au mois d'avril 1909, — ce faubourg de Londres, à mi-chemin de Brighton, qui dresse ses cottages flambant neuf, sur les premiers contreforts des Downs, — a brusquement, en quelques semaines, passé d'un camp dans l'autre, battu le porte-drapeau radical, écrasé le candidat socialiste, c'est que l'élection a été faite aux cris de : « Des *Dreadnoughts!* Nous voulons des *Dreadnoughts!* »

Au mois de décembre dernier, les Conservateurs s'efforcèrent de faire appel, à nouveau, aux inquiétudes patriotiques.

C'est le socialiste Robert Blatchford qui ouvre le feu dans le *Daily Mail.* Romancier populaire, pamphlétaire redoutable, philosophe et économiste à ses momens perdus, cet ancien sous-officier est une des physionomies les plus curieuses du socialisme anglais. Son journal, le *Clarion*, tire à 40 000. Ses nouvelles, *Merrie England*, se vendent à des centaines de mille. Ses polémiques contre les théologiens des Églises chrétiennes, contre les partisans du désarmement immédiat, ont un énorme retentissement. Les Conservateurs avaient la main heureuse et découvraient un allié précieux. Reprenant, sans les renouveler, ses articles antérieurs, Robert Blatchford profite de l'énorme tirage du *Daily Mail* pour analyser les ambitions politiques, la puissance commerciale, la force militaire et les rêves maritimes de l'Allemagne « tentaculaire. »

Aux articles viennent s'ajouter les discours. Un peu partout les orateurs tories approuvent et précisent les révélations de Blatchford. Lord Cromer, à Sheffield, le 17 décembre, reprend

ses argumens. Lord Cawdor, ancien premier lord de l'Amirauté, le 18, à Belfast, prévoit le jour où le port servira de base navale à la flotte allemande. Le 4 janvier, le leader lui-même, M. A.-J. Balfour ne craint pas de prononcer de graves paroles : « Promenez-vous en Europe, à l'heure qu'il est ; consultez les politiques et les diplomates des petits États ; et je suis parfaitement sûr que vous les trouverez absolument unanimes à croire que tôt ou tard un conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne est inévitable. »

Les affiches entrent en jeu. Ici, on raconte que, pour avoir voulu renseigner l'Amirauté sur l'impulsion donnée, dès l'avènement des radicaux anglais, aux constructions navales d'Outre-Rhin, M. Mulliner s'est vu dans l'obligation de résigner les fonctions de directeur de la *Coventry Ordnance Cy*, dont les usines étaient systématiquement boycottées par le ministère. Là on publie des chiffres inquiétans. Quand les libéraux ont pris le pouvoir, les sommes allouées pour la construction et l'armement des navires dépassaient de 5 millions de livres les crédits allemands ; ils leur sont aujourd'hui inférieurs de 2 millions. Plus loin, on imprime des statistiques navales.

	En 1906.		En 1909.	
	Angleterre.	Allemagne.	Angleterre.	Allemagne.
Cuirassés de moins de 20 ans.	50	18	45	27
Croiseurs protégés de moins de 20 ans.	64	24	39	31
Contre-torpilleurs de moins de 10 ans.	101	40	62	84

Affiches, discours et articles sont commentés de porte en porte, au cours des tournées de *canvassers*, par les dames de la *Primrose League* et des associations conservatrices.

Ces belles « ligueuses » n'ont pu allumer des passions patriotiques assez ardentes pour déchaîner le grand courant qui balaya les circonscriptions, lors de l'« *election Kaki* » de 1900. Cette quiétude relative de l'opinion publique s'explique par deux raisons. Tout d'abord, avec une extrême habileté, la Wilhelmstrasse a fait coïncider une détente diplomatique avec la période électorale. Jamais campagne n'a été plus adroitement menée. Dès le mois d'octobre, les journaux officieux font retentir les plus doux accords. Puis l'éminent ambassadeur, le comte von Wolff-

Metternich recommence sa tournée de conférences. Le voyage en Angleterre du ministre allemand des Colonies, M. Pernburg, sert de prétexte à mille démonstrations. Des bruits de négociations circulent avec persistance. M. de Bethmann-Hollweg prononce de rassurantes et discrètes paroles. Le prince Henri de Prusse annonce sa venue. Tout est à la paix. Aucun incident n'éveille la méfiance de l'excellent John Bull. Et d'autre part, il a le sentiment que les responsabilités du pouvoir, le contact avec les réalités ont assagi les radicaux. Les quatre *Dreadnoughts* supplémentaires sont commencés. Le choix de sir Arthur Wilson, pour remplacer à la tête de la marine sir John Fisher, est l'objet d'une unanime approbation. Les professions de foi, — et c'est ce qui les distingue de celles de 1906, — ne parlent que de la nécessité d'accroître les forces militaires. Les flirts avec la Wilhelmstrasse sont interrompus. Les liens avec la France sont resserrés. Et John Bull, en proie à une douce quiétude, sommeille.

Les belles dames ne parviennent à le réveiller qu'imparfaitement. Certes, les ports militaires culbutent les pacifistes avec un entrain général. Portsmouth bat la charge. Woolwich et Devonport suivent. Mais ailleurs, même à Londres, le péril maritime laisse les électeurs indifférens. Et lorsque la charmante et distinguée Mrs Lyttelton cite des chiffres et des faits, l'électeur lui répond : *If they come, We will manage them.* « S'ils viennent, ils trouveront à qui causer. »

***

Qu'il s'agisse des forces morales, politiques et économiques, que les élections de 1910 ont mises en conflit, toutes, à bien voir, ont le même caractère. Aucune n'a une intensité nettement supérieure. Chacun de ces courans s'équilibre. Intérêts et émotions se balancent. Le flux libre-échangiste, la poussée démocratique, la vague puritaine, dont la victoire radicale de 1906 nous avait révélé la violence, ont, en quatre ans, perdu une partie de leur élan. Mais ni les inquiétudes protectionnistes, ni l'instinct conservateur, ni les passions chauvines ne sont encore assez fortes pour être victorieuses.

1906 rappelait 1832, 1910 rappelle 1835. Aujourd'hui, comme il y a soixante-quinze ans, 514 libéraux sollicitent le renouvellement de leurs mandats : 385, en 1835, 387, en 1910, sont

renommés. Quant au nombre des conservateurs élus, il est exactement le même : 273. J'ajoute que, hier comme aujourd'hui, une comète mystérieuse intriguait les savans et préoccupait les enfans.

IV

A première vue, les Communes de 1910 ne semblent pas très différentes de celles qu'elles ont remplacées. Les couloirs sont toujours envahis par une foule démocratique dans ses vêtemens, plébéienne dans ses allures, qui surprend sous ces voûtes gothiques, éclairées par de pâles vitraux. Les députés, qui vont et viennent, paraissent appartenir, presque tous, à la petite bourgeoisie ou à la classe ouvrière. Les moustaches sont nombreuses et les barbes tolérées. La jaquette est un luxe et le veston est admis. Le « haut de forme » devient un symbole conservateur, que le *policeman* de service est seul à considérer avec déférence. Les tailles sont petites ; les corps souvent mal bâtis ; les visages, parfois, tendus et nerveux. Et lorsqu'un aristocratique sportsman vient à passer, rasé, grand, carré, il a l'air d'appartenir à une autre race et à un autre peuple. Ces silhouettes, rares en 1906, sont plus fréquentes en 1910. Et c'est déjà un premier changement.

Il se précise, quand des couloirs on passe dans la salle historique où, face à face, séparés par la chaise du *Speaker* et par la table aux ferrures de cuivre sur laquelle repose la masse dorée, siègent les deux partis. En 1906, les radicaux étaient si nombreux qu'ils débordaient sur les bancs de leurs adversaires. Les conservateurs, — une poignée, — se serraient pour faire place à la gauche ouvrière et aux nationalistes irlandais. En 1910, les tories reprennent possession de leurs bancs. Seuls, les Irlandais restent leurs voisins. Ouvriers et radicaux se serrent et s'empilent pour tenir sur le côté qui leur est réservé.

Ces différences extérieures sont confirmées par les statistiques, par celle des professions d'abord. Les travailleurs manuels ne sont plus que 40, au lieu de 58. Les avocats et les avoués sont moins nombreux : 141 contre 171. La baisse des publicistes est très nette : ils tombent de 52 à 28. Médecins et professeurs sont en recul. Les négocians se maintiennent. Les industriels augmentent légèrement. Le progrès des financiers est plus sen-

sible : ils passent de 20 à 33. Mais l'accroissement le plus important et le plus caractéristique est celui des propriétaires fonciers et des fils de pairs. Le petit groupe aristocratique ne comptait que 89 membres en 1906. Aujourd'hui, il en a 128. C'est la réponse de la campagne anglaise aux attaques contre la *Gentry*.

***

Mais cette réponse n'a point été assez unanime pour donner au parti conservateur la majorité. Pour apprécier la valeur de ce succès moral, il importe de rappeler que le suffrage restreint et plural, tel qu'il fonctionne Outre-Manche, constitue pour les tories un précieux avantage. La durée des élections permet à 300 000 personnes environ de voter plus d'une fois, dans des circonscriptions différentes. La complexité de la loi électorale, la longueur de la résidence légale, l'incapacité qui frappe les assistés écartent 4 millions et demi d'adultes mâles sur 12. Malgré ces avantages qui ne seront point éternels, les conservateurs ne sont pas arrivés à enrayer, en quatre ans, la poussée démocratique de 1906. Comme celle de 1832, elle ne cédera qu'à l'usure du temps et à la lassitude de la victoire.

Dans le Parlement de 1910, les Unionistes, avec leurs 273 voix, restent bien au-dessous du niveau atteint dans les élections générales antérieures. Je ne parle pas des Communes conservatrices de 1900, 1895, 1886 et 1874. Dans les Chambres libérales de 1868 et 1892, les Leaders tories disposaient de 279 et de 315 votes. Il n'y a qu'en 1880 et 1885, lors des derniers succès de Gladstone, que les adversaires des réformes démocratiques ont été plus mal partagés : ils n'étaient que 238 et 250.

Après avoir jeté un regard sur le passé, feuilletons les cartes. Laissons de côté celle d'Irlande. Si on teinte de bleu et de rouge, conformément à l'usage, les circonscriptions galloises et écossaises, qui ont élu un conservateur ou un ministériel, soit radical, soit ouvrier, on constate que les provinces celtiques deviennent de plus en plus les terres nourricières de l'idéalisation démocratique. Jamais, depuis 1832, sauf en 1880 et en 1906, la principauté de Galles et le royaume d'Écosse n'ont envoyé à Westminster un plus petit nombre de mandataires tories. On peut suivre, sur la carte des régions proprement anglo-saxonnes, le rayonnement de ces ondes parties de l'Ouest et du

Nord. Elles descendent, en suivant l'ossature centrale de l'île britannique, la chaîne pennine; mais elles ne peuvent aller plus bas que le Buckinghamshire et le Bedfordshire. Elles sont bientôt rejetées vers la mer du Nord, vers les plages du Norfolk et du Suffolk, refoulées par la vague conservatrice et protectionniste qui submerge les plaines agricoles du Centre et du Sud. Dans son élan, elle encercle les provinces galloises, limite leur action démocratique à la Cornouaille, remonte vers le Nord, entoure le Lancashire, tout plein du bourdonnement des tissages et va se perdre dans les montagnes pittoresques du Pays des Lacs.

Pour préciser les données de cette carte électorale, il faut ajouter les cheminées d'usines. Elles hérissent de leurs têtes d'épingles les taches rouges. Les villes du charbon font bloc derrière le Cabinet radical. Les cinq cités de la laine sont également unanimes. Les industries du cuir ne le sont pas moins. Sur les 20 députés qu'élisent les métropoles du coton, 15 sont ministériels; les conservateurs ont gagné 5 sièges, mais ils en ont perdu 2; les ports restent libre-échangistes et radicaux (36); le nombre des protectionnistes n'est passé que de 14 à 16. Seules, les 3 cités du fer et de l'acier envoient à Westminster 11 tories sur 14 députés. Les cinq arsenaux sont plus unanimes encore. Le Cabinet y perd 5 sièges et n'y compte plus que 2 défenseurs. Les ouvriers socialistes des chantiers de constructions navales ne sont partisans ni des économies militaires ni du radicalisme pacifiste.

Mais ces taches bleues dans des régions d'ordinaire rouges n'altèrent pas sensiblement les caractères de la carte électorale. Elles rappellent celles de 1832 et de 1868. Aujourd'hui, comme dans toutes les crises démocratiques, la poussée radicale et libre-échangiste, venue du Nord et de l'Ouest, appuyée sur les collines industrielles du centre, se heurte au flux protectionniste et conservateur, maître des terres saxonnes et des plaines agricoles. Il envahit le Midland et monte vers le Lancashire, mais il se brise impuissant contre les pics gallois, la chaîne pennine et les montagnes écossaises.

***

Cette résistance des provinces celtiques et des régions manufacturières ne suffit pas pour assurer au Cabinet Asquith, dans le Parlement de 1910, une existence facile et durable. La mino-

rité conservatrice de 272 voix est plus homogène que jamais : les dissidens libre-échangistes, à l'exception de deux, ont disparu. La majorité ministérielle, au contraire, reste divisée en trois groupes indépendans.

J'entends bien que les 40 voix ouvrières seront aussi fidèles au gouvernement que les 275 bulletins libéraux. Le *Labour Party* est contraint d'évoluer dans l'orbite du radicalisme. L'heure des grandes pensées et des rêves ambitieux est passée. Le parti ouvrier ne deviendra pas de longtemps le centre du mouvement démocratique. Peloton d'avant-garde, il doit se contenter de pousser, par la crainte d'une défection et par la menace d'une surenchère, les ex-libéraux dans la voie des réformes socialistes. Les résultats des dernières élections ont démontré au *Labour Party* la nécessité de la modestie et la vitalité du radicalisme. Dans 22 circonscriptions sur 26, où trois candidats sollicitaient les suffrages, le porte-drapeau ouvrier est arrivé bon dernier. Dans 33 *divisions*, où les *Labour Members* engageaient la lutte pour la première fois, trois seulement se sont laissé convaincre. Et encore sur trois victoires, la première est due au retrait d'un libéral (Derby), et la seconde (Manchester) est compensée par un échec. En 1906, le *Labour Party* pose 50 candidatures et accroît son effectif de 25 voix. En 1910, il engage la lutte dans 78 circonscriptions et perd 5 sièges. S'il ne sort pas plus diminué de la bataille, c'est que le groupe radical-ouvrier, *Liberal Labour*, a disparu. Les 11 députés mineurs sont venus combler les vides faits dans les rangs par le dernier combat. Mais ces recrues nouvelles, qui appartiennent à la corporation la plus modérée de l'aristocratie ouvrière, travailleront à assagir le *Labour Party*. Éclairé par l'échec des candidatures indépendantes posées par les associations révolutionnaires, ligoté par la pénurie de ses ressources, irrité par le nouvel arrêt des Lords qui interdit aux syndicats de remplir sa caisse, le Parti ouvrier constitue désormais l'aile gauche de la majorité radicale. Et lorsque ses membres ont accepté, quand les sièges furent répartis entre les nouveaux élus, de s'asseoir sur les bancs ministériels, leur décision est venue résumer, d'une façon visible, cette évolution politique.

Si les élections de 1910 ont rapproché les *Labour Members* d'un parti de jour en jour plus radical, — c'est en effet le centre qui a fait tous les frais des défaites électorales, — elles

n'ont pas, en revanche, resserré les liens séculaires qui unissent les représentans de l'île d'Erin aux mandataires de la démocratie anglaise. Des scissions récentes, des ressentimens farouches, dont le groupe irlandais a le secret, sont venus modifier l'attitude des nationalistes vis-à-vis du Cabinet radical, à l'heure même où il ne pouvait se passer de leur alliance. Deux hommes ont été les chevilles ouvrières de cette transformation. Ils ne sont, ni l'un ni l'autre, des débutans. M. Timothée Michel Healy, — le visage encadré d'une barbe en pointe, le regard voilé par un lorgnon, — approche de la soixantaine et a fait ses preuves lors des débats sur la loi agraire de 1881. Il était, avec Gladstone et le chancelier Law, le seul orateur qui pût jongler avec les articles de ce texte obscur. Tour à tour employé de chemin de fer, commis de magasin, journaliste parlementaire, il s'est, à force de travail et de talent, taillé une place au barreau et dans les Communes. Quand s'ouvrit la succession politique de Parnell, il fut évincé par M. J.-E. Redmond. Chassé du Parlement par son adversaire, il y rentre, malgré lui, en 1906 et en 1910. La même haine rapproche M. T.-M. Healy de William O'Brien, dont la longue silhouette maigre et osseuse, prolongée par un énorme haut de forme, accentuée par un bec d'aigle sur lequel chevauchent de larges lunettes, fait la joie des caricaturistes anglais. Révolutionnaire ardent, auteur d'un plan inexécuté pour la prise de Dublin Castle, il a un casier judiciaire orné de neuf condamnations. Assagi par deux années de prison et par le contact des Lettres sereines, W. O'Brien est devenu le partisan des transactions opportunes et des réalisations immédiates. Il se brouille avec M. J.-E. Redmond, parce que celui-ci se refuse à appuyer le plan de décentralisation administrative préconisé par lord Dunraven. Aujourd'hui, il est d'accord avec M. T.-M. Healy pour reprocher à l'héritier de Parnell ses interventions électorales en faveur des radicaux, son attitude conciliante dans la discussion du budget. Les droits sur le whisky vont grever le débitant irlandais. Les taxes foncières frapperont 100 000 petits propriétaires, qui possèdent 20 hectares d'une valeur de 500 £. Le groupe nationaliste a obtenu du parti libéral tout ce qu'il pouvait donner : des retraites ouvrières, des lois agraires. Quant au *Home Rule*, M. Asquith est parfaitement résolu à ne jamais l'accorder. Il faut donc se retourner vers les Conservateurs, défenseurs des écoles confessionnelles, partisans des tarifs différen-

tiels. Sur ce terrain, catholiques et paysans irlandais peuvent s'entendre, provisoirement, avec leurs ennemis héréditaires. Et cette tactique, M. T.-M. Healy et M. W. O'Brien, grâce à l'argent des tories anglais, ont déjà pu la faire approuver par dix circonscriptions.

Pour enrayer cette scission et parer à cette menace, M. J.-E. Redmond est obligé d'accentuer son indépendance vis-à-vis des radicaux et de reprendre sa campagne en faveur du *Home Rule*. Maître de la situation, avec ses 71 voix, dans ce Parlement divisé entre 315 radicaux-ouvriers et 273 conservateurs, auxquels viennent s'ajouter les 11 partisans de MM. T.-M. Healy et W. O'Brien, il entend jouer au dictateur. Et *Punch* nous le représente drapé d'hermine et couronné d'or, assis dans une chaise gothique. D'une main, il tient un globe, — la Constitution britannique; — de l'autre, il cache sous sa robe la matraque du paysan irlandais.

*
* *

Malgré une majorité nominale d'une centaine de voix, M. Asquith est à la merci de la moindre débandade. *Punch* résume ses angoisses et ses difficultés dans un spirituel dessin. Au fond se dresse le château fort des Lords, que le chevalier Asquith, bardé de fer, voulait enlever d'assaut. D'un geste mélancolique, il montre sa monture, courte sur pattes et longue de poils : « Je demandais un cheval d'armes, et on me donne un poney. »

V

Les caractères de ces étranges élections, dont tous les partis, sans exception, sortent amoindris, ont été précisés par la première semaine de la nouvelle session. Trois séances ont suffi pour jeter une vive lumière sur l'avenir prochain.

*
* *

Dès la discussion de l'Adresse par les Communes, la situation du parti radical paraît inextricable.

Devant une salle comble, M. Asquith se lève. Le pouvoir l'a vieilli. La stature est moins droite, les traits plus tirés, les lignes moins pures. Il n'a plus le masque impassible et le profil régulier du *Barrister*. Salué par d'ardentes acclamations, le premier

Ministre répond aux critiques de M. A. J. Balfour. Plus il parle, plus l'enthousiasme de la gauche diminue. Les « Hear! Hear! » manquent d'ardeur. A plusieurs reprises, les déclarations de M. Asquith soulèvent l'approbation des bancs conservateurs. En face, le silence des radicaux grandit. Il devient impressionnant. Dans cette atmosphère glaciale, les paroles de l'orateur retentissent avec un accent singulier. Surpris par la sonorité de ses paroles, sa gêne grandit. Cet avocat, dont l'impassibilité bouleversait les témoins et dont la clarté émerveillait les juges, hésite et tâtonne. Il termine mal ses phrases. Il trouve difficilement ses mots. Et lorsqu'il se rassoit, aucune acclamation ne vient troubler le silence oppressant de l'assemblée.

Des bancs conservateurs, un député se lève pour répondre à M. Asquith. Il n'a rien d'un Anglais. Un accent chantonnant atténue les gutturales. Sa voix chaude résonne avec un timbre particulier. Ses gestes sont faciles et souples. Vue d'un peu plus loin, cette silhouette agréablement rebondie, ce visage rond, aux lignes pleines et aux paupières alourdies, a je ne sais quoi d'ecclésiastique. Le discours, dans le fond et dans la forme, trahit une culture latine. Le plan est rigoureux. Le style est châtié. Ce n'est pas un homme d'affaires, qui, dans une causerie courte et improvisée, expose un ou deux points précis. C'est un orateur: il parle ; il agit ; il joue. Ce réquisitoire logique contre le programme ministériel soulève les acclamations des radicaux. Et lorsque M. J.-E. Redmond, l'ancien *whip* de Parnell, se rassoit, après avoir accentué son ultimatum par une menace de scission, la Chambre est en plein désarroi. Le brouhaha des conversations s'élève. Nul ne demande la parole. Le banc des ministres paraît atterré.

Huit jours de négociations, dans les antichambres ministérielles et dans les couloirs parlementaires, resserrent tant bien que mal les liens du bloc démocratique. M. Asquith fait trois concessions à son aile gauche. Bien que l'année financière expire le 31 mars, bien que le déficit créé par la non-perception des impôts directs atteigne 28 millions de livres, la discussion du budget sera ajournée. La bataille contre les Lords sera immédiatement engagée. De plus, les projets de réorganisation de la Chambre Haute, demandés par les représentans de l'Écosse au sein du Cabinet, par sir Edward Grey, M. Haldane, M. Winston Churchill, seront remis à la prochaine session. La

méthode préconisée par Sir H. Campbell Bannerman, — la limitation du veto, — les sympathies de l'aile gauche pour le régime de la Chambre sinon unique, du moins prépondérante, seront respectées. Enfin, une fois les « résolutions » adoptées, grâce à la procédure rapide qu'autorise, en l'espèce, le Règlement, les « vœux » seront immédiatement transmis aux Lords. Le gouvernement n'attendra pas de leur donner une forme législative, qui aurait, cependant, l'avantage d'obliger les Pairs à se prononcer sur la décision prise par les Communes.

Ces trois concessions précipitent le conflit entre les deux Chambres, assurent la coopération des groupes démocratiques, laissent, en cas de crise rapide, au parti conservateur, le soin de liquider un gâchis financier sans précédens. Les radicaux sont satisfaits. M. Asquith l'est moins. Par loyalisme politique, pour éviter le renouvellement des scissions de 1900 et de 1885, il a capitulé. Mais l'avenir montrera que, lorsqu'il se refusait à laisser aux conservateurs le soin de combler le déficit et aux Lords le monopole de la Réforme parlementaire, il était guidé par une vision plus exacte des intérêts de la patrie anglaise et du parti libéral.

Même s'il lui est possible de retarder le choc et de boucler le budget, M. Asquith ne saurait prolonger que de quelques semaines l'existence des Communes. Le Parlement radical de 1910 est mort-né, comme ceux de 1886 et de 1892.

*
* *

Autant la séance des Communes, le 21 février, fut fébrile et mouvementée, autant celle des Pairs fut sereine et paisible. Et cependant le Discours du trône, lu quelques instans plus tôt, avait provoqué, dans les rangs pourpre, blanc et or, un long mouvement de surprise vite réprimé. Les manteaux d'hermine sont rependus dans les cases. Les couronnes d'or sont enfermées dans les écrins. Les Pairesses ont regagné les tribunes et revêtu des toilettes de ville. Uniformes et bibelots du moyen âge ont vite disparu. Et, de noir vêtus, les représentans de l'aristocratie britannique viennent écouter la réponse de leur porte-parole aux menaces du radicalisme. Cette réponse n'a rien d'un ultimatum.

Le sang d'une Française, Mlle de Flahaut, coule dans les veines du marquis de Lansdowne, on le sait ; et les caricaturistes, après

avoir accentué son profil irrégulier et sa moustache brune, ne manquent jamais de coiffer son chef d'un haut de forme à bords plats, de nouer à son cou une cravate lavallière, ces deux signes distinctifs auxquels le solide John Bull reconnaît le nerveux grenouillard (*Froggy*). Mais cette hérédité ne saurait prévaloir contre des traditions familiales vieilles de sept cent cinquante ans, et contre des traditions politiques qui datent de plus d'un siècle. Descendant de lord Shelburne, ce disciple des physiocrates français qui fut un des pionniers du libéralisme orthodoxe, le vingt-sixième baron de Kerry et Lixnaw a été formé à l'école de l'aristocratie whig qui épargna à l'Angleterre deux révolutions. Gouverneur des Indes et du Canada dans des circonstances difficiles, secrétaire d'État à la Guerre lors du conflit sud-africain, ministre heureux et hardi des Affaires étrangères, le cinquième marquis de Lansdowne a l'expérience d'un diplomate vieilli sous le harnais. Il n'a pas joui, en artiste paresseux, de ses merveilleuses collections, de ses trois châteaux, et de ses 57 200 hectares. Il a acquis la science et l'autorité nécessaires pour diriger la Chambre Haute dans une évolution délicate et dicter les concessions qu'exigent les circonstances.

Sans élever la voix, ni chercher de gestes, le lorgnon au bout des doigts, sur le ton de la conversation, il parle en homme du monde et en vétéran de la « Carrière. » Pas d'épithètes violentes, pas de formules rigides. Il nuance. Il atténue. Çà et là quelques lignes plus nettes surgissent : « Si le budget passe aux Communes, il passera ici. » « Il y a une question des Lords. » Et il indique les trois points, sur lesquels des modifications sont possibles : mettre à la transmission des Pairies des conditions d'assiduité et de capacité; modifier la répartition des sièges, de manière à assurer une plus équitable représentation des partis politiques et un meilleur fonctionnement de la machine législative; chercher un moyen d'éviter désormais, entre les deux Chambres, les conflits insolubles. Mais ces concessions, qui, précisées avec la logique française, n'équivaudraient à rien moins qu'à l'abandon du principe d'hérédité et à l'établissement du referendum, sont exprimées dans une forme volontairement discrète et vague. Lord Lansdowne ne peut cesser d'être diplomate. A la barre des Lords, comme dans les bureau du *Foreign Office*, il négocie : il fait des offres, il esquisse des transactions

Mais si l'on rapproche les paroles de lord Lansdowne du

discours de M. J.-A. Balfour, prononcé le 5 mars dernier, la tactique des conservateurs achève de se dessiner. Il faut opposer la réorganisation des Lords à la limitation du *veto*, les espérances de la *Tariff Reform* aux charges des impôts socialistes, la stabilité de la petite propriété au danger des concessions viagères, l'unité de l'Empire aux menaces du *Home Rule*. Ce programme est dangereux pour les radicaux. L'occasion est propice pour les tories. Le suffrage restreint et plural est encore intact. Le *Labour Party* voit, en vertu de l'arrêt des Lords, sa caisse frappée d'interdit. Le parti irlandais est paralysé par des querelles intestines, qu'il sera facile, avec un peu d'argent, d'étendre et d'aviver. Si on laisse aux radicaux le temps de s'user dans des manifestations forcément impuissantes, et aux conservateurs le temps de remplir leurs caisses aujourd'hui vides, si le gâchis financier grandit, si la réforme des Lords est amorcée, le retour des Tories au pouvoir paraît probable.

La poussée démocratique de 1832 recula au bout de huit ans. Celle de 1906, moins forte, ne durera vraisemblablement que cinq ou six ans. Mais la réaction conservatrice de 1910 sera-t-elle aussi éphémère que celle de 1841 ? Le protectionnisme viendra-t-il demain, comme il y a soixante-dix ans, soulever les masses ouvrières?

* * *

C'est là une formidable inconnue. Elle se présentait, avec une force irrésistible, à l'esprit de tous ceux qui assistaient aux séances des Communes, les 23 et 24 février.

La Chambre discutait l'amendement protectionniste à l'Adresse. Les jeunes députés conservateurs, frais émoulus d'Oxford et de Cambridge, étalent leur science économique. M. Austeen Chamberlain reprend les argumens classiques de la réforme douanière, avec l'énergique et combative autorité qu'il tient de son père. M. A.-J. Balfour les atténue, en disciple fidèle des philosophes sceptiques. M. A. Bonar Law les résume, avec la précision d'un maître de forges. Mais la thèse ne mord pas sur les *Labour Members*. Et ce qu'il y a de plus frappant, ce n'est ni la réfutation savante et claire de M. J. Ramsay Macdonald, le secrétaire général du *Labour Party*, ni l'improvisation ardente et sincère de M. Shackleton, le vétéran tisseur, c'est l'attitude des députés ouvriers

Les argumens des tories les irritent. Leurs avances les blessent. Ils interrompent, ils réclament, ils murmurent. Un rien suffirait à provoquer quelque fâcheux incident. Si telle est, dans un débat théorique, l'hostilité des chefs de l'armée trade-unioniste, quelle sera celle des soldats incultes et rudes, habitués à dépenser tout ce qu'ils gagnent, pleins du souvenir du pain cher, lorsque des tarifs différentiels auront provoqué une hausse, même légère, des denrées alimentaires? « Nous sommes plus près que nous ne l'avons jamais été, me disait, quelques instans plus tard, un des membres les plus modérés et les plus fins du *Labour Party*, de la bataille dans la rue. »

Le résultat du scrutin est proclamé. Pour la première fois, depuis 1846, le libre-échange n'a que 31 voix de majorité. Le Parlement se vide rapidement. Le phare de la tour de Westminster s'éteint. Les rues sont désertes. Le silence est absolu. Les camelots ne crient pas des éditions spéciales. Les passans marchent vite, sans s'arrêter. Et sur le pas des portes, mal abrités contre la pluie qui cingle, des chômeurs en haillons offrent une boîte d'allumettes, sans ouvrir la bouche, avec une tristesse résignée.

JACQUES BARDOUX.

LA
CAPTIVITÉ DE NAPOLÉON III
A WILHELMSHÖHE

(5 SEPTEMBRE 1870-MARS 1871)

I

LES PREMIERS MOIS. — OCCUPATIONS ENTRETIENS. — VISITES

Le 4 septembre 1870, le général de Treskow, aide de camp du roi Guillaume, annonçait au premier président de Mœller, à Cassel, que l'armée française avait capitulé à Sedan et que l'Empereur s'était rendu prisonnier. Il l'informait en outre que le Roi avait désigné pour résidence à Napoléon III le château de Wilhelmshöhe. L'Empereur devait y arriver sous peu de jours. Le Roi prescrivait d'avoir pour lui tous les égards : « *König befielht alle egards.* » Il fallait le recevoir à la gare de Cassel en souverain, éloigner de la gare et des environs du château les importuns et engager la population à garder envers lui l'attitude la plus convenable.

Le 1er septembre, à 6 heures et demie du soir, le général Reille avait apporté au roi de Prusse la lettre de Napoléon III qui « n'ayant pu mourir, déclarait-il, au milieu de ses troupes, » remettait son épée entre les mains du Roi. Celui-ci avait accepté l'épée de l'Empereur et avait prié son bon frère de désigner un de ses officiers pour traiter de la capitulation de l'armée, « qui s'était, disait-il, si bravement battue. » On connaît la suite de

cette lamentable histoire, les âpres et douloureux pourparlers entre Wimpffen, Moltke et Bismarck, le délai pour la signature des conditions prolongé jusqu'au lendemain 2 septembre à neuf heures du matin; l'entretien, ce jour-là, de Napoléon III avec Bismarck dans la pauvre chaumière du tisserand Fournaise à Donchery, la signature de la capitulation à onze heures, puis l'entrevue finale du Roi et de l'Empereur à deux heures au petit château de Bellevue. C'est là que, sur la proposition du prince royal, le choix de Wilhelmshöhe comme séjour de l'impérial captif fut arrêté. Le lendemain, Napoléon partit pour l'Allemagne en passant par la Belgique, et les prisonniers français, en files interminables, allèrent s'entasser pêle-mêle dans la presqu'île d'Iges justement surnommée le *Camp de la Misère*, première étape de la plus triste des captivités.

Le château de Wilhelmshöhe est à une heure et demie de Cassel. On y accède par une belle et large allée de tilleuls en passant par les bourgs de Wahleiden et de Wallershausen. Les bâtimens voisins comprennent un corps de garde et des écuries transformées en caserne de hussards. Lors d'un voyage en Thuringe, le château m'apparut sous la forme d'une construction massive surmontée d'une lourde coupole et d'un portique à six colonnes doriques, flanquée de quatre lions de bronze et encadrée de grandes bâtisses disgracieuses. C'est l'antique couvent des Bénédictins de Weissenstein, devenu, depuis le XVIe siècle, la résidence d'été des électeurs de Hesse et arrangé en forme de palais par Dury et Jussow, de 1787 à 1794, pour le grand électeur Guillaume Ier; il fut agrandi et complété en 1829. Actuellement, c'est le séjour d'été de la famille impériale. Ce palais n'offre rien d'artistique. J'accorde qu'il est somptueusement meublé et contient de nombreuses pièces auxquelles les Anglais décernent volontiers l'épithète banale de confortables. Quant aux constructions telles que le temple de Mercure, le Riesenchloss et l'obélisque surmonté d'une énorme copie de l'Hercule Farnèse, géant que le populaire a surnommé *der Grosse Christoph*, et dans la cuisse duquel huit forts Allemands peuvent tenir à l'aise, on ne peut vraiment en faire l'éloge. C'est, paraît-il, un produit de l'imagination inventive du landgrave Charles. Ce prince aimait l'extravagance; cela se voit. Mais rien n'est plus beau que l'aspect des montagnes et des forêts de la Thuringe qui

se découvre au sommet de la colline qui surplombe le château; et les eaux moirées du lac d'Hercule et les arbres superbes qui se dressent de toutes parts font de ce lieu un paysage admirable.

Le landgrave de Hesse-Cassel, devenu électeur de Hesse en 1803, était un des alliés de Napoléon Ier. Il abandonna sa patrie pour se rallier à Frédéric-Guillaume IV et perdit ses États au lendemain de Tilsit. Ils furent réunis avec une partie du Hanovre et les villes de Halberstadt, Magdebourg, Verden, Paderborn, Minden et Osnabrück sous le sceptre de Jérôme Napoléon, créé roi de Westphalie le 8 juillet 1807. Jérôme administra intelligemment son nouveau royaume, supprimant la dîme, les corvées et autres charges féodales, imposant le Code Napoléon, comme loi du pays, établissant la liberté des cultes et la conscription militaire et réorganisant la magistrature. Il favorisa l'instruction et le développement du gouvernement représentatif par l'attribution accordée aux États de Wurtemberg de discuter les lois élaborées par le Conseil d'État, puis essayant de fusionner les divers peuples soumis à sa puissance, avec le concours habile et gracieux de sa femme Catherine de Wurtemberg, il fit accepter à tous ses sujets un règne qui, pendant six ans, leur parut doux et prospère. On sait qu'après la défaite de Waterloo, Jérôme refusa de signer une convention qui l'aurait lié à la Prusse et préféra la captivité à Coppingen et à Elwangen aux avantages que lui offrait son beau-père, le roi de Wurtemberg. C'est dans ce château, résidence de Jérôme, peuplé de souvenirs napoléoniens, c'est dans ce pays enlevé à l'Électeur en 1866 par la Prusse, et transformé en province de Hesse-Nassau, que l'Empereur allait séjourner près de sept mois.

Je ne crois pas qu'il ait jamais dirigé ses promenades vers la ville de Cassel et visité le parc de l'Aue. Après son départ, en souvenir de la coopération des Hessois à la guerre de 1870, on a placé à la porte orientale de ce parc deux bas-reliefs monumentaux. Dans le premier, l'artiste a représenté les soldats hessois partant pour la guerre, entourés de leurs familles inquiètes et levant les mains vers le ciel en disant : « *Gott sei mit uns!* Que Dieu soit avec nous ! » Dans le second, les mêmes soldats reviennent fièrement avec les lauriers du triomphe et se jettent dans les bras de leurs parens enthousiasmés en criant :

« *Gott war mit uns!* Dieu était avec nous! » L'œuvre artistique n'est pas de nature à fixer longtemps l'attention, mais le sujet et les inscriptions font réfléchir.

L'annonce de l'arrivée prochaine de Napoléon mit en émoi la population industrielle et commerçante de Cassel. On s'accordait généralement à penser que le château de Wilhelmshöhe, résidence royale, était beaucoup trop beau pour celui qui avait déchaîné une pareille guerre. Les officiers et les hauts fonctionnaires ne se gênaient pas pour dire que les casemates de Graudenz eussent mieux convenu, mais l'ordre du Roi n'était pas de ceux qu'on pouvait discuter. Il fallait obéir, et celui qui devait être le gardien de Napoléon III, le général comte Charles de Monts, quoiqu'il lui en coûtât beaucoup, — il avait eu son fils mortellement frappé à Saint-Privat, — donna l'exemple.

Le général (1) dont je recueille les souvenirs, en même temps que ceux de Mels-Cohn et de quelques autres témoins de cette histoire, était né le 24 décembre 1801. Originaire d'une vieille famille huguenote, qui sortit de France après la Révocation de l'édit de Nantes, il suivit les traditions de sa maison en entrant en 1818 comme enseigne au 1er régiment de la Garde; sous-lieutenant en 1819, lieutenant en 1833, capitaine et major en 1834, directeur de l'École de la 11e division militaire en 1844, lieutenant-colonel en 1851, commandant du 38e d'infanterie en 1852, major-général en 1853, commandant la 29e brigade en 1857, directeur de la 8e division en 1859 et de la 14e en 1860, lieutenant général et affecté au 14e corps en 1864, directeur de l'Académie de guerre en 1865, général d'infanterie en 1866, il était en 1870 gouverneur de Cassel, poste militaire important et qui, en cas d'invasion des Français, eût été le centre de grandes opérations. Tous ses grades avaient été conquis régulièrement par un labeur aussi intelligent qu'obstiné. Il mourut à Dresde en 1886. Ses notes, prises au cours de la captivité de Napoléon III, se distinguent par leur simplicité, leur précision et leur accent de véracité. Il y décrit en toute franchise la vie quotidienne de l'Empereur à Wilhelmshöhe. Confrontées avec celles du journaliste allemand A. Mels-Cohn (2), qui servit parfois de secrétaire à Napoléon III, elles corroborent l'attestation d'exactitude et de fidélité que leur donne l'éditeur, sa petite-nièce

(1) *Napoléon III aus Wilhelmshöhe* (1870-1871), Berlin, in-8, 1909.
(2) *Wilhelmshöhe*, par A. Mels, 1880.

Tony von Held. Le général de Monts, qui ne ressemblait en rien à Hudson-Lowe dont un écrivain anglais, M. Seaton, essayait vainement, ces jours derniers, d'excuser la déplorable conduite à Sainte-Hélène, se montra, à l'égard de l'Empereur dont le sort lui confiait la garde, plein de déférence, de dignité et de courtoisie. « Ses récits, déclare Tony von Held, sont un fragment historique de cette époque grande et mouvementée de notre patrie, dont notre vieil empereur a dit :

« *Gott hat grosses an uns getan!* — Dieu a fait de grandes choses pour nous ! »

***

Le 5 septembre 1870, Napoléon III entra dans la gare de Cassel à dix heures du soir. Le temps était affreux. Il pleuvait à torrens. L'affluence était nombreuse, mais calme. Le général de Monts, avec le général de Plewski, le premier président de Mœller, tous en grand uniforme, accueillirent respectueusement le souverain et sa suite. Le général de Castelnau, le général Reille, le général Pajol, le général de Waubert, le prince Achille Murat, le commandant Hepp, le comte Lauriston, le comte Davillier, l'écuyer Raimbeaux, enveloppés dans de longues capotes, ne laissaient voir de leurs uniformes que leurs képis brodés d'or. Ils étaient précédés du général allemand de Boyen et du prince de Lynar. Napoléon III passa lentement, la main au képi, devant la compagnie qui rendait les honneurs. Les voitures s'étaient avancées au pied de la gare : de là, on se rendit au château où un officier et quarante soldats montaient la garde. Aux officiers français s'étaient joints le docteur Conneau, le docteur Corvisart et le secrétaire particulier F. Pietri. Les domestiques étaient nombreux : cent et quelques laquais, valets d'écurie et ordonnances. Un poste d'honneur fut placé devant la porte centrale du château et une garde de sûreté établie pour écarter le public. Le service de la table et les moindres détails d'administration étaient parfaitement organisés. Cela coûtait environ de 10 à 12 000 thalers par mois.

Le 6 septembre, le général de Monts fut reçu par Napoléon dans une petite chambre dont il avait déjà fait son cabinet de travail. « Il a, dit Monts qui esquisse son portrait physique, les cheveux blond cendré et pas un cheveu blanc. Ses yeux n'ont point l'éclat et la pénétration des yeux corses. Ils sont

bleus et sans vigueur. Le visage a la couleur d'un homme assez bien portant qui commence à vieillir. Le nez, d'une courbure accentuée, révèle la race napoléonienne, mais le menton n'est ni épais, ni rond comme l'avait si nettement Napoléon I[er]. Les traits du souverain sont empreints de bonté et de charme. Sa voix est douce comme son visage. Il y a dans toute sa personne un certain affaissement qui disparaît seulement, lorsque la conversation semble devenir intéressante pour lui. Elle l'était particulièrement, quand on parlait de l'Impératrice et du Prince impérial. Alors, la figure de Napoléon prenait une forme affable et reconnaissante qui ne manquait pas d'attraits. »

Monts constate que l'Empereur savait parfaitement l'anglais et l'italien, mais préférait s'exprimer habituellement en français. Il lisait des journaux allemands, belges et anglais, plus spécialement le *Times*. Le gouverneur, présenté aux officiers français qui étaient en uniformes chamarrés et l'épée au côté, déclare que ces messieurs avaient une attitude excellente à tous égards. Quoique accablés par les coups du sort, il les supportaient avec un calme stoïque, ne se permettant aucune plainte, ni aucun reproche contre leurs compagnons d'armes. Sur les instructions du gouvernement allemand, on avait mis à leur disposition un bureau postal et télégraphique dont, après quelques défiances, ils usèrent largement.

La personne de l'Empereur, — et cela est bien naturel, — ne cessait d'occuper et de préoccuper le général de Monts. Il en trace un portrait moral qui offre un intérêt particulier. « Je m'efforçai, dit-il, de scruter son âme et de la pénétrer. Grave et réservé, ainsi qu'il l'avait été toute sa vie dans l'adversité comme dans les temps prospères, il ne pouvait, après la dernière catastrophe, se montrer ouvert et très accueillant devant un homme, qui, comme moi, lui était tout à fait inconnu. Pendant tout le temps de son internement à Wilhelmshöhe, il consentit cependant à s'exprimer plus d'une fois avec une spontanéité franche qui ne lui était pas habituelle. Dès le début, il fut et resta calme, mesuré, digne. Aucune parole irritée, aucune plainte, aucun désespoir au sujet des désastres qui avaient fondu sur lui. Jamais je ne l'entendis blâmer les fautes et les erreurs commises par ses maréchaux. Sa physionomie, surtout devant l'étranger, gardait un calme si extraordinaire qu'on aurait pu s'imaginer qu'elle n'éprouvait aucun sentiment, et cependant derrière ce

masque froid se cachait beaucoup de vie et de sensibilité. Sa parole semblait inerte et indifférente; mais cette inertie, cette indifférence s'évanouissaient quand l'entretien devenait palpitant. Alors, c'était une transformation, une animation vraiment étonnantes. Napoléon n'aimait pas à se répandre en paroles. Il méditait longuement ses idées avant de les émettre. Il s'appliquait à ne pas les accentuer par des mouvemens extérieurs. Dans les instans où il devait être le plus ému, il m'a paru supérieurement maître de sa personne. Je crois que l'empereur des Français était très sensible et très passionné; mais je suis assuré qu'il possédait plus que personne l'art de vaincre les élans les plus ardens de son âme, ce qui le faisait paraître glacial et pour ainsi dire insensible. Mais les traits particuliers de son caractère étaient la bonté, l'humanité, la bienveillance pour tous. »

Monts cite à cet égard plusieurs exemples de générosité particulière de la part de l'Empereur à Wilhelmshöhe et rappelle que le souverain était venu souvent en aide par des sommes considérables à des personnes que le malheur ou des fautes personnelles avaient mises dans la gêne ou l'embarras. « Et, ajoute-t-il, il n'a pas toujours recueilli des remerciemens. »

Examinant ensuite la conduite de Napoléon à l'égard de sa femme, il reconnaît que l'Empereur avait pour elle et sa beauté une admiration justifiée. « Mais, dit-il, les Français ont des idées bizarres sur le foyer domestique et son caractère sacré. Je reconnais que les actes de l'Empereur à ce sujet ont causé plus d'un scandale. Il n'aurait pas été le neveu du grand Napoléon, ni le fils d'Hortense, s'il ne s'était jamais éloigné de la route de la vertu. » Quant à l'Impératrice, Monts croit pouvoir affirmer qu'elle exerçait une grande influence en matière politique. Elle était particulièrement dévouée à l'Église catholique et elle a fait avec elle cause commune. « On ne sait pas, au cas où elle aurait eu le bonheur conjugal, si elle se serait mêlée aussi activement de ses intérêts. Mais il est certain que c'est au moment où son mari lui donnait lieu de se plaindre de ses infidélités, qu'elle cherchait une sorte d'apaisement à sa douleur dans une participation active aux affaires publiques. Quant à Napoléon, il n'est pas douteux que son caractère faible a été pour la France la cause d'une perte considérable en hommes et en argent. Mon jugement peut paraître dur, mais l'Empereur m'a toujours paru le type de la faiblesse. » Monts motive ce jugement sévère

sur les entretiens qu'il eut avec Napoléon, notamment au sujet de l'organisation défectueuse de l'armée française. L'Empereur en avait remarqué les défauts, mais n'avait pu y remédier utilement. Sans doute, il avait essayé d'imposer le service obligatoire comme en Prusse, mais le Parlement s'y était montré rebelle. Sans doute encore, il avait vu bien des choses à réformer, comme le recrutement, l'instruction incomplète des réserves, le train des équipages, le paquetage exagéré de l'infanterie, l'armement de l'artillerie, etc., mais il n'était plus maître chez lui. Il avait eu à lutter et il avait bientôt renoncé à la lutte. La guerre contre la Prusse, il aurait voulu l'éviter; mais il affirmait à Monts que, s'il s'y était opposé, son pouvoir aurait été instantanément brisé et que ses amis eux-mêmes l'auraient traité de lâche. Il avait une crainte instinctive de la responsabilité et un réel effroi de l'opinion publique. C'est pourquoi, après les revers de Wœrth et de Spickeren, il s'était laissé démunir de son commandement en chef en faveur de Bazaine et avait suivi, en prince docile, les diverses évolutions de l'armée de Mac Mahon. « En Prusse, nous ne comprenons pas une faiblesse pareille, et nous n'admettrions pas un monarque qui se laisserait ainsi dépouiller de tout pouvoir et marcherait, sans commandement et sans influence, à la suite de ses propres troupes. » On osa lui reprocher la peur devant le danger. C'était faux. Monts a raison de rappeler qu'à Sedan l'Empereur s'exposa très bravement au feu de l'ennemi pendant plusieurs heures, et tandis que cinq des officiers de son entourage étaient tués ou blessés par les obus prussiens, il attendit vainement la mort. Au pont de la Meuse, à son retour en ville, un obus éclata à deux pas de son cheval et l'on crut un instant qu'il avait été foudroyé par l'explosion. Ici Monts se demande pourquoi, au milieu du désastre, il n'a pas mis fin lui-même à sa vie. Il se garde de l'en blâmer, mais il croit pouvoir affirmer qu'il était trop croyant pour commettre une telle faute. « J'ai la persuasion profonde, ajoute-t-il, que, dans le fond de son cœur, il avait aussi gardé l'espoir de rétablir l'Empire. Même au moment où tout semblait désespéré pour lui, il se disait que la restauration de son trône pourrait avoir lieu en faveur de son fils. Une telle opiniâtreté dans l'espérance, une telle illusion devant les faits les plus déconcertans étaient chez lui une particularité originale et persistante.

*
* *

L'Empereur demeura d'abord au premier étage du château, dans l'aile Sud qui donne sur le parc. Quand l'hiver fut venu, il occupa l'aile Nord qui était mieux chauffée.

Le lendemain de son arrivée, il alla visiter les salons du château et les peintures qui le décoraient. Escorté du prince Achille Murat et de quelques généraux, il donnait libre cours à sa curiosité et faisait sur telle ou telle œuvre des remarques justifiées par des connaissances artistiques précises. Tout à coup, lui si calme, lui si réservé, étouffa un cri de surprise et fit signe qu'on le laissât seul quelques instans. Dans un grand tableau, il avait reconnu le portrait de sa mère, la reine Hortense, toute resplendissante de jeunesse et de grâce. Les officiers, qui avaient vu le portrait, comprirent l'émotion de l'Empereur et se retirèrent aussitôt; ce ne fut qu'une heure après qu'ils le retrouvèrent ayant ressaisi son calme et comme heureux d'avoir pu en quelque sorte converser avec l'image d'une mère qu'il n'avait cessé d'adorer.

L'Empereur se levait ordinairement entre sept et huit heures. Sa toilette terminée, il ouvrait la fenêtre, quelque temps qu'il fît, et prenait une tasse de thé. Les moineaux du parc, habitués à recevoir de lui des bribes de pain, accouraient en foule, et c'était un spectacle assez piquant de voir l'Empereur se plaire pendant plusieurs minutes à donner la pâture à ceux qu'il appelait ses petits amis. Puis il allait s'asseoir à son bureau et écrivait jusqu'à dix heures. Il lisait ensuite son courrier; il parcourait des journaux comme le *Nord*, l'*Écho du Parlement*, le *Journal* de *Bruxelles*, l'*Indépendance belge*, le *Times*, la *Daily News*, *la Perseveranza*, *la Epoca*, la *Norddeutsche Zeitung*, les gazettes d'Augsbourg, du Weser et de Silésie.

A onze heures, il déjeunait simplement et causait avec ses officiers. Il allait, une demi-heure après, fumer sa cigarette dans un salon voisin et entendre le commandant Hepp traduire les comptes rendus militaires des feuilles allemandes qu'il lui avait lui-même désignés d'un coup de crayon rouge. Parfois, il s'entretenait avec le docteur Corvisart ou avec quelque visiteur. A midi, il revenait dans son cabinet pour travailler à quelque ouvrage particulier, comme ses études sur l'*Organisation de l'armée allemande*, — *les Relations de la France avec l'Allemagne*

sous son gouvernement et les *Causes de la capitulation de Sedan*. J'en dirai un mot bientôt. Il allait ensuite se promener dans le parc jusque vers cinq heures et rentrait pour le dîner. Il y assistait habituellement en habit avec l'étoile de la Légion d'honneur. Ses invités portaient l'habit ou l'uniforme. La cuisine excellente était faite par le chef de la reine Augusta, un nommé Bernard, qui s'appliquait à inventer des plats, dont l'Empereur ne paraissait apprécier ni l'ingéniosité ni la succulence. Après le dîner, il se rendait au fumoir et prenait le café. Il touchait quelquefois à un jeu de cartes, mettant chacun à son aise et donnant, par une grâce toute naturelle, un attrait particulier à la réunion. On lui lisait quelque livre nouveau, ou des vers de Racine, de Corneille, de Musset. Il les écoutait silencieusement, la tête appuyée sur la main, le regard fixe devant lui, ce regard étrange si bien rendu par Flandrin au Salon de 1863 avec cette expression rêveuse qui sembla si vraie aux uns et si critiquable aux autres. Il paraîtrait que l'Empereur avait demandé à l'illustre peintre pourquoi il lui avait donné ce regard : « Sire, répondit Flandrin, j'ai voulu vous représenter lisant dans l'avenir (1). » L'avenir en 1863 semblait devoir encore être heureux, et l'artiste pouvait risquer ce compliment.

Mais, à Wilhelmshöhe, c'était à un triste et redoutable avenir que songeait le malheureux prince, et l'harmonie des vers et leur beauté n'étaient alors pour lui qu'une distraction vague et monotone. Les romans ne lui plaisaient guère ; il s'étonnait ou souriait parfois des inventions bizarres des auteurs. A neuf heures, il serrait la main de ses compagnons de captivité, rentrait dans son cabinet de travail dont il entr'ouvrait un instant la fenêtre, puis se remettait au travail, satisfait d'être seul et dans le silence, livré à ses réflexions. Plus d'une fois, il prolongea sa veillée fort avant dans la nuit, au grand déplaisir de ses médecins. Telle était en général la manière de vivre de l'Empereur. Il s'était naturellement réservé le droit de recevoir qui bon lui semblait et fixait lui-même ses heures de promenade. Le public s'écartait silencieusement sur son passage. Il n'y eut qu'une seule fois contre lui une manifestation regrettable, mais elle ne dura que quelques instans. Ses officiers avaient ordre de ne pas s'éloigner du château à une distance

(1) *Hippolyte Flandrin*, par Louis Flandrin, Perrin, 1909

supérieure à celle qui séparait Wilhelmshöhe de Cassel, c'est-à-dire environ cinq ou six kilomètres. Ils ne donnèrent d'ailleurs jamais lieu à la moindre critique contre eux. Lui-même n'allait jamais à la ville où la population lui était peu sympathique. Il laissait les habitans circuler dans le parc, se contentant d'une garde fort simple qui avait établi huit petits postes d'observation. Quelques agens de la police berlinoise en civil le suivaient à une distance respectueuse, quand il sortait à pied, en voiture ou à cheval. La reine Augusta, qui s'intéressait fort aux prisonniers de Wilhelmshöhe, leur avait fait envoyer toutes sortes de jeux. Les officiers préféraient le billard où ils se montraient habiles et gracieux. Monts remarque qu'ils conversaient sur des sujets en apparence indifférens, mais que les tristes nouvelles de la guerre se reflétaient sur leurs fronts. La Reine voulait adoucir à l'Empereur ce que sa captivité lui offrait de pénible et elle allait si loin dans sa sollicitude pour lui et ses compagnons que Monts s'en étonnait. « J'avoue, dit-il, que les avantages accordés aux officiers français à l'intérieur du château produisaient une moins mauvaise impression sur le peuple que leur participation aux réjouissances publiques. » On leur avait permis le théâtre et même la chasse. Il faut dire que les officiers en profitèrent peu.

Le général de Monts vante la politesse de ces messieurs et leur excellente éducation. Ils avaient cependant, dit-il, une culture bien inférieure à celle de leur maître et n'étaient intéressans que lorsqu'ils parlaient de leurs souvenirs d'Afrique, de Crimée, d'Italie, du Mexique et de Chine. Ils le faisaient sans pose et sans forfanterie. Le général Castelnau, avec lequel Monts aimait à converser, lui semblait homme de tact et de jugement. Il aimait à raconter ses entretiens avec Maximilien au Mexique, ses missions à Monaco et à Stockholm. Edgar Ney, très amateur de chevaux et de vénerie, était un officier de petite taille, aux membres délicats, aux yeux vifs, ayant les habitudes et l'éducation du monde. Le général Reille, qui avait porté à Guillaume la lettre de Napoléon III, le jour de Sedan, avait une excellente tenue militaire, la démarche virile, la parole brève et précise. Il remplissait à Wilhelmshöhe les fonctions de maréchal du Palais. Le général Pajol à la taille haute, à la carrure ferme, avait l'air farouche, le teint basané, la moustache épaisse; il imposait par son allure et son jugement franc et net. Napoléon

l'aimait beaucoup et prenait plaisir à l'entretenir et à l'écouter. Le général de Waubert, descendant de M[me] de Genlis, se faisait remarquer par ses manières agréables, sa modestie rare et son affabilité. Le prince Achille Murat, de stature élégante, le visage souriant, jeune et mondain, faisait parler de lui par ses aventures romanesques. Le commandant Hepp, très intelligent, très instruit, servait de secrétaire à l'Empereur. Il l'avait fortement aidé dans sa brochure sur la capitulation de Sedan. Cet officier, par son caractère et ses dehors, paraissait se rapprocher de la race allemande. Monts, le sachant natif de Strasbourg, pensait qu'il avait peut-être du sang germain dans les veines, ce qui ne l'empêchait pas d'être un ardent Français. Le gouverneur de Cassel, continuant à juger la suite de Napoléon, trouvait le comte Davillier, le premier écuyer, vif et affairé; l'écuyer Raimbeaux agréable, mais d'un tempérament maladif; le docteur Conneau ironique et malicieux, toujours prêt à la riposte; le docteur Corvisart plus réservé et plus savant, et enfin le secrétaire intime, Franceschini Pietri, un homme discret et absolument dévoué à son souverain.

Les visites que reçut Napoléon pendant sa captivité furent très nombreuses. Parmi les visiteurs, Monts note le gouverneur du Prince impérial, comte Clary, puis le général de Béville, la duchesse d'Hamilton. Celle-ci, sœur de la princesse de Hohenzollern, était aimable, empressée et jolie.

Un personnage politique, juif baptisé, Helwitz, mérite quelques lignes particulières. Il avait été présenté par le président du gouvernement de Cologne, M. de Bernuth, et était venu de la part de M. de Bismarck lui-même. Il fut reçu plusieurs fois par l'Empereur. Sur lui, Monts avait obtenu les renseignemens suivans: « Helwitz est l'associé d'une grande maison de commerce et était considéré comme un négociant honorable avant ses manœuvres politiques. Sa femme est de bonne famille. La vanité blessée d'Helwitz l'a jeté dans l'opposition... » Il s'était mis à la tête du parti démocratique et dirigeait une feuille avancée. On lui prêtait des aventures bizarres. Avant la guerre, il aurait déjà eu une entrevue en France avec Napoléon III, qui lui aurait proposé d'agir ouvertement dans son journal contre la politique prussienne. Helwitz aurait alors refusé. Toujours est-il qu'il reparaissait envoyé par Bismarck et qu'il priait Napoléon de déclarer si, oui ou non, il voulait, avec l'aide de Bazaine

et de son armée, reconquérir son trône, instaurer en France le régime du sabre et conclure la paix avec la Prusse, mais en cédant l'Alsace et la Lorraine. Il ne se gênait pas pour dire à tous qu'il était le délégué de M. de Bismarck et cela même à la table de l'hôtel Schombardt où fréquentait Mels, dont l'Empereur payait la pension. Quoique d'un naturel assez droit, il manquait visiblement de tact. Il racontait que ses pourparlers avaient ému l'Empereur, et que celui-ci ne pouvait se résoudre à céder les deux provinces, parce que c'eût été, à son avis, la perte immédiate de l'Empire.

Helwitz ajoutait qu'au quartier général allemand, on souhaitait ardemment la paix pour la fin de l'automne, car la dysenterie et le typhus ravageaient les troupes allemandes. Les nombreux prisonniers français encombraient l'Allemagne qui n'en savait que faire. La cour de Napoléon causait aussi de fortes dépenses. Les sièges de Metz et de Paris étaient la source de grandes difficultés et paraissaient d'une réalisation douteuse. Bref, le succès semblait alors incertain, et l'on parlait déjà de faire rentrer la landwehr. Ces détails sont confirmés en particulier par la *Correspondance* de Moltke. La diplomatie allemande s'évertuait à placer en présence les divers prétendans français et cherchait à amener ainsi la fin de la guerre. Helwitz disait être certain qu'on ne voulait pas être contraint à avancer davantage dans une France hostile, difficile à conquérir et plus difficile encore à conserver.

Helwitz avait cru d'abord au succès de ses négociations et il s'était jeté au cou de Mels, le journaliste allemand, en lui affirmant que Napoléon avait accepté les préliminaires proposés par lui. Quelque temps après, il fut moins enthousiaste. Dans sa troisième entrevue avec l'Empereur, il apporta au souverain un long mémoire de Bismarck sur l'état des esprits en France, où il était établi que, sans le secours de la Prusse, jamais Napoléon ne pourrait recouvrer son pouvoir. L'Empereur ne l'écouta pas et refusa nettement des conditions qui lui semblaient pires que les conditions de 1814 et de 1815 faites à Louis XVIII par les Alliés. Il n'entendait pas avoir les mains liées et il dit lui-même à ce propos à Mels : « Quand l'Allemagne conclut la paix avec moi, c'est à moi de l'exécuter et non pas à l'Allemagne. Comment je le ferai, cela ne regarde que moi seul, et non point M. de Bismarck. »

L'Empereur s'exprimait en toute liberté sur le compte du

chancelier, et ses propos méritent d'être rapportés. « La grande force du chancelier, confia-t-il un jour à Mels, est de n'être que ministre. Quelle terrible différence de succomber comme ministre ou d'être vaincu comme souverain ! Le ministre dont les entreprises échouent se retire et souvent observe avec une joie maligne son successeur, tandis que le souverain doit réparer ses erreurs lui-même ou laisser cette tâche aride à son fils!... M. de Bismarck a le bonheur de n'être que ministre. Possédant la confiance du souverain à un degré vraiment extraordinaire, il peut tout risquer et n'a rien à craindre. Si la guerre de 1866 avait eu des résultats contraires aux intérêts de la Prusse, votre chancelier chasserait maintenant des lièvres en Poméranie. Il ne lui serait rien arrivé de plus. Une responsabilité couverte par la majesté royale, un grand talent diplomatique, un bonheur presque sans pareil dans l'histoire, avec cela on peut tout oser ! » Puis semblant jeter un regard sur l'avenir : « La guerre actuelle avancera de dix ans une question qui, tôt ou tard, ne peut manquer de prendre une importance extrême dans notre Europe si vieille et si peuplée. Je veux parler de la question sociale. M. de Bismarck ne s'en est jamais occupé. Il y sera forcé. Mais qui donc, sur les trônes et dans les conseils souverains, s'est occupé de l'ouvrir? Moi seul. Et si je revenais au pouvoir, ce serait là encore la question qui m'intéresserait le plus, car l'avenir en dépend. Le chancelier y songera trop tard, — vous le verrez, — et alors seulement on pourra juger si M. de Bismarck est un homme de génie ou seulement un diplomate habile favorisé par la fortune. » Vingt ans après, le chancelier était forcé d'abandonner le pouvoir, n'ayant pu s'entendre avec le nouvel Empereur au sujet de cette terrible question sociale qu'il aurait voulu résoudre uniquement par la force.

Parmi les autres visites, le général de Monts signale celle du général Fleury, l'ancien ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, homme des plus distingués, tant par ses manières que par ses conversations. Le prince Napoléon avait demandé à venir à Wilhelmshöhe, mais l'Empereur lui fit répondre que « dans sa position actuelle, il ne désirait pas le recevoir. » On voyait fréquemment au château l'ancien trésorier de l'Empereur, Charles Thélin. Cet homme de confiance était chargé de la cassette privée. Il fit un jour à Mels ces curieuses révélations : « L'Empereur avait 27 millions par an. Il abandonnait 22 millions à l'administration

de la liste civile. Il lui restait donc 5 millions pour son usage personnel, ce qui fait en dix-huit ans, 90 millions. Vous pourrez, si cela vous convient, publier la liste que je vous remets. Elle contient l'énumération détaillée de 72 millions qui ont été donnés par l'Empereur sur ces 90 millions, pour divers objets de bienfaisance : églises, maisons d'école, défrichemens, routes, sociétés de secours, etc. Vous y trouverez aussi le nom de tous ceux qui se font honneur d'être les obligés de leur souverain, mais seulement ceux-là. Il n'est donc resté à l'Empereur que 18 millions pour dix-huit ans, c'est-à-dire un million par an. Mais il y a encore d'autres listes qui ne verront pas la lumière, quoiqu'elles dussent être des plus intéressantes. Il y a en France quantité de gens qui tomberaient des nues, s'ils apprenaient que le secours reçu par eux dans une heure de désespoir et qui les sauvait de la misère, leur venait de cet Empereur qu'ils poursuivaient de leurs outrages! » Thélin se hâtait de dire que Napoléon III ne permettrait jamais cette publication. C'est par les *Papiers des Tuileries*, saisis au 4 Septembre, qu'on a appris certaines libéralités faites à des adversaires de l'Empereur en France et à l'étranger et qui étonnèrent singulièrement l'opinion. Thélin était d'ailleurs d'une discrétion à toute épreuve, et jamais on n'aurait obtenu de lui la moindre révélation sur les dons particuliers faits de la main de son maître.

A chacune des apparitions du trésorier à Wilhelmshöhe, on se demandait quelle pouvait être la fortune de l'Empereur et nul ne pouvait la préciser exactement. Le général Castelnau l'estimait à environ deux cent mille francs de rentes. Les seuls revenus sur lesquels on pouvait alors compter étaient ceux de l'Impératrice en Espagne. Le comte Arese, ami intime de Napoléon, lui avait offert généreusement de lui venir en aide, et Napoléon III lui avait répondu le 14 novembre : « Sans avoir les millions que la presse veut bien me donner, nous avons, l'Impératrice et moi, tout ce qu'il faut pour vivre convenablement pendant un an. Après cette époque, si l'on confisque tout ce que j'ai laissé en France, nous aurons pour vivre les revenus de mes terres en Italie et le produit des bijoux de l'Impératrice. Avec cela, nous pourrons être à notre aise, comme de bons bourgeois de la rue Saint-Denis (1). » Après la vente

(1) *Le comte Arese*, par le comte Grabinski, 1894.

des ruines du palais des Césars et des terrains adjacens, Arese suppliait l'Empereur de mettre un terme à la noble passion de bienfaisance qui était une seconde nature chez lui. Il lui faisait entendre que 40 000 francs de rentes pouvaient encore être une ressource pour les mauvais jours, mais qu'il ne fallait pas les gaspiller. Arese fut chargé de la gestion des propriétés impériales dans les Romagnes et les Marches et s'acquitta de cette fonction avec la délicatesse et le tact qui lui étaient naturels. C'est à Arese que Napoléon écrivait dès son arrivée à Wilhelmshöhe : « Je ne vous parlerai pas de mes malheurs. Ce sont ceux de la France qui m'accablent le plus! » Puis, peu de jours après : « Me revoilà, comme il y a vingt-deux ans, prisonnier et en butte à toutes les calomnies! » puis, le 2 décembre : « Vous savez tout l'intérêt que je porte à l'Italie et au Roi. Je voudrais qu'il n'allât à Rome qu'à la mort du Pape, ce qui ne peut être long, vu son âge. Avant cette époque, sa position à Rome sera remplie de difficultés. C'est là un avis bien désintéressé que je vous donne. » L'Empereur se repentait de ses tergiversations et de sa conduite oblique envers le Saint-Siège comme envers l'Italie, et lui, qui pronostiquait la mort prochaine de Pie IX, il allait succomber plusieurs années avant le Saint-Père. Les entretiens sur les événemens politiques qui avaient amené et suivi la chute de l'Empire étaient fréquens à Wilhelmshöhe, et Napoléon confiait à cet égard ses impressions au général de Monts dont il avait apprécié la droiture et la discrétion.

Il lui racontait, entre autres choses, ce qu'il avait appris au sujet de la Révolution du 4 septembre; comment son portrait avait servi de cible aux coups de fusil des émeutiers jusqu'à ce qu'il fût devenu troué et méconnaissable ; comment le buste de l'Impératrice par Carpeaux avait été mis en poudre par la populace furieuse; comment une porte ornée de son écusson avait été brisée et jetée au feu. Qu'on me permette ici un souvenir personnel : j'ai vu de mes yeux, le 3 septembre, casser le bras de la statue de la Loi sur la place du Palais-Bourbon par une foule exaspérée et rompre en mille morceaux la main de Justice où figurait l'aigle impérial. C'était là le signal du renversement de l'Empire. Quand le drapeau fut amené sur les Tuileries, le peuple cria : « L'Impératrice est partie! » et se rua sur le palais abandonné par la troupe de service, un bataillon de voltigeurs de la Garde. Voici comment l'Empereur racontait

lui-même à Monts la fuite de l'Impératrice. Par la porte du Musée assyrien, elle s'était échappée en compagnie de M[me] Le Breton, sa dame d'honneur, et du prince de Metternich. Elle était alors montée dans un fiacre et s'était fait conduire chez le docteur Evans auquel elle fit révéler sa présence. Le docteur dit à ses domestiques que deux dames de ses amies, dont l'une était indisposée, étaient survenues inopinément et allaient rester quelque temps dans son hôtel. L'Empereur entrait alors dans de longs détails sur la façon dont l'Impératrice et sa compagne avaient pu se rendre à Deauville et de là sur le yacht *la Gazelle*, appartenant à sir John Burgoyne. Il paraît que ce gentleman hésita quelques instans à se mêler à cette grave affaire. Il craignait que des complications politiques ne suivissent son intervention, d'autant plus que le ministère anglais s'était refusé à faire quoi que ce fût en faveur de l'Impératrice. Enfin, il se laissa fléchir par une si grande détresse et consentit à embarquer la malheureuse femme. Elle fut secrètement conduite à bord, malgré la surveillance d'espions déjà avertis. « Les élémens, racontait Napoléon, semblaient opposés aux fugitifs. Une violente tempête s'était élevée tout à coup et ballottait le yacht, long seulement de trente-cinq pieds, comme une coquille de noix. A minuit, les vagues s'abattirent sur le pont et menacèrent d'engloutir le frêle bateau et son équipage. Il résista vaillamment à ces assauts furieux et put entrer le 8 septembre, à trois heures de l'après-midi, dans le port de Ryde. Le Prince impérial était de son côté heureusement arrivé en Angleterre, et sa mère le rejoignit bientôt à Hastings, puis à Chislehurst, où le généreux propriétaire de *Camden House* accorda libéralement aux fugitifs la jouissance de cette villa. » Napoléon rapportait ces dramatiques événemens avec une émotion qui ne lui était pas habituelle. Cependant, il paraissait délivré d'un poids énorme, maintenant qu'il savait les siens en sécurité hors de France. « En face du destin terrible qui l'accablait, remarque Monts, toute autre voix que celle de la pitié devait se taire, car son sort était atroce et il le supportait vraiment en homme. »

***

L'affaire Régnier fut une de celles qui occupèrent le plus l'attention à Wilhelmshöhe. Napoléon en entretint le général de Monts, lui donnant les détails qui suivent.

Régnier était venu à Chislehurst et avait photographié Cambden House et le Prince impérial. Il avait obtenu une signature du petit prince sur l'une des photographies et s'en était servi pour entrer en relations avec Bismarck, puis avec Bazaine, disant qu'il venait de la part de l'Impératrice. Bazaine était tombé dans le piège de cet imposteur, ou plutôt avait fait semblant d'y tomber, et avait envoyé Bourbaki en Angleterre. Quand Mme Le Breton, sœur du général, le vit arriver, elle resta muette de surprise. Elle se douta bien que l'Impératrice n'avait point provoqué un pareil voyage, ce qui était la vérité. Le général avait donc été envoyé sans aucune raison sérieuse. « Vous pouvez maintenant, dit Napoléon à Monts, vous figurer quel fut le désespoir de Bourbaki, d'autant plus que les avant-postes de l'ennemi ne lui permirent pas de rentrer à Metz. » Le général se considéra comme la victime d'une intrigue ourdie entre Régnier et le prince Frédéric-Charles. A Chislehurst, on croyait qu'on avait fait sortir Bourbaki de Metz pour rendre la défense de cette place moins vigoureuse, et l'Empereur paraissait être de cet avis. Il fit télégraphier par Monts d'abord au Roi en ces termes : « Le général Bourbaki, actuellement à Londres, est dupe de l'intrigue de M. Régnier. L'Empereur Napoléon prie le Roi de permettre au général de retourner à Metz. » Puis il adressa une autre dépêche au chancelier, pour savoir si Régnier avait sa confiance et était chargé d'une mission. Bismarck répondit : « Je ne connais M. Régnier que depuis sa visite à Ferrières. Il n'a pas reçu mission de moi. Il m'a laissé supposer qu'il en avait reçu une de l'Impératrice. Après qu'il fut constaté que ce n'était pas vrai, — *Nachdem konstatiert ist, das dies nicht der Fall*, — je l'ai prié de quitter le quartier général. »

Dans une autre conversation, Monts put remarquer que Napoléon tenait Régnier pour une créature de Bismarck. Cet homme eut l'audace de se présenter à Wilhelmshöhe au lendemain de la reddition de Metz. Il ne fut pas reçu. Il montra en vain ses fameuses photographies. Ordre lui fut intimé de quitter immédiatement Cassel. Il vit, avant de partir, le journaliste Mels auquel il dit : « Je retourne après-demain à Versailles. Il faut que je voie une dernière fois M. de Bismarck. — Il ne vous recevra pas ! — Il me recevra. — Au nom de qui ? — Au nom de la raison. Son esprit clair et catégorique en comprendra immédiatement les avantages pour tous. Un département sera

déclaré neutre, comme le Pas-de-Calais. Sa Majesté l'Impératrice s'y rendra avec quelques bataillons de la Garde impériale auxquels on rendra la liberté. Elle y convoquera le Corps législatif. On sera forcé d'accepter la paix que la Prusse proposera. On l'acceptera, et du moins cette affreuse guerre sera terminée. — Croyez-vous que l'armée enfermée dans Paris, celle qui se forme derrière la Loire, que le pays enfin, acceptera les décisions d'une assemblée du Pas-de-Calais? — Vous connaissez mal ce qui se passe en France. Il y règne un désir de paix muet, mais ardent. » C'était faux, car l'Europe surprise assista encore à trois mois de résistance passionnée. Quant à Régnier, il ne fut pas reçu à Versailles, et Bismarck, en lisant son projet, se borna à dire: « J'aurai mieux plus tard. »

Ainsi, — et ce point est de la plus haute importance, — le chancelier a déclaré lui-même avoir constaté que Régnier n'avait pas reçu de mission de l'impératrice Eugénie, contrairement à ce qu'affirment les souvenirs de Bernstorff. ancien ambassadeur à Londres, publiés par son fils le comte Andreas.

« Il était naturel, dit Monts, que l'Empereur se préoccupât de Bourbaki que l'affaire de Metz avait mis dans le cas le plus fâcheux. Éloigné, par une intrigue, de son poste d'honneur à la tête de l'armée, sans troupes sous ses ordres, il se trouvait dans une situation telle qu'il était réellement digne de pitié. A plusieurs reprises, Napoléon, parlant de lui, s'était écrié : « Comme je suis désolé ! »

Monts se demande à quel point le gouvernement prussien fut mêlé à cette affaire si mystérieuse. Il croit pouvoir affirmer, d'après le livre de Bazaine, *L'Armée du Rhin*, que le chancelier n'y fut pas compromis, car Bazaine affirmait que Régnier était venu au nom de la régente. Le maréchal ajoutait que le quartier général prussien avait stipulé que le messager envoyé à l'Impératrice ne pourrait plus rentrer à Metz. Ainsi, le quartier général était dans son droit d'empêcher la rentrée de Bourbaki. Cela est faux, de toute fausseté. Jamais Bourbaki ne serait sorti s'il eût connu cette condition, puisqu'il avait demandé et obtenu de Bazaine la promesse que la Garde ne serait mêlée à aucune sortie en son absence et qu'on lui conserverait son commandement. Ce qui prouve encore que les Prussiens ont manqué à leur parole et que Bazaine avait trompé Bourbaki, c'est que Napoléon III, ayant su que ce général avait reçu l'auto-

risation de retourner à Metz et était parti de Londres pour s'y rendre, avait prié Monts de ne pas insister à ce sujet auprès de Bismarck, puisqu'il avait reçu satisfaction.

Quand l'Empereur eut appris que le commandement avait été donné à Bourbaki dans un des corps de la Défense nationale, il considéra ce nouveau poste comme une compensation. La nouvelle de la prise d'Orléans par les Prussiens l'attrista profondément et lui fit craindre une issue funeste de la guerre. Renonçant alors aux suggestions qui lui avaient été faites : « Il est impossible, dit-il, de gouverner en France après avoir perdu l'Alsace-Lorraine. » Il ajoutait que si, lui, Empereur, acceptait de telles conditions, tout retomberait sur sa tête. Le Parlement, l'opinion, les divers partis l'accableraient et lui reprocheraient une guerre insensée, terminée par de tels sacrifices. A quoi Monts répliqua qu'il fallait bien les faire, puisque les victoires de la Prusse la mettaient en droit de l'exiger. Il rappelait qu'en France on avait longtemps demandé la frontière du Rhin et la rupture des traités de 1815. La France avait souvent elle-même envahi l'Allemagne et fait des conquêtes sur son propre sol et même aurait voulu en faire davantage. Les exigences de la Prusse étaient bien naturelles. Il fallait régler une bonne fois son compte avec le gouvernement français et reculer les frontières allemandes pour avoir une paix qui durât. Sans doute, cela amènerait entre la France et la Prusse un état permanent d'hostilités. « On ne pouvait prévoir, avouait le général, si la lutte entre les deux nations ne deviendrait pas une guerre de Cent ans comme celle de l'Angleterre et de la France. » Mais cette paix si douloureuse était devenue une nécessité inéluctable.

*
* *

Les écrits publiés par certains généraux, pour justifier leur conduite, affectèrent beaucoup l'Empereur : celui de Wimpffen lui fut, entre autres, très désagréable. Après l'issue si malheureuse de la bataille de Sedan, Wimpffen avait cherché à Stuttgard, où il était interné, à justifier ses opérations stratégiques et avait malmené naturellement certains officiers généraux. Napoléon lui donnait tort. Il lui envoya le commandant Hepp pour lui demander certains renseignemens, car il s'occupait alors lui-même d'un travail approfondi sur la capitulation de Sedan. « Wimpffen, dit Monts, s'était fait peu d'amis à Stuttgard. L'In-

troduction de son livre, où il essaie de justifier sa propre conduite, est pleine d'éloges sur sa personnalité et sur ses exploits en Algérie. En lisant cet ouvrage, on voit que l'auteur, vers les trois heures, à la bataille à Sedan, ne pensait qu'une chose : recueillir dans cette immense défaite une sorte de gloire personnelle, mais non pas s'efforcer de tenter une trouée, comme il l'avait dit, pour faire passer l'armée française; car, à cette heure-là, la chose était devenue impossible. L'état des Français était désespéré, et la bataille devait fatalement avoir une issue désastreuse. »

C'est ici qu'il convient d'analyser le travail que l'Empereur a consacré à cette terrible affaire, travail peu connu, car la brochure qui la relate est très rare. Cependant, en 1871, elle fut remarquée en Angleterre et en Allemagne.

L'Empereur commence son récit en rappelant que, dès la déclaration de guerre, il avait laissé entrevoir ses préoccupations et surtout sa tristesse, quand il entendit une foule exaltée crier : « A Berlin ! à Berlin ! » « comme s'il se fût agi d'une simple promenade militaire et qu'il eût suffi de marcher en avant pour vaincre la nation la plus rompue au métier des armes et la mieux préparée à la guerre. » Il savait, ou croyait savoir, que la Prusse pouvait en réalité opposer 550 000 combattans à 300 000 Français. Pour compenser cette infériorité, il aurait fallu devancer l'ennemi, passer rapidement le Rhin, séparer le Sud du Nord et attirer par un coup d'éclat dans notre alliance l'Autriche et l'Italie. L'Empereur reconnaît par là que ces alliances n'étaient encore qu'à l'état de projets. Son plan de campagne, confié à Le Bœuf et à Mac Mahon, consistait à rassembler 150 000 hommes à Metz, 100 000 à Strasbourg et 50 000 à Châlons. Une fois ces troupes concentrées sur ces trois points, Napoléon réunissait les armées de Metz et de Strasbourg, passait le Rhin à Maxau, en laissant à droite la forteresse de Rastadt et à gauche celle de Gemersheim. Il forçait le Sud à la neutralité et allait à la rencontre des Prussiens, pendant que les 50 000 hommes de Châlons se dirigeaient sur Metz avec Canrobert et que la flotte, croisant dans la Baltique, retenait dans le Nord de la Prusse une partie des forces allemandes. Ce qui importait donc, c'était de gagner l'ennemi de vitesse. Mais Napoléon avait compté sans les retards dus aux vices de notre organisation militaire, le mauvais recrutement, la formation défectueuse

de nos réserves, la distribution tardive et irrégulière des effets de campement, le peu d'initiative laissé aux commandans et aux intendans, une détestable routine administrative, toutes fautes avouées maintenant par l'Empereur. Il s'en prenait dans sa brochure à des préjugés détestables et à des habitudes invétérées, aux Chambres qui refusèrent les crédits et les réformes nécessaires, à l'opposition qui préconisait la levée en masse. Il se blâmait lui-même ainsi : « L'Empereur, confiant dans des armées qui avaient remporté de si glorieux succès en Crimée et en Italie, n'était pas loin de penser qu'avec leur irrésistible élan elles pourraient suppléer à bien des insuffisances et assurer la victoire. Ses illusions ne furent pas de longue durée. Arrivé à Metz le 28 juillet, il commença à craindre que des obstacles insurmontables ne fissent échouer ses projets. L'armée de Metz, au lieu de 150 000 hommes, n'en comptait que 100 000 ; celle de Strasbourg que 40 000 au lieu de 100 000 et le corps du maréchal Canrobert avait encore une division à Paris et une autre à Soissons. Son artillerie et sa cavalerie n'étaient pas prêtes. De plus, aucun corps d'armée n'était encore complètement muni des accessoires exigés pour entrer en campagne. »

Il est à remarquer qu'au sujet de ces erreurs et de ces défectuosités si déplorables, nul critique de la guerre n'a été plus sévère que l'Empereur. Il retrace les revers de Wissembourg, de Freschwiller, de Spickeren, puis il déplore « l'ignorance absolue où nous restâmes toujours de l'emplacement et des forces ennemies... A Paris on n'était pas, dit-il, mieux renseigné que nous. Ces tristes débuts de la campagne, ajoute-t-il, devaient naturellement affecter l'opinion publique d'une manière pénible. L'Empereur sentit qu'on le rendait responsable de la mauvaise situation de l'armée, tandis que celle-ci accusait le maréchal Le Bœuf des lenteurs et de l'insuffisance de l'organisation. Il se décida alors à donner le commandement au maréchal Bazaine dont tout le monde appréciait la capacité, et à supprimer les fonctions de major général. » Il aurait pu dire un mot de l'erreur générale qui attribuait à ce piètre chef des mérites qu'il n'avait pas, mais il n'en dit rien.

Napoléon III rapporte que, revenu avec Mac Mahon à Châlons, le ministère Palikao avait cru pouvoir l'affranchir de l'action constitutionnelle que l'Empereur devait seul exercer, « puisqu'il n'avait donné à la Régente que des pouvoirs restreints. » « Ainsi,

les ministres convoquèrent les Chambres sans même en référer à l'Empereur et, dès que celles-ci furent assemblées, ce fut l'opposition qui vit grandir son influence et qui paralysa le patriotisme de la majorité et la marche du gouvernement. » Elle ne paralysa rien du tout. Les événemens désastreux, qui se suivaient sans relâche, furent plus forts que les hommes. « Depuis cette époque, déclare Napoléon, les ministres semblèrent craindre de prononcer le nom de l'Empereur et celui-ci, qui avait quitté l'armée et ne s'était dessaisi du commandement que pour reprendre en mains les rênes de l'État, se vit bientôt dans l'impossibilité de remplir le rôle qui lui appartenait. »

Ceux qui ont vu l'Empereur à cette date, — et j'en connais encore, — n'oublieront jamais le lamentable spectacle de ce prince malade, accablé de tristesse, sans autorité, sans crédit aucun, s'informant, comme un subordonné, auprès des généraux de ce que devenait l'armée, de ce qu'on allait faire, à peine écouté, à peine renseigné, ombre mélancolique errant à la suite des soldats qui, les uns le plaignaient, les autres ne le respectaient déjà plus !

L'infortuné raconte encore dans sa brochure la conférence de Châlons, l'hésitation logique de Mac Mahon à aller sacrifier son armée pour secourir vainement Bazaine, l'opposition du ministère à la rentrée sous les murs de Paris, la soumission définitive du maréchal, homme du devoir, à un sacrifice inutile, voulu par des politiciens. Il décrit la composition de l'armée de Châlons, à laquelle on imposait le plan le plus difficile et le plus téméraire, les ordres et les contre-ordres, la défaite de Mouzon; puis, la lutte héroïque de nos braves soldats à Sedan, placés dans la situation et les conditions les plus défavorables, sa présence personnelle au milieu des troupes pendant cinq heures sous une pluie de projectiles et enfin la nécessité d'une capitulation reconnue inévitable par les commandans des divers corps d'armée. Il rapporte ses propres angoisses, sa lettre au roi de Prusse, ses entrevues le 2 septembre à Donchéry avec Bismarck, puis au château de Bellevue avec le Roi, et il dit que « le souvenir néfaste de cette journée ne s'effacera jamais de son esprit. » Voici comment il conclut. Cette page est d'un intérêt saisissant. La voici tout entière :

« Une si épouvantable catastrophe, conclut l'Empereur, ne doit pas seulement nous arracher des larmes ; elle doit être aussi

féconde en enseignemens et fournir des leçons qu'on ne saurait oublier. Les succès de la Prusse sont dus à la supériorité du nombre, à la rigoureuse discipline de son armée, à l'empire qu'exerce dans toute l'Allemagne le principe d'autorité. Que nos malheureux compatriotes, qui sont prisonniers, profitent au moins de leur séjour en Prusse pour apprécier ce que donnent de forces à un pays le pouvoir respecté, la loi obéie, l'esprit militaire et patriotique dominant tous les intérêts et toutes les opinions. Certes, la lutte était disproportionnée, mais elle aurait pu être plus disputée et moins désastreuse pour nos armes, *si les opérations militaires n'avaient pas été sans cesse subordonnées à des considérations politiques*. Nous aurions été aussi mieux préparés si les Chambres n'avaient pas sans cesse été préoccupées de réduire le budget de la Guerre et si elles ne s'étaient pas toujours opposées aux mesures qui devaient augmenter les forces nationales... A ces causes principales de nos revers nous devons ajouter les regrettables habitudes introduites dans l'armée par la guerre d'Afrique. Manque de discipline, manque d'ensemble, défaut d'ordre, exagération du poids que porte le soldat et du nombre de bagages des officiers, tels sont les abus qui se sont introduits dans nos armées... Le laisser aller de la tenue influe sur l'esprit militaire et cet abandon se reproduit dans tout le reste. On ne sert plus avec cette régularité, cet amour du devoir, cette abnégation de soi-même qui sont les premières qualités de ceux qui commandent comme de ceux qui obéissent.

« En résumé, l'Armée réfléchit toujours l'état de la société dans laquelle elle a été formée. Tant que le pouvoir en France a été fort et respecté, la constitution de l'Armée a présenté une solidité remarquable ; mais lorsque les violences de la tribune et de la presse sont venues affaiblir l'autorité et introduire partout l'esprit de critique et d'indiscipline, l'Armée s'en est ressentie. »

Ces réflexions de l'Empereur sont très justes. Sans chercher à excuser par elles la faiblesse des préparatifs de l'Empire, ni ses fautes, on ne peut nier qu'elles ne soient vraies de tout temps, et ce souhait qui termine la brochure impériale doit toujours être médité : « Dieu veuille que le drame terrible qui s'est déroulé serve de leçon pour l'avenir ! »

HENRI WELSCHINGER.

VOYAGE EN SUÈDE

II [1]

IMAGES ET FIGURES SUÉDOISES

Une vieille maison rustique et de lourds châteaux qui se mirent sur des eaux dormantes ; — un bal d'étudians ; — un dîner chez l'Archevêque ; — la nuit de Valpurgis à Upsal, et tout ce qu'on peut voir et sentir du printemps de la Suède dans une chambre d'hôpital ; — une visite au Parlement ; — et la poésie de Stockholm par la belle lumière de septembre : telles sont les images suédoises qui se lèvent et qui accourent, quand je frappe à la grille dorée du souvenir. Je souhaiterais qu'il s'en dégageât une connaissance plus intime de cette âme étrangère (2).

LES BIJOUX DE LA SUÈDE

A dix kilomètres d'Upsal, dans la commune de Danmark, sur la ligne même de la forêt, une petite ferme avec ses dépendances se cache sous le gros bouquet d'un marronnier. C'est

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

(2) Cette âme est un peu susceptible et ombrageuse. Dans mon dernier article sur Upsal, j'avais dit que, si je la comparais au Danemark et à la Norvège, la Suède m'apparaissait comme l'arrière-garde de la race scandinave. Quelques lecteurs suédois se sont affligés du mot d'arrière-garde où ils ont cru comprendre que je jugeais leur pays arriéré. Loin de moi l'intention de désobliger si injustement un peuple que j'admire ! J'entendais par là que, plus riche en traditions, mais plus reculée, la Suède me semblait la grande réserve du génie scandinave. Quel est le Suédois qui me contredirait ?

Hammarby, la maison de Linné. Sa devise se lit au-dessus de la porte : *Innocue vivito, numen adest.* Les dépendances, peintes en rouge, ont un toit de tourbe où les herbes verdissent et jaunissent. Devant le marronnier, un rond-point de fleurs vieillottes entremêle savamment les soucis, les pensées, les giroflées, les gueules-de-lion, et ce réséda dont il voulait toujours que sa chambre fût parfumée. La petite maison paysanne emprunte une étrange fragilité aux objets fragiles qu'elle tient en sa garde. Il semble qu'un siècle et demi y ait tout amenuisé : le poêle en faïence verte de la salle à manger qui s'appuie sur des pieds de bois; le canapé dont l'âge a roussi le cuir; les tables écaillées, les vitrines, les lits étroits sous leurs rideaux à fleurs. Quand on ouvre les armoires et qu'on y voit suspendus l'habit de doctorat du professeur, un habit chamarré de brocart aux manches à revers, les robes de bal de sa femme et de ses filles, et leurs bas de soie et leurs minuscules souliers de danse, on craint qu'un souffle d'air ne pulvérise ces frêles apparitions. Vous vous étonnez devant les glaces fendues de ne pas avoir les cheveux poudrés. Des héros grecs et des nymphes pâlissent au fronton du miroir où se miraient les demoiselles Linné; et dans leur boîte à musique, détraquée et même un peu vermoulue, une belle dame imposante, gravée la main sur un livre, prononce ce distique :

J'enchante les esprits, je charme les oreilles,
Et par mes doux accords je me rends sans pareilles.

Elles étaient quatre, les demoiselles Linné; et leurs portraits nous les montrent les cheveux relevés et piqués d'une fleur rose et d'une aigrette verte. Elles ont, toutes les quatre, le nez long et busqué de leur père, le visage rose de leur mère, de petites lèvres roses et des yeux en amande plus mélancoliques chez les trois aînées, plus gais chez la cadette. Elles portent, toutes les quatre, un corsage à fleurs; et les murs sont tapissés de fleurs; et toute la maison, à travers ses carreaux verdâtres qui tamisent le soleil d'automne, luit doucement de ces fleurs fanées et du regard des portraits. La chambre du fils Carl s'éclaire sur la forêt. On aperçoit, au milieu des sapins, des sorbiers et des bouleaux, le pavillon construit en terre où Linné se plaisait à conduire ses hôtes. Ils s'asseyaient à l'entour sur des rocs moussus et l'écoutaient causer. La forêt abrite des vents de

l'hiver le fragile ermitage, et le silence de la plaine respecte cette voix timide des vieilles choses, cet air grêle d'épinette qui monte du passé de la Suède.

Une déception nous attend presque toujours sur le seuil de la maison d'un grand homme. Ce qui reste de lui a retenu si peu de son âme! Et il aurait si bien pu habiter ailleurs! Mais ici la convenance entre le décor et l'homme est telle que la terre semble garder la marque de ses pas et le gazon l'empreinte de son corps. On le voit, comme nous le représente Toppelius, en manches de chemise, la calotte verte sur la tête, le pardessus jaune jeté sur le bras. Il se promène; il aspire la douceur miraculeuse de la nature; il encourage de ses yeux vifs et tendres la volonté d'éclore qu'il devine dans le bouton; il caresse d'un sourire ses plants de fraisiers dont les fraises naguère lui ont rendu la vie; il s'est levé dès le point du jour, Seigneur, pour surveiller votre création. *Dieu créa, Linné ordonna.*

De cette humble ferme où se succédèrent des hôtes illustres, il entretint une correspondance européenne. Aujourd'hui les Suédois courent les nations afin de rassembler les feuilles éparses qui, sur la rose des vents, s'envolèrent de Hammarby. Leur culte de Linné a quelque chose d'encore plus intime et de plus fort qu'un culte national. Ils s'aiment en lui et se sentent d'autant mieux Suédois qu'ils se rapprochent davantage de lui. Des hommes comme Rudbeck, Swedenborg, Bellman, Tegner, n'ont exprimé de l'âme suédoise que des élémens isolés, l'orgueil, le mysticisme, la sensualité, la mélancolie morbide, et ils l'ont fait avec une telle violence que son image s'est faussée dans leur miroir. Au contraire, en celui-là réside l'équilibre le plus harmonieux qu'elle ait jamais rencontré. J'ignore s'il laissa innomée une seule fleur de son pays; mais il sut appeler à une vie glorieuse toutes les qualités de sa race.

Les plus légers sourires sur un âpre visage prennent une valeur de tendresse indicible. On ne chérit vraiment la nature que dans les contrées où elle est avare. C'est là qu'on regarde à ses pieds et que la mince pousse verte s'embellit des efforts qu'elle semble avoir coûtés. C'est là que l'homme s'enchante à découvrir dans la moindre corolle une richesse de perfections qui le relève à ses propres yeux du sentiment de sa pauvreté. Il se croyait pauvre; et entre deux sillons, sur le bord d'un fossé, sur l'eau d'un étang, au pied d'un arbre, au creux d'un roc, la

nature lui ménageait des trésors. La curiosité des plantes, que la longue nuit d'hiver excite dans les cœurs suédois, grandit chez Linné en « inextinguible passion. » Nul ne donna un sens plus précis à l'antique amour de la terre natale.

Chaque fois que je rencontre le petit docteur Z... chargé d'une grosse serviette, dont je suis sûr qu'elle recèle dans ses profondeurs le détail microscopique d'un document inédit, je songe à l'histoire de la Fermière et des Tomté. Un jour que ces génies bienfaisans rentraient ses gerbes de blé, elle en aperçut un si petit qu'il paraissait à peine âgé d'une heure, et qui suait, soufflait, succombait presque sous le poids d'un épi. Elle se prit à rire et à le railler; mais les Tomté, froissés que cette femme méconnût le prix de l'effort et l'importance du détail, ne revinrent plus jamais engranger ses moissons, ni soigner ses bêtes. Il ne faut point se moquer des petits docteurs Z... : leurs épis à la longue font des tas plus hauts qu'eux. Leur scrupule, leur minutie, le plaisir que leur cause la prise d'une parcelle de vérité ou de vraisemblance, toutes les vertus de l'érudit reçurent du travail de Linné un accroissement de dignité. Il se pencha studieusement sur d'innombrables menus faits, et de chacun d'eux il tirait l'étincelle dont on ne sait jamais s'il ne sortira pas une grande lumière. Les Suédois, il est vrai, n'organisent que péniblement leur somme de connaissances et d'observations; mais Linné, qui fut un admirable classificateur, répondit du moins à leur besoin d'ordre et de régularité.

Et, si son peuple a l'esprit foncièrement religieux, quel savant unit à une science plus exacte une foi plus profonde? Son exemple seul nous convaincrait que l'influence de Voltaire et des Encyclopédistes ne dépassait pas la surface de la Suède et en laissait même de grandes régions intactes. Linné s'avançait jusqu'aux frontières du mysticisme. Il suivait et contemplait sur la terre les traces d'une puissance insondable et infinie. Il mettait en tremblant ses pas dans les pas de Dieu, et s'arrêtait parfois « pris de vertige. » « Veut-on l'appeler Destinée? On ne lui fait pas tort, car tout est suspendu à son doigt. Veut-on l'appeler Nature? On le peut, car tout découle de lui. Veut-on l'appeler Providence? On a raison, car tout obéit à son signe et à sa volonté. » Notre Pasteur, lui aussi, « dans la grande nuit de l'infiniment petit, » nous confesse qu'il éprouva ces ravissemens de l'âme. Mais le ton diffère. Le vertige du Suédois devient chez le

Français « une poignante angoisse. » Sa raison s'épouvante; « il est tout près d'être saisi par la sublime folie de Pascal. » Linné n'a point ces effrois. Ses vertiges se dissipent comme des ivresses légères. Il botanise sur le flanc du Thabor. L'immuable confiance dans la bonté de la vie, tout l'optimisme scandinave, entretient en lui une fraîcheur de rosée où s'amortissent les rayons brûlans qui la colorent. Fut-il aussi touché qu'on le croit par la philosophie de Leibnitz? Il y trouva sans doute une nouvelle raison d'admirer l'ordre du monde; mais, à défaut de Leibnitz, l'esprit de sa race suffisait à lui créer ce consolant mirage. Sa *Divine Némésis*, inflexible pour les méchans et qui, avant de les frapper, les enferme dans un cercle infernal d'apparitions, de fantômes, de pressentimens et de présages, n'attend point que nous soyons morts pour nous départir de justes récompenses. Elle ressemble à l'Université d'Upsal qui ne veut pas que ses fils d'élection retournent vers Dieu sans leur couronne de lauriers. Professeur à cette Université, — la place qu'il avait désirée le plus ardemment, — chevalier de l'Étoile Polaire, membre honoraire de toutes les Académies Européennes, anobli par le Roi, choyé par la Reine qui lui faisait envoyer, même au cœur de l'hiver, des fraises de ses terres royales, marié à la seule femme qu'il eût désirée, père d'enfans « modestes et vertueux, » possesseur d'un herbier magnifique, convaincu que Dieu lui avait donné un signe particulier de sa faveur en lui permettant « de jeter un coup d'œil dans sa Chambre du Conseil, » comment eût-il un instant douté de la justice terrestre et de l'excellence des conditions humaines?

Son train de vie était simple; mais Linné n'avait rien d'un ascète. Sans sa femme, il eût dépensé un peu plus qu'il ne possédait, ce qui est bien suédois. Les joies de la découverte scientifique n'avaient point affadi pour lui les plaisirs de la table. Il retirait de ses chères plantes des jouissances matérielles et des remèdes. Les actions de grâces qu'il rendait à l'auteur de si bonnes choses eussent certainement horripilé Schopenhauer. Il alliait à la vigueur et à la pénétration de l'esprit une candeur presque enfantine. On le voyait examiner le cachet des diplômes qui lui arrivaient de partout avec le même regard émerveillé que les plantes rares sur lesquelles il épuisait les dernières lueurs des beaux jours. Comme son ambition était satisfaite, il ne la cachait pas. Et sa maison de Hammarby, cette maison de

pasteur et de savant, plus suédoise encore par l'odeur d'exotisme qu'on y respire, son enclos toujours ouvert et qui ne craignait point les voleurs, sa vie patriarcale, ses quatre jolies filles, tout cet ensemble compose un idéal de poésie intime, de probité et de haute culture que la Suède considère, peut-être à juste titre, comme sa plus précieuse acquisition et son plus pur patrimoine. Le jardin de Linné, c'est vraiment le jardin secret de tous les cœurs suédois.

Un autre jour d'automne, je pris le bateau d'Upsal qui descend les méandres du Furis et qui aborde, sur le Mœlar, au château de Skokloster. J'avais déjà visité ceux de Gripsholm et de Drottingholm. Châteaux du lac Mœlar, lourds joyaux de la Suède, je ne vous préfère point au bijou rustique qu'est la maison de Hammarby ! Mais le lac, encadré de sombres massifs, coupé de caps et de promontoires, semé d'îlots et d'archipels, et la nature solennelle ou charmante en idéalisent la solitude romantique. Je me rappelle à Gripsholm les vignes rouges qui avaient envahi les fenêtres et qui répandaient dans les appartemens des lueurs de vitraux; à Skokloster, des allées de tilleuls d'une rectitude incomparable dont le silence et l'opulence éveillaient dans l'âme la même langueur que le dernier écho d'une marche triomphale entendu de loin sous un porche désert.

Gripsholm et Drottingholm appartiennent à tous les héros de la Suède. On les y passe en revue sur les murs chargés de leurs images. Gripsholm porte en écusson la gerbe de blé de Gösta Wasa, et garde le lit où fut conçu Charles XII, un lit de soie, d'argent et d'or, plus empanaché qu'un catafalque. A Drottingholm, Gustave III, pimpant et théâtral, se présente à la postérité comme s'il s'avançait vers le trou du souffleur; et dans toutes leurs salles, le vaincu de Pultawa, enfant, adolescent ou jeune homme, nous propose l'énigme de sa grâce hermaphrodite ou de sa hautaine figure imberbe d'aventurier.

Mais Skokloster, où s'entassent les beaux pillages de la guerre de Trente ans, ce capharnaüm de barbares qui surent emballer délicatement les fines porcelaines et les verreries irisées, Skokloster hospitalise, parmi ses bric-à-brac et ses trésors, l'ombre d'un rêve d'amour, tout le roman de Gustave-Adolphe : deux portraits et une petite bague. Les portraits sont ceux d'Ebba Brahé, dont la famille possède encore le château. Gustave-

Adolphe n'en connut que le premier. Il ne vit point la toile où le frais visage de sa Bérénice s'est ratatiné sous les vents aigres des vieux jours. Il l'emporta sous son linceul de drapeaux telle qu'elle était lorsqu'elle reçut de lui la bague de fiançailles. On dit que du moment où son devoir royal l'obligea de la quitter, la tristesse habita ses yeux. Les élèves des écoles suédoises lisent dans leurs morceaux choisis une lettre qu'il lui écrivait un soir, avant le renoncement. La forme en est gothique et précieuse.

Noble demoiselle et très chère parente de mon cœur,

J'avais espéré, d'après votre promesse, que je pourrais, — ce dont j'ai un bien tendre désir, — vous adresser la parole, ma bien-aimée, pour vous souhaiter une bonne nuit. Mais puisque ce bonheur ne m'a point été accordé, je m'autorise de ma grande affection et de la bonne volonté dont mon cœur, l'infortuné, est entièrement rempli pour vous, à couvrir de ma mauvaise écriture ce grossier et vil papier qui me servira cependant, — car dans ma hâte, je n'en puis trouver d'autre, — pour vous offrir ma pensée humble et fidèle, à votre service et discrétion toute la durée de mes jours, et aussi pour vous prier de persévérer dans votre faveur à mon égard et dans votre bienveillance, et de considérer toujours, en votre cœur riche de vertu, que pour vous je supporte le chagrin ; et, bien que je doive me séparer de vous, mon cœur et mon esprit resteront près de vous ; et, comme j'appréhende de perdre pendant longtemps votre vue et votre société, j'ai voulu vous envoyer cette fleur que les Allemands appellent vergiss mein nicht, *vous priant non seulement de ne pas la mépriser à cause de sa très humble origine, mais de l'accepter du même cœur dont elle vous est envoyée par celui qui vous souhaite plusieurs fois mille bonnes nuits et qui restera jusqu'à la mort votre parent fidèle et dévoué.*

Et la lettre est signée des initiales de G. A. enlacées à celles de E. B.

C'est la gaucherie du gant de fer qui cueille la marguerite. Mais cette galanterie laborieuse recouvre une probité sentimentale aussi profondément suédoise que l'inquiétude de Charles XII. L'homme du Nord n'a qu'une saison pour l'amour : c'est son avantage sur les hommes du Midi qui se gaspillent souvent à en prolonger et à en renouveler les expériences jusqu'aux limites de

la veillesse. Il ne le conçoit que plus fortement et, si j'ose dire, en regard de l'éternité. Sous la cuirasse d'un Gustave-Adolphe, l'amour pour cette petite fille « riche de vertu » est la fleur qui n'éclôt qu'une fois tous les cent ans. Almqvist exalte la chasteté de la Suède et s'écrie assez bizarrement qu'« elle est la couleur fondamentale de ses paysages. » Il ne faut rien exagérer, même à Skokloster dont le rivage fut témoin, au XVIIIe siècle, des transports jaloux d'une dame de lettres qui s'intitulait la Bergère du Nord et qui probablement se jeta dans le lac où elle s'éteignit. Mais ses ardeurs furent une inconvenance à l'égard du paysage. Il est certain que la nature suédoise ne conseille pas la volupté. Le roman de Gustave-Adolphe, que vécurent bien des fiancés sur les bords du Mœlar, s'accorde avec les lignes sévères de l'horizon. Le renoncement y doit être taciturne. Quelquefois, plus tard, très tard, on arrive au bonheur, mais on a perdu toute la joie. L'imagination évoque, sous ces ombrages de tilleuls funèbres et doux, des cœurs graves, des cœurs fermés, où les rêves d'amour étincellent une heure et se fanent longtemps...

UN BAL D'ÉTUDIANS

Le soleil s'est couché vers deux heures de l'après-midi; et la lune s'est levée vers quatre heures. Un fin brouillard bleu envahit Upsal du côté des bois. Le Furis est pris, sauf au centre de la ville où les eaux libres du vieux moulin continuent de moudre leur bruit de torrent. Les cols des pelisses se relèvent comme de grands cornets. Les gens passent les uns près des autres sans s'apercevoir. Sous la morsure du froid, le chemin de la vie paraît plus solitaire que jamais.

Quand je pénétrai dans les salons de la Nation du Norrland où la société de *Philochoros* réunissait les étudians, les étudiantes et d'autres jeunes filles, il me sembla que toute la Suède printanière s'offrait à moi au milieu d'une clairière ensoleillée. Danseurs et danseuses s'étaient habillés selon la mode ancienne de leur province. Les Vermlandais en culotte chamois se cambraient sous leur gilet rouge à boutons d'or. Les Dalécarliens portaient allégrement leur espèce de rhingrave noire brodée aux épaules. Le jeune prince, étudiant alors, avait choisi dans le vestiaire du royaume le costume de Delsbo, et il y ressem-

blait à un frêle toréador. Les jeunes filles surtout prodiguaient les couleurs, ces couleurs où l'Orient essaie de rivaliser avec sa terre et son ciel, et où le Nord, qui a besoin de se revancher du monotone hiver, puise comme un alcool pour ses yeux. Les ceintures, les tabliers et les jupes éclataient de broderies diaprées; et les jolies coiffures palpitaient sur les têtes. Le béret pailleté du Blekingue, le turban de la Scanie, la calotte rouge de Helsingland, les grandes ailes du Smoland couraient et s'ébattaient dans la lumière; et leur bonnet pointu donnait aux filles de la Dalécarlie un petit air de magiciennes.

Mais aucun de ces costumes ne faisait l'effet d'un travesti. Sous les hardes rustiques, les jeunes filles ne jouaient point à la bergère Watteau ni les jeunes gens au berger d'opéra-comique. Ils n'entraient pas dans un rôle; ils retrouvaient leur vraie destination. Le vêtement de la campagne absorbait leur superflu de santé florissante que laissent déborder les modes citadines. La gaucherie des hommes s'y adaptait au point qu'elle devenait une élégance. Les jeunes filles, qui ne s'étaient point abandonnées à leur goût personnel, reprenaient, dans le luxe imaginé par des générations de campagnardes, leurs avantages de belles plantes saines grandies derrière les haies. Comme la société intellectuelle et aristocratique de la Suède tient encore de près à ses origines ! Cet accoutrement pittoresque m'en rendait plus sensible la nature paysanne.

Les danses n'étaient pas moins significatives, vieilles danses aussi particulières que les costumes, et dont chacune gardait à ses pieds un peu de la terre battue des fermes natales. Mais elles avaient un caractère commun : le jeu prédominant que leurs figures réservaient à l'homme. Le château de Gripsholm possède un tableau où les femmes de la Cour ont été peintes en poules, avec cette devise :

> Quel est le coq maudit qui ne chanterait pas,
> O poules, en voyant vos traits et vos appas ?

Je me répétais ce douteux madrigal de l'époque gustavienne devant les danses qu'on dansait devant moi. Le coq chante, et les poules se trémoussent. Voici un cavalier qui s'avance entre deux cavalières : quand il danse avec l'une, l'autre tourne mélancoliquement sur elle-même et fait la moue, un doigt à la bouche. Dès qu'il lui revient, elle sourit; et lorsqu'il les prend toutes

les deux, elles manifestent une gratitude vraiment orientale. Et maintenant, à genoux, les jeunes filles, et courbez-vous très bas! Les jeunes gens vont relever leurs basques et passer la jambe par-dessus votre tête. Vous riez; ils rient aussi. Qui rira le dernier? Ce n'étaient pas vos grand'mères, à coup sûr! Aujourd'hui vous pouvez accepter de bon cœur le geste d'asservissement et de mépris que vous rythment les vieilles danses. Il n'a pas même la valeur d'une double-croche.

Non seulement les étudiantes se sont fait leur place à l'Université; mais la jeune fille suédoise a conquis dans la société une indépendance qui la rend redoutable au jeune homme. Il trouve en elle une concurrente et une égale, c'est-à-dire une supérieure, car on sait que l'égalité revendiquée par les femmes ne tend à rien moins qu'à prouver leur supériorité. Jusqu'au mariage, dont les devoirs entraînent souvent pour elle une sorte d'abdication, la jeune Suédoise dispose de soi en toute responsabilité et avec une crânerie charmante. Sa pauvreté et la pauvreté de la Suède l'ont affranchie du préjugé de déchéance dont la bourgeoisie des pays riches rabaisse et humilie le travail rétribué. Je connais, à Stockholm, la fille d'un comte qui fut récemment présentée à la Cour. Elle mit la robe blanche, la longue robe à traîne dont les manches ballonnées à l'épaule sont comme emprisonnées d'un filet noir. En deux jours elle fit cinquante-quatre visites. Lorsqu'elle fut admise à la révérence devant la Princesse Ingeborg, la Princesse lui dit :

— Je vous reconnais, mademoiselle; je vous ai déjà rencontrée au tennis. Pourquoi n'y venez-vous pas plus souvent?

La petite comtesse lui répondit :

— Je le voudrais, Altesse; mais je suis employée à une banque de huit heures du matin à quatre heures du soir.

— Oh! vraiment? Et tous les jours?

— Tous les jours, Altesse.

— Que c'est fâcheux! Enfin j'espère tout de même que je vous verrai plus souvent.

La petite comtesse aurait pu ajouter qu'elle gagne cinquante couronnes par mois, qu'elle emporte tous les matins son déjeuner composé de tartines et qu'elle le mange debout dans un couloir. Il est vrai qu'elle est comtesse, qu'elle restera comtesse, et qu'épousât-elle le garçon de recettes, on l'appellerait toujours Sa Grâce et Comtesse. Les jolies filles, que j'avais sous les yeux

dans la *Nation* du Norrland, se préparaient, si elles ne l'étaient déjà, à devenir des professeurs dans les écoles mixtes ou dans les écoles de ménage, des doctoresses, des infirmières, des masseuses, des comptables, des employées de banque ou de commerce, des jardinières ou mêmes des « puéricultrices. » Cette communauté de travail noue entre elles et les jeunes gens des liens de camaraderie souples et commodes, où court parfois le léger fil d'or des fiançailles si facilement rompu.

Minuit sonna. Les bouteilles d'eau de seltz, seuls rafraîchissemens, s'épuisaient. Les graves personnages qui siégeaient devant le piano à queue, le gouverneur, des professeurs et des dames, rappelèrent à cette jeunesse l'heure de la retraite. Aussitôt on éteignit les lumières. Un feu de Bengale empourpra les hautes fenêtres, mais, à ses dernières lueurs, nous vîmes tous les jeunes gens et toutes les jeunes filles assis ou étendus pêle-mêle sur le parquet : ils ne voulaient point partir avant d'avoir prolongé et savouré dans l'ombre le charme de la fête. L'obscurité se fit presque complète, pâlie çà et là d'une jupe ou d'une chemise blanches. Cinq ou six chanteurs se massèrent dans un coin de la salle, et, durant une heure, ils alternèrent les sérénades et les chansons populaires. Leurs bouches invisibles chantaient tour à tour le vieux Neck dont la voix est si triste le soir sur les rivières, la « Danse des Juges » où tous ceux qui s'y rendent doivent sentir leur cœur brûler, les « Ombres Paisibles » et les « Étoiles Filantes »... *Regarde-les, et ne souhaite pas le retour du temps passé... Souhaite seulement que les roses les plus rouges refleurissent à la Saint-Jean prochaine !... Cette nuit, as-tu rêvé de ta bien-aimée?... Que tu es belle, ma petite, lorsque tu regardes ton bien-aimé!...* Dans l'intervalle de ces chansons amoureuses, pas un mot, pas un demi-soupir, pas un souffle, pas un froissement d'étoffe ne glissait sur la surface lisse du silence. Les graves personnages observaient le même recueillement. Et la lumière brusquement reparue, qui fit une explosion de couleurs dans cette salle toute jonchée de jeunesse, n'éclaira sur les lèvres roses que le demi-sourire d'un rêve solitaire, et qui s'envole.

UN DINER CHEZ L'ARCHEVÊQUE

Tout se termine en Suède par des chansons mélancoliques ou par des psaumes, les bals d'étudians et les dîners d'arche-

vêque. L'Archevêque d'Upsal, un des premiers personnages du Royaume, en est un des hommes les plus simples. Son prédécesseur mourant le désignait aux suffrages des électeurs comme le seul qui ne fût pas capable d'en concevoir de l'orgueil. Dans la galerie de figures suédoises, dont j'ai composé mon musée de souvenirs, j'en vois de concentrées et de tourmentées où la correction présente l'emporte péniblement sur les violences ataviques ; j'en vois de satisfaites qu'illumine la sérénité de leurs fonctions, et de bourrues et de débonnaires ; je n'en vois pas qui allie à une conscience plus soucieuse un plus réel désir d'effacement. L'ironie de la fortune et le goût suédois ont logé ce dignitaire, en qui semble s'incarner la frugalité évangélique de la première Église, dans le plus coquet des archevêchés, dans un archevêché dont les salons sont aussi jolis que des boudoirs. Je ne passais jamais devant sans admirer la guirlande d'Amours sculptés sur les murs, et je me disais : « Voilà l'archevêché qui eût convenu à Franzén ! »

Franzén est, avec l'austère Wallin, le plus abondant des psalmistes suédois. Ils vécurent tous deux au début du XIXe siècle; mais, tandis que Wallin réveillait dans son peuple, selon le mot de Schück, le sentiment du pouvoir victorieux des choses éternelles, le bon Franzén couronnait son christianisme de myrtes et de roses. Il célébrait Dieu, de façon à ne pas effrayer les Grâces, « qui s'enfuient et ne reviennent plus. » C'est un bon petit Dieu que celui de Franzén, un bon petit Dieu Upsalien. Il exhorte le jeune homme à vider son verre, parce que « son amie aime à le voir vider son verre au milieu de ses amis. » J'entends bien qu'il ne faut boire que « quelquefois et avec mesure, » et surtout « dans sa coupe d'innocence ; » mais enfin, la grande affaire est de s'endormir guilleret au sein du tombeau. Sur la fin de ses jours, Franzén assombri égoutta dans sa coupe d'innocence l'éponge de vinaigre. Il n'en reste pas moins le candide évêque émoustillé pour qui l'on comprendrait que les architectes eussent ainsi enjolivé l'archevêché d'Upsal.

Le soir où j'y dînai, l'Archevêque fêtait l'ordination des jeunes pasteurs. J'avais assisté dans la Cathédrale à la cérémonie qui, comme toutes les cérémonies luthériennes, m'avait produit l'effet d'un catholicisme décharné. Mais, à la table de l'Archevêque, je goûtais la simplicité et la solennité dont le juste mélange donne à la vie suédoise l'attrait d'une vieille

civilisation conservée dans une fraîcheur de nature primitive. S'il n'eût tenu qu'à moi, cette tablée de théologiens, de pasteurs et d'invités, eût été transportée, hors de la bonbonnière épiscopale, sous les poutres mal équarries d'un grand presbytère d'où l'on eût aperçu la forêt. Le plancher et la nappe auraient été semés, selon l'ancien usage, de genévrier haché; et des branches de sapins eussent embaumé les murs. Qu'un pareil décor eût bien mis en valeur les hôtes de l'Archevêque et l'Archevêque lui-même !

Il y avait là l'élite des théologiens de la Suède, les plus germaniques des Suédois, car ils tirent toute leur pensée des Écoles allemandes. Ce sont de fortes têtes aux lèvres serrées, les seules gens dont les controverses soient sûres d'émouvoir l'indolence du pays. A eux tous, ils sont capables de déchaîner une bourrasque. Ils savent leur puissance; mais ils n'en abusent pas, et ils se font un mol oreiller de l'outre sainte où dorment les tempêtes.

A droite de l'Archevêque, une grosse dame, pleine de dignité, aux trois quarts ecclésiastique, représentait ce personnage qu'on retrouve si souvent chez les romanciers du Nord: la veuve de pasteur, fille et mère de pasteurs, honorée dans l'Église comme la mère des Macchabées. Je me demandai si ce n'était point elle qui, sans me connaître, avait dit de moi à une amie suédoise dont je fréquentais la maison: « Défiez-vous: ce doit être un Jésuite! Je vais vous prêter un ouvrage intitulé *Dix ans dans l'Église Romaine*, par un Polonais. C'est un bien bel ouvrage! » Mais non! Tant de noirceur ne pouvait se concilier avec cette majesté que rehaussait à mes yeux le sentiment d'un triple devoir accompli et d'un bonheur fondé sur le roc de l'Église.

Plus loin, les parens d'un des nouveaux pasteurs osaient à peine toucher à leur assiette. Le père, possesseur d'un petit bateau de cabotage, étriqué sous son habit neuf, la mère gênée sous sa robe de soie noire, tous deux intimidés par tant de lumières, se rapetissaient comme pour se dissimuler dans la gloire de leur fils. Il y avait aussi une fiancée, mais plus hardie. Elle regardait souvent la tête énergique aux petites moustaches blondes sur laquelle les membres du Chapitre avaient tout à l'heure imposé leurs mains. Ses lèvres souriaient, ses yeux riaient, et sa gentille figure était très douce. Les théologiens, qui levaient leur verre à son intention et qui l'invitaient à en

faire autant, ne pouvaient s'empêcher de sourire comme aux jours de leur jeunesse. C'était le moment de se tourner vers le fiancé et de lui chanter la poésie du pieux Franzén : « Jeune homme, vide ton verre : ton amie aime à te voir vider ton verre dans une semblable compagnie ! »

— Quand se marieront-ils ? demandai-je à mon voisin.

— Dans sept, huit, neuf ou dix ans, me répondit-il. Vous savez que, sauf exception, on demeure célibataire en Suède jusqu'aux environs de la quarantaine. Il faut de l'argent pour se marier.

Les pauvres fiancés ! Ils se verront deux ou trois fois par an, peut-être à la Noël ; ils s'écriront beaucoup ; elle lui brodera des pantoufles, il lui enverra ses sermons. Ils vivront sur un bonheur à venir qu'ils dépenseront en rêves et dont il ne leur restera, le jour du mariage, qu'une impression de lassitude résignée. M[me] la pasteur n'aura plus ces jolies fossettes. Le souci aura creusé la figure énergique de son mari dont les moustaches commenceront à blanchir.

— Oui, reprend mon voisin, nous récoltons tous les inconvéniens du célibat sans en recueillir les avantages. Je me rappelle un de mes camarades qui avait dû prolonger son temps d'Upsal et que ses dettes empêchèrent, pendant plus de dix ans, d'épouser celle qu'il aimait. C'était un travailleur. Un jour, je le surpris occupé à tapisser ses murs, son bureau, sa bibliothèque, de petits papiers qui portaient tous le nom de sa fiancée. Quelle occupation pour un théologien ! Mais il traversait une crise de neurasthénie...

Et mon voisin qui a vécu en France et qui est un des hommes supérieurs de la Suède, peut-être un futur archevêque, s'indigne moins que la plupart de ses compatriotes du rôle que la dot joue dans nos mariages et de nos courtes fiançailles. Et il a grandement raison ! Et les Suédois feraient beaucoup mieux de nous épargner leur étalage de désintéressement, puisque les nécessités de leur état social aboutissent au même résultat que notre avarice. Les jeunes filles riches se marient plus vite que les autres ; et, si les jeunes filles pauvres se fiancent plus facilement, leurs fiançailles sont trop souvent comme ces titres honorifiques qui ne nous masquent pas longtemps l'absence des réalités.

J'ai perdu en Scandinavie quelques-unes de mes illusions. Le

mariage à longue échéance ne m'a paru ni plus heureux, ni plus moral que le nôtre. Il défraîchit la jeunesse et il en refroidit les effusions. D'autre part, j'étais convaincu que les Latins étaient en public les plus bavards des hommes jusqu'au jour où les fêtes et les dîners des Suédois m'ont prouvé que l'homme du Nord avait pour l'éloquence, et même pour ce qui n'y ressemble que de loin, une inclination vraiment immodérée. J'ai entendu à des soupers intimes des toasts qui commençaient au gigot et qui duraient encore au dessert. Mais l'Archevêque d'Upsal ne s'écoute point parler; et il s'exprima ce soir-là avec l'ingénuité et la bonté d'âme des chrétiens d'autrefois à leurs premières agapes. Je ne puis oublier que, m'ayant introduit dans cette assemblée de théologiens et de pasteurs, il trouva pour la religion de mon pays, cette glorieuse aînée, quelques mots qui allèrent à mon cœur aussi sûrement qu'ils partaient du sien.

Et l'on se leva de table. On passa dans le salon et dans le fumoir où l'on ne causa pas longtemps. Un des jeunes pasteurs s'était assis au piano, et déjà il attaquait un psaume. Ah! que je regrettai encore le presbytère de campagne, les chandeliers à trois branches, l'ombre toute proche de la forêt et l'odeur sauvage de la nuit! Cette musique religieuse détonnait sous des lumières de soirée mondaine. Et pourtant, lorsque, au moment où nous nous retirions, l'Archevêque lui-même entonna le psaume de Wallin : *Dieu soit loué de ce qui fut ici-bas mon lot! Seigneur, fais que demain je me lève avec courage...*, et que, sur les marches de l'escalier qu'ils commençaient à descendre, les théologiens, le capitaine au cabotage, la femme du pasteur et la délicieuse fiancée s'arrêtèrent comme une grappe humaine, et y répondirent, je me dis que la Suède intime ne m'offrirait jamais peut-être de spectacle où je sentisse mieux la forte simplicité de son armature.

MADEMOISELLE ELSA

Le trente avril, et du trente avril à la seconde quinzaine de mai, la population d'Upsal est animée d'un idéalisme transcendantal. Les arbres bourgeonnent dans un air encore glacé : la bise souffle; le froid cingle ; la pluie tombe; la résistance de la terre au printemps communique à tous les Upsaliens un malaise indéfinissable et les jette en langueur. Le Danemark leur paraît

de loin un Éden sur les flots. On sait que les crocus fleurissent en Scanie, et, pour une fois, on envie les étudians de Lund. Mais ce printemps que personne ne voit, dont personne ne sent la tiédeur, il faut cependant qu'il existe, puisque c'est la fête de Sainte-Valborg. O nuit de Valpurgis sur les hauteurs d'Upsal, de quelle griserie métaphysique tu commences par troubler les cœurs! Les professeurs et les étudians montent au Château; leurs casquettes blanches toutes neuves passent, comme une traînée d'écume, derrière le feuillage grelottant et dans l'ombre crépusculaire; et, pendant qu'ils chantent aux échos que le ciel est bleu, que les prairies tressent leur couronne, que les saules portent des franges dorées, que les ruisseaux bruissent et que le soleil luit, la foule d'Upsal et les gens de Stockholm, venus pour les entendre, ouvrent leurs parapluies, relèvent le col de leurs pardessus, s'enveloppent frileusement dans leurs manteaux et traversent avec précaution des flaques de neige boueuse.

Je rencontrai le professeur A... dont les cheveux grisonnans s'échappaient sous sa casquette et qui, le visage tout rose, courait après sa *Nation*. Du plus loin qu'il m'aperçut, il me cria: « C'est le Printemps! » — « Où est-il? » lui répondis-je. Mais quand nous nous rejoignîmes devant un bec de gaz, je vis où il était, le Printemps : il était dans ses yeux rajeunis, plus bleus qu'un ciel de juin; il était aussi dans sa vieille âme upsalienne, dont la chaleur rayonnait sur la nature. Le printemps attendait les jeunes gens autour des tables de leurs *Nations*, où des ruisseaux de punch allaient bruire. Le soleil du printemps flambait dans les feux de joie qui çà et là s'étaient allumés dans la plaine. Vers une heure du matin, après la fermeture des restaurans, au milieu du silence où s'abîmaient les derniers refrains des buveurs, le printemps vivait encore grâce au plus idéaliste des Upsaliens, un joueur de seringa, qui seul, près du château de la Reine Christine, persistait sous les froides ondées à enchanter la nuit.

Les fêtes se succédaient : commémoration de Gösta Wasa, concert à l'Université, Kermesse au Jardin botanique. Ah! la frileuse kermesse! Sur les tréteaux nus les verres de sirop et de punch s'alignaient pareils à des lampions. De la tribune surmontée d'un hibou d'or, les vers, les chants, les harangues officielles ruisselèrent ou s'égouttèrent pendant des heures. Beaucoup de gens avaient repris leurs fourrures et s'emmitouflaient

comme les bourgeons des arbres. Mais tous les visages reflétaient une joie printanière d'autant plus admirable que la source en demeurait invisible; et dans cette foule d'étudians émaillée de fiancées, de sœurs, de cousines et d'amies, lorsqu'un orateur ouvrait la bouche, on eût entendu voler le premier papillon de la saison sur les petites jacinthes perlées qui avaient eu l'héroïsme d'éclore.

Quand le printemps des âmes eut enfin gagné les choses, quand la nuit d'Upsal plongea dans la lumière envahissante comme une proue fleurie, et qu'on cueillit au Jardin Botanique les lauriers pour le front des docteurs, un stupide rhumatisme articulaire m'avait étendu sur le dos et me retenait à la maison de santé, *Samariterhemmet*. Je n'assistai point aux grandes cérémonies universitaires. J'entendis simplement le canon dont chaque coup annonce à la Suède qu'elle possède un nouveau docteur et qu'il vient de recevoir la couronne verte et l'anneau d'or. C'est mieux qu'un couronnement; ce sont des noces. Cette solennité saisit les cœurs et les imaginations avec une force que nous avons peine à concevoir et dont nos distributions de récompenses les plus pompeuses ne donneraient aucune idée. Une sorte de respect religieux entoure les héros de la journée.

Cependant des amis me tenaient compagnie, et, matin et soir, tout le printemps de la Suède, de la bonne Suède, à la fois affinée et paysanne, s'asseyait à mon chevet, dans la personne de mon infirmière, Mlle Elsa.

Je l'avais connue en des temps plus rigoureux, chez son frère, un des maîtres éminens de l'Université; mais j'ignorais alors, aussi bien que l'existence de Samariterhemmet, sa profession de garde-malade. C'était une robuste jeune fille dont la carnation pleine et fraîche attestait sa santé physique, et dont les beaux yeux francs prouvaient sa santé morale. Jamais l'ombre d'un mauvais désir ne se fût hasardée à traverser la lumière de ces yeux-là; mais tous les elfes de la fantaisie pouvaient y danser au clair de lune. Elle n'avait pas le sage, le raisonnable équilibre de nos pays tempérés; et pourtant, elle était la raison même, mais avec ce je ne sais quoi de brusque, de hardi, d'ingénument poétique qui lui venait de son enfance, de ses forêts, de sa race, du fond des âges. On devinait en elle, à certains momens, une exubérance qui se fût volontiers traduite par des danses ou des courses folles à travers les prairies. La gaîté ne la

quittait jamais et montait dans ses pensées les plus sérieuses comme naguère la musique d'Upsal dans le clocher des églises, le matin de l'Ascension. D'ailleurs, patiente, d'une exactitude scrupuleuse, appartenant à cette admirable lignée de jeunes filles qui se consacrent à des parens, à un frère, à une idée, et dont les moins heureuses font de la Suède le royaume aimable des vieilles filles. Dans ce pays où la femme mariée atteint plus rarement à la splendeur de la maturité, la demoiselle, soigneuse d'elle-même et que son activité conserve, garde souvent dans la mélancolie du célibat l'exaltation de la jeunesse. Selma Lagerlöf imagine que Fréderika Bremer assiste en rêve à une messe de minuit où se sont rendues toutes les vieilles demoiselles de la Suède. Elles la bénissent d'avoir été ce que leurs pareilles deviendront un jour, « la servante des foyers, mais de mille foyers en même temps, » la garde-malade « qui lutte contre l'épidémie des préjugés, » la conteuse qui berce le sommeil des enfans. « Son nom a résonné dans le Vieux et le Nouveau Monde : cependant elle n'était qu'une vieille demoiselle. »

Mlle Elsa en était une jeune, et très florissante. Mais elle eût accepté, sans désespoir, la perspective, assurément peu vraisemblable, de chanter plus tard cette messe de minuit. « Certes, disait-elle, je désire me marier. La nature est là qui veut que les jeunes gens et les jeunes filles désirent se marier. Mais, si je ne rencontre personne que j'aime, je ne me sentirai pas du tout à plaindre. C'est si bon, l'indépendance! » Elle parlait de la nature sans fausse pudeur, et non sans quelque affectueuse rudesse, comme d'une puissance bourrue et bienfaisante.

Elle me disait encore : « Je ne sais rien faire de ce que font les dames; mais je sais labourer, tisser, filer, pétrir le pain et baratter le beurre.

— Vous savez aussi jouer de la musique et chanter.

— Oh! très peu de musique, et je ne chante que pour les vieilles femmes, le dimanche.

— Mais vous avez voyagé en France, mademoiselle Elsa; vous connaissez le français et l'anglais et l'allemand. Vous avez beaucoup lu. Vous êtes très instruite.

— Ce n'est pas de l'instruction, cela! Je ne suis qu'une paysanne qui apprend à soigner les malades.

Elles s'en acquittait à merveille, et, malgré qu'elle en eût, sa culture me paraissait aussi étendue que celle de l'élite des jeunes

filles suédoises. Comme elle essayait toujours de penser par elle-même, j'estimais que, sur tous les points où la bibliothèque ne supplée pas à l'expérience, son instruction était plus profonde et plus savoureuse.

Un lundi matin, elle entra dans ma chambre avec un bouquet de fleurs des bois.

— Ah! me dit-elle, j'ai été bien heureuse hier soir : je me suis promenée en forêt jusqu'à neuf heures et demie.

— Je le sens à vos fleurs, et je le vois à vos mains qui sont piquées par les moustiques.

— Très peu ; ma compagne les chassait ; moi, j'y suis habituée. Il y en a tant dans ma province de Helsingland que, si vous passez les doigts sur le flanc d'un cheval au pâturage, vous les retirez rouges de sang. Ça ne fait rien ; c'est si beau, la forêt!

Elle s'assied et je remarque, au coin de ses prunelles, la petite lueur « trollesque » qui m'indique aussi sûrement l'éveil de sa fantaisie que le feu Saint-Elme révèle la présence d'une électricité mystérieuse.

— Vous avez dû naître en forêt, mademoiselle Elsa; contez-moi votre enfance.

Mais elle se lève, elle repousse sa chaise, elle secoue la tête, elle n'a pas le temps de dévider ses confidences. La voilà qui balaie, qui époussette, qui retape mes oreillers, qui reborde mon lit. Elle fredonne ; elle rit; je la sens toute reprise par la pensée de sa vie d'autrefois. Et cette vie, peu à peu, me deviendra familière. Un mot le matin, deux le soir, un souvenir par-ci, une histoire par-là, un bout de rêverie : M[lle] Elsa refait devant moi le nid de son enfance.

J'aperçois un presbytère, mais un presbytère qui ressemble à une ferme et où l'on travaille comme dans une ferme. Son père était pasteur et fermier tout ensemble. Le dimanche, il célébrait les offices ; les jours de semaine, il allait vendre lui-même le lait de ses vaches. On le tenait certainement pour un original; mais son originalité ne choquait personne. En quoi les soins de la glèbe et de l'étable seraient-ils plus incompatibles avec l'idée du sacerdoce que des études de botanique ou d'histoire? Il faisait fructifier sa terre : cela ne l'empêchait pas de conseiller ses paroissiens, de les encourager à vivre d'une vie plus spirituelle, et, au besoin, de les aider à mourir. Il se montrait sévère pour les autres et pour lui dans l'accomplissement de tous les devoirs;

mais il n'admettait pas qu'on donnât au devoir une face morose. Il était de ces joyeux chrétiens qui font leur salut en chantant. Quand la petite Elsa demeurait pensive et muette : « Tu n'es donc pas de moi ? disait-il. Il faut être toujours gai. » Et l'on était gai toujours, aux champs où les filles de la maison besognaient avec les domestiques, dans la grande cuisine où leurs rouets bourdonnaient sous la lampe à pétrole suspendue au plafond, en hiver où l'on se préparait une merveilleuse atmosphère de Noël, en été où l'on recevait des hôtes. Il n'y avait point de misère dans le pays. Pourtant, Mlle Elsa discerna de très bonne heure sa vocation de garde-malade. Elle voulait être diaconesse. « Non, pas diaconesse ! lui disait son père. Les diaconesses sont des piétistes. Elles ne savent pas rire. »

— Ah ! continuait-elle, je n'ai jamais tant ri que dans mon Helsingland ! Le peuple y est si gai, mais avec une petite pointe de tristesse douce au cœur... Et, voyez-vous, s'il m'était défendu ici de chanter et de rire, je partirais !

Le plus souvent, ses souvenirs s'évadaient vers la forêt qui avait été pour elle, à deux pas du presbytère, un monde de poésie et une école de responsabilité. Son père l'y envoya dès ses premières années, toute petite, accrochée, pour ne pas tomber, à la jupe des vachères. Quand elle fut plus grande, il lui confia le troupeau des vaches. On les menait paître la nuit. De dix à seize ans, elle s'en allait seule, à la tombée du soir, derrière ses bêtes, et marchait pendant une heure.

— Le soleil se couchait, mais la bordure de l'horizon était longtemps rouge. Les fleurs embaumaient. Connaissez-vous les pyrola, ces fleurs blanches qui ont la forme d'une clochette ou d'une étoile? Leur parfum est aussi fort que celui des roses blanches. Mais l'odeur des Linnæa est plus forte encore : c'est l'odeur de l'amande. Vers onze heures et demie, le ciel s'éteignait. Les vaches, qui n'y voyaient plus assez clair pour trouver leur pâture, se couchaient dans ce crépuscule d'une heure et sommeillaient. Alors, de tous côtés étincelaient les vers luisants : c'était beau comme une saga ! Je m'endormais quelquefois la tête appuyée sur le cou d'une vache. Dès que le premier rayon du soleil frappait la cime des bois, les oiseaux s'égosillaient, les vaches se réveillaient ; et moi, j'étais si lasse, avec une si grande envie de dormir, que je cherchais partout un petit coin solitaire et silencieux. Mais, quand les vaches aiment leur gardeuse, elles

ne peuvent supporter de rester seules. Je n'étais pas étendue sur la mousse qu'elles apparaissaient entre les arbres. Je frappais du pied la terre pour leur faire croire au sabot d'un cheval, et j'imitais aussi l'aboiement d'un chien. Elles se retiraient; mais sitôt que j'avais refermé les paupières, elles revenaient vers moi. J'entends encore dans mon dos la clochette de la grosse vache; je sens ses cornes qui me caressent la main...

— Et vous n'avez jamais eu peur, seule, dans la forêt, mademoiselle Elsa?

— Jamais.

— Vous n'avez pas rencontré la Dame des Bois, la dame toute verte, et dont la queue frétille sous sa robe retroussée?

Elle se met à rire. — Non, mais j'ai longtemps cru aux Elfes, à cause des buées qui s'élevaient des étangs et qui prenaient de si jolies formes.

— Ah! comme vous devez regretter vos belles veillées dans la forêt de Helsingland!

L'éclat de ses yeux s'avive un instant et s'évanouit comme une étincelle sur une eau bleue.

— Je vais vous dire, répond-elle d'une voix plus grave: j'en ai maintenant d'aussi belles, — mes veillées d'hôpital. C'est le même silence, la même solitude. Et quel sentiment agréable de penser qu'on est la seule à garder tous les malades, la seule qu'ils appellent au milieu de la nuit!...

Je touchais là au meilleur de cette nature agreste que la richesse de sa vie intérieure mettait au service de la souffrance humaine. Autant qu'on peut connaître du mystère d'une vocation, je m'expliquais comment la petite fille de Helsingland, nourrie de sa Bible et de ses poètes, avait rêvé les manchettes blanches et le bonnet de l'infirmière. Le même chemin s'embranchait vers la forêt et vers l'hôpital, comme vers deux infinis. Son imagination était aussi vivement surexcitée par ce qu'il y a d'incompréhensible dans la splendeur des choses et dans la douleur de l'homme.

Je la taquinais parfois sur sa coquetterie et sur ses nœuds de ruban.

— Je ne suis pas coquette, disait-elle; mais je m'efforce de l'être pour les malades.

— Vous avez pour eux la coquetterie la plus naturelle, lui répliquais-je: votre belle humeur.

Sa belle humeur émanait d'une gravité foncière. Elle riait de se sentir brave. Elle avait, comme tant de filles suédoises, cette ambition d'apostolat dont il semble que, dans leur guerre d'émancipation, elles aient dépouillé les hommes. Chaque fois qu'elle retournait en son Helsingland, elle reprenait sa campagne contre l'alcoolisme dont elle avait vu les ravages et dont la seule idée lui donnait la fièvre. Un jour que nous revenions sur la question du mariage, elle me déclara qu'elle n'épouserait jamais un homme qui ne fût point absolutiste.

— Je parie, lui dis-je, que vous n'avez même pas goûté à notre champagne !

— Ne pariez pas : j'en ai bu, et cela m'a fait très grand plaisir. Mais j'ai renoncé à tous les vins, car, si j'en buvais à Upsal, je n'aurais plus le droit de répéter à nos paysans que rien au monde ne leur est aussi funeste.

Les jours, les semaines s'écoulaient. Je voyais chaque soir s'étendre la lumière du printemps qui allait bientôt régner sur toutes les heures du jour et de la nuit. Chaque soir, la verdure me cachait davantage les toits de la ville : mais le château les dominait. Dès deux heures du matin, sa façade de briques luisait d'un rose vif, et, sous le ciel plus bleu qu'une prunelle de vierge, ses fenêtres éblouissaient. La végétation qui en descendait me paraissait opaque et dense, comme si elle se ramassait sur elle-même pour faire un somme dans la clarté. On me disait que les alouettes chantaient posées sur les tertres, par toute la campagne. Je ne les entendais point ; mais j'entendais le troupeau de Mlle Elsa, et le ramage des oiseaux dans les forêts de Helsingland ; et, moi aussi, je tombais de sommeil, et j'aurais bien voulu trouver, sous le bois des sagas, le lit de mousse où l'on s'endort...

Chère demoiselle Elsa ! Jadis, quand un étranger débarquait chez un roi du Nord, c'était la fille de la maison qui lui présentait la coupe et qui lui faisait goûter le breuvage du pays. Dans l'ordre spirituel, les filles de la Suède ont un peu retenu de cet antique usage. C'est par elles que j'ai le mieux connu les vertus de leur terroir : la simplicité du cœur, la probité de l'esprit, l'indépendance du rêve, et surtout cette poésie secrète et fantasque qui mêlait, dans la coupe que vous m'avez tendue, à la saine amertume du houblon cultivé, l'étrange petit goût des sombres baies mûries au soleil du soir.

UNE VISITE AU PARLEMENT

Ceux qui visiteront à Stockholm le nouveau Riksdag ne saisiront plus d'un seul coup d'œil ce qu'est le Parlement suédois. Il fallait voir la vieille habitation où, naguère encore, s'entassaient sénateurs et députés. J'y fus conduit par un membre du Sénat. M. N... me rappelait un peintre que j'avais rencontré en Dalécarlie et que les moindres objets dalécarliens, une coiffe de femme, un vieux manche de charrue, un berceau bancal, un ragoût de mouton fumant sur la table d'une ferme, faisaient bouillonner d'enthousiasme. Je m'efforçais en vain de me régler sur l'admiration que manifestait M. N...; mais je n'avais pas ses raisons de m'extasier devant la simplicité d'un logis où il s'appréciait lui-même d'être aussi simple : et je répondais assez froidement la messe.

Au rez-de-chaussée, le restaurant me parut un petit restaurant très ordinaire, avec de petites tables qui n'avaient rien de singulier, le restaurant de la Bibliothèque Nationale. Mais M. N... le célébrait comme le sanctuaire de l'appétit et de la santé. Les hors-d'œuvre n'excitaient point à boire, et tous les plats qu'on y servait étaient assaisonnés de vertu. On appelait la dame qui le dirigeait « la Tante du Parlement. » Je compris que la stricte politesse me commandait d'être touché de cette dénomination patriarcale. Au premier étage, les deux Chambres, qui n'étaient en effet que deux grandes chambres, communiquaient par une galerie vitrée d'où la vue plongeait sur un bras de mer et remontait une pente abrupte toute plantée de maisons. Ce beau spectacle stockholmien faillit me délivrer de ma gêne, et j'espérai, en m'y arrêtant, que je pourrais enfin me hausser à l'unisson de mon aimable guide. Mais il m'en détourna pour me faire contempler les tableaux accrochés au mur. Le plus remarquable représentait tous les champignons de la Suède.

Nous parcourûmes ensuite les salons, fumoirs et salles de lecture, dont M. N... me vanta la surprenante commodité; et nous parvînmes au Bureau de la Commission du Budget où il me montra une armoire de bois verni et une clef exposée sur un rayon.

— Devinez ce que renferme cette armoire! me dit-il.

Je ne devinai pas. Il jouit un instant de ma perplexité et reprit d'un ton victorieux :

— Elle renferme tous les protocoles et même ceux des Affaires étrangères... Et quelle est cette clef?

Je devinai aussitôt que c'était la clef de l'armoire. Il la prit, l'éleva à la hauteur de mes yeux, la fit briller au soleil, et ouvrit le meuble formidable. Il l'ouvrit à deux battans et lentement le referma :

— Vous pourrez dire que vous avez vu les arcanes de notre politique!

Je n'avais rien vu; mais, dans le silence qui suivit, je sentis passer le dogme de l'honnêteté suédoise; et je saluai.

Enfin, comme les Parlementaires n'étaient pas encore en séance, il me mena jusqu'à la table du Président du Sénat, où reposait un gros marteau de bois double et rond :

— C'est notre cloche, dit-il. Quand un des orateurs s'emporte ou sort des convenances, le Président en assène un coup sur la table; et l'orateur se tait. Mais voici vingt-cinq ans que je suis sénateur et je n'ai encore entendu qu'une fois le marteau retomber. Mon collègue qui mérita cet avertissement en resta sur le moment comme frappé : « Ah ! monsieur le Président, s'écria-t-il en se touchant le front, ce coup-là, je l'entendrai jusqu'à la fin de mes jours !

— Je voulus savoir ce que le malheureux avait dit ou avait fait pour s'attirer un tel châtiment; mais M. N... eut beau fouiller sa mémoire, il en avait perdu le souvenir.

On a dû transporter ce marteau si glorieusement inutile au nouveau Riksdag. Mais je crains que, dans le déménagement, bien des choses qui tenaient au cœur de M. N... n'aient été détériorées, égarées ou abolies. L'armoire aux protocoles avec sa clef en évidence, cette bonne armoire où la politique suédoise fleurait sans doute la lavande et le thym, a-t-elle osé franchir le seuil d'un palais? « La Tante du Parlement » ne s'est-elle pas crue obligée de renouveler son service et de l'assortir à la solennité du lieu? En revanche, je suis persuadé que la physionomie des séances n'aura point changé, que les orateurs n'y seront pas devenus plus éloquens, ni leurs auditeurs moins recueillis. On voudrait que nos députés fussent astreints à suivre au moins vingt et un jours, — le temps normal d'une cure, — les délibérations du Parlement suédois, car, tout le monde le

sait, ils meurent de leur pléthore d'éloquence et du trop de gaîté qu'elle leur donne.

La Chambre des Députés est en majorité composée de paysans. Ils ne se distinguent guère de leurs collègues, les évêques, les professeurs de faculté, les avocats. Leurs mains sont peut-être plus noueuses du cal de la charrue, la peau de leur visage plus cuite par les vents de l'hiver; et, quand on leur demande leur opinion sur des questions aussi pénibles que le suffrage universel, peut-être ont-ils gardé l'habitude de baisser les lèvres et de ne rien répondre. Mais la plupart d'entre eux ont renoncé au costume de leur province; je n'en ai compté que deux qui eussent conservé le tablier de cuir des Dalécarliens. Peu importe! Ils ont imprimé au Parlement tout entier l'espèce de méditation laborieuse que l'homme acquiert dans le silence des labours. Ils y joignent une gravité de marguilliers pour qui les bancs de la Chambre sont comme des bancs d'église et les discours comme des prônes. La rhétorique, j'entends la plus brillante et la plus entraînante, loin d'avoir aucune prise sur eux, effaroucherait leurs scrupules et remuerait leur défiance. Ils diraient volontiers d'un orateur qui leur causerait du plaisir: « Cet homme-là parle trop bien pour être honnête. » Leurs pasteurs les ont accoutumés à une élocution dont la monotonie leur semble la condition même d'un raisonnement rigoureux et où le dédain des mouvemens oratoires leur est un gage de probité. Que le ministre de la Guerre leur lise une proposition sur les effectifs de cavalerie, qu'un avocat discute de la couleur des uniformes militaires, qu'on aborde enfin l'épineux problème du suffrage universel, c'est la même immobilité, la même tension de ces visages aux yeux bleus dans un teint de brique. Je songeais à l'amusante réflexion d'une étudiante d'Upsal. Elle était allée à Paris, et, un jour de prédication, elle était entrée à Notre-Dame. « Le prédicateur faisait tant de gestes, me dit-elle, que je ne pouvais suivre sa parole, tant j'avais peur qu'il ne tombât du haut de la chaire. » Les orateurs suédois ne courent aucun danger de perdre l'équilibre. Ils s'expriment les deux mains dans leurs poches, sans gestes, sans éclat, d'une voix morne. Ils vont leur train et creusent leur pensée avec une placidité qui ne connaît pas plus les interruptions vives que les coups d'éperon. On ne les encourage pas; on ne ponctue pas de *Bien! Très bien!* le cours de leur harangue. Mais je crois que, s'il leur

arrivait d'éternuer, tout le monde, évêques, pasteurs, professeurs, avocats et même les paysans qui ont appris les beaux usages, leur répondrait par le vœu scolastique d'Upsal : *Prosit!*

Ne raillons pas. Les membres de ce Parlement se forment une idée très haute de leur responsabilité. Du reste, riches paysans de la Scanie, naturellement conservateurs, ou paysans pauvres du Norrland, assez radicaux, ce ne sont point des parvenus incompétens. Ils ont presque tous fait leur apprentissage de juristes dans leurs communes où ils remplissaient les fonctions d'assesseurs du juge. Leur élection de députés n'a été pour eux qu'une sorte de promotion; et ils apportent à la Chambre les qualités qui les avaient désignés à l'estime de leurs concitoyens : une conscience méticuleuse en ce qui concerne l'administration intérieure, une économie des deniers publics poussée parfois jusqu'à l'ignorance des grands intérêts nationaux, mais corrigée par une attention soutenue et aussi par la volonté royale. Ils ont au plus haut point les vertus républicaines et paient très bon marché l'institution monarchique qui leur en garantit le libre exercice. Je ne serais pas étonné que le socialisme obtînt de la justice de ces terriens, si attachés à l'amour de la terre et de la propriété, des avantages plus pratiques que de nos rhéteurs bourgeois. J'admire en eux ce même esprit de discipline que j'ai noté chez les intellectuels d'Upsal, et qui s'affirme du haut en bas de la société suédoise. L'un d'eux me disait : « Pourquoi le Roi ne se réserverait-il pas le choix des Présidens de nos Chambres? Ne vaut-il pas mieux éviter tous les sujets inutiles de discussion et de division? » S'ils n'ont pas achevé leur besogne au 15 mai, ils continuent de siéger, mais sans toucher un sou. Cette prolongation de séjour à Stockholm, malencontreuse pour leur bourse, leur fait gros cœur. Cependant ils ne se plaignent pas; ils admettent que l'État, qui ne rétribue point ses sénateurs, traite à forfait avec ses députés; ils ne jugent pas attentatoire à leur dignité qu'on les considère comme des entrepreneurs de travaux publics et qu'on les paie sur l'ouvrage accompli, non sur le temps qu'ils ont mis à l'accomplir. Ils n'amusent pas l'étranger, certes! Mais l'étranger les respecte et voit en eux le Grand Conseil Municipal du Royaume de Suède.

LE POÈTE DE STOCKHOLM

La première fois que je rencontrai le poète et critique Oscar Levertin, il me parla de Bellman, le chansonnier lyrique du XVIIIe siècle, selon lui le poète le plus génial de la Suède, et il ajouta : « Lorsque je suis loin de mon pays, et que j'éprouve la nostalgie de Stockholm et de sa nature, je me répète des vers de Bellman. » Le sentiment de Levertin, tous les Suédois le partagent. Tegner et Snoilsky ont célébré l'un et l'autre, à soixante ans de distance, « la chanson sauvage et cultivée » du grand artiste qui apprit aux échos stockholmiens le nom d'Amaryllis et qui fixa en traits immortels « un rêve printanier de bonheur dans le Nord. » Je ne compris pas tout de suite le génie fascinant de Bellman; et je compris encore moins comment ses poésies légères pouvaient rendre aux absens l'idée vivante de Stockholm.

La capitale de la Suède me produisait l'effet d'une grosse ville qui mire ses gros monumens dans des eaux plus belles lorsqu'elles ne reflètent que des rochers et des pins tordus. J'aimais trop Upsal pour ne pas m'y sentir un peu dépaysé. Elle donne évidemment l'impression du grandiose, mais d'un grandiose cossu. Elle paraît riche, surtout matérielle, et presque toujours théâtrale avec son luxe de frontons, de sculptures, de rotondes, de belvédères, d'architectures composites, dont aucune, sauf les lourdes terrasses de son château royal, ne s'harmonise au caractère farouche qui m'avait séduit dans la beauté de son décor. L'ambition de se distinguer par leur façade, dont ses habitans m'ont l'air animés, s'exaspère, dès qu'on atteint les archipels de villégiatures. Je goûte médiocrement ces bâtisses mauresques, chinoises, féodales, ces cabines de bain en forme de chapelle gothique, ces mausolées de plaisance dont la prétention esthétique vous ferait prendre en grippe l'amour de la nature.

L'intérieur de la ville est le centre de la correction du Royaume. Les écoles ne se contentent pas d'être des écoles. Elles ont verset de bible sur rue. Les inscriptions de leurs murs arrêtent le passant pour lui rappeler les bienfaits de l'instruction et la pratique de la vertu. Tout ce qui est initiative et fantaisie doit se sentir gêné dans ces artères rectilignes, entre ces constructions massives. Les vieux quartiers ont une mine triste et

compassée ; les quartiers neufs, une figure si solennelle que la tenue du dimanche y semble de rigueur. On n'y voit, du reste que des gens endimanchés, rentiers ou fonctionnaires. Ils suivent lentement leur trottoir, le trottoir de la montée, ou celui de la descente. Ils ne se trompent jamais. Ils se marchent sur les talons avec la conscience du savoir-vivre et la satisfaction du confort. Les bohèmes, s'il y en a encore depuis ceux dont Strindberg nous a peint l'ennuyeuse médiocrité, doivent se cacher dans les trous et n'en sortir qu'à l'heure où des lumières de la ville, multipliées par les eaux, il ne reste que les becs de gaz égouttant leurs larmes jaunes le long des quais déserts.

Quel rapport peuvent avoir les idylles enivrées de Bellman avec cette ville pompeuse ? Que viennent faire des nymphes hardiment chiffonnées et crûment libertines dans ce monde si correct ? Mais le Stockholm d'aujourd'hui ne ressemble point au Stockholm du XVIIIe siècle. Sur l'emplacement de ses tavernes se sont élevés de grands hôtels ; et la Suède a converti sa rudesse en raideur. Si le charme de Bellman a traversé ces métamorphoses, s'il survit à la société dont ses chansons furent la parure et la joie, c'est donc qu'il exprime mieux qu'un moment passager dans l'histoire de son pays et que les monumens modernes de Stockholm nous masquent le vrai Stockholm, comme la politesse cérémonieuse de ses habitans nous dissimule leur vraie nature.

Éloignons-nous de la ville juste assez pour que sa masse devienne imposante au milieu des eaux qui l'embrassent et des bois qui la couronnent. Arrêtons-nous au petit château de Haga, le Bagatelle de Gustave III, dans un grand parc que vient baigner la mer. Tout est noble ici : les lignes de l'horizon, les contours du paysage, cette mer qui s'écoule comme un fleuve, ce pavillon aux colonnes de marbre et au toit en terrasse ; et presque tout ce qui est de l'homme y respire le goût français. Un peintre français a orné les murs de figures mythologiques. Les portes vitrées s'ouvrent sur un jardin à la française. Les tables sont chargées des plus jolis Sèvres. Un des panneaux de la chambre à coucher, signé d'Alexandre Roslin, représente un épisode de la vie d'Henri IV : la rencontre du Roi et de son ministre Sully. Les fleurs, les rochers, les bouleaux, la forêt se reflètent dans une salle des glaces. C'est une petite serre de culture française. Je ressens la même mélancolie que naguère à Potsdam, ici sans âcreté douloureuse.

Bellman a chanté Haga, ou plutôt les papillons de Haga. On ne retrouve pas plus en lui la noblesse du paysage suédois que le pittoresque des récifs et des archipels qui font à Stockholm une pathétique entrée par la porte de la mer. Mais ce petit-fils d'un professeur d'Upsal, cet arrière-petit-fils d'un cordonnier allemand, a entendu les chansons de France que les voyageurs apportaient dans leurs malles avec des figurines de Sèvres. Il a suivi la troupe d'Opéra-Comique appelée à Stockholm par le père de Gustave III, Adolphe-Frédéric. Il a fredonné les derniers couplets de Paris dont raffolait la haute société suédoise et qui voltigeaient sur les lèvres des hôtes de Haga et de Gripsholm en ces beaux soirs où l'on se déguisait en divinités mythologiques et où l'on jouait *Rose et Colas* de Monsigny et *le Devin du Village*. Écoutez bien sa chanson; vous y surprendrez l'écho de la chanson française, comme dans les salons du pavillon de Haga et des châteaux suédois le pas du visiteur réveille les voix lointaines de notre XVIIIe siècle endormi.

Là-bas, sur le port de Stockholm, — et ce port au milieu de la ville est admirable, — dans la fumée des navires et dans la rumeur des atterrissages, se dresse la statue laurée de Gustave III. « Reconnaissez-vous son allure de Dieu? s'écriait Wallin, en 1808, le jour de l'inauguration. Muses, mêlez vos voix au chant d'allégresse des Quirites!... » Il est là qui semble attendre les arrivages de statues, tout cet hellénisme de convention, tout cet Olympe français qu'il prétendit imposer à la terre de Suède. Le poète fut plus habile que le Roi. Il saisit au vol la chanson étrangère, l'emporta sous les chênes et les pins suédois, l'apprivoisa et lui apprit à moduler les notes de son pays.

Il l'emporta souvent à Ulriksdal. De Haga, un petit bateau nous y conduit. La mer se divise en fleuves et en rivières. On navigue sous l'ombrage des aulnes et des bouleaux et parmi des roseaux où le vent joue. « Le vent joue. » C'est un de ses mots favoris, et, comme le vent qui froisse la soie des roseaux, sa chanson fait une exquise musique. Le jour décline. La cime cuivrée des pins s'enflamme. La lune qui s'est levée jette ses rayons dansans à la poursuite des lueurs du soleil que les courans entraînent. Elle est déjà sur le toit des maisons dont les fenêtres irradient encore. Des essaims de voiles paraissent et disparaissent dans la verdure. Une fille lave son linge et caresse l'onde de ses bras charnus. Un château blanc surgit derrière les

tilleuls. Les cabarets d'autrefois sont devenus des villas dont chacune a son débarcadère; mais, des gens que le soir ramène et qui trempent leurs mains au fil de l'eau, de ces honnêtes bureaucrates que leur femme, leurs enfans, leur servante et leur chien attendent au petit ponton, pas un qui, dans cette nature à la fois sauvage et civilisée, ne puisse s'émouvoir des chansons de Bellman et y raviver un instant sa vieille âme suédoise d'aventurier buveur et musicien, dont la gaieté a besoin, pour se sentir vivre, de provocations, d'ivresse et de tapage, et dont le frémissement d'une feuille à la lumière du soir suffit à nourrir la mélancolie.

Oscar Levertin, dans une de ses plus belles études consacrée à Bellman, remarque que la chanson française du XVIII[e] siècle, dame du monde en partie fine, soubrette ou catin, reste toujours, et jusque dans l'ivresse, une personne raisonnable. Elle n'est jamais enivrée d'elle-même. Elle fait jaillir des étincelles et des épigrammes; elle ne brûle pas. Autrement dit, ni les Piron, ni les Vadé, ni plus tard les Désaugier et les Béranger, ne sont des lyriques. Bellman en est un. Il l'est dans l'ingénuité du mot; car ce n'est point au figuré qu'il prend sa lyre. Il compose en musique, et, si sa musique ne lui appartient pas tout entière, s'il a pillé les opérettes françaises et même les airs sacrés, comme le *Stabat Mater* de Pergolèse, son inspiration musicale est si étroitement unie à son inspiration poétique que là où sa musique cesse, sa poésie tombe. Il l'est encore et surtout par la vérité de ses sensations et par sa furieuse ardeur de vivre.

Ce beau jeune homme à la figure allongée, que les peintres nous représentent la bouche souriante et sensuelle, les paupières abaissées sur sa guitare, a frénétiquement embrassé la vie. « Il écrasa sur ses lèvres, nous dit Levertin, les grappes de la jouissance, jusqu'à ce que le jus en inondât tout son pâle visage. » Il n'eut, comme notre Musset, que dix ans de génie, mais il dura cinquante-cinq ans et ne mourut qu'en 1795, l'esprit vacillant et le corps usé. On résiste un peu plus longtemps dans les pays du Nord. D'ailleurs, aucun amour comparable à la passion du poète des *Nuits;* aucune conception romantique ou pré-romantique de l'orgie. Il se tue de plaisir à force d'en vivre. Il n'a pas plus honte de son ivresse qu'il ne cherche à l'ennoblir. Elle le mène parfois à la fantaisie la plus légère et à ces danses dont parle

Tegner, dansées avec les Faunes et les Grâces. Parfois, nous ne saurions l'accompagner où elle le laisse. « Vois comme je suis : étendu dans le ruisseau à regarder mes vieilles chaussures, ma veste en haillons, ma chemise plus noire que la suie... » Sa chanson titubante qui ne respecte même pas le lit maternel, son ignoble chanson s'achève en hoquets d'ivrogne. Ses amours s'offrent à nous sans vergogne, dans leur sensualité bohème: « Le soulier éculé d'une femme qui se promène sous l'allée verte cause à mes yeux plus de plaisir et de volupté que les lauriers dont on me coiffe sur les médailles. »

Mais ce débauché est un artiste de génie; et, à travers les traductions qui font de lui un Marsyas écorché, je devine du moins ce qu'il a de merveilleux et aussi d'inaccessible pour quiconque n'est point Suédois. Vous imaginez-vous qu'un étranger sente jamais la poésie de La Fontaine? Bellman est le La Fontaine de la Suède en ce sens qu'il en est le seul poète qui ait pu dire en suédois: « L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours, » et enfermer dans ce vers toute la lumière du printemps. Chaque fois que mes amis suédois m'ont traduit ses chansons, leurs commentaires et leurs impressions réveillaient en moi des souvenirs de La Fontaine:

Sur les ailes du Temps la tristesse s'envole...
Belles, craignez les bois et leur vaste silence...
Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré...

Mais laissons de côté cet élément mystérieux et inanalysable qui tient au rythme, à l'harmonie, à la puissance évocatrice des mots, et qui est proprement l'âme de la poésie; Bellman ressemble encore à notre fabuliste, par son imitation originale dans un genre médiocre que son génie a transformé et du même coup épuisé, et par la richesse pittoresque et réaliste de son œuvre. Ce n'est pas seulement l'idylle de Stockholm qu'il nous peint : ses embarquemens pour Cythère, ses buveurs aux joues roses et au sourire béat, ses filles de joie dont les seins nus apparaissent aux fenêtres sous la rosée matinale, et, dans la senteur des pins, ses pique-nique aux sons des cors de chasse, et ses menuets devant des jambons entourés de fleurs. C'est aussi la vie des rues : les cochers qui se battent, les gens qui se bousculent à la clarté des lanternes, la petite Marjo qui passe devant l'octroi avec son lait, son baquet de beurre, ses paniers de

cerises, et qui éternue : « Marjo, prends des épingles et rattache ta camisole ! » Ce sont des noces et des enterremens, l'enterrement de la patronne du cabaret Vismar : Mollberg, droit sur les étriers, les pans relevés, un cordon au chapeau, des pistolets voilés de crêpe à la ceinture, un bouquet de buis à la main, va chercher les musiciens, mendier un linceul, louer des lampes, commander les poissons et les pains de safran. Bellman connaît encore les paysans. Il sait à quelle heure bout leur marmite de gruau, et de quel geste dans la prairie, appuyé contre une pierre, le Dalécarlien saisit sa bêche. Ce tenancier qui se baisse pour allumer sa pipe, il le suivra bientôt sous la forêt « sombre et bleue. » Ses personnages, se meuvent dans une lumière idéale, la lumière de Watteau, a-t-on dit, ou la lumière plus idéale des printemps du Nord. « La jupe de son Ulla garde, même en traversant les sales ruisseaux, une odeur de rosée sur l'herbe. » Mais ils vivent tous, enlevés d'un crayon sobre, jetés dans sa courte chanson avec cet art classique, cet art suprême qu'on nomme le naturel. Bellman me paraît avoir réalisé la chimère du réalisme lyrique.

Cependant, s'il voit nettement la réalité, si elle l'amuse de son relief et de sa couleur, il n'y creuse pas assez pour en atteindre l'âme. Sa pensée est pauvre comme son lyrisme restreint. Le monde ne tient pas autour d'une table où des buveurs choquent leurs verres ; et l'on n'en découvre pas tous les aspects de la fenêtre d'un cabaret. Je doute que les flûtes et les hautbois « remplissent de l'infini des sentimens » la salle avinée et souillée d'une misérable auberge. La chanson bachique est trop exposée à prendre pour des étoiles le reflet des lanternes dans les flaques de vin et dans l'eau des ruisseaux. Le Latin s'en défie et la traite comme une esclave. Mais le Suédois suit avec amour cette sorcière qui, de son pas chancelant et nocturne, le ramène par des voies sûres à son intime paganisme, au paganisme de sa chair et de ses désirs, que huit cents ans de discipline chrétienne n'ont pas étouffé. « Je suis un païen ! » s'écrie Bellman quand il est ivre. Il le croit, et cette illusion d'une heure est peut-être la plus vive jouissance qu'il savoure au fond de son verre.

Mais, pas plus que ses compatriotes suédois, le descendant d'Allemands piétistes ne peut se débarrasser de son christianisme. Il a commencé par traduire des psaumes, par écrire des *Pensées évangéliques sur la mort*. Quand le violon de son héros Fred-

man sera fêlé, il reviendra aux psaumes, et son dernier ouvrage s'intitulera *La Fête de Sion*. Il composera même parallèlement des poésies religieuses et des poésies à boire. Parfois, il débraillera dans sa chanson les personnages de la Bible, mais sans cet esprit de libre pensée cafarde si désobligeant chez un Béranger; il le fera en bon piétiste pour qui, comme Schück l'a justement remarqué, l'Ancien Testament n'est pas intangible.

Et partout, à travers le capiteux vacarme de son œuvre, les cloches de la mort tintent. Que de grossièretés il rachète par sa mélancolie! La mort ne l'épouvante pas, car il sait que « la table de la Grâce est toujours mise même pour l'enfant prodigue trop longtemps attablé entre Fredman et Ulla, » cette Ulla qui rendait les vieux cabaretiers amoureux rien qu'en boutonnant son jupon autour de ses hanches. Non, l'approche de la mort ne lui communique point le tremblement de repentir qu'on sent dans la main de La Fontaine, lorsqu'il écrit sa dernière lettre à Maucroix et que, sur le point de comparaître devant Dieu, il entend déjà s'ouvrir pour lui les portes de l'éternité. Mais il ne peut oublier que la mort « a mis son sablier à côté de son verre. » Les nœuds bouffans d'Ulla ne lui cachent point « les saules funèbres où la tourterelle n'a jamais fait son nid. » Soit! Dieu est bon, la nature est bonne, le vin est excellent. En avant les cors de chasse ! Quand ce sera le tour des orgues de l'église, nous nous remettrons à la bienveillance du Seigneur qui nous pardonnera notre vieux paganisme, parce que nous sommes pleins de candeur et d'honnêteté, — et d'une honnêteté profondément suédoise.

André Bellessort.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

SOUS

L'ANCIEN RÉGIME

On se rappelle un incident survenu au début de l'année dernière, lors de la discussion de l'impôt sur le revenu à la Chambre des députés. En des discours véhémens, le ministre des Finances et le rapporteur du projet avaient fait le procès de nos contributions directes; avec une égale acrimonie, ils leur avaient reproché d'être surannées et injustes, de n'être plus en harmonie avec le développement économique et social du pays. La France, s'écriait M. Caillaux aux applaudissemens de l'extrême gauche, se doit à elle-même de ne pas demeurer réfractaire au progrès; elle a le devoir, par l'établissement d'un impôt général sur le revenu, de donner satisfaction aux besoins de la démocratie, de réaliser une réforme que la plupart des monarchies de l'Europe ont depuis longtemps introduite dans leur législation.

MM. Théodore Reinach et Jules Roche protestèrent contre les allégations du ministre. L'impôt sur le revenu, dirent-ils, n'est nullement « une nouveauté, une innovation des temps modernes, » c'est la résurrection d'un système fiscal qui a été pratiqué dès l'antiquité, qui a fonctionné à Athènes, à Rome, à Florence; c'est le rétablissement sous un nom différent de la taille, de la capitation, des vingtièmes, de toutes ces contributions personnelles que l'Ancien Régime avait multipliées et qu'un

des premiers actes de l'Assemblée Constituante fut de supprimer.

L'évocation d'antécédens aussi réactionnaires ne fut pas sans susciter une certaine émotion tant au parlement que dans la presse. Le gouvernement s'en rendit compte; non sans habileté, il évita de riposter et d'engager une controverse historique dont l'issue n'était point douteuse. La question aujourd'hui est en effet vidée. Les lecteurs de la *Revue* se rappellent un article publié, ici même, par M. Jules Roche en 1903 dans lequel l'éminent député de l'Ardèche démontrait, — ô suprême ironie! — que la plupart des articles des projets de loi déposés par M. Caillaux ou ses prédécesseurs se trouvaient, « mot pour mot, trait pour trait » dans des textes de Cicéron ou d'Ulpien, dans les ordonnances des Médicis, dans les édits de Charles VII, de Louis XIV ou de Louis XVI...

La démonstration est plus frappante encore si, au lieu de s'en tenir à l'examen des textes législatifs, on pénètre dans les détails de l'organisation administrative. Les lois, ne valent pas seulement par les mobiles qui les inspirent, par le but qui leur est assigné, mais encore et surtout par les conditions matérielles de leur application. Nous avons donc pensé qu'il serait intéressant de rechercher, en limitant notre étude à l'ancienne France, de quelle manière avait fonctionné dans la pratique le système fiscal dont le souvenir avait été évoqué devant le parlement. Nous nous sommes efforcé, en recourant aux documens contemporains: correspondance des contrôleurs généraux ou des intendans, dossier des régies financières, etc., de faire revivre les méthodes, les procédés par lesquels la monarchie des Bourbons était parvenue à établir l'assiette de ses contributions directes, de faire ressortir les conséquences d'ordre divers que la perception de ces différens genres d'impôt sur le revenu avait entraînées. L'entreprise était ardue; nous nous excusons à l'avance de l'aridité de certains détails techniques qu'il nous a paru impossible de passer sous silence (1).

(1) A côté des traités classiques des Économistes du XVIIIe siècle, ou des ouvrages bien connus de MM. Stourm, de Boislisle, de Luçay, Vuitry, etc., nous avons consulté un certain nombre de monographies, parmi lesquelles il convient de citer les savantes études de M. Marion sur l'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, ainsi que les thèses de doctorat de M. Paultre sur la taille tarifée et de M. Lardé sur la capitation. En dehors de ces références, la plupart des documens cités dans le présent article sont inédits et proviennent des Archives nationales à Paris, ou d'un certain nombre de dépôts départementaux, notamment ceux de Rouen, Amiens, Troyes, Toulouse, Limoges, etc.

I. — LA TAILLE

On sait qu'au temps de l'ancienne monarchie, la taille constituait une imposition directe levée sur les classes non privilégiées du royaume. La noblesse, le clergé, la haute bourgeoisie, tout ce qui occupait dans l'État une place prépondérante par la naissance, les fonctions, la fortune, se trouvait exempté de l'impôt dont le poids retombait exclusivement sur les populations laborieuses des villes et des campagnes. Depuis la suppression des États Généraux, le montant de la taille était arrêté chaque année par le Roi en son Conseil et réparti entre les provinces suivant les renseignemens plus ou moins précis recueillis sur l'état de la population, la fertilité du sol, l'abondance des récoltes. Le soin de déterminer les contingens afférens aux élections et paroisses incombait aux intendans, subdélégués et élus qui, faute de bases certaines, étaient obligés d'opérer la répartition d'après des méthodes purement empiriques.

Pourvu que le produit en fût exactement recouvré, l'administration des finances se désintéressait de l'assiette de l'impôt et laissait aux autorités locales la plus large initiative. Il en résultait que la taille était loin d'être établie d'une façon uniforme par toute la France. Suivant les provinces, elle était tantôt réelle, — c'est-à-dire établie uniquement sur les biens fonds, — tantôt personnelle, c'est-à-dire perçue sur les personnes à raison de l'ensemble de leurs facultés : biens meubles et immeubles, commerce et industrie. Le premier système fonctionnait dans les pays d'État qui, jaloux de leur indépendance et désireux d'épargner à leurs commettans toute contestation avec les agens du fisc, avaient cherché à rendre l'impôt impersonnel et à lui enlever tout caractère vexatoire. Le deuxième était en vigueur dans la presque totalité des pays d'Élection, c'est-à-dire dans les trois quarts du royaume environ, où, par suite de l'absence d'institutions représentatives, les intendans disposaient d'un pouvoir quasi discrétionnaire. Nous ne nous occuperons pas ici de la taille réelle; elle présentait les plus grandes analogies avec notre contribution foncière, et, malgré la défectuosité des plans cadastraux, elle a pu subsister jusqu'à la Révolution sans sou-

lever de trop vives difficultés. Nous bornerons notre étude à l'examen de la taille personnelle qui, on va le voir, était par sa nature un véritable impôt sur le revenu assis, sur l'ensemble des facultés de chaque contribuable.

Dans les provinces où était établie la taille personnelle, les rôles des paroisses étaient dressés conformément à l'état des contingens par des asséeurs-collecteurs élus par les habitans. Aux termes des édits royaux, les collecteurs étaient tenus d'imposer chaque taillable « raisonnablement et à proportion de ses facultés; » ils devaient n'épargner personne, ni se laisser influencer « par haine ou par amour, par prière ou par crainte, » mais procéder à la répartition « bien et loyalement, en bonne foi et conscience, » de manière que chacun fût taxé à la somme qu'il pouvait légitimement supporter eu égard à ses biens et héritages.

En l'absence de renseignemens précis sur la situation des fortunes, l'impôt était fixé d'après les signes extérieurs et apparens de la richesse. On estimait que, surtout dans les campagnes, les ressources de chaque ménage étaient suffisamment connues pour qu'il fût possible de les taxer d'une façon équitable. Les collecteurs se bornaient à interroger les redevables, à se renseigner auprès des notables du pays et, sans autre formalité, établissaient au jugé les rôles de la taille. Il leur était interdit de pousser leurs investigations plus loin, de compulser les archives des notaires ou de réclamer la production des contrats. » Ces perquisitions, » disait le parlement de Paris dans un arrêt du 22 janvier 1664, « constituent une violation du secret des familles... et sont contre la liberté publique des Français... A la vérité, tous les hommes doivent être taxés selon leurs biens et facultés, mais il n'y a d'autre moyen pour en juger que la commune renommée. »

Ainsi abandonnés à eux-mêmes, obligés de s'en rapporter à la rumeur publique, les collecteurs se trouvaient en fait les maîtres presque absolus de l'imposition des tailles. Responsables du recouvrement qui ne cessait de leur causer des déboires, ils fixaient les cotes selon leur bon plaisir. Les plus honnêtes d'entre eux avaient peine à résister aux sollicitations qui les assaillaient de toutes parts; les moins scrupuleux ne se faisaient pas faute de favoriser les gens dont ils avaient intérêt à se ménager les

bonnes grâces, ou même dégrevaient sans vergogne leurs parens et amis pour surtaxer leurs adversaires. De là, souvent, dans les moindres villages, des haines et des vengeances qui se perpétuaient à travers plusieurs générations.

Tant que le taux de l'impôt demeura modéré, les vices de la répartition, les abus de la collecte ne furent point ressentis d'une manière trop aiguë par la masse de la population. Ils devinrent plus sensibles quand les exigences sans cesse croissantes des dépenses de l'État eurent obligé la monarchie à augmenter considérablement le contingent des tailles. A partir de la fin du xviie siècle, les protestations s'élèvent de toutes parts. Les villes de l'Ile-de-France et de la Normandie s'insurgent les premières et réclament à grands cris la transformation d'un système d'impôt qui les ruine. A en croire les pétitions qu'elles adressent au Roi, « l'esprit de cabale et de vengeance, » provoqué par la répartition arbitraire de la taille, « aigrit les habitans au point que beaucoup d'entre eux prennent le parti d'émigrer » et transportent leurs familles ailleurs « dans l'espérance d'y trouver plus de douceur et d'être mieux traités dans leurs impositions... » Les bourgeois aisés s'empressent d'acquérir des charges les exemptant d'impôt et les rigueurs du fisc s'exercent sur les pauvres gens dénués de protection. Ainsi le commerce périclite, l'industrie se meurt.

Pour mettre un terme à une situation aussi lamentable et rétablir entre leurs concitoyens « la paix et la concorde, » plusieurs municipalités sollicitèrent l'autorisation de contracter des abonnemens et de payer le contingent qui leur serait assigné en établissant des droits d'octroi. L'administration accueillit favorablement les requêtes qui lui furent présentées en ce sens. De nombreuses localités, Pont-Audemer, Pontoise, Poissy, en profitèrent pour supprimer la taille et la remplacer par des taxes de consommation sur les boissons, la viande, les draperies, les cuirs, etc. Bien que fort lourdes, ces taxes furent acceptées comme un soulagement, et, pesant également sur tous, mirent fin à des discussions parfois centenaires.

Les droits d'octroi n'étaient applicables que dans les villes. Il fallait pour les campagnes trouver d'autres expédiens. Hommes d'État et économistes s'y ingénient et pendant les premières années du xviiie siècle, on voit éclore toute une série de mémoires tendant à faire cesser « le désordre des tailles. » Vauban

propose dans sa *Dîme Royale* d'établir une contribution unique du dixième assise sur le produit des terres et de tous les biens meubles; Boisguilbert et l'abbé de Saint-Pierre préconisent l'institution d'une taille proportionnelle perçue sur chaque redevable « au sol la livre » de ses facultés. Rademont, Boulainvilliers, Auber, chacun dit son mot, vante son système.

En arrivant au pouvoir, le gouvernement de la Régence voulut à son tour introduire des réformes dans un régime fiscal dont les abus venaient d'être dénoncés avec une telle unanimité. Le Conseil des finances fut saisi de la question. Sous l'impulsion de son président le duc de Noailles, il élabora un projet de règlement destiné « à procurer au peuple un commencement de soulagement » par une égalité dans la répartition des impositions. D'après ce projet, la taille arbitraire devait être supprimée et remplacée par une taille proportionnelle qui, sous réserve du maintien des privilèges de la noblesse et du clergé, atteindrait d'une manière uniforme les diverses sources de revenus. A cet effet, il serait procédé par tout le royaume à un dénombrement général des fortunes. Dans chaque paroisse, l'état des terres et des maisons, « le profit du commerce et de l'industrie, » le montant des salaires seraient déterminés et imposés par des commissions locales sous la direction de l'intendant et de son subdélégué.

L'administration ne se dissimulait point les difficultés de la tâche qu'elle allait entreprendre ; aussi songea-t-elle à recourir aux bons offices des personnes notables de chaque localité. « Comme l'objet de la réforme, » lit-on dans un rapport au Conseil, « n'a pour principe que la justice et l'équité, on ne doute point que les seigneurs, curés et gens notables dans les paroisses ne concourent à la perfection de cet ouvrage en portant leurs vassaux et paroissiens à donner des éclaircissemens et la connaissance des détails dont on aura besoin... » S'il se trouvait toutefois de ces seigneurs ou curés « qui ne fussent pas bien intentionnés » et voulussent « donner des conseils indiscrets » à la population, les commissaires des tailles en référeraient sur-le-champ à l'Intendant et chercheraient d'autres moyens de se renseigner. Ils n'auraient qu'à provoquer des dénonciations, à promettre aux délateurs des dégrèvemens d'impôt, et ils seraient aussitôt fixés, « car il est peu de paysans qui, quand il s'agira

de gagner quelque diminution de taille aux dépens de son voisin, ne le dénonce promptement... » Ainsi, pour recueillir les données nécessaires à l'établissement de l'impôt, l'administration offrait une prime à la délation et ne craignait pas de faire appel aux sentimens les plus bas de la nature humaine.

Afin d'être fixé sur la valeur pratique du système de la taille proportionnelle, le duc de Noailles décida de faire procéder à un certain nombre d'épreuves, nous dirions aujourd'hui de *sondages*. Suivant ses instructions, les intendans désignèrent dans chaque élection plusieurs paroisses et firent un essai des nouveaux règlemens. Les résultats obtenus furent peu concluans. En fonctionnaires soucieux de ne point se compromettre, la plupart des intendans évitèrent de tenter l'expérience dans des localités importantes et se bornèrent à faire évaluer les revenus imposables de quelques communautés rurales, où nulle difficulté n'était à prévoir. L'intendant de Bordeaux, M. de Courson, n'usa point de ces ménagemens; il opéra avec une entière indépendance d'esprit et ne craignit pas de s'élever vivement contre les projets du ministre. Son rapport conservé aux Archives nationales est, à cet égard, fort intéressant.

On veut, dit M. de Courson, améliorer la répartition de l'impôt, faire cesser « les rancunes et l'animosité » que la taille arbitraire soulève chez les paysans. Pareil objet est digne de louanges, mais le projet du Conseil ne fera nullement cesser le mal auquel on veut remédier. Sans doute, il sera possible d'estimer le revenu moyen des terres en blés, fourrages, bois, etc., mais comment évaluer les produits accessoires de la basse-cour, la volaille, le lait, le beurre, les œufs, qui dans certaines fermes sont d'un rapport considérable? Comment apprécier le bénéfice de ces métayers du Périgord « qui dressent des cochons pour trouver des truffes; » de ces habitans des Landes qui font le commerce des palombes et des ortolans? Les profits de l'agriculteur sont essentiellement variables ; on ne peut, sous peine d'injustice, conserver indéfiniment les mêmes rôles; quelles complications, quelles dépenses s'il faut en faire de nouveaux chaque année, suivant que les récoltes auront été bonnes ou mauvaises! Au demeurant, conclut M. de Courson, « les peuples ne seront point soulagés » par les réformes projetées; ils ne bénéficieront d'aucune diminution d'impôt et supporteront les mêmes charges sous une autre forme.

L'expérience ne tarda pas à prouver la justesse de ces observations. Pour des raisons locales, la taille proportionnelle put fonctionner d'une façon satisfaisante dans certaines petites villes comme Lisieux, La Fère, Évreux; partout ailleurs, et spécialement dans la généralité de Paris, elle échoua d'une façon complète, non pas, comme on l'a prétendu, devant l'hostilité des privilégiés qui auraient redouté de voir porter atteinte à leurs immunités, mais devant l'impuissance de l'administration à recueillir et à coordonner la masse de renseignemens nécessaires pour l'établissement des rôles. Dès la retraite du duc de Noailles en 1718, le projet fut abandonné; il ne devait jamais être repris.

En 1733, le contrôleur Orry fit une nouvelle tentative pour remédier aux abus si crians de la taille arbitraire. S'inspirant des théories de l'abbé de Saint-Pierre, il décida de mettre à l'essai un nouveau système dit de la taille tarifée : les contribuables devaient être assujettis à souscrire une déclaration certifiée conforme de leurs revenus; ils devaient être taxés à proportion de leurs facultés et conformément aux dispositions d'un tarif officiel. Les projets d'Orry ne purent aboutir pendant le passage de leur auteur au ministère : ils furent repris quelques années plus tard et cette fois menés à bien, grâce aux efforts d'un certain nombre d'intendans, hommes d'une haute intelligence et d'une rare énergie, comme Harlay, Tourny, les Souvigny et surtout Turgot, qui, devant l'impuissance du gouvernement à faire aboutir une solution générale, résolurent de tenter la réforme de l'impôt dans leurs circonscriptions respectives. C'est ainsi que la taille tarifée fut successivement introduite en Champagne, en Limousin, dans la généralité de Paris, en Picardie, etc.

Voici de quelle manière fonctionnait la taille tarifée dans les provinces où elle avait été établie :

A une date déterminée par l'intendant et proclamée à son de trompe, les contribuables étaient invités à formuler leurs déclarations sur des feuilles imprimées délivrées par l'administration. Des modèles différens étaient établis suivant qu'il s'agissait de propriétaires ou de fermiers, d'artisans ou de négocians. Le préambule en était solennel et rappelait les pénalités à encourir en cas de fraude :

« Je... taillable de la paroisse de... en conformité des ordres de Monseigneur l'Intendant et sous peine de payer le double de mon imposition de taille et de 30 livres d'amende, en cas que la présente déclaration ne soit pas valable, déclare que... etc. »

Dans leurs déclarations, les contribuables devaient tout d'abord donner des renseignemens sur leur situation de famille, indiquer s'ils étaient mariés ou non, et, le cas échéant, faire connaître le nombre de leurs enfans « en distinguant les garçons d'avec les filles et ceux qui sont au-dessous de sept ans de ceux qui sont au-dessus. » Ils devaient ensuite fournir un relevé complet et détaillé de leurs différens revenus, qui, dans la plupart des provinces, étaient répartis sous quatre rubriques : revenus fonciers, revenus provenant du commerce et de l'industrie, traitemens et salaires, revenus mobiliers.

La première catégorie s'appliquait aux propriétés bâties, immeubles ruraux et aux bestiaux. Les déclarans étaient invités à fournir un état détaillé de tous les biens qu'ils exploitaient soit à titre de propriétaires, soit comme locataires, fermiers ou colons. Les maisons étaient imposées d'après le montant des loyers ou par comparaison. Les terres étaient réparties par catégories et taxées d'après un barême. Faute de cadastre, c'étaient les cultivateurs eux-mêmes qui étaient requis d'indiquer, pour chaque parcelle, l'étendue et la qualité du terroir et le genre de culture, ainsi :

Au lieu dit « La Motte, » 5 arpens de première qualité, plantés en vigne ; 20 arpens de troisième qualité, également en vigne ;

Au lieu dit « Les Pâtis, » 15 arpens de pré de deuxième qualité, etc.

Les bestiaux étaient généralement l'objet d'une taxation spéciale et fort compliquée. En Limousin, on distinguait les bêtes employées au labour de celles qui étaient destinées à la reproduction ou engraissées en vue de la boucherie. Les vaches « qui donnent du lait et font des veaux » étaient traitées autrement que celles qui travaillent aux champs. Dans certaines régions de Picardie, on voulut frapper les animaux « à raison de leur âge » et de l'importance de la localité où ils se trouvaient : ainsi « le profit d'un bœuf d'un an » était estimé à 8 livres, celui d'un bœuf de deux ans à 16 livres. Le profit d'un taureau « pour le service d'un village de 50 feux » était évalué à 7 livres 10 sous ;

pour un village de 100 feux à 15 livres, etc. On voit d'ici les paysans astreints à ces déclarations interminables... heureux qu'on les crût sur parole et que, pour contrôler l'âge de chaque animal, on ne les obligeât pas à faire enregistrer, en des actes authentiques, la naissance du moindre goret ! En Champagne, le fisc se montrait plus insatiable encore, il demandait compte aux fermiers « du produit des basses-cours ou volailles, si l'objet peut mériter attention, comme aussi des ruches à miel, s'il y en a suffisamment pour faire un produit réel. » De même en Normandie : le beurre, les chapons, les dindons, voire les bottes de foin et fourrages consommés par les animaux de la ferme, tout était imposé et, sous peine d'amende, devait être déclaré scrupuleusement.

La taxation des revenus commerciaux ou industriels se faisait d'après des méthodes différentes. Comme il serait dangereux et même contraire au bien public, — disait l'intendant de Champagne, — de fouiller trop avant dans l'intérieur de la véritable situation des commerçans, il est de la prudence des commissaires de ne s'informer que superficiellement du profit que les commerçans peuvent faire, sans entrer dans le détail de leurs dettes ou de leur crédit. » On n'osa donc pas obliger les négocians ou manufacturiers à souscrire les déclarations prévues par les règlemens, à révéler l'état de leurs affaires, à indiquer leurs bénéfices annuels. Dans les provinces où l'on tenta de les y contraindre, comme en Picardie, on reconnut promptement que « les déclarations de l'industrie (ce mot était, au XVIIIe siècle, pris dans le sens du latin *industria*) sont toujours fausses... Un taillable ne déclarera jamais le profit qu'il peut faire » et, en désespoir de cause, on finit par s'en rapporter « au jugement du syndic et des principaux habitans. » C'était retomber dans l'arbitraire des anciens règlemens. Aussi, pour éviter pareil inconvénient, certains intendans décidèrent-ils d'asseoir l'impôt sur des indices extérieurs permettant d'apprécier *grosso modo* l'importance du négoce de chaque redevable. Dans la généralité de Paris, par exemple, les cabaretiers étaient taxés d'après le nombre de muids de vin débités dans l'année ; les tanneurs d'après la quantité des peaux mises en œuvre, etc. Le procédé était commode, mais en y recourant l'administration avouait son impuissance de taxer directement les revenus commerciaux.

Les traitemens et salaires furent frappés, eux aussi, d'une manière détournée. Il parut impossible de demander à des artisans, à des journaliers l'état réel de leurs gains : l'administration établit l'impôt à forfait. Dans chaque localité, elle procéda à des enquêtes sur le taux moyen des salaires des diverses professions et dressa des barêmes en conséquence. C'est ainsi qu'à Troyes, les tailleurs d'habits étaient « réputés » gagner sept sous par jour, les jardiniers, cinq sous, etc.; tous les ouvriers des corps de métier étaient censés travailler une moyenne de deux cents jours par an. En Limousin, les tarifs étaient dressés d'après des bases analogues et comportaient des surtaxes pour les petits patrons travaillant avec le concours d'apprentis ou compagnons.

La dernière catégorie, celle des revenus mobiliers, s'appliquait aux rentes foncières ou hypothécaires, aux intérêts des emprunts contractés par les provinces, les villes, les corporations, etc. A une époque où la fortune était presque en entier d'origine immobilière, cette rubrique ne pouvait avoir qu'une très faible importance : aussi dans certaines provinces fut-elle complètement négligée.

Les déclarations devaient être accompagnées de toutes les pièces qui permettaient d'en contrôler la sincérité : baux, contrats de vente, adjudications, etc. Elles étaient centralisées par les municipalités et remises au commissaire désigné par l'intendant pour les examiner. Ledit commissaire devait se rendre dans chaque paroisse et convoquer les habitans en assemblée générale, de préférence un jour de fête ou un dimanche, pour recueillir leurs observations et faire droit aux requêtes dont il reconnaîtrait le bien fondé. Toute personne convaincue de fausse déclaration était condamnée à payer une amende égale au double de la somme dissimulée. Quant aux contribuables qui refusaient de produire l'état de leurs revenus, ils étaient taxés d'après les indications données par les autres habitans et voyaient leurs cotes augmentées d'un tiers.

Telles sont, sommairement exposées, les principales dispositions qui régissaient le fonctionnement de la taille tarifée. A lire les panégyriques officiels, les nouveaux règlemens étaient « doux et humains; » ils n'engendraient « ni vengeances, ni querelles, ni inimitiés; » ils n'obligeaient point les collecteurs à

poursuivre des enquêtes indiscrètes sur la fortune de leurs concitoyens : ceux-ci, rassurés, ne cherchaient plus à dissimuler leurs ressources et n'avaient point à redouter, comme au temps de la taille arbitraire, « que la propreté de leur maison et de l'habit qu'ils portaient, et, jusqu'à leur mine d'aisance, tout ne fût une cause pour augmenter leurs impositions... »

Mais ces éloges que les promoteurs du système décernaient à leur œuvre semblent bien peu mérités, quand on interroge les documens contemporains. Si l'on parcourt la correspondance des intendans et des subdélégués, les circulaires et les instructions adressées aux agens subalternes, on est frappé des difficultés sans nombre, des injustices et des inégalités de toute nature qu'a soulevées dans la pratique l'application de la taille tarifée.

Et tout d'abord, les redevables mirent une telle mauvaise volonté à fournir la déclaration prescrite de leurs revenus, ils opposèrent une force d'inertie si obstinée que, ne pouvant en venir à bout par la persuasion, il fallut dans certaines provinces recourir à la force et faire appel à la maréchaussée. Dans l'ordonnance du 31 octobre 1744, l'intendant de Picardie prescrit aux élus de sa circonscription de se montrer impitoyables. « Les habitans, dit-il, auront huit jours pour faire leurs déclarations; s'ils ne les font, vous y enverrez garnison... jusqu'à ce qu'ils les aient rapportées; s'ils s'obstinent à les refuser, vous ferez mettre en prison les syndics, collecteurs ou réfractaires sans rémission. » Et surtout, « ne marquez nulle faiblesse, nulle compassion; » n'hésitez pas à agir vigoureusement pour que tous les habitans de votre ressort puissent jouir prochainement « de l'avantage inestimable d'une répartition proportionnée à leurs facultés. » Ah! qu'en termes galans ces choses sont dites! Comme les habitans auraient été ingrats s'ils n'avaient point accueilli avec reconnaissance l'avantage inestimable dont les gratifiait l'intendant!

Grâce aux moyens de coercition dont ils disposaient, les agens de l'administration obtinrent tant bien que mal les déclarations nécessaires à l'introduction du système de la taille tarifée : mais ils reconnurent promptement l'impossibilité absolue d'en exiger de nouvelles pour les années suivantes. Les déclarations originaires restèrent ainsi en vigueur pendant des périodes de vingt, trente, quarante ans, et la Révolution survint

avant que la plupart d'entre elles eussent jamais été refaites; comme si, pendant cette période de près d'un demi-siècle, les fortunes étaient demeurées immuables et en quelque sorte cristallisées! En fait, pour prévenir les injustices trop criantes, les intendans furent obligés de faire inscrire d'office les mutations foncières, les acquisitions de propriétés ou d'héritages; ils n'osèrent aller plus loin et introduire des modifications tant soit peu importantes dans l'imposition du commerce et de l'industrie, des traitemens et des salaires, qui continuèrent à être taxés d'après les données primitives.

D'autre part, l'administration fut fort en peine pour vérifier la sincérité de toutes ces déclarations qu'il lui avait été si malaisé d'obtenir. Elle avait espéré que les assemblées de paroisse lui prêteraient leur concours et s'empresseraient de lui fournir tous renseignemens utiles. Il n'en fut rien. Dans la plupart des communautés rurales, les habitans se concertèrent pour tromper les commissaires des tailles et abaisser systématiquement d'un tiers ou même de moitié la valeur des terres. Les commissaires voulurent déjouer ces manœuvres frauduleuses, ouvrir des enquêtes, ordonner des expertises; ils eurent à lutter contre l'hostilité à peine déguisée des populations, contre le mauvais vouloir des experts qui se refusaient à condamner les prétentions de leurs concitoyens. En fin de compte, l'administration, impuissante à se documenter par ses propres moyens, en arriva à recourir à de véritables mesures de police.

Quelques intendans n'hésitèrent pas à recommander cette méthode ouvertement. Dans la circulaire imprimée du 31 octobre 1744 que nous avons citée plus haut, l'intendant de Picardie prescrit de surtaxer dans chaque paroisse, un certain nombre d'habitans pour « faire des mécontens » qui, vexés de se voir injustement imposés, viendront dénoncer leurs voisins. « Si vous procédez avec tact et discrétion, dit-il à ses subordonnés, il ne manquera pas de se trouver des gens qui, soit publiquement, soit secrètement, viendront vous faire des plaintes et des dénonciations. » Ces instructions ne demeurèrent point lettre morte. Dans son rapport à l'intendant, un des élus de la paroisse fait complaisamment étalage « de son attention connue à recevoir les plaintes sans que le délateur soit compromis; » il vante les résultats qu'il a ainsi obtenus, les fraudes qu'il a su découvrir et déjouer. Pour éviter de donner prise à la suspicion,

il descend, au cours de ses tournées, « dans de misérables chaumières » plutôt que de demander l'hospitalité « à des curés ou à des seigneurs même amys... » Sans doute ces derniers étaient peu disposés à jouer le rôle de délateur, à se faire l'écho de basses dénonciations!

On voit, par ces détails, à quel point l'application de la taille tarifée exposait les contribuables à des procédés vexatoires. Malgré les apparences, les tarifs n'étaient pas moins impuissans à prévenir l'arbitraire des agens du pouvoir. Ceux-ci avaient beau jeu pour accueillir ou refuser les déclarations, au gré de leurs caprices, pour admettre celles de leurs amis, même si elles étaient manifestement inexactes, pour rejeter celles de leurs adversaires sous les prétextes les plus futiles. Les intendans disposaient d'ailleurs d'un droit qui nous paraît aujourd'hui exorbitant, celui d'établir des cotes d'office, c'est-à-dire de taxer par eux-mêmes et en dehors des règles administratives telles personnes qu'il leur convenait. En principe, ces taxes d'office étaient destinées à réparer des omissions ou erreurs dans les rôles, à empêcher que des fonctionnaires, — mal vus des populations, de par leur situation, comme les employés des aides ou des gabelles, — ne fussent accablés par des collecteurs vindicatifs. Dans la pratique, il en était autrement, les cotes d'office étaient rarement justifiées par des considérations sérieuses; trop souvent les intendans en usaient comme d'un moyen d'influence, soit que, pour se concilier les bonnes grâces de quelque grand seigneur, ils accordassent des « cotes d'amour » à tel manant ou fermier, soit qu'ils infligeassent des « cotes de punition » à un récalcitrant.

En définitive, avec les privilèges, dont jouissaient les membres du clergé et de la noblesse, avec les faveurs plus ou moins indûment accordées « aux frères et amis, » il existait maintes paroisses ou la moitié, les deux tiers même des chefs de famille ne payaient aucun impôt. Tout le poids du contingent retombait sur ceux que Boisguilbert appelle des « indéfendus, » c'est-à-dire sur des paysans n'ayant aucun protecteur pour plaider leur cause en haut lieu.

Les méfaits de l'impôt personnel furent éloquemment dénoncés par les économistes. Turgot montre l'industrie découragée, les campagnes appauvries, chaque laboureur occupé à cacher son aisance afin d'éviter toute entreprise qui pourrait

servir de prétexte à l'accroissement de ses contributions. Adam Smith, non moins incisif, s'apitoie sur le sort de ces malheureux fermiers qui, n'osant avoir un bon attelage de chevaux ou de bœufs, s'efforcent de cultiver leurs terres « avec les instrumens de labour les plus chétifs et les plus mauvais possible pour faire semblant d'être pauvres et de paraître hors d'état de rien payer. » Comme remède à cette situation pitoyable, les économistes demandent que la taille arbitraire soit supprimée dans toutes les provinces où elle existait encore, que la taille tarifée soit transformée en un impôt réel, assis sur les biens fonds sans avoir égard à la personnalité des contribuables et ne comportant aucune exemption qui ne fût motivée par l'intérêt public.

Le gouvernement de Louis XVI n'osa entreprendre une œuvre de pareille envergure. Il se borna à encourager les efforts des assemblées provinciales pour améliorer sur certains points la répartition des tailles. C'était à l'Assemblée constituante qu'il appartenait de réaliser les réformes depuis longtemps désirées et de mettre un terme, par la création d'impôts réels, aux abus intolérables des impôts personnels.

II. — LA CAPITATION

La capitation fut établie en janvier 1695 pour subvenir aux frais occasionnés par la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Les finances du royaume étaient à ce moment dans un dénuement complet. Le contrôleur général Pontchartrain, après avoir épuisé les expédiens connus, pratiqué tour à tour les emprunts à gros intérêts, les avances sur contributions, les créations d'offices, imagina d'instituer une sorte d'impôt national qui, dans des proportions déterminées par un tarif, mettrait à contribution tous les habitans du royaume. A cet effet, il fit procéder à un dénombrement général de la population et répartir les chefs de famille en vingt-deux classes. La première, où figuraient le Dauphin, les princes du sang, les ministres, les fermiers généraux, était imposée à raison de 2000 livres; la deuxième, qui comprenait les ducs, les maréchaux de France, les gouverneurs de province payait 1500 livres; la troisième, 1200; la quatrième, 1000, et ainsi de suite jusqu'à la vingt-deuxième et dernière où

étaient rangés les artisans et journaliers, dont la cote était fixée uniformément à 20 sous.

Cette taxation des personnes d'après leur situation sociale ou leur profession avait le mérite d'être simple et d'une application facile ; mais point n'est besoin d'insister pour montrer les objections qu'elle soulevait au point de vue de la stricte équité. Pourquoi les médecins étaient-ils taxés à 10 livres? quand les avocats en payaient 20 et les traiteurs 30? Et dans l'intérieur d'une même classe, était-il juste d'imposer sur le même pied tous les bourgeois vivant de leurs rentes, alors que certains étaient riches à millions et que tant d'autres avaient peine à conserver leur rang et à vivre bourgeoisement? Comme l'écrivait spirituellement Boisguilbert : « Il est de même ridicule d'avoir établi qu'un avocat, un marchand ou seigneur de paroisse et un officier paieront la même somme, qu'il le serait de régler que tous les boiteux contribueraient pour la même part et que ceux qui marcheraient droit en fourniraient une autre ! »

Et pourtant, malgré ses imperfections, la capitation renfermait un principe nouveau, qui parut en son temps une innovation quasi révolutionnaire, mais dont, un siècle plus tard, la justesse devait être admise sans conteste : nous voulons dire l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt. Aux termes de la déclaration du 16 janvier 1695, les tarifs devaient être appliqués à tous les sujets du Roi sans autre exception que « les pauvres réduits à la mendicité et les enfans à la mamelle. » Les ordres privilégiés, astreints pour la première fois à l'obligation de contribuer aux charges publiques, s'indignèrent contre la méconnaissance des lois fondamentales du Royaume. Le gouvernement s'effraya : il n'osa poursuivre l'application complète de la loi et entra en composition avec les réclamans. Au clergé, il accorda remise totale de l'impôt moyennant un don gratuit de 4 millions par an ; à des corporations, à des villes, voire à des provinces entières, il consentit des abonnemens, qui, moyennant un subside généralement peu élevé, dispensaient les intéressés du paiement de la taxe. Avec la noblesse seule, Pontchartrain se montra implacable et se refusa à tout compromis.

Suivant les promesses de Louis XIV qui s'y était engagé « en foi et parole de Roi, » la capitation fut supprimée aussitôt après le traité de Ryswick en 1687 ; mais, par suite des exigences de

la situation financière, elle dut être remise en vigueur dès que la guerre avec l'Espagne eut éclaté en 1701. Cette fois, elle fut conservée lors de la signature de la paix et, sous réserve de modifications peu importantes, elle subsista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. A la veille de la Révolution, elle rapportait au Trésor une quarantaine de millions par an.

Lors de son rétablissement en 1701, la capitation fut complètement transformée et cessa d'être un impôt par classes. Au lieu d'atteindre les contribuables conformément à un tarif, elle devint un impôt de répartition dont les contingens furent établis pour chaque province conformément aux rôles des tailles. Chaque contingent fut divisé en deux parts : l'une, de beaucoup la plus considérable, fut assignée aux taillables ; l'autre, fixée à un chiffre minime, fut payée par les privilégiés : nobles, bourgeois, etc. De la première, nous ne dirons rien : la capitation taillable présenta tous les abus, toutes les inégalités de la taille, sur lesquels nous nous sommes précédemment étendu. La seconde, au contraire, fut établie d'après des règles spéciales qui méritent de retenir un instant l'attention.

Pour tous les privilégiés en effet, pour tous les « non-taillables, » comme on disait alors, la capitation constituait un véritable impôt sur le revenu, assis sur les facultés globales de chaque redevable. Les villes franches, les compagnies de finances ou de justice, les corporations étaient imposées par l'intendant à une somme forfaitaire, dont elles répartissaient à leur gré le montant entre leurs membres. Certaines municipalités, comme celle de Paris, en profitèrent pour créer une sorte d'impôt somptuaire atteignant à la fois les loyers, les domestiques, les chevaux et voitures. D'autres préférèrent s'en rapporter « à la commune renommée » et taxer chaque contribuable d'après son genre de vie, sa situation de famille. En vain, les intendans cherchèrent-ils à asseoir l'impôt sur des bases certaines, à provoquer l'institution des tarifs officiels ; les villes s'y refusèrent. En pareille matière, disaient les échevins d'Amiens, « on ne peut que s'en rapporter à la notoriété publique... Vouloir tenter d'acquérir des connaissances plus exactes et plus sûres... serait exercer, sans que le fisc même y gagnât, une sorte d'inquisition qui paraîtrait odieuse, plus odieuse que l'inexactitude des cotes ne pourrait être à charge. »

D'après ces principes, la capitation fut établie suivant les

renseignemens plus ou moins vagues qui parvenaient à la connaissance des municipalités. A Troyes par exemple, — et il en était de même dans la plupart des localités, — on voit en parcourant les dossiers conservés aux archives départementales que tel bourgeois est taxé à 120 livres « parce qu'il a un bon carrosse, une maison à lui bien meublée..., pour environ 25 à 30000 livres de vaisselle d'argent..., parce qu'il jouit d'une bonne table et possède un revenu considérable. » Tel autre est taxé à 250 livres « parce qu'il tient un commerce considérable où il a sûrement gagné, et que la mort de sa femme n'a pu changer son état de fortune. » Tel autre ne paye que 80 livres « parce qu'il habite une grande maison où beaucoup de réparations sont à faire depuis des années... ; on croit qu'il a subi des pertes d'argent et se trouve peu à l'aise dans ses affaires. » Avec des rôles établis dans de pareilles conditions, on conçoit qu'il fut presque impossible aux contribuables de vérifier le montant de leur imposition, de s'assurer que leur cote n'avait pas été majorée pour une cause quelconque. Se croyaient-ils surtaxés, étaient-ils tentés de réclamer, les pièces innombrables exigées d'eux à l'appui de leurs dires, la longueur des procédures, les frais en résultant, tout les dissuadait de faire valoir leurs droits.

La noblesse jouissait du privilège d'être directement taxée par l'intendant. Mais, les gentilshommes étaient imposés d'une façon non moins arbitraire que les bourgeois des villes franches. Il existe aux archives de Rouen un cahier de notes pour servir à l'imposition de la capitation noble dans l'Élection de Dieppe, qui permet de saisir sur le vif la manière dont opérait l'administration. Sur ce cahier chaque gentilhomme est porté à un article spécial où sont résumés tous les renseignemens recueillis sur ses biens (achats ou ventes de propriétés, successions, etc.), sur sa personne, son mariage, le nombre et l'âge de ses enfans. La plupart des articles se terminent par une note générale, dont quelques exemples pris au hasard permettent de juger la teneur :

« M. X... avait une fortune très jolie pour un garçon ; mais il en a dissipé une grande partie... il ne doit pas avoir actuellement plus de 400 livres de rente et sa capitation peut être fixée à 20 livres.

« Le sieur de B... jouit de plus de 10 000 livres de rente ; il

est très aisé, amasse tous les jours et n'a rien pris sur son revenu pour marier sa fille ; il n'est donc point dans le cas de voir sa capitation modérée.

« Le sieur de V... jouit de 2000 livres de revenus ; il s'est remarié ; l'on croit qu'il y a un enfant de ce dernier mariage, mais aussi il a une dot de sa femme, il ne fait pas de dépense ; son imposition à 30 livres n'est pas trop forte. »

Ailleurs : « On ne connaît pas le bien de M. de M... ; il a encore monsieur son père qui paye capitation dans la généralité d'Amiens. M. de M... a épousé la fille du sieur B..., négociant à Dieppe, mort riche en effets... M. de M... tient à Dieppe l'état d'un homme riche et passe pour tel. »

Ailleurs encore : « Il est certain que le sieur de M... jouit de plus de 6000 livres de rente, qu'il n'en dépense pas 1000 par an, qu'il est le plus crasseux gentilhomme du pays, qu'il a deux grands enfans âgés de plus de trente ans qui ne servent point et n'ont eu aucune éducation. »

Certains des intéressés se récrient, protestent contre la fausseté des renseignemens qui ont servi de base à leur imposition. Le sieur de V... qui est noté comme un gentilhomme verrier « riche et aisé..., ayant amassé du bien dans une verrerie qu'il a fait valoir longtemps et où il a été heureux, » réclame avec véhémence. « Il est bien vrai, dit-il, que j'ay fait valoir une verrerie ; mais, bien loin qu'elle m'ait enrichi, je suis en état de prouver qu'elle ne m'a été d'aucun avantage. » L'erreur était manifeste. L'administration n'en disconvient pas ; mais répond avec hauteur que le sieur de V... « est imposé au-dessous de ce qu'il devrait payer ; » qu'il ne vienne donc pas demander une diminution d'impôt... « C'est une augmentation qu'on devrait lui infliger, car il jouit de plus de 4000 livres de rente ; ses enfans sont bien placés, son fils aîné marié richement et non imposé demeurant avec lui. »

Ces quelques extraits montrent avec quelle légèreté les rôles de la capitation noble étaient établis dans l'Élection de Dieppe. A chaque page, le cahier de notes renferme des mentions dans le genre de celles-ci Le sieur X... « passe pour avoir tant de rentes ; » ou bien « est réputé pour avoir tant de revenus ; » ou encore, « on ne connaît pas exactement la fortune du sieur de Z... mais on croit qu'elle s'élève à tant. » Ce qui se passait dans ce coin de Normandie se répétait par toute la France. En réa-

lité, faute de données précises, l'administration taxait les redevables sur des cancans de petite ville ; elle savait par les fournisseurs, par les gens de la localité, si un gentilhomme faisait ou non « de la dépense, » s'il donnait des réceptions, des fêtes, s'il roulait carrosse... et de là en déduisait le chiffre probable de ses revenus. Ce système aurait été odieux si le taux de l'impôt, au lieu d'être relativement bas, avait été élevé, si les cotes individuelles avaient atteint des chiffres tant soit peu considérables; en ce cas, l'arbitraire de la répartition aurait pu entraîner de telles injustices que les fortunes auraient risqué de s'en trouver atteintes et compromises.

III. — LE DIXIÈME ET LES VINGTIÈMES

L'impôt du dixième, auquel succéda ultérieurement celui du vingtième, constituait une troisième forme d'impôt sur le revenu, la plus perfectionnée de celles que l'Ancien Régime connut, On se rappelle dans quelles circonstances le dixième fut créé. C'était aux jours les plus sombres de la guerre de la Succession d'Espagne. Les armées françaises venaient d'être successivement défaites à Oudenarde et à Malplaquet; les Impériaux s'étaient emparés de Lille et menaçaient la Picardie. Pour continuer la guerre et pouvoir imposer aux alliés une paix honorable, l'argent faisait défaut, le Trésor royal était à sec.

Dans ces conjonctures, le contrôleur général Desmarets, s'inspirant de la législation en vigueur dans les Flandres et en Hollande, proposa au Roi d'exiger de tous les habitans du Royaume une contribution égale au dixième du revenu de leurs biens. Le projet fit scandale. Ainsi donc, les agens du fisc allaient être amenés à pénétrer « dans le secret des familles; » ils auraient le droit « de tirer de chacun une confession de bonne foi nette et précise, de son bien, de ses dettes actives et passives. » Quel bouleversement dans les consciences! quel trouble apporté jusqu'au fond des provinces! Le Roi s'en émut. « Quelque accoutumé qu'il fût, dit Saint-Simon, aux impôts les plus énormes, » il ne laissa pas que de s'épouvanter à l'idée du dixième et se tourmenta au point que sa santé s'en trouva altérée. Pour rassurer son esprit, il s'adressa au Père Le Tellier et fit demander une consultation « aux plus habiles docteurs en

Sorbonne. » Ceux-ci répondirent au Roi que « tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre et que, quand il les prenait, il ne prenait que ce qui lui appartenait... » Louis XIV, « mis au large » par l'approbation des Jésuites, finit par consentir à la levée du dixième et signa l'édit du 14 octobre 1710 qui l'établissait.

Le nouvel impôt rencontra, dès le début, des résistances acharnées. Avec une grande habileté, Desmarets s'appliqua à les déjouer. Comme l'avait fait Pontchartain lors de la mise en vigueur de la capitation, il renonça à appliquer la loi d'une façon rigoureuse et préféra entamer des négociations avec les opposans. C'est ainsi qu'il dispensa les ecclésiastiques du paiement du dixième, moyennant le versement immédiat d'un don gratuit ou prétendu tel de 8 millions, qu'il autorisa la plupart des pays d'État à racheter leur quote-part moyennant des abonnemens qui furent fixés à 884 000 livres pour la Bourgogne, à 500 000 livres pour la Provence, etc. Il accorda la même faveur à un certain nombre de villes et de communautés qui lui en firent la demande. Au total, plus d'un quart des biens du royaume furent à un titre quelconque exonérés de l'impôt.

Desmarets traita avec une mansuétude non moins grande ceux des contribuables qui, n'ayant nul motif d'exemption, allaient se trouver soumis aux exigences du fisc. Conformément à ses instructions, les bureaux des finances se bornèrent à recevoir les déclarations de revenus qu'on voulut bien leur remettre et ne cherchèrent point « à approfondir si elles étaient sincères. » Les récalcitrans ne furent l'objet d'aucune pénalité; ils furent simplement taxés d'office et, encouragés par l'impunité, se gardèrent bien de venir à résipiscence. Comme le constate judicieusement M. Marion, « il n'y eut pas à vrai dire de dixième; il n'y eut qu'un impôt infiniment moindre où chacun donna à peu près ce qu'il voulut, où beaucoup ne donnèrent rien ou à peu près. »

Ces ménagemens infinis produisirent des résultats qui ne sauraient surprendre. Desmarets escomptait une recette de 80 millions, il en obtint à peine 25. Mais il n'eut garde d'avouer ses mécomptes et décerna à son œuvre des éloges si convaincus que la plupart des contemporains et même des historiens modernes s'y sont trompés. A en croire un rapport rédigé quelques années plus tard par ce ministre, « le dixième aurait constitué une res-

source inépuisable pour la guerre ; » il aurait été « l'un des principaux motifs qui ont déterminé les ennemis à faire la paix. » L'assertion est singulièrement hasardée. Il suffit de parcourir les comptes rendus de Mallet ou de Forbonnais pour voir que, bien loin de trouver dans le produit du dixième « une ressource inépuisable, » Desmarets dut continuer à vivre avec des moyens de fortune : imposer des avances aux receveurs généraux, vendre des lettres de noblesse, créer de nouveaux offices, etc. Quant au rétablissement de la paix, il fut rendu possible par la victoire de Denain, par les succès des troupes de Villars et de Vendôme, bien plus que par n'importe quelle combinaison financière.

Conformément à la promesse du Roi, le dixième aurait dû être supprimé dans les trois mois qui suivaient la fin de la guerre ; mais, lors de la signature du traité d'Utrecht en 1713, la pénurie du Trésor était telle que, « pour éviter un plus grand mal, » c'est-à-dire une banqueroute imminente, le nouvel impôt fut conservé pendant quatre ans jusqu'en 1717. Sa disparition même ne fut que provisoire : les campagnes malheureuses du règne de Louis XV obligèrent le gouvernement à en décréter le rétablissement, d'abord de 1733 à 1737 : puis de 1741 à 1749. En 1750, le dixième fut diminué de moitié et perçu sous le nom de vingtième des revenus ; un second vingtième, s'ajoutant au premier, fut levé en 1755 ; un troisième en 1760. Ce dernier souleva des tempêtes. Les Parlemens s'insurgèrent. Celui de Paris, remontant aux principes du droit public, contesta au souverain le pouvoir d'établir des contributions nouvelles sans le consentement des représentans de la nation. Celui de Rouen fut non moins hardi et ne craignit pas d'imputer le désordre des finances à la cessation des États Généraux, « qui permettait au génie fiscal de rompre ses digues et d'accabler le pays sous des impôts toujours croissans, perçus tyranniquement et avec d'horribles vexations ! »

Malgré les remontrances des Parlemens, les édits furent enregistrés ; les nouveaux vingtièmes furent perçus et, tantôt au nombre de deux, tantôt au nombre de trois, demeurèrent en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ; ils rapportaient en moyenne une recette annuelle de 75 millions de livres.

Comment fonctionnait cet impôt « si honni et impopulaire ? » Les diatribes des parlementaires étaient-elles fondées ou ne

constituaient-elles qu'un épisode de l'opposition des gens de loi contre l'absolutisme du pouvoir souverain?

D'après les ordonnances, les vingtièmes, — et antérieurement le dixième qu'ils avaient remplacé, — constituaient un impôt direct et personnel, assis sur l'ensemble des revenus de chaque contribuable. Les cotes étaient établies au vu de déclarations individuelles. Comme pour la taille tarifée, celles-ci furent malaisées à obtenir : paysans, bourgeois ou nobles, tous s'y résignèrent de mauvaise grâce et cherchèrent par tous les moyens possibles à dissimuler l'état réel de leur fortune.

On a vu que, lors de la création du dixième en 1710, Desmarets avait dû en prendre son parti, et renoncer à exiger les déclarations qui lui étaient refusées. Quand le dixième fut rétabli en 1733, le contrôleur général Orry voulut faire appliquer la loi d'une façon rigoureuse; il ordonna aux intendans de se montrer impitoyables et de majorer sans rémission la cote de tous ceux qui n'auraient point fourni dans les délais une déclaration valable. « Tel contribuable, dit-il, qui jouit d'un revenu de 1 000 livres et refuse d'en donner le détail, sera imposé sur 1 200; » s'il réclame, il devra produire des justifications pour obtenir un dégrèvement; si, au contraire, il paye sans protester, « ce sera une preuve bien certaine que son dixième n'est pas encore porté où il devrait être; » et, — la chose est sous-entendue, — il devra être augmenté l'année suivante. Pour les personnes de qualité, Orry recommande aux intendans d'être aussi fermes, mais d'avoir recours dans la forme à des ménagemens particuliers. « Vous manderez le délinquant à votre hôtel, écrit-il à l'intendant de Rouen, vous recevrez sa représentation avec la politesse qui vous est naturelle, vous lui direz que, pour satisfaire aux intentions du Roy, vous auriez dû le comprendre dans un rôle au quadruple (c'est-à-dire lui imposer une amende de quatre fois la somme dissimulée), mais que, par considération pour lui... vous avez jugé à propos de l'imposer seulement au simple pour une somme de... »

Bien des gens cherchèrent à tourner les règlemens en remettant au fisc des « états informes » où, sans autres renseignemens à l'appui, ils se bornaient à donner un chiffre global, — et naturellement inexact, — de leurs revenus; par exemple : « Je soussigné Paul Rousseau, bourgeois de la ville de Pontoise, déclare que l'ensemble de mes biens, meubles et immeubles,

me rapportent par an un produit net de 1200 livres, charges déduites. » L'administration ne pouvait accepter des déclarations aussi rudimentaires, qui rendaient tout contrôle impossible; elle les refusa, et, malgré les protestations des intéressés, les considéra toujours comme nulles et non avenues.

Même en fournissant des relevés détaillés de leurs biens, la plupart des contribuables ne se firent nul scrupule de dissimuler « le plus possible de leur fortune. » « L'infidélité des déclarations données lors de l'établissement du premier dixième est un fait certain et si connu, disait Orry, qu'on est persuadé, avec raison, que les anciens rôles auraient pu monter au double au moins de ce qu'ils ont produit, si les biens avaient été déclarés suivant leurs revenus. » Pour prévenir le retour de ces abus et faire rendre aux nouveaux rôles ce qu'ils devaient légitimement rapporter, le ministre frappa sévèrement les dissimulateurs. « Les sujets de Sa Majesté qui ont fait des déclarations exactes de leurs biens, se trouveraient payer trois fois plus que ceux qui n'ont fourni que de fausses déclarations, et le zèle des premiers se trouverait pour ainsi dire puni dans le temps que ces faux déclarans jouiraient du fruit de l'infidélité de leurs déclarations; » c'était donc faire acte de justice que d'appliquer strictement les pénalités prévues par les ordonnances, et d'exiger, suivant le cas, des amendes égales au double ou au quadruple des sommes dissimulées. Les intendans montrèrent peu d'empressement à s'engager dans cette voie, craignant de s'aliéner, s'ils faisaient preuve d'une sévérité trop grande, les personnes influentes de leurs généralités, les grands seigneurs, les membres du Parlement, qui considéraient le dixième comme une atteinte à leurs prérogatives et n'hésitaient pas, malgré les ordres du Roi, à soustraire au fisc la majeure partie de leurs revenus.

Dans certaines régions de la France, il fallut pourtant sévir; les fraudes prenaient de telles proportions que le Trésor se trouvait frustré de sommes considérables. Les Gascons se signalèrent par leurs déclarations fantaisistes et, dans tout le bassin de la Garonne, des villages entiers s'entendirent pour diminuer de moitié ou des trois quarts la valeur de leurs terres. L'intendant de Guyenne finit par se fâcher. En 1750, il ordonna de doubler et même de quadrupler les rôles d'un certain nombre de paroisses où « tous les articles, sans aucune exception, étaient infidèles et frauduleux. » La majorité des habitans en effet avait

trouvé bon de n'avouer qu'un revenu annuel de 15 ou 20 livres. — Pour combattre ces dissimulations, il est certain que des pénalités rigoureuses s'imposaient; mais que penser d'une législation où les fonctionnaires avaient le pouvoir, selon leur bon plaisir, de doubler ou de quadrupler d'un trait de plume toutes les cotes d'une paroisse? Un contribuable honnête était ainsi exposé à encourir des amendes imméritées, sans être admis à présenter sa défense, à faire valoir son bon droit.

Pour vérifier les déclarations innombrables issues de tous les coins de la France, les intendans ne pouvaient suffire. Une administration spéciale fut créée, celle des vingtièmes, qui comprit un nombreux personnel de directeurs, inspecteurs et contrôleurs. Ces agens, dont on ne saurait méconnaître le zèle et la valeur professionnelle, avaient à remplir une tâche singulièrement ardue. A côté des renseignemens plus ou moins exacts qu'ils se procuraient auprès des subdélégués, des maires et des consuls, des officiers des élections, etc., ils étaient obligés de se documenter au moyen de certains procédés dont la délicatesse et même la légalité étaient discutables. C'est ainsi que, malgré l'opposition des officiers ministériels, ils s'en allaient perquisitionner dans les études des notaires, aux greffes des tribunaux, que « par violence et par ruse » ils se faisaient donner accès dans les archives appartenant aux seigneurs. Les agens étaient irresponsables; ils admettaient ou rejetaient les déclarations sans être tenus de donner les motifs de leurs décisions. Comme l'écrivait le ministre dans une lettre officielle, « ce n'est point au contrôleur à donner la preuve que telle terre rapporte 3 000 livres de rentes; c'est à celuy qui en est propriétaire, s'il se trouve surtaxé, à venir se plaindre et à rapporter les pièces qui peuvent autoriser sa demande. » En d'autres termes, c'était aux intéressés à démontrer la vérité de leurs assertions, à faire la preuve de leurs dires. Sans doute les contribuables qui se croyaient surtaxés avaient le droit de réclamer; mais, la plupart du temps, ils reculaient devant les justifications sans nombre qu'ils avaient à produire, devant les démarches de toutes sortes qui leur étaient imposées et dont les frais dépassaient souvent le montant même du litige. De nombreux exemples prouvent d'ailleurs qu'un réclamant pouvait obtenir gain de cause sur un point, mais que, par suite d'une augmentation systématique de tous les articles de sa cote, il se trouvait

en définitive payer une somme supérieure au montant de la somme en litige ; il obtenait un dégrèvement de dix sous pour une parcelle de vigne; mais ses champs et sa maison étaient surtaxés de dix livres. Bon moyen de décourager les importuns et de punir les personnes assez osées pour réclamer !

Les déclarations concernant les vingtièmes étaient établies de la même manière que celles qui s'appliquaient à la taille tarifée. Elles étaient divisées en quatre sections : revenus des biens fonds, revenus mobiliers, revenus des offices et des droits, revenus de l'industrie et du commerce. Dans la première section, figuraient les maisons et les terres. Les maisons étaient imposées au prorata des loyers; il n'y eut de contestations que pour les châteaux et hôtels particuliers dont le produit net était d'une évaluation singulièrement délicate. Comment apprécier la valeur locative d'un donjon, distinguer les travaux d'embellissement des réparations proprement dites? La matière prêtait à chicane; aussi les réclamations furent-elles nombreuses.

Au lieu d'être imposés d'après un barême, comme c'était le cas pour la taille tarifée, les immeubles ruraux furent généralement taxés d'après leur revenu net. Les contrôleurs n'en étaient que plus embarrassés pour asseoir l'impôt sur des bases équitables; connaissant mal les terroirs sur lesquels ils devaient opérer, ils risquaient à chaque instant d'être induits en erreur par les renseignemens inexacts qui leur étaient fournis. Maintes fois, quand ils arrivaient dans un village, ils ne trouvaient personne à qui parler... tous les habitans avaient disparu comme par enchantement. On est presque tenté d'excuser la conduite des paysans quand on voit la complication extrême des déclarations qu'on exigeait d'eux : pour chaque domaine, ils devaient indiquer la nature des cultures, le produit moyen de la récolte, donner l'énumération des charges, frais de semence, gages des valets, etc.; ils étaient également tenus de donner le détail de la répartition des profits entre le propriétaire et ses métayers. Chacun de ceux-ci en effet était taxé d'une façon distincte et, suivant une disposition reproduite dans les projets récens d'impôt sur le revenu, les bénéfices agricoles étaient frappés indépendamment du revenu de la terre. Voici à titre d'exemple une déclaration concernant un champ de blé exploité par bail à mi-fruit, suivant le mode usité dans le Midi : « Je Pierre Lescals demeurant au Caux des Aigues, dans l'élection de Ville-

franche, certifie que je fais valoir dans le quartier dit des Perches 10 séterées de blé produisant 40 setiers, — sur quoi il faut distraire 10 setiers pour la semence, 5 setiers pour divers, — reste 25 setiers, dont distrait un demi pour le propriétaire ci : 12 setiers et demi à 8 livres; soit 100 livres de revenu. »

Et quand, au lieu de céréales, il s'agissait des produits de la basse-cour, les déclarations mentionnnaient solennellement :

20 paires de chapons à 20 sous, ci 10 livres ;
50 paires de poules grasses à 15 sous, ci 37 livres 10 sous;
20 paires de poules maigres à 10 sous, ci 10 livres ;
5 cochons à 10 livres, 50 livres, etc.

On voit d'ici un contrôleur méticuleux voulant aller dans les fermes et compter les chapons et les paires de poulets !

La cédule des revenus mobiliers s'appliquait aux rentes, intérêts, pensions et droits divers dus par les provinces, les villes, les communautés, etc. Pour faciliter la perception, il était stipulé que la retenue des vingtièmes serait effectuée directement par les trésoriers ou receveurs chargés du paiement des dites rentes. Dans tous les autres cas, notamment en ce qui concernait les créances chirographaires ou les prêts entre particuliers, l'impôt fut éludé et ne rapporta au Trésor que des sommes insignifiantes. Il en fut de même du produit des offices : c'est-à-dire des études de notaires, charges de greffiers, etc. Les intéressés étaient imposés au vu de leurs déclarations : mais ils ne se firent point faute de frauder le fisc et, assurés de l'impunité, s'entendirent pour dissimuler la majeure partie de leurs revenus. En dehors des grandes villes, les officiers ministériels n'étaient guère taxés qu'à raison de 5 ou 6 livres, parfois même de 2 ou 3, c'est-à dire dix fois moins que la plupart des paysans.

D'après les instructions ministérielles, les gens d'affaires, commerçans et autres avaient dû être taxés sur le pied du vingtième des profits qu'ils retiraient « de leurs entreprises. » Comme les autres contribuables, ils auraient dû fournir des déclarations détaillées de leurs revenus; mais ils s'y refusèrent d'une façon formelle et l'administration n'osa les y contraindre. Elle recourut au même procédé que nous avons vu fonctionner pour la taille tarifée. Chacune des corporations fut imposée à une somme déterminée et chargée d'en effectuer la répartition entre ses membres. A Limoges, par exemple, le contingent de la commu-

nauté des bouchers était fixé, en 1777, à 88 livres; celui des traiteurs, rôtissiers et pâtissiers à 43 livres ; celui des perruquiers à 52 livres 15 sous, des apothicaires à 20 livres, etc.

La répartition était effectuée d'après les résultats d'une enquête discrète que les corporations ouvraient sur la situation des affaires de leurs différens membres. Les rôles étaient établis au vu de notes semblables à celles que nous avons déjà citées : « Le sieur X... marchand drapier, vend beaucoup. Il a une grande maison au centre de la ville et doit être fort à son aise. » « Le sieur Y... a toujours largement vécu, il a les moyens de payer plus que sa contribution actuelle. » « Le sieur Z... est âgé de quatre-vingt-douze ans, il n'est plus en état de se donner les mouvemens nécessaires pour augmenter et étendre son commerce; il ne serait pas juste de le taxer davantage, » etc.

On voit, sans qu'il soit nécessaire d'insister, combien tous ces renseignemens étaient vagues et sujets à caution. Comme l'écrivait non sans raison un contrôleur des vingtièmes, « les marchands eux-mêmes qui devraient mieux connaître l'étendue du commerce les uns des autres y sont attrapés les premiers : il y a des négocians très aisés que l'on ne soupçonne pas ; d'autres qui mènent grand train, que l'on croit riches et dont un beau jour l'on apprend la ruine. » Ces réflexions mélancoliques pouvaient au même titre s'appliquer à tous les contribuables : « L'habit ne pas fait le moine, » ni les apparences ne créent la fortune.

Ainsi, l'Ancien Régime a fait l'essai des formes les plus diverses d'impôt sur le revenu. Par la taille, la capitation, les vingtièmes, il s'est efforcé d'atteindre directement les fortunes, de frapper chaque contribuable proportionnellement à ses facultés. Il a multiplié dans ce dessein les ordonnances, les règlemens, les modifiant, les amendant sans relâche. Malgré ses efforts, il n'a pu parvenir à établir une législation stable. En vain, pour asseoir l'impôt d'une manière moins injuste, l'administration a-t-elle voulu s'immiscer dans les affaires privées de chaque famille, de chaque individu; elle a exigé des déclarations compliquées, des justifications à l'infini ; en vain a-t-elle fait appel au concours de toutes les autorités locales; des subdélégués, — ces ancêtres de nos sous-préfets, — des maires, des échevins, des notables. Poussée par la nécessité de se procurer

les renseignemens qui lui étaient refusés d'autre part, elle a eu recours aux procédés les moins avouables, provoqué des dénonciations, accordé des primes aux délateurs. Ces mesures n'ont point abouti. Ni les menaces, ni les amendes, ni même la prison, n'ont pu triompher de l'hostilité des populations. Les fraudes et dissimulations ont été innombrables. Des villages, des régions entières se sont entendues pour frustrer le Trésor et ne donner aux terres qu'une valeur systématiquement avilie. En définitive, le fisc n'a pu saisir que ce qui brillait au soleil, il a pu recenser les maisons, cadastrer les champs, supputer la valeur des récoltes, dénombrer les animaux employés à la culture ou engraissés en vue de la boucherie; il s'est trouvé impuissant à connaître les revenus mobiliers ; c'est sur des apparences plus ou moins fallacieuses, des témoignages souvent suspects, qu'il a dû se résoudre à taxer les salaires, à frapper les bénéfices du commerce et de l'industrie.

L'impopularité d'un pareil régime ne saurait surprendre. En 1789, la nation tout entière réclamait la suppression des impôts personnels et l'abolition des privilèges. L'Assemblée constituante n'hésita pas à donner satisfaction à l'opinion publique. Elle supprima toutes les immunités fiscales, celles de la noblesse et du clergé, — auxquelles les intéressés eux-mêmes avaient renoncé dans la nuit du 4 août, — celles des provinces, des villes, des corporations. Elle décida de mettre un terme à ces mesures vexatoires, à ces investigations indiscrètes qui atteignaient tous les sujets du royaume et provoquaient tant de justes récriminations. Le système des déclarations fut solennellement aboli. « Toutes les fois, écrivait Defermon dans l'un de ses rapports, que l'assiette d'une contribution dépend de la déclaration des redevables, les uns s'acquittent scrupuleusement, les autres ne craignent pas de s'y soustraire, » de là résulte une inégalité d'autant plus fâcheuse qu'elle surcharge les bons citoyens et profite aux mauvais.

Pour éviter qu'à l'avenir les contribuables ne fussent exposés à se trouver placés entre leur conscience et leur intérêt, les Constituans voulurent établir uniquement des impôts réels perçus sur les choses et non point sur les personnes. Les diverses formes de la richesse publique furent frappées d'une façon objective, indépendamment de la qualité de leurs propriétaires : que ceux-ci fussent nobles, ecclésiastiques ou bourgeois, leurs biens

furent tous soumis au même traitement, imposés d'après les mêmes rôles.

Le régime créé par l'Assemblée Constituante a subi l'épreuve du temps; dans son ensemble, il est encore en vigueur de nos jours; sous les différens gouvernemens que la France a connus depuis un siècle, il a fonctionné avec une égale régularité et donné aux contribuables des garanties de justice et d'équité, qu'ils n'avaient connues à aucune autre époque. Ces bienfaits sont aujourd'hui méconnus. L'inviolabilité des affaires domestiques, le secret des transactions, toutes ces libertés fiscales pour lesquelles nos pères ont lutté et vaincu, paraissent actuellement aux partis avancés choses dédaignables. Sous prétexte de procéder à une répartition nouvelle des charges publiques, d'aucuns voudraient, par l'établissement d'un impôt général sur le revenu, faire revivre ces contributions personnelles qui fonctionnaient au temps de l'ancienne monarchie. Au cas où le projet actuellement soumis aux délibérations du Sénat viendrait à aboutir, le contribuable français, après plus d'un siècle d'indépendance, serait de nouveau astreint à fournir une déclaration complète de ses revenus, à faire en quelque sorte la confession publique de ses moyens d'existence, de ses ressources et de ses dettes; de nouveau, il se trouverait exposé presque sans défense à l'arbitraire des agens de l'administration; à chaque instant, il risquerait d'être la victime d'une dénonciation anonyme, de la vengeance d'un voisin qui aurait rédigé sur son compte une « fiche » calomnieuse.

Nos mœurs elles-mêmes contribueraient à rendre la perception d'un impôt personnel plus vexatoire et plus impopulaire qu'autrefois, car aux rivalités locales, aux inimitiés personnelles qui ont existé de tout temps, sont venues s'ajouter dans nos communes de nouvelles causes de division; nous voulons parler, on le devine, des ressentimens provoqués par nos querelles politiques. On sait si les hommes qui détiennent le pouvoir se font scrupule de mettre au service de leur parti les faveurs administratives dont ils peuvent disposer, les places, les distinctions honorifiques; avec l'impôt sur le revenu, ils jouiraient d'un nouveau moyen d'influence et feraient sans vergogne taxer chaque contribuable d'après ses votes, d'après son attitude électorale. On verrait les moindres hobereaux de village s'arroger, suivant l'exemple des grands seigneurs de jadis, le droit de faire attri-

buer des *cotes d'amour* à leurs protégés et décerner à leurs adversaires des *cotes de punition*. Ainsi, comme l'écrivait M. Paul Leroy-Beaulieu dans cette *Revue* à la fin de l'année dernière, par le mécanisme même de l'impôt sur le revenu et de la progression des tarifs, il y aurait dans chaque localité un certain nombre de victimes, d'otages livrés sans défense « aux appétits du fisc, aux caprices des Parlemens. »

Est-ce à dire que le système actuel de nos contributions directes soit parfait, qu'il ne doive et ne puisse faire l'objet d'aucune amélioration? Loin de nous cette pensée! La revision du cadastre que les populations rurales réclament depuis plus de cinquante ans, la transformation de la contribution personnelle-mobilière pour atteindre d'une manière plus équitable les manifestations extérieures de la richesse, la refonte de certaines dispositions concernant les patentes, sont autant de réformes dont l'adoption ferait disparaître la plupart des critiques que l'on peut justement adresser à notre système fiscal.

Pour réaliser ces réformes, point n'est besoin de bouleverser notre législation, de porter atteinte aux principes de notre droit public, et, — suivant la forte expression de M. Jules Roche, — de forger « un instrument de guerre civile et de discorde » qui, aux mains des partis, risquerait d'être une arme terrible.

CHARLES DE LASTEYRIE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Le moment est déjà passé de parler en détail du scandale provoqué par les aveux et par l'arrestation de M. Duez. Il venait d'éclater lorsque nous écrivions notre dernière chronique et, pendant quelques jours, la presse ne s'est guère occupée d'autre chose. La tribune en a retenti à la Chambre des députés et au Sénat. D'éloquens discours ont été prononcés. Puis, un silence relatif a commencé à se faire, plus rapidement qu'on n'aurait pu s'y attendre, comme si nous étions blasés sur les affaires de ce genre, et comme si une de plus ou de moins ne tirait pas à conséquence. L'opinion ne réagit plus; elle a l'émotion vive mais courte; l'indignation soutenue est un sentiment trop fort pour elle; elle retombe vite dans sa passivité. Au Parlement, tout s'évapore en paroles et, dans le pays, une distraction succède à une autre. Le scandale de M. Duez a distrait les esprits de celui, qui n'est pas moins grave, dont l'arsenal de Toulon a été le théâtre. Le vol ne se pratique pas seulement dans les bureaux des liquidateurs. Le phénomène est plus général, et il y a tout lieu de croire que ses manifestations multiples proviennent partout d'une même cause.

Cette cause est le défaut de surveillance et de contrôle. Il y a partout de malhonnêtes gens, ou des gens susceptibles de le devenir lorsque les tentations qui s'exercent sur eux sont trop grandes et les freins qui les retiennent trop faibles. Tel homme qui aurait été correct toute sa vie, s'il avait trouvé partout la correction autour de lui, finit par se laisser aller au relâchement général, lorsqu'il l'a constaté et éprouvé. Or il y a aujourd'hui un relâchement général dans nos mœurs publiques. Le motif en est simple. Sans être admirateur à l'excès d'un passé qui a eu aussi ses défaillances, on peut dire qu'autrefois l'intelligence, le zèle, le travail, enfin les services rendus étaient en somme, pour un fonctionnaire, le meilleur moyen d'arriver.

On ferait rire si on soutenait qu'il en est encore de même aujourd'hui. Le meilleur moyen d'avancer n'est plus de faire son devoir, mais de s'assurer des protections. Il faut être, pour cela, souple et complaisant, et sans doute aussi rendre des services, mais des services politiques ou, pour mieux dire, électoraux, car c'est à cela que tout se ramène et se réduit. La source de nos maux est là. Lorsque la conviction est entrée profondément dans les esprits que, suivant un vieux mot, « le savoir faire vaut mieux que le savoir, » et même que le devoir, certaines conséquences pratiques en découlent inévitablement. Nous les voyons se produire autour de nous. Les surveillans ne surveillent plus, les contrôleurs ne contrôlent plus, ou bien ils le font d'une manière intermittente et distraite, et les hommes dont la conscience est faible, ou même nulle, usent sans scrupule des facilités qui leur sont données. Comment en serait-il autrement? Si quelque chose nous étonne, c'est que la « gangrène » morale, dont M. le ministre de la Justice a parlé à la tribune, ne soit pas encore plus répandue. Nous ne voulons, en effet, rien exagérer; les malhonnêtes gens sont l'exception; mais, tout de même, on en découvre trop à la fois.

Pour en revenir à M. Duez, puisqu'il faut bien parler de lui, évidemment sa défense morale contre les séductions dont il était entouré a toujours été insuffisante, et on s'étonne qu'une charge aussi délicate que celle de liquidateur de congrégations religieuses lui ait été confiée. Qu'on ait pu, à l'origine, se tromper sur son compte, soit; mais il n'a pas tardé à devenir suspect et, pendant longtemps encore, il n'en a pas moins été maintenu dans ses fonctions. On ne les lui a enlevées que lorsqu'il a été impossible de faire autrement. M. le président du Conseil a dit à la tribune que la presse avait été pour lui particulièrement bienveillante, et que, au Palais, il jouissait d'une confiance imméritée sans doute, mais générale. Ces prémisses lui ont permis de conclure que lui seul avait de tout temps refusé sa confiance à M. Duez; que lui seul avait, presque dès l'origine, vu clair dans son jeu; que lui seul enfin avait ordonné des mesures qui, si elles avaient été prises, auraient prévenu la catastrophe. Mais voilà le malheur; elles n'ont pas été prises. M. Briand a donné lecture de lettres qui lui font honneur. Peut-être a-t-il le tort de croire qu'un ministre a rempli et épuisé tout son devoir lorsqu'il a écrit des lettres parfaites ou qu'il a prononcé des discours excellens. Nous sommes convaincu que, s'il lisait aussi à la tribune les lettres qu'il adresse à ses préfets pour leur recommander la neutralité électorale et leur interdire les pratiques de la candidature officielle, l'approbation serait

unanime. Mais tout cela n'est que du papier. Les préfets aujourd'hui, comme les procureurs de la République autrefois, lisent sans doute avec respect les lettres ministérielles et en apprécient la valeur littéraire, mais ils n'en tiennent pas le moindre compte. Les instructions données par M. Briand lorsqu'il était garde des Sceaux ont été, comme on dit au Palais, inopérantes. Dès le premier moment, les liquidateurs des congrégations, — on sait qu'ils sont au nombre de trois, — se sont sentis les maîtres. Nous ne savons pas ce que se sont permis les deux autres et nous attendons, avant de parler d'eux, d'être mieux renseignés à leur sujet. Mais, pour M. Duez, la cause est entendue bien que l'instruction se poursuive. M. Duez a tout avoué; il a pris cinq millions dans sa caisse et on ne sait pas encore dans quelle proportion il les a fait servir à ses plaisirs, ou à des spéculations de Bourse. Peut-être ne le sait-il pas bien exactement lui-même. Quand tous ces détails ont été connus, il en est résulté, — on nous permettra de le dire sans vouloir porter atteinte à l'honneur de la corporation, — une certaine déconsidération contre les liquidateurs. Ce sentiment est peut-être injuste: il le serait certainement, si on le généralisait. Dans la discussion qui a eu lieu à la Chambre, M. Maurice Barrès a prononcé un mot très dur. — On ne pouvait trouver, a-t-il dit, que des « canailles » pour liquider les congrégations. — Le mot est excessif, mais il est certain que les opérations de ce genre, toute question religieuse mise à part, devaient répugner aux natures délicates, et nous avons vu, en effet, que certains liquidateurs ont refusé de s'y prêter. Ils ont préféré encourir quelque disgrâce auprès des autorités judiciaires. Le garde des Sceaux de cette époque, qui était M. Vallé, s'en est ému, car ces refus produisaient un mauvais effet, et il a recommandé aux tribunaux de ne s'adresser désormais qu'à des liquidateurs offrant toutes les garanties « professionnelles et politiques. » Il paraît que, dans cet ordre de garanties, on n'a pas trouvé mieux.

Nous ne nous attarderons pas aux débats qui ont eu lieu dans les Chambres : ils ont été bruyans, mais superficiels. Le rôle d'accusateur a été fort bien tenu, par M. Jaurès, qui ne manque jamais une occasion de dénoncer les abus de ce qu'il appelle la société capitaliste et bourgeoise. Quant au gouvernement, il a cherché à embrouiller les responsabilités en accusant tout le monde. Tout le monde, a assuré M. Briand, a failli dans cette affaire, et il a rappelé qu'à l'origine le gouvernement avait déposé un projet de loi pour enlever aux liquidateurs ordinaires les liquidations congréganistes et pour en charger l'administration de l'enregistrement. Il a conclu que, si ce

projet de loi avait été voté, tout se serait passé le mieux du monde. Alors, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait le plus petit effort pour le faire mettre à l'ordre du jour? Nous reconnaissons d'ailleurs très volontiers que, si le projet avait été discuté à ce moment, il aurait rencontré peu de faveur dans les Chambres, non parce que les Chambres éprouvaient une tendresse particulière pour les liquidateurs, mais parce que c'était une mesure grave de dessaisir des juges au profit de fonctionnaires; on ne pouvait le faire sans jeter sur la magistrature une suspicion que rien encore n'avait justifiée; on avait une confiance en elle assez grande pour croire qu'elle exercerait sur les liquidateurs une surveillance active et un contrôle efficace. C'était son devoir de le faire: il a bien fallu reconnaître depuis qu'elle ne l'avait pas rempli, peut-être parce qu'elle a cru s'apercevoir qu'on ne tenait pas essentiellement à ce qu'elle le remplît. On ne lui a pas demandé beaucoup de vigilance, elle en a donné peu. La faute principale n'en est pas au ministère actuel; elle remonte beaucoup plus haut; la plus lourde part en revient au ministère Combes, qui a commencé toutes ces liquidations et les a engagées dans la voie qui devait les conduire au point où nous sommes. Il y a eu là un péché originel que M. Briand a étendu à tout le monde, afin que nul ne pût le reprocher à son voisin. Cependant tout le monde n'a pas consenti à s'avouer coupable, et un orateur républicain progressiste a dit éloquemment à M. le président du Conseil: — Parlez pour vous et pour les vôtres: quant à nous, nous n'avons ici aucune responsabilité. Le mal initial vient de ceux qui, après avoir montré le milliard des congrégations comme une proie facile, ont excité jusqu'au paroxysme les convoitises et les appétits. On a commencé, dès ce moment, à se préparer à la curée. Nous avons signalé alors le danger, on ne nous a pas crus. A chaque pas fait en avant, nous avons recommencé nos avertissemens qui sont restés toujours vains. Quoi d'étonnant si, pour certaines besognes, on n'a trouvé, en fin de compte, que certains hommes? Mais nous qui nous sommes refusés à voter la dissolution en masse des congrégations religieuses, qui avons dénoncé leurs dépouilles comme un élément de démoralisation, qui avons prédit tout ce qui est arrivé et l'avons flétri d'avance, nous repoussons la solidarité honteuse qu'on veut nous infliger. A chacun ses actes; à chacun ses responsabilités! — Le parti républicain progressiste et libéral avait le droit de faire entendre cette protestation indignée, et on comprend qu'il tienne à ce titre d'honneur.

Finalement, qu'a-t-on fait? On a voté la loi dont M. le président du Conseil avait déploré l'abandon, et qui dessaisit les liquidateurs pour confier les liquidations à l'administration des Domaines. Cette administration mérite confiance, et nous sommes convaincus qu'elle remplira avec zèle la tâche très lourde qui lui est confiée ; mais elle ne peut le faire que pour l'avenir ; son rôle, pour le passé, se réduit à constater avec exactitude le mal qui a été fait. Le réparer est plus difficile. Si l'argent a disparu ailleurs, comme chez M. Duez, comment le retrouver? Les ayans droit, que ce soient de pauvres congréganistes ou des héritiers de donateurs et de légataires, n'en resteront pas moins dépouillés. Des misères très intéressantes ne pourront pas être soulagées, des dettes très légitimes ne pourront pas être acquittées. On aura la consolation, purement morale, de découvrir de nouveaux coupables, s'il y en a, comme, à tort ou à raison, on le croit généralement. Le gouvernement a déclaré que rien ne l'arrêterait dans l'œuvre de justice qu'il a entreprise. Mais, quoi qu'on fasse par la suite, une tache n'en restera pas moins sur le régime actuel ; rien ne pourra l'effacer. L'histoire trouvera dans les discours de M. Briand une habileté suprême à esquiver les difficultés : quant à la vérité simple et nue, c'est dans le discours de M. Paul Beauregard qu'elle devra la chercher.

Au moment où nous écrivons, la législature s'achève ; la Chambre tient ses dernières séances; le vide se fait au Palais-Bourbon, pendant qu'au Luxembourg le Sénat montre la meilleure volonté d'en finir, lui aussi, avec la partie de l'œuvre commune qui lui incombe. Mais c'est à peine s'il a commencé la discussion du budget, et il faudra que cette discussion soit singulièrement écourtée pour être terminée à temps. Le gouvernement a décidé, en effet, que les élections auraient lieu le 24 avril. Les pouvoirs de la Chambre n'expirant qu'au mois de juin, les élections auraient pu tout aussi bien être faites en mai, et on se demande pourquoi le gouvernement met une si grande hâte à les précipiter. La vraie raison est sans doute que, son œuvre étant terminée vaille que vaille, la Chambre ne se livre plus qu'à des manifestations regrettables. On vient de voir que, d'autre part, l'affaire des congrégations reste en suspens Dieu sait de quels incidens elle est encore grosse Il semble donc que le mieux est d'en finir, et tout le monde en est d'accord : on se demande seulement s'il sera matériellement possible de le faire au moment désiré. Quoi qu'il en soit, chaque député ne regarde plus que du côté de son arrondissement,

c'est-à-dire de la « mare stagnante » où il a pris naissance et où il va se retremper. Sa crainte est de la retrouver plus habitée qu'il ne le voudrait, en d'autres termes, d'y rencontrer des concurrens plus ou moins redoutables. Aussi a-t-il pris toutes les précautions pour les vaincre, et la première a été de ne rien changer aux conditions électorales qui lui ont été si favorables dans le passé.

Nous avons déjà parlé, il y a quinze jours, du tour de passe-passe au moyen duquel on s'efforçait d'empêcher d'aboutir la loi sur les fraudes du scrutin. La comédie a continué à la Chambre, et le dénouement en a bien été celui que nous avions annoncé. Eh quoi! on voulait supprimer la fraude électorale, ou du moins la rendre plus difficile! Beaucoup d'esprits subtils se sont ingéniés pour empêcher ce résultat de se produire, et nous avons le regret de constater que M. le président du Conseil les y a adroitement aidés. On croirait vraiment que la Chambre actuelle lui plaît en elle-même, et qu'il serait désolé de la voir défigurer par le pays. Alors, à quoi bon tant de discours dont nous avons les oreilles encore pleines, celui de Périgueux notamment? Si la Chambre est parfaite, pourquoi dénoncer son origine? Pourquoi accuser ses mœurs politiques? Nous l'avons dit, des trois précautions imaginées contre la fraude, une seule subsistait, l'enveloppe qui devrait contenir le bulletin : on a trouvé que c'était encore trop, et qu'il fallait se débarrasser de ce dernier et frêle obstacle. M. le président du Conseil a déclaré alors qu'il faudrait si longtemps pour fabriquer 50 millions d'enveloppes que la loi ne serait applicable qu'à la condition d'être votée dans la huitaine. Mais, encore une fois, quel empêchement y avait-il à faire les élections quinze jours plus tard? On aurait eu alors le loisir de fabriquer les 50 millions d'enveloppes. Quoi qu'il en soit, le Sénat a voté l'enveloppe, et la loi est revenue à la Chambre. Une discussion sur un objet devenu si mince ne pouvait pas durer longtemps; alors on s'est souvenu qu'il y avait dans les cartons parlementaires un vieux projet de loi sur la corruption électorale, et on a déclaré, avec un grand air de vertu effarouchée, que la corruption étant encore pire que la fraude, c'était par elle qu'il fallait commencer. Par malheur, ou plutôt par bonheur, car on savait bien à quoi s'en tenir à cet égard, la loi, qu'on avait négligée pendant plusieurs années, était fort loin d'avoir atteint le point de maturité où elle pouvait être votée par les deux Chambres. Elle soulevait un grand nombre de problèmes dont la solution était difficile, peut-être même impossible. C'était précisément ce qu'il fallait : si la session avait continué, la discussion de la

loi aurait pu amuser le tapis pendant tout le temps qu'on aurait voulu. Mais, la session ayant été écourtée, on a reculé devant le monstre et tout a été renvoyé aux calendes grecques, loi sur la corruption et loi sur la fraude. Il semble que la Chambre n'ait voulu retirer de ce débat avorté d'autre avantage que celui d'une déclaration qu'elle a fait faire à M. le président du Conseil au sujet des 15 000 francs qu'elle a attribués à ses membres. Rien n'est plus impopulaire que ces 15 000 francs; tout le monde en convient, et on s'attend à ce que la question joue un rôle important aux élections prochaines. Il a paru impossible, quelque envie qu'on en ait eue, d'interdire à un concurrent de reprocher à un député d'avoir voté ces 15 000 francs; mais si le concurrent ajoute qu'il consacrera à une œuvre quelconque l'excédent de 6 000 francs qu'il touchera en sus de l'ancienne indemnité, oh! alors, le cas deviendra très grave. M. le président du Conseil n'a pas hésité à déclarer qu'il y aurait là un fait évident de corruption. L'élection serait viciée. Cette menace fermera-t-elle la bouche aux concurrens des députés actuels? L'alternative où on les place est très délicate. S'ils condamnent comme excessive l'indemnité de 15 000 francs, on ne manquera pas de leur dire en ricanant qu'après l'avoir flétrie, ils la toucheront. Et s'ils déclarent qu'après l'avoir touchée, ils la donneront aux pauvres, à un bureau de bienfaisance, à un hospice de vieillards, on se voilera la face en criant à la corruption. Telles sont les manœuvres d'intimidation, d'ailleurs puériles, auxquelles s'est livrée la Chambre expirante. Elles ne relèveront pas beaucoup son autorité morale, et il est probable que le suffrage universel s'en embarrassera infiniment peu.

Quant au Sénat, il a fait acte de bonne volonté envers la Chambre en votant la loi sur les retraites ouvrières. Nous avons parlé assez de cette loi au fur et à mesure que la discussion s'en poursuivait pour n'avoir plus rien à en dire aujourd'hui, ses bases essentielles ayant été posées au début même d'un débat qui a duré une cinquantaine de séances. A l'origine, la loi ne devait s'appliquer qu'aux salariés: depuis on y a introduit de nouvelles parties prenantes, et, après avoir ouvert une voie où on ne devait plus être arrêté par aucun principe, on ne s'y est effectivement arrêté que devant les cris éperdus de M. le ministre des Finances: encore a-t-on déclaré que cet arrêt n'était que provisoire. On ira certainement plus loin, et sous peu; il suffira pour cela d'avoir un ministre moins énergique que M. Cochery: quant à un budget en meilleur état, il ne faut pas y compter avant

longtemps. C'est folie de s'engager dans des dépenses qu'on ne peut pas mesurer, lorsqu'on a d'ailleurs un avenir financier aussi incertain. Mais il fallait, paraît-il, faire une grande manifestation de solidarité et de générosité sociales. Certes, nous avons toujours été d'avis que la situation des ouvriers âgés et devenus impropres au travail imposait à la société un devoir à remplir dans la mesure de ses forces. Une loi était nécessaire; le mieux était de l'appuyer sur les sociétés de secours mutuels qui, avec le concours de l'État, auraient pris rapidement un immense essor. On a fait tout le contraire, et la loi nouvelle créera dans notre organisation sociale, politique et financière, un formidable instrument qui restera aux mains de l'État. Nous comprenons que les socialistes se réjouissent de cette loi, car elle porte leur marque ; mais les autres ?

Aussi les autres s'en sont-ils généralement fort peu réjouis; ils s'y sont plutôt résignés, et non sans peine. Il est d'usage, à la fin d'une importante discussion, qu'un certain nombre de membres d'une assemblée montent à la tribune pour expliquer leur vote : quelques-uns parlent même pour tout un groupe de collègues. Jamais le défilé n'avait été plus long que cette fois, au Sénat : on a cru qu'il n'en finirait plus! La plupart des orateurs ont d'ailleurs répété la même chose avec une touchante monotonie, à savoir que la loi leur faisait peur, mais qu'ils la voteraient quand même, déclinant toute responsabilité dans ses conséquences. Décliner toute responsabilité dans les conséquences d'une loi qu'on vote est une attitude législative que nos prédécesseurs n'avaient pas encore imaginée, ce qui est étonnant, car elle est très commode. On l'aurait à la vérité jugée autrefois contradictoire; mais aujourd'hui, le pour et le contre s'embrouillent dans les esprits et encore bien plus dans les volontés. Un sénateur, d'ailleurs très sympathique, a déclaré qu'il voterait la loi « avec un frisson de crainte: » on disait jadis « la mort dans l'âme. » Le fait est que ce défilé à la tribune avait un air d'enterrement; on n'y prononçait que des paroles funèbres; il était lugubre. M. le ministre du Travail l'a senti et il a demandé la parole pour célébrer à sa manière les éclatans mérites de la loi. M. Viviani a du talent; sa harangue a eu quelque succès; elle a un peu relevé les courages abattus; beaucoup ont commencé à croire qu'ils étaient des héros sans le savoir. Cependant le discours de M. Viviani n'a pas laissé de faire naître des inquiétudes nouvelles il annonçait, en effet, que la loi, incomplète évidemment, recevrait plus tard des développemens nécessaires. C'était précisément ce que tout le monde redoutait. Aussi l'effet restait-il un peu incertain lorsque

M. Monis, qui a pris une part si importante à la confection de la loi, a escaladé la tribune et s'est écrié, en termes un peu différens : — Eh quoi ! misérables poltrons que vous êtes, vous tremblez au moment d'aller à une gloire immortelle ! Vous manifestez du trouble et de l'angoisse lorsque l'orgueil devrait resplendir sur vos fronts. Vous allez accomplir un acte immense. Ce jour est un des plus grands de notre histoire ; il nous introduit dans un monde nouveau. Bientôt les noms de ceux qui auront voté la loi seront inscrits sur un arc de triomphe et passeront à la postérité environnés d'un lustre incomparable. J'attends avec curiosité le dépouillement du scrutin pour voir ceux qui se déroberont à ce devoir sacré. — L'Assemblée était plus étonnée qu'emballée ; mais, dans les accens vainqueurs de cette fanfare, une des plus extraordinaires qu'il nous ait été donné d'entendre, elle a senti la menace. La gauche, le centre, la droite ont voté la loi à qui mieux mieux. Trois voix seulement se sont prononcées contre, et il n'y a eu qu'une vingtaine d'abstentions. Une vingtaine de sénateurs ont renoncé à voir leurs noms resplendir sur l'arc de triomphe de la cité nouvelle pour conserver l'indépendance de leur jugement, la paix de leur conscience et le droit de décliner sérieusement toute responsabilité dans une loi dont M. Monis a eu raison de dire qu'elle ouvre un monde nouveau.

On jugera comme on voudra la loi sur les retraites ouvrières, mais c'est ainsi qu'elle a été votée par le Sénat. Il est probable, et même à peu près certain que la Chambre la votera à son tour sans y rien changer, car si elle y changeait un seul mot, la loi devrait revenir au Sénat, et on n'en finirait plus. La Chambre dira donc à son tour que la loi est incomplète et mal faite, mais qu'on la corrigera et la perfectionnera plus tard. Puis nos députés se répandront en province, où ils emboucheront le clairon méridional de M. Monis. Il est toujours facile de glorifier une loi qui vient de naître : c'est seulement quand elle aura quelques années d'âge qu'on verra ce qu'elle vaudra.

Les nouvelles du dehors sont en ce moment assez nombreuses.

La chute du Cabinet Sonnino en Italie n'étonnera pas nos lecteurs. Dès le premier jour de son existence ministérielle, M. Sonnino a éprouvé cette difficulté de vivre que Fontenelle, plus heureux, n'a reconnue en lui qu'à l'âge de près de cent ans. Sa situation était paradoxale, et particulièrement pénible pour un homme de sa valeur. Il n'avait pas de majorité dans la Chambre et ne pouvait subsister que par la tolérance de M. Giolitti : en d'autres termes, il était à la

discrétion d'un adversaire et d'un rival qui le renverserait d'une chiquenaude quand il voudrait. Un homme de second ou de troisième plan pouvait accepter cela, et peut-être M. Giolitti s'en serait-il plus longtemps accommodé. On ne peut pourtant pas reprocher à M. Giolitti d'avoir personnellement créé des embarras à son successeur, car il avait quitté Rome et affectait de ne se mêler de rien; mais ses amis n'avaient pas la même réserve, ni la même patience; la logique des choses était sur eux la plus forte, et M. Sonnino sentait autour de lui une atmosphère de défiance et d'hostilité. Il s'y est soustrait en démissionnant. Chose curieuse : sa démission, comme celle de M. Giolitti il y a quelques semaines, a eu un caractère préventif. L'un et l'autre ministre sont partis sans attendre d'avoir été mis en minorité, M. Giolitti par la crainte, et M. Sonnino par la presque certitude de l'être. Et tous les deux sont venus se buter à la même question, celle des subventions à la marine commerciale, une question presque insoluble dans l'état de rivalité où sont les compagnies maritimes et avec les divisions régionales de l'Italie elle-même. Un instant, l'amiral Bettolo, ministre de la Marine, a cru avoir trouvé une solution; personnellement sympathique, il l'a exposée à la Chambre et a été fort applaudi. Son succès malheureusement n'a pas eu de lendemain. Voilà donc M. Sonnino parti après M. Giolitti, et laissant après lui des difficultés encore accrues. Le plus simple serait que M. Giolitti reprît le pouvoir; mais le voudra-t-il? S'il s'y refuse, le Roi sera sans doute obligé de recourir à un ministère de transition, neutre, effacé, qui ne portera ombrage à personne et qui, pour ce motif même, obtiendra peut-être une trêve des partis plus franche et plus longue que celle dont M. Sonnino n'a eu que l'espérance.

Nous avons peu de chose à dire, si ce n'est que nous nous en réjouissons, du rétablissement de bons rapports entre l'Autriche et la Russie. Malgré les obscurités qui continuent d'envelopper l'origine de l'événement, il semble bien que l'initiative en appartienne à l'Autriche; mais les conditions en ont été déterminées par la Russie. Il est vrai qu'après les avoir acceptées, en affectant d'ailleurs de n'y attacher aucune importance, l'Autriche a jugé inutile, contrairement au sentiment de la Russie, d'en donner communication aux puissances. Ces conditions sont au nombre de trois : maintien du *statu quo* dans les Balkans, développement des États qui s'y sont formés, sympathie pour le gouvernement ottoman. Dans l'échange de lettres à ce sujet, l'Autriche a déclaré qu'elle ne faisait aucune objection à ces trois

points auxquels sa politique avait toujours été conforme, et qu'au surplus, cette politique ne s'était pas modifiée depuis Muerzsteg. Quelques-unes de ces assertions sont certainement de nature à étonner. En tout cas, si la Russie a pensé que ces trois conditions pouvaient servir de préface à un accord formel, cette impression s'est rapidement dissipée chez elle. L'Autriche a estimé, en effet, qu'un accord de ce genre n'était pas nécessaire puisqu'on n'avait rien de nouveau à consacrer; et c'est justement parce qu'une communication aux puissances aurait eu, dans une certaine mesure, l'apparence d'une entente à laquelle on les aurait associées, qu'elle s'est refusée à la faire. La Russie a pris alors le parti de la faire toute seule; mais il n'échappera à personne qu'une communication unilatérale perd un peu de sa portée. A parler en toute franchise, nous doutons que ces incidens rétablissent entre M. Isvolski et M. d'Æhrenthal une pleine cordialité, mais ils rétabliront des rapports normaux entre les deux gouvernemens, et c'est le plus important. Depuis l'annexion de l'Herzégovine et de la Bosnie, le froid avait été tel entre la Russie et l'Autriche que les ministres et les ambassadeurs ne communiquaient que par écrit; ils ne se voyaient plus; toute conversation directe était devenue impossible. Cet état de choses ne pouvait se prolonger sans inconvéniens. On l'a compris simultanément à Vienne et à Saint-Pétersbourg, et la glace a été rompue. Nous répétons qu'il faut s'en féliciter.

Nous voudrions pouvoir parler plus longuement de l'Alsace-Lorraine, et du discours en partie imprévu dans lequel le chancelier impérial a annoncé qu'une constitution autonome allait lui être donnée. Le projet en était fait, terminé; mais il devait être soumis au Conseil fédéral avant de l'être au Reichstag. Cette nouvelle produit en France des sentimens qu'on devine sans peine. L'Alsace et la Lorraine sont pour nous des provinces séparées, mais non pas étrangères, et nous prendrons toujours part à ce qui leur arrivera d'heureux. Nous ne pouvons rien dire de plus pour le moment d'un projet que nous ne connaissons pas. Donnera-t-il satisfaction aux Alsaciens-Lorrains? Ils attendent et doutent. Nous attendons comme eux. En tout cas, une chose paraît certaine, c'est qu'ils auront fait un pas important vers l'autonomie.

Nos lecteurs connaissent déjà par les journaux la douloureuse nouvelle de la mort de M. le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, qui a été enlevé brusquement aux affections que son caractère, et à l'admiration

que son talent avaient fait naître autour de lui. Rien n'avait annoncé le coup qui devait l'emporter. Il éprouvait depuis quelques jours une indisposition qui semblait légère et ne provoquait chez les siens aucune inquiétude : la mort l'a pris sans qu'on s'y attendît. C'est une grande perte pour la *Revue* où l'œuvre de M. de Vogüé avait paru presque toute entière, depuis le jour où il nous initiait au roman russe, — on se rappelle quelle révélation ses belles et originales études ont été alors pour nous tous, — jusqu'à ceux où, dans des travaux d'un autre genre ou plutôt des genres les plus divers, il promenait sa pensée à travers les plus grandes questions de notre temps et de tous les temps. Il s'était même essayé dans le roman, et il devait y réussir, car il avait l'imagination romanesque; mais le roman était pour lui un moyen comme un autre, plus puissant qu'un autre peut-être, d'exprimer de grandes passions qui s'élevaient au-dessus des contingences de la vie jusqu'aux sommets de la poésie, ou de traiter et de discuter encore, sous une forme plus saisissante, les problèmes sociaux qui assaillaient son esprit. Le trait dominant de cet esprit était l'élévation, mais ce n'est pas le définir exactement, c'est-à-dire complètement, que de lui reconnaître ce caractère. Si cet esprit en effet était très haut, il était aussi très large, au point qu'il serait peut-être impossible d'indiquer les limites où il s'est arrêté. En réalité, il a touché à tout et a laissé partout sa marque propre. Puissamment idéaliste, M. de Vogüé comprenait que l'idéal doit toujours s'appuyer sur le réel et il y appuyait le sien. Il aimait les questions pratiques, maritimes, commerciales, coloniales surtout : il rêvait toujours une France plus grande, répandant plus loin son génie. Son ardent patriotisme n'était jamais satisfait. Quant à son talent, il était de premier ordre. Son style souple, nombreux, imagé, coloré, avait un air naturel de noblesse, et on y sentait que cette noblesse venait de l'âme. Son œuvre est très grande : il en sera parlé prochainement dans la *Revue*. Nous ne pouvons aujourd'hui, en songeant à l'ami que nous avons perdu, qu'associer notre deuil à celui de tous ceux qui l'ont aimé.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

